

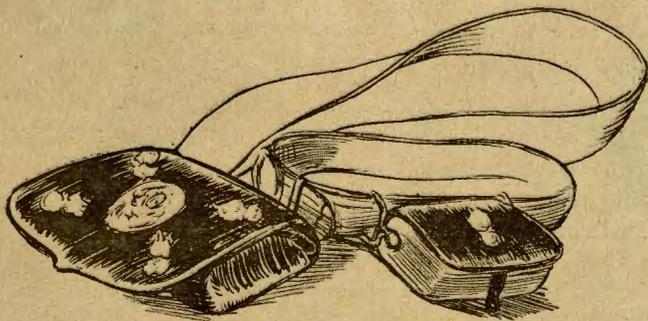
Prix du numéro : 1 fr.

N° 1.

FÉVRIER 1899.

# LA GIBERNE

PUBLICATION MENSUELLE ILLUSTRÉE  
EN COULEURS



RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
6, rue Victor-Massé, 6  
PARIS

## TABLE DES MATIÈRES

---

### RÉCITS.

	Pages.
Préface par L. Fallou.....	1
Anecdotes.....	2
Des dragons, par L. Vallet.....	17
Souvenir de l'Empire, par J. P. F... Troyen.....	19-49
A nos lecteurs.....	25
Nos gravures par L. Vallet.....	27
Le Sabre par St-Marcet.....	31
L'Encrier par St-Marcet.....	73
En Crimée par le Commandant Picard.....	89
Les Guides de la Garde, par St-Marcet.....	111
Le Chic militaire par L. Vallet.....	125-154-327
L'officier de fortune en 1788 par le Commandant Picard.....	133
Une page d'histoire militaire (1805-1812); Commandant X... 160-210-257-293	
Proclamation des Consuls (17 ventôse an VIII).....	164
Souvenirs du Tonkin (1885) par St-Marcet.....	166
Le général baron Toussaint Campi, par M. Trigant de Latour.. 172-220-277-312	
L'album de Marchand.....	181
Le Ravin de la Mort (16 août 1870) par le Commandant Picard.....	182
Le 1 <sup>er</sup> mars 1815 par le colonel Gazan d'Antibes.....	203-264
Le général Lasalle par L. Fallou.....	208
Combat de Wertingen (8 oct. 1805) par le commandant Picard.....	229
Un officier de la grande armée par G. Bertin.....	244

### DESCRIPTIONS D'UNIFORMES

Nos hussards de 1692 à 1791, par L. Fallou.....	3-34-81-129-176-226-284-327
Marquis de Creil.....	29
Trompettes des Cent-Gardes.....	29
Cheval-légers de la Garde du Roi par L. Vallet.....	58
Infanterie de la Garde Royale (1815).....	68
Chasseurs à Cheval (1845).....	77
Matelots de la Garde Consulaire.....	108
Ecole de Saint-Germain (1810).....	123
Garde Bâloise (1812).....	124
Gardes du corps du Roi (1815).....	124

Carabiniers (1812).....	152
Artillerie à pied de la Garde impériale.....	157
Infanterie légère (1806) .....	159-252
Régiment de Diesbach (1689-1791).....	219
Chasseurs à cheval (1803).....	224
Officier du 12 <sup>e</sup> chasseurs (1802) <i>tenue de ville</i> .....	244
Tambour-major, tambours et cornets (1812).....	261
Légions départementales (1815-1820).....	269
Grenadiers de la Garde impériale (1854).....	282

### ERRATA

Mots .....	56-88-180-223-292-327
Uniformes.....	88-132-180-327



## TABLE DES PLANCHES

*Pagination pour le relieur*

### EN COULEURS

	Pages (en regard)
Les premiers hussards par L. Vallet.....	6
Officier d' <i>Esterhazy-hussards</i> (1740), par L. Vallet.....	12
Hussard des <i>Volontaires Cantabres</i> (1745), par L. Vallet.....	16
Guidon des dragons de la Reine (1725), par L. Vallet.....	18
Marquis de Creil (1735), par L. Vallet.....	29
Trompettes des Cent-gardes (1854), par L. Vallet.....	30
Officier de <i>Polleresky-hussards</i> (1752), par L. Vallet.....	38
Officier de <i>Royal-Nassau-hussards</i> (1761), par L. Vallet.....	45
Cheveau-légers de la Garde du Roi (1744), par L. Vallet...	62
Infanterie de la Garde-Royale (1815), par E. Chaperon.....	68
Capitaine au 4 <sup>e</sup> régiment de Chasseurs (1815), par L. Vallet.....	78
Grenadier de France (1768), par L. Vallet.....	80
Matelot de la Garde Consulaire (1803), par M. Orange.....	110
Ecole de Saint Germain (1810), par L. Vallet.....	123
Garde bâloise (1812), par M. Orange.....	125
Garde du corps (1815), par L. Vallet.....	124
Carabiniers (1812) par L. Vallet.....	153
Artillerie à pied de la garde impériale (1808), par M. Orange.....	158
Infanterie légère (1806), par M. Orange.....	159
Fifre des grenadiers d'une demi-brigade (1800), par M. Orange.....	181
Le général Lasalle, par L. Vallet.....	208
Officier de <i>Diesbach</i> (1766), par L. Vallet.....	219
Sous-officier du 5 <sup>e</sup> chasseurs (1803), par M. Orange.....	224
Officier du 12 <sup>e</sup> chasseurs (1802) <i>tenue d'été</i> , par M. Orange.....	244
Cornets d'infanterie (1812), par M. Orange.....	232
Légions départementales (1816), par M. Orange.....	272
Grenadier de la Garde impériale (1854), par L. Vallet.....	282
Officier de dragons bavarois (1812), par M. Orange.....	292

EN NOIR

Boutons ( <i>Révolution, 1<sup>er</sup> empire, Restauration</i> ) .....	128
Boutons ( <i>second empire</i> ).....	175
Boutons ( <i>Révolution, Saint-Cyr, 1814</i> ).....	225
Plaques de ceinturon ( <i>Révolution</i> ).....	283

---

*Directeur-Gérant* : L. FALLOU.

## PRÉFACE

*La revue que nous avons l'honneur de présenter, sous le titre de « LA GIBERNE », à l'attention de tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, aux choses militaires, comprendra principalement des descriptions d'uniformes accompagnées de dessins ou aquarelles signés par des artistes dont le nom est aimé du public et qui ont su acquérir une juste réputation dans ce genre.*

*Dans la crainte de fatiguer nos lecteurs par des documents d'une nature trop sèche, nous réserverons une place dans notre revue, à quelques récits militaires soit inédits, soit empruntés aux meilleurs auteurs, et pouvant présenter quelque intérêt aux personnes qui nous liront.*

L. FALLOU.

## ANECDOTES

Le 6 septembre 1812, Napoléon passa en revue le 61<sup>e</sup> régiment de ligne qui, la veille, s'était couvert de gloire en enlevant, après un combat acharné, une redoute établie, par les Russes, devant Chewarino. S'adressant au colonel (le baron Bouge), l'empereur lui demanda ce qu'il avait fait d'un de ses bataillons : « Sire, répondit cet officier, il est dans la redoute ! ».

---

### PLUS DE TÊTE !

Deux soldats étaient convenus entre eux de ne point s'abandonner et de se prêter mutuellement secours au besoin. Un d'eux eut la jambe emportée par un boulet, et somma son camarade de remplir son engagement. Celui-ci le chargea sur ses épaules pour le porter à l'ambulance. Chemin faisant un autre boulet vint enlever la tête au blessé, sans que son camarade s'en aperçut et il continuait gravement sa route.

— « Où vas-tu donc ? lui dit un officier qui le vit passer avec le tronc d'un homme sur ses épaules ».

— « Je vais mener mon camarade à l'ambulance ».

— « Comment à l'ambulance ! Mais il n'a plus de tête !... »

A ces mots, il jette son fardeau à terre, et s'écrie, en regardant attentivement le cadavre : Sur mon âme, il m'avait dit qu'il n'avait qu'une jambe d'emportée (1).

---

Le 4 septembre 1650 mourut le comte de Rantzau, maréchal de France. « A ce grand capitaine, dit Bautru, il ne restait plus qu'un de tout ce dont « les autres hommes doivent avoir deux. » En effet, dans sa vie toute pleine de batailles, le maréchal avait laissé un œil à Dôle, une jambe à Arras, un bras à Aire et une oreille à Dixmude.

---

Le maréchal de Villars, sur son lit de mort, apprend que le maréchal de Berwick vient d'être tué d'un coup de canon, au siège de Philisbourg (12 juin 1734). « Je l'ai toujours dit, s'écrie le héros de Denain, que cet homme n'était plus heureux que moi. »

---

Ci-après nous commençons la publication d'une étude sur les uniformes des hussards en France depuis leur création (1692) jusqu'à nos jours. Nous nous sommes efforcés de la faire aussi complète que possible en suivant principalement les documents officiels ou, à défaut de ces derniers, les documents les plus sérieux que nous avons pu trouver.

---

(1) *Annuaire militaire historique* de 1829, par le cap. Sicard.

# NOS HUSSARDS

PAR L. FALLOU

## Formations, Uniformes, Equipement, Armement Harnachement.

PREMIÈRE PÉRIODE. — ANCIEN RÉGIME

(1692. — 1<sup>er</sup> JANVIER 1791)

Les Hussards viennent de Hongrie et leur nom signifie « *vingtième* ».

D'après quelques auteurs, la noblesse hongroise, à cette époque (1690), était tenue d'équiper un huszar par vingt feux.

Ou encore, au 15<sup>e</sup> siècle, pendant la guerre contre les Turcs, chaque village hongrois devait fournir un soldat équipé sur vingt hommes.

En hongrois le mot *Hus'ar* veut dire vingt sols ; c'était parait-il la solde journalière du cavalier de cette nation.

C'est en 1635, sous le règne de Louis XIII, que l'on vit pour la première fois, en France, des cavaliers hongrois prendre du service dans nos armées en qualité de troupes auxiliaires.

En 1656, sur les instances de Louvois qui ne voulait pas souffrir de pareilles gens dans l'armée, les 3.000 cavaliers hongrois qui composaient cette cavalerie furent licenciés.

En 1691, quelques déserteurs de cette nation s'offrirent à prendre du service dans les régiments de cavalerie étrangère au service de Louis XIV ; mais l'inconstance et l'infidélité de ces troupes ayant fait rejeter leurs offres, ils se virent contraints d'embrasser la condition de domestiques, ils s'attachèrent à des officiers de marque, qui, en raison de leur costume, les prirent pour ajouter une bigarrure de plus à leurs équipages. Cet usage ne se perpétua pas, comme on le verra plus loin, mais il est intéressant de citer à cette place, l'extrait suivant puisé dans les mémoires du général Lejeune : « Un jour que je dessinais dans le parc de Versailles, « une dame (Marie-Antoinette), vêtue de blanc, dans un négligé

« simple et gracieux, dirigea ses pas vers moi ; elle était suivie  
« d'un hayduc ou hussard hongrois, qui portait d'une main son  
« grand sabre et de l'autre un élégant parasol pour cette dame  
« (1) ». (Cet épisode se passait quelque temps avant la Révolu-  
« tion).

« Cependant le nombre des déserteurs hongrois augmentait chaque jour ; l'humiliation d'une condition qui n'était pas la leur devait bientôt faire rompre un silence pénible et utiliser des hommes braves et entreprenants. L'un d'eux, plus hardi que les autres, se présente au nom de tous au maréchal de Luxembourg, en lui déclarant que ses camarades n'ont abandonné leurs drapeaux que dans l'espoir qu'on les emploierait en France, et ne se dissimule pas les dangers qu'il y aurait d'entretenir plus longtemps le mécontentement qui se manifestait parmi les siens. Il offre comme première preuve de fidélité de se mettre à la tête de vingt hommes et d'aller, en partisan, inquiéter les derrières et les convois de l'ennemi. La proposition fut acceptée et la petite troupe ne tarda pas à faire preuve d'une grande bravoure et de quelque expérience dans ce genre de guerre.

« Louis XIV, informé de la conduite de ces braves, ordonna qu'il fut formé autant de compagnies que le nombre des réfugiés hongrois pourrait le permettre (2) ».

La nouvelle de cette création s'étant répandue, le nombre des déserteurs augmenta de plus en plus, à tel point que l'année suivante,

## 1692

le baron de Kroneberg, officier hongrois, qui était venu offrir ses services au roi, fut chargé d'aller à Strasbourg commencer la formation d'un régiment de hussards avec les déserteurs des deux régiments de hussards impériaux *Kalovmitz* et *Balfi*.

Ce régiment pris le nom de *Hussards royaux* et fut organisé à l'instar de ceux de la cavalerie française, avec de Kroneberg pour mestre de camp, un lieutenant-colonel, un major, un aide major, un aumônier, trois archers et deux escadrons de trois compagnies chacun, la compagnie forte de 50 hussards.

A part le bonnet qu'on leur donna, lorsqu'ils furent admis à faire

---

(1) *Mémoires du général Lejeune*, Valmy à Wagram, page 1.

(2) *Annuaire militaire historique* de 1839 par le capitaine Sicard,

partie de l'armée française, les cavaliers de ce nouveau corps portaient leur costume national dans toute sa bizarrerie sauvage.

Il comprenait une espèce de pourpoint ou Dolman (*du turc Doliman*) de couleur bleu céleste, orné de trois rangs de boutons d'étain ronds avec ganses plates et rondes pour boutonnières de couleur blanche, et qui n'allait que jusqu'à la ceinture. Les manches de ce pourpoint étaient fort étroites et se retroussaient avec un bouton ; la partie retroussée ou parement était rouge.

Un manteau ou pelisse en peau de loup, très étroit, qu'ils mettaient du côté d'où venaient le vent et la pluie et qu'ils laissaient flotter sur les épaules au moyen d'un bouton qui le retenait au cou.

Une grande culotte, bleu céleste, en pantalon, c'est-à-dire qu'elle tenait au bas des chaussees, avec une surculotte rouge.

Un bonnet de drap rouge garni de peau d'ourson, orné d'une plume de coq, d'un galon et d'une fleur de lys blancs.

Leur chemise était fort courte et ils en changeaient rarement, aussi plusieurs en avaient-ils en toile de coton bleu.

Des bottines jusqu'au genou, sans genouillères, qui tenaient aux souliers à petits talons de fer, arrondis du bout.

La plus grande partie des hussards avait la tête rasée et ils ne laissaient qu'un petit toupet de cheveux sur le côté droit ; presque tous avaient de longues moustaches.

Leur équipement et armement consistaient en : une cartouche (giberne) et bandoulière en cuir de Russie ; une autre bandoulière de même cuir à laquelle était suspendue par un crochet, une carabine ; comme ils n'avaient pas de poches, ils portaient, suspendu à une corde passée en ceinture, un sac de cuir fauve appelé Sabretache (de l'allemand *sabel*, sabre, et *tasche*, poche) ; un grand sabre recourbé également suspendu par un anneau, à la même corde que la sabretache ; deux pistolets attachés à l'arçon ainsi qu'une hache pour couper la tête à leurs ennemis, ce à quoi ils étaient fort adroits.

En outre, ils avaient une épée droite, longue, menue et sans tranchant qu'ils ne portaient pas à leur côté, mais attachée le long du cheval, depuis le poitrail jusqu'à la croupe, au défaut de la selle, qu'ils appelaient *paseretêche* ou *palache* et qui leur servait de lance en l'appuyant sur le genou.

Le harnachement de leurs chevaux se composait d'une selle courte en bois fort léger avec deux arçons relevés également devant et derrière ; au lieu de panneaux, ce sont des tresses de grosse ficelle. La selle était posée sur de bonnes couvertures en plusieurs doubles qui servaient à couvrir le cheval et aux hommes à se coucher, et était couverte, ainsi que les pistolets, par des peaux avec leur poil qui allaient depuis le poitrail du cheval jusqu'à la queue, en tombant en pointes sur les cuisses.

Les chevaux n'avaient que des bridons pour courir plus vite, avoir la respiration plus facile et pouvoir pâturer à la moindre halte.

Leurs trompettes étaient très petites et n'avaient guère plus de son que les cors des postillons.

Leur manière la plus ordinaire de combattre était d'envelopper un escadron ennemi, de l'effrayer par leurs cris et par différents mouvements. Comme ils étaient très adroits à manier leurs chevaux qui étaient de petite taille, et qu'ils avaient les étriers très courts et les éperons près des flancs du cheval, ils se levaient au-dessus de leur selle et étaient dangereux surtout contre les fuyards.

Les officiers étaient plus proprement habillés, chacun selon son goût et sa dignité. Ils étaient même magnifiques en habillement, harnais, armes ou fourrures. Leur dolman avait les tresses et boutons d'argent ; leur bonnet était orné de belles aigrettes. Quelques-uns plaquaient sur le côté droit de leur pourpoint, des lames de vermillon d'argent pour marquer le nombre des combats où ils s'étaient trouvés, et une boule d'argent sur la poitrine quand ils étaient à cheval, pour indiquer leur noblesse (1). La masse d'armes, ou le marteau d'armes à bec de corbin, était également l'un des insignes du commandement portés par les chefs hongrois, croates ou polonais. Plus tard, nos officiers de hussards adoptèrent la canne (2).

### 1693

Le baron de Kroneberg, qui avait perdu au jeu une partie de l'argent reçu pour l'organisation de son régiment, mécontenta Louis XIV qui le fit expulser de France et remit le commandement des *Hussards royaux*, le 19 novembre, à Monsieur Jacques André de *Mortany*, né en Bavière en 1665, colonel Wurtembergeois, qui donna son nom au régiment.

### 1697

Le 18 décembre, après la paix de Ryswick (20 septembre), le régiment est licencié et incorporé dans le régiment de cavalerie Royal-Allemand.

### 1701

L'Electeur de Bavière donna à Louis XIV, un régiment de hussards à l'effectif d'un escadron de 10 officiers et 140 hommes, répartis en 6 compagnies de 25 hussards ; le marquis de *Saint-Geniès*, mestre de camp de dragons, prit le commandement de ce corps qui porta son nom.

L'uniforme des hussards, de Saint-Geniès était le même que celui décrit pour les hussards royaux, sauf l'écharpe ou ceinture qui était de laine jaune, l'aigrette blanche à leur bonnet au lieu d'être une plume de coq, et que la sabretache était de cuir noir.

---

(1) *Histoire de la milice française* par le père Daniel.

(2) *Carnet de la sabretache*, n° 68, page 451.

(Une légende raconte que ces hussards avaient le droit de porter autant d'aigrettes à leur bonnet qu'ils avaient coupé de têtes ; mais ils abandonnèrent bientôt ce système d'ornement, disant qu'ils en avaient coupé une si grande quantité que leurs moyens pécuniaires et la place à leur bonnet leur ayant manqué, ils avaient jugé bon de n'en conserver qu'une).

La housse de leurs chevaux était de drap bleu-céleste, ayant une fleur de lys aurore aux angles en pointe.

Le régiment reçut 4 étendards de soie bleue, fendus dans le bas, ornés d'un côté, d'un soleil d'or, et de l'autre côté de la devise du roi brodée en or : « *Nec pluribus impar* » ; de chaque côté des fleurs de lys en or aux angles : bordés et frangés d'or.

La même année, les compagnies de hussards de *Mortany*, qui avaient été incorporées dans Royal-Allemand, furent retirées de ce dernier régiment et distribuées entre les fractions de l'armée d'Allemagne, pour faire la campagne sous la direction supérieure de l'ancien lieutenant-colonel Jacques Badier marquis de *Verseilles*.

## 1705

Le 26 novembre, le marquis de Verseilles obtient par lettres de créance du roi, que ces compagnies soient réunies en un régiment sous son nom.

## 1706

Le 25 septembre, le régiment *Poldéack-Hussards*, formé de 12 compagnies franches de hussards qui servaient en Italie, est admis au service de la France. Monsieur Poldéack, colonel dans l'armée impériale depuis longtemps prisonnier en France, en est nommé le mestre de camp.

Mais en novembre, à la suite de plaintes nombreuses, Monsieur Poldéack, est cassé de son grade, et son régiment prend le nom de *M. de Filtz*, premier capitaine.

## 1707

En août, M. de Filtz, ayant été tué en Roussillon, est remplacé par M. de Monteils.

Le 14 décembre, les hussards de *Saint-Geniès*, changent de mestre de camp et prennent le nom de hussards de *Rattsky*, nom de leur nouveau colonel Georges Ber, baron de Rattsky.

Le baron de Rattsky changea la couleur de l'uniforme de ses hussards, ainsi qu'il suit :

La pelisse est en drap bleu avec tresses blanches et trois rangées de boutons d'étain ; la culotte et la doublure de la pelisse sont rouges ; la veste, garnie des mêmes ornements que la pelisse, est rouge ainsi que le manteau ; le sabretache, ornée d'une fleur de lys blanche au milieu, est noire ; le surplus comme en 1701.

Et il exigea de sa troupe une discipline plus exacte que celle qui existait avant son arrivée au commandement du régiment ; malgré cela, les hussards conservèrent une grande liberté pendant longtemps encore, comme on le verra dans les détails suivants :

« Dans le commencement, dans cet amas de gens accoutumés au brigandage et surtout à la rapine, on eut beaucoup de peine à établir la discipline que l'on exige dans les troupes de toutes nations : on peut dire que celles-ci ont subsisté longtemps avant qu'on ait pu les y assujettir parce que leurs mutineries allant jusqu'à tuer leurs officiers à la guerre, lorsqu'ils voulaient les y tenir de trop court à leur fantaisie : ces exemples obligeaient les officiers à de grands ménagements sans lesquels ils n'auraient pas été en sûreté. C'est ce qui a pensé plusieurs fois obliger de casser cette troupe ; mais elle s'est enfin mise à la raison, en quoi l'on peut dire que l'activité et la valeur du brave baron de Ratzky, l'un de leurs colonels, a beaucoup contribué. Cependant, il règne encore dans ce corps une liberté qui paraîtrait fort extraordinaire dans tout autre et qui, néanmoins, peut avoir du bon dans celui-là : c'est que les hussards veulent que l'officier qui les mène à la guerre leur demande leur avis avant de charger l'ennemi, faute de quoi il risque d'y être mal servi et même d'être abandonné sur le champ.

« Comme l'occasion peut demander une prompte résolution et que, par conséquent, ce serait s'exposer à la perdre, que d'employer tout le temps qu'il faudrait pour avoir le sentiment de chacun en particulier, l'officier se tourne seulement du côté de sa troupe et lui montre l'ennemi ; sur quoi quelqu'un des principaux lui faisant signe qu'il peut y aller, il est sûr qu'ils l'y suivront et y feront de leur mieux. Mais si, au contraire, ils tournent la tête en signe que l'ouvrage ne leur plaît pas, il est inutile de l'entreprendre, pour les raisons que je viens de marquer. J'ai ouï dire à un de leurs principaux officiers qu'en suivant cette maxime avec eux, on pouvait s'assurer d'en être bien servi, et que ce qui la rendait d'autant plus recevable était que certainement ils ne faisaient ce tournoisement de tête que lorsque véritablement le danger était trop grand et évitent (1) ».

## 1709

Le 8 janvier, le régiment de *Verseilles* est donné à un frère de ce dernier.

Le 15 juillet, le régiment de *Monteils* passe à la solde de l'Espagne.

---

(1) *L'Ecole de Mars.*



LES PREMIERS HUSSARDS



OFFICIER D'ESTERHAZY - HUSSARDS

## 1716

Le 17 mai, le corps des hussards de *Verseilles* est réformé et incorporé dans le régiment de *Rattsky*, n° 57.

## 1719

Le Comte Ignace Stanislas de Bercheny, né en Hongrie le 3 août 1689, après s'être signalé dans la guerre des hongrois contre les Impériaux, comme partisan du célèbre Ragotzi, avoir pris du service en France, être réformé avec le grade de colonel et s'être réfugié à Constantinople, où se trouvait Ragotzi, réunit dans cette ville, un certain nombre de hussards hongrois qu'il envoya à Louis XV.

## 1720

Par lettres patentes du roi, datées du 12 juin, le comte de Bercheny a l'autorisation d'organiser un régiment de hussards sous son nom, avec ceux qu'il avait envoyés de Constantinople l'année précédente, et reçoit le titre de mestre de camp.

Le régiment de *Bercheny*, prit rang dans la cavalerie française avec le n° 59 et fut formé comme celui de *Rattsky*.

Son uniforme diffère un peu de celui de *Rattsky*.

La pelisse est en peau de loup ; la veste et parements bleu de ciel, doublure rouge, tresses blanches et trois rangs de petits boutons d'étain ronds ; culotte bleu de ciel ; surculotte rouge ; bonnet rouge garni de peau d'ourson, orné d'un touffant de plumes de coq ; sabretache noire avec fleurs de lis blanche au centre.

Equipage du cheval bleu de ciel, avec fleur de lis blanche aux angles en pointe.

Au-dessus des fleurs de lis, il y avait une couronne de même couleur, que le régiment reçut pour distinction spéciale, et qu'il conserva jusque vers 1760.

La même année, au mois de décembre, un régiment de hussards est formé à Strasbourg, pour M. le comte d'Esterhazy, premier mestre de camp hussard.

Ce régiment à l'effectif d'un escadron (voir 1740), prit le n° 60 dans la cavalerie française et le nom d'*Esterhazy-hussards*.

Il eut pour uniforme : Pelisse bleue ; veste ventre de biche ; tresses blanches et trois rangs de boutons d'étain ronds sur la pelisse et la veste ; culotte ventre de biche ; ceinture bleue à boutons blancs ; bonnet ventre de biche garni de peau d'ourson ; bottines noires ; sabretache rouge bordée d'un galon

bleu et ornée au centre du chiffre royal bleu ; cartouche, bandoulière, et une autre bandoulière pour la carabine en cuir de Russie.

L'équipage du cheval était de drap ventre de biche avec le chiffre du roi bleu aux coins.

Il reçut deux étendards de soie ventre de biche, en pointes fendus par le bas, frangés d'or, ornés de trois fleurs de lys brodées d'or.

## 1735

D'après le 2<sup>e</sup> abrégé de la carte du Militaire de France, voici quels étaient les uniformes des régiments de hussards à cette date :

### *Rattsky.*

Pelisse de drap bleu ; veste, manteau et culotte de drap rouge ; doublure rouge ; bonnet de drap demi-écarlate garni de peau de martre, doublé de toile, ganses plates pour agréments des pelisses et vestes, ganses rondes pour bordé et boutonnières blanches, petits boutons d'étain ronds ; un cartouche et sa bandoulière de cuir de Russie, et une autre bandoulière pour la carabine ; bottines noires.

Housse bleue, garnie de galons de poil de chèvre et d'une fleur de lys aurore aux coins.

Six étendards de soie bleue, en pointe, fendus par le bas, frangés d'or ornés de trois fleurs de lis brodées en or.

### *Bercheny.*

Pelisse de drap bleu (rouge en 1734), doublure rouge (bleue l'année précédente), brandebourgs de fil blanc, petits boutons d'étain ronds ; culotte bleue ; bonnet de drap rouge bordé de peau d'ours, doublé de toile ; manteau rouge doublé de même ; écharpe de laine rouge ; brandebourgs de laine blanche ; une paire de *Charlevari* en drap bleu céleste ; bottines noires ; un cartouche et sa bandoulière de cuir de Russie, et une autre bandoulière pour la carabine.

Housse de drap rouge bordée de fil blanc, ornée de fleurs de lis blanches surmontées d'une couronne de même couleur.

### *Esterhazy.*

Uniforme semblable à celui décrit à la fin de l'année 1720.

Les uniformes des régiments de hussards, dont l'ordonnance-ment était à la fantaisie des mestres de camp, ne furent guère réglementés que par l'ordonnance du 15 mai 1752. Aussi est-il très difficile de donner des renseignements précis et définitifs avant l'ordonnance précitée.

Néanmoins, fidèle à notre manière de faire, nous relaterons toutes les différences apportées successivement, soit par le changement de mestre de camp, soit pour d'autres causes, dans les

termes des régiments, que relatent les abrégés et les états militaires du temps.

## 1738

En 1738, le régiment *Rattsky-hussards* n'a plus que quatre étendards.

*Bercheny-hussards* a l'équipage du cheval rouge bordé de blanc, orné de fleurs de lis blanches : quatre étendards de soie rouge, en pointe, fendus par le bas, frangés d'or, ornés de trois fleurs de lis brodées en or.

*Esterhazy-hussards*, deux étendards de soie feuille morte, semblables quant au surplus, à ceux de *Bercheny*.

## 1740

A cette date, voici quelles étaient la composition et tenue des régiments de hussards :

Composition		Rattsky	Bercheny	Esterhazy
Officiers.	Mestre de camp . . . . .	1	1	1
	Lieutenant-colonel. . . . .	1	1	1
	Major . . . . .	1	1	1
	Aide-major . . . . .	1	1	1
	Capitaines . . . . .	6	6	2
	Lieutenants. . . . .	8	8	4
	Cornettes. . . . .	4	4	2
Troupe.	Maréchaux des logis. . . . .	8	8	4
	Brigadiers. . . . .	16	16	8
	Trompettes . . . . .	8	8	4
	Timbalier. . . . .	1	1	1
	Hussards. . . . .	175	175	87

Les régiments de *Rattsky* et de *Bercheny* étaient de 2 escadrons chacun, l'escadron de 4 compagnies, et la compagnie forte de 25 hommes, non compris les officiers ni les maréchaux des logis. Celui d'*Esterhazy* n'était que d'un escadron à 4 compagnies, ces dernières comme celles des deux autres régiments.

Le mestre de camp de chacun de ces corps commandait la première compagnie, et le lieutenant-colonel la seconde. Les autres compagnies étaient commandées chacune par un capitaine.

### UNIFORMES :

Quoiqu'il n'y ait que très peu de changement avec ceux cités précédemment, nous jugeons utile de les résumer dans le tableau ci-dessous :

Parties de l'uniforme		Rattsky	Bercheny	Esterhazy
Pelisse.	Drap du fond . . . . .	bleu	bleu	bleu
	Doublure. . . . .	rouge laine	rouge	rouge
Veste (mêmes pelisse).	Ganses plates et rondes . . . . .	blanche	fil blanc	fil blanc
	Trois rangs de boutons en ganses et boutons qu'à la	cuivre	étain	étain
Culotte. . . . .		bleue	bleue	vent. de biche
Ceinture . . . . .		bleue	bleue	rouge
Bonnet, garni de peau d'ourson, en drap . . . . .		jaune	jaune	vent. de biche
Manteau . . . . .		rouge	rouge	bleu
Bottines . . . . .		bleu	rouge	noires
Sabretache.	fonds. . . . .	noires	noires	rouge
	galon de bordure . . . . .	noir	noir	bleu
	ornement . . . . .	noir	noir	chiffre du roi
Bandoulières en . . . . .	pour cartouche et carabine	fleur de lys blanche	fleur de lys blanche	bleu
		cuir de Russie	cuir de Russie	cuir de Russie
Equipage.	drap du fond. . . . .	bleu	rouge	vent. de biche
	ornement, aux coins. . . . .	fleur de lys aurore	fleur de lys aurore	chiffre du roi bleu

L'équipage du cheval de *Bercheny* était, en outre, bordé d'un galon blanc et, au-dessus de chaque fleur de lis, tant de l'équipage que la sabretache, il y avait une couronne de même couleur.

*Rattsky*, avait quatre étendards de soie bleue, en pointe, fendus par le bas, ornés d'un soleil et de 3 fleurs de lis, brodés et frangés d'or.

*Bercheny* avait quatre étendards de soie rouge, de même forme que ceux de *Rattsky* ornés d'un soleil et de trois fleurs de lis, brodés et frangés d'or.

*Esterhazy*, deux étendards, un de soie blanche, l'autre de soie bleue ; tous deux de même forme que les précédents, étaient ornés, d'un côté, d'un soleil, et de l'autre côté, de la devise du roi : brodés et frangés d'or.

A cette époque, le régiment de *Rattsky* était quelquefois désigné sous le nom d'*Essoffy-hussards*, nom du mestre de camp en second du régiment, au lieu et place de M. de *Rattsky* qui était resté en France, lorsque le corps prit part aux campagnes d'Italie (1733-1735).

## 1741

Par ordonnance royale du 5 août, chaque compagnie des régiments de hussards est augmentée de 25 maîtres.

Le 31 octobre, le régiment d'*Esterhazy* reçoit en augmentation, deux compagnies de 50 hussards, ce qui porte son effectif à deux escadrons de 150 maîtres.

Le 16 décembre, une ordonnance du roi dit qu'il sera créé 36 compagnies de 50 hussards chacune, « dont on formera des escadrons ».

Cette ordonnance n'indique point la destination de ces compagnies, mais il y a tout lieu de croire qu'elles servirent à augmenter l'effectif des régiments de *Rattsky* et de *Bercheny*.

Une autre ordonnance, du même jour, porte le régiment d'*Esterhazy* à 4 escadrons de 3 compagnies, chaque compagnie forte de 50 hommes ; ce qui met le régiment à 600 hussards.

La même année, le régiment de *Bercheny* a la doublure de la pelisse en peau d'agneau noir.

### 1743

En janvier, M. Claude d'Apremont, comte de Lynden, est nommé mestre de camp du régiment de *Rattsky*, en remplacement de M. de Rattsky mort au siège de Prague (5 septembre 1742).

*Rattsky-hussards* prend donc le nom de *Lynden*. Le nouveau mestre de camp donna à ses hussards le bonnet de drap blanc garni de peau d'ourson, et les étendards eurent leurs broderies et franges d'argent.

Une ordonnance du 1<sup>er</sup> août réduit les régiments de *Lynden* et de *Bercheny* à 12 compagnies de 50 maîtres.

Une autre ordonnance du même jour, autorise M. Jean de Beault, baron de *Beausobre*, à lever un régiment de hussards, qui fut formé à 12 compagnies de 50 maîtres, dont 6 compagnies fournies par *Lynden* et 6 par *Esterhazy*.

Le 27 septembre, un nouveau régiment est créé et composé de 4 escadrons de 3 compagnies chacun, la compagnie forte de 50 hussards, sous le commandement de Philippe-Bernard-Charles-Théodore, comte de *Raugrave*, mestre de camp.

Un sixième régiment de hussards est levé par M. François-André-Philippe de *Polleresky*, et formé, le 10 décembre, en Souabe, à l'effectif d'un escadron.

### 1744

Par ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier, un régiment de troupes légères est créé à l'effectif de 1200 hommes divisés en 9 compagnies d'infanterie, de 100 hommes chacune, et 6 compagnies de hussards et dragons de 50 hommes, sous le nom d'*Arquebusiers de Grassin*. Ce corps fut organisé par le capitaine de dragons de *Grassin* qui en reçut le commandement.

Les hussards de ce régiment eurent l'uniforme suivant : Habit bleu de roi,

bordé de peau de mouton blanc, avec parements de panne noire, bordés de même ; veste et collet garance ; culotte bleue ; bonnet rouge, bordé de bleu, avec plaque de cuivre sur le devant, orné de plumes blanches et d'une cocarde rouge et bleue.

A titre purement documentaire, nous croyons utile de donner l'extrait suivant tiré d'un document de l'époque.

« Le cinq octobre, la ville de Strasbourg donna de splendides fêtes à l'occasion de la visite de Sa Majesté le roi Louis XV en cette ville.

« Parmi les troupes qui furent placées en avant de la Porte de Saverne, par où devait entrer le roi, pour servir d'escorte, il y avait, indépendamment d'autres troupes, une compagnie de hussards qui fut formée pour cette solennelle occasion » et composée des jeunes gens les mieux faits ; ils étaient habillés d'écarlate avec les boutons et les agréments d'argent. Le bonnet de peau d'ours avec le fonds de drap bleu, un passepoil d'argent sur les coutures, et une houpe d'argent à la pointe. La housse, les chaperons des pistolets de drap bleu bordés d'argent à la pointe ; la ceinture, le sabre, la bottine, le cheval et tout le surplus de l'équipage étaient à la hussarde. Les deux officiers de cette troupe étaient en velours cramoisi avec des galons et franges d'argent, ils avaient seuls des manteaux qui étaient de velours bleu, galonnés et doublés de martre. Les sabres de ces deux officiers étaient montés en argent et garnis de pierreries. Le bonnet, la bottine, l'écharpe répondaient à cette magnificence. Les ornements des officiers inférieurs étaient proportionnés à leurs grades.

« Les hussards avoient la cocarde blanche, avec des gands blancs ».

Ici, nous reproduisons le texte d'une ordonnance royale donné par le *Carnet de la Sabretache*, n° 68, page 454.

Cette ordonnance, extraite de deux volumes manuscrits, provenant du maréchal de Bercheny, découverts dans la bibliothèque publique de la ville de Meaux par M. le général Belbèze et dont le général Vanson donne le contenu dans le *Carnet de la Sabretache* précité, est d'autant plus intéressante à reproduire qu'il est excessivement difficile d'en trouver trace autre part :

#### ORDONNANCE DU ROY

*portant règlement pour l'habillement des hussards  
du 26 octobre 1744.*

De Par Le Roy.

Sa Majesté étant informée que les habillemens des régimens des hussards entretenus à son service, étant de différentes couleurs, et en partie semblables à ceux des hussards ennemis, il en résulte que lorsqu'ils viennent à se mêler avec eux ils sont exposés au danger des charges comme ennemis faute de pouvoir se reconnaître et Sa Majesté voulant prévenir les suites de cet

inconvenient par une uniformité d'habillement qui les distingue des hussards étrangers, elle a ordonné et ordonne que dorénavant tous lesdits régimens seront habillés en pelisses, vestes et culottes de couleur bleue céleste, et équipés en housses rouges, laissant seulement aux colonels la liberté de les distinguer par les bonnets, galons ou boutons ainsi qu'ils aviseront bon être. Entend néanmoins Sa Majesté, que ce changement d'habillement ne soit fait qu'à mesure que celui qu'ils portent actuellement étant usé, les régimens en feront le renouvellement. Enjoint Sa Majesté au S. Comte de Berchini, lieutenant-général de ses armées, Inspecteur général de la cavalerie légère et Mestre de camp de l'un desdits régimens de hussards, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance.

Fait au Camp devant Fribourg, le 26 octobre 1744.

LOUIS.

Des lettres qui suivent la dite ordonnance, et qu'il serait trop long de citer ici, lettres reproduites dans le dit *carnet de la sabretache*, nous ne citerons qu'un extrait de l'une d'elles adressée, à la suite d'une revue passée à tous les régiments (en 1747) par M. de Bercheny à M. le comte d'Argenson :

« Tous nos régiments de hussards ont suivi pour leur habillement l'ordonnance, hors celui de Beausobre qui doit, à ce qu'il m'a dit, vous faire ses représentations.

« Celui de Lynden n'y est pas non plus conforme. Ils ont des *vestes et des culottes rouges*, mais M. le comte de Lynden m'a promis qu'il en changerait au premier habillement. Reste à savoir s'il le fera ».

Il se dégage de ceci, que les régiments de hussards, sauf *Beausobre* et *Lynden*, adoptèrent la tenue prescrite par l'ordonnance du 26 octobre, mais, que cette ordonnance ne fut pas appliquée dans toute sa rigueur, et, comme nous l'avons dit précédemment, les régiments n'eurent comme tenue, définitivement réglée et portée, que celle prescrite par l'ordonnance du 15 mai 1752.

Le 1<sup>er</sup> novembre, une ordonnance royale porte la création d'un corps de troupes légères, sous le nom de *chasseurs de Fischer*.

Ce corps fut formé d'une compagnie comprenant 250 chasseurs à pied et 150 hussards.

(L'ordonnance porte 150 chasseurs à cheval au lieu de 150 hussards; mais à cause de l'uniforme qu'ils prirent et qui était entièrement façonné à la hongroise, comme on le verra ci-dessous, on les appela communément hussards).

Ces derniers prirent l'uniforme suivant :

Pelisse demi-écarlate à fourrure noire, ornée de tresses et trois rangs de boutons jaunes; le dolman avec collet vert foncé, parements jaunes, mêmes tresses et boutons qu'à la pelisse. Culotte demi-écarlate. Bonnet noir à flamme noire, cocarde et aigrette blanches. Sabretache rouge entourée d'un galon jaune, ayant au centre trois poissons découpés en drap jaune. Bottes noires à la hongroise.

Equipage du cheval rouge, orné aux coins, de trois poissons comme à la sabretache.

Ces trois poissons, sur la sabretache et sur l'équipage, peuvent sembler un ornement étrange; mais on a dû voir que les menus détails de l'uniforme et du harnachement se rapportaient aux livrées du mestre de camp et principalement à leur écusson héraldique. Or, Fischer, obscur roturier, n'avait ni livrée, ni blason, et les trois poissons forment un emblème parlant, car en allemand, Fischer signifie pêcheur (1).

Une compagnie franche est levée sous le nom de *hussards de Rosemberg*, et composée d'un capitaine, un lieutenant, un maréchal-des-logis, 46 hussards et un troupette.

La même année, le régiment d'*Esterhazy* prend le nom de *David-hussards*.

## 1745

Par ordonnance du 20 mai, le corps des *Arquebusiers de Grassin* est augmenté de 200 hommes à cheval.

Le 16 octobre, un nouveau régiment de hussards est créé et mis à 6 compagnies de 50 maîtres, en deux escadrons. Le Comte de Ferrary en est nommé le mestre de camp.

Le 25 décembre, un corps de troupes légères, composé d'infanterie et de cavalerie, est formé dans le pays Basque, sous le nom de *Volontaires Cantabres*, et composé de 2 bataillons d'infanterie et 300 hussards avec 2 pièces de canon; les officiers devaient être d'au-delà de l'Adour, et du comté d'Armagnac. Les hussards eurent pour uniforme: dolman bleu céleste à doublure garance, agréments et boutons blancs et petits parements cramoisis; veste et culotte blanches; écharpe cramoisie terminée par des glands blancs; béret bleu de ciel à la Navarraise; bottes à la hongroise; filet à l'espagnole pour les cheveux; mêmes armement et équipement que les hussards des autres corps.

(A suivre).

(1) *Historique des Hussards* par R. Dupuy.

---



GUIDON DES DRAGONS DE LA REINE

## DES DRAGONS

Le mot de « Dragon », selon Ménage, paraît venir de ceux qu'on appelait DRACONARIÏ dans les armées Lorraines et qui portaient des figures de dragons au haut d'une longue lance. Mais comme l'observe le Père Daniel, ces DRACONARIÏ étaient d'anciens officiers dont les soldats ne s'appelaient pas pour cela DRACONES et leurs fonctions n'avaient nul rapport avec celles des dragons d'origine.

Il est assez vraisemblable, ou qu'ils prirent d'eux-mêmes ce nom qui semblait les rendre redoutables et qui marquait leur activité et leur valeur, ou que le maréchal de Brissac, qui imagina cette milice leur donna lui-même ce nom.

Quoi qu'il en soit, l'ancien nom de Dragon exprime un homme courageux. Par cette raison il fut donné à Constantin Paléologue, empereur. Les Allemands donnèrent aussi ce nom à une partie de leurs troupes d'arquebusiers à cheval.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle les dragons avaient des tambours, plus petits que ceux de l'infanterie, ils en battaient à cheval et d'une manière toute différente de celle de l'infanterie.

Ils portèrent d'abord un simple bonnet de drap, ensuite ils entourèrent ce bonnet d'une bande de fourrure, puis la fourrure fut supprimée et remplacée par une bande de drap sur laquelle étaient brodées des insignes différentes suivant les régiments. Ces deux dernières sortes de bonnet furent portées simultanément avec le chapeau selon les occasions et les ordres donnés. Ainsi aux revues des inspecteurs, ils attachaient leurs bonnets sur la tête de leurs chevaux, et s'en servaient notamment dans les revues du Roi, des Princes et de leurs officiers généraux, « ILS S'EN SERVENT AUSSI AUX FOURRAGES POUR NE PAS GASTER LEURS CHAPEAUX. »

Le maréchal de Saxe leur fit donner le casque de cuivre sur lequel on mit un manchon en peau de panthère, souvenir de leurs bonnets de fourrure, et qu'ils gardèrent avec des modifications de forme jusqu'après la guerre de 1870. Aujourd'hui la seule différence du casque de dragon avec celui de cuirassiers est l'adjonction pour ce dernier de la houpette sur le cimier.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle leurs drapeaux et leurs étendards sont différents de ceux de la cavalerie et de l'infanterie. Les drapeaux sont beaucoup plus petits que les drapeaux de l'infanterie, et leurs éten-

dards plus longs que ceux de la cavalerie, portent le nom de GUIDON.

A cheval ils faisaient l'exercice de la cavalerie et à pied celui de l'infanterie. Dans les revues à cheval, au lieu de mettre l'épée à la main, ils tenaient le fusil haut et dans l'exercice à pied ils avaient pour présenter les armes une manière toute différente de celle de l'infanterie.

L'état-major des dragons n'est créé qu'en 1669.

D'après l'ordonnance de 1689, quand les régiments de cavalerie et de dragons sont ensemble, la cavalerie a la droite sur les dragons, et, par la même ordonnance et celle de 1708, lorsqu'un officier commande un corps composé de cavalerie et de dragons, il peut faire marcher les dragons à la tête ou à la queue de la colonne, suivant qu'il le juge utile pour le bien du service. Dans une place forte ou ville fermée, quand les dragons sont mêlés à de l'infanterie, les officiers d'infanterie commandent à ceux des dragons et inversement, dans un lieu ouvert ou en rase campagne, ce sont ceux de dragons qui ont le commandement.

Je donnerai pour finir le récit d'une anecdote amusante relative au bonnet des dragons. Ceci se passait en septembre 1698, au fameux camp de Coudun, et c'est Saint-Simon qui la raconte : il parle de M. de Tessé, colonel-général des dragons, depuis maréchal ; laissons la parole au brillant et caustique écrivain :

« Ce bonnet de Tessé, pour saluer le Roi, fut la suite d'une malice noire que lui fit M. de Lauzun, pour qui la charge de colonel-général des dragons, qu'avait Tessé, fut érigée. Il lui demanda comment il prétendait saluer le Roi à la tête des dragons, et, après bien des demi-discours, il lui apprit avec autorité qu'il était de sa charge de saluer en cette occasion avec un chapeau gris. Tessé, ravi, envoya à Paris, et se sent fort obligé d'un avis si important, d'une chose qui ne lui serait jamais venue dans l'idée. Dès que son chapeau gris fut arrivé et paré de cocardes et de plumes, il le porta au lever du Roi, et y surprit la compagnie d'un ornement devenu si extraordinaire, dont il dit la raison à chacun qui la lui demanda. La porte ouverte, le Roi n'eut pas plutôt aperçu ce chapeau gris, dont Tessé se pavanait et qu'il présentait en avant, que choqué de cette couleur qu'il haïssait tellement aux chapeaux qu'il en avait détruit l'usage, il demanda à Tessé de quoi il s'était avisé avec ce beau chapeau. Tessé, souriant et piétonnant, marmottait entre ses dents, et Lauzun, qui était resté tout exprès, riait sous

cape. Enfin, poussé par deux ou trois questions du Roi, l'une sur l'autre, et d'un ton assez sérieux, il expliqua l'usage de ce chapeau ; mais il fut bien étonné quand il s'entendit demander où diable il avait pris cela, et tout aussitôt son ami Lauzun s'écoula. Tessé le cita, et le Roi lui répondit que Lauzun s'était moqué de lui, et qu'il lui conseillait d'envoyer tout à l'heure ce chapeau gris au général des Prémontrés. Celui des dragons ne demanda pas son reste, et ne fut pas sitôt délivré de la risée et des plaisanteries des courtisans ».

Ajoutons que, pour clore l'incident, Louis XIV ordonna que le colonel-général des dragons ne prendrait le bonnet que pour saluer le Roi ou les généraux d'armée. (On sait que les officiers saluaient à cette époque en élevant le chapeau de la main gauche et en abaissant l'épée qu'ils avaient à la main).

L. VALLET.

---

SOUVENIR DE L'EMPIRE

## Déjeuner de Napoléon

*près la muraille des Chartreux, à Troyes.*

1814

---

Quæque ipse misserima vidi.

*Virg. Æneid. L. II.*

Après la bataille de Brienne et celle de la Rothière, dont les suites avaient été si désastreuses, l'armée française se repliait sur Troyes pour resserrer ses rangs et faire tête à l'ennemi. Vainqueurs en certains endroits, vaincus ou plutôt trahis en d'autres, nos braves indignés arrivaient par détachements aux environs de la ville. Dans ces moments de détresse, Napoléon se multipliait d'une façon extraordinaire : il savait ce que valait sa présence sur l'esprit du soldat. Mais la fatigue, la faim, jointes aux rigueurs de la saison aggravaient le malaise des troupes. Déjà le découragement s'emparait des esprits, déjà des désertions étaient remarquées. Les habitants de Troyes, eux, si bons, si dévoués à leurs souverains, ne firent qu'un froid accueil à ce même Napoléon qu'ils avaient reçu si pompeusement en 1805 ; mais l'étoile du héros était à son déclin.

C'était le 5 février 1814 de douloureuse mémoire. Les divers corps de la grande armée traversaient silencieusement la ville où stationnaient sur les places publiques. Les uns se logeaient dans les faubourgs, d'autres restaient dans les rues, d'autres, trouvant des sympathies s'abritèrent chez quelques citoyens dévoués. L'empereur descendit chez M. Duchâtel (1) avec son état-major. La vieille garde occupait les abords du logement impérial et interceptait la circulation dans ce quartier. On s'attendait à quelque moyen extrême qui ne pouvait qu'être funeste à notre pauvre cité.

L'anxiété était profonde: des bruits vinrent bientôt mettre le comble à la consternation; on disait que, pour ôter à l'ennemi toute ressource, Napoléon réservait à Troyes le sort de Moscou.

M. Piot de Courcelles, alors maire, qui avait montré tant de zèle pour la chose publique alla intercéder pour sa ville. Ses instances déterminèrent l'empereur à changer de projet, et Troyes fut conservé. On a dit depuis qu'informé de la marche précipitée des généraux ennemis sur Paris par La Ferté-sous-Jouarre et Meaux; Napoléon avait reconnu l'inutilité du sacrifice de notre ville, et que cette considération avait été pour beaucoup dans la concession faite au maire. Quoiqu'il en soit, M. Piot a droit à notre reconnaissance éternelle, parce qu'en cette circonstance difficile, il fit tout ce qu'il put pour le salut de la cité.

L'empereur ordonna dans la soirée même de porter des forces vers Nogent-sur-Seine. Voulant toutefois dissimuler ce mouvement au prince Schwartzemberg, dont l'avant-garde venait d'être refoulée sur Clercy par le maréchal Mortier, il envoya quelques bataillons dans la direction de Bar-sur-Seine. Croncels et Breviande furent occupés pendant la nuit par des détachements d'infanterie, et une batterie de la garde prit position sur le point culminant au-dessus de Rosières.

Le 6 février, vers neuf heures du matin, l'écuyer de service, Adrien de Mesgrigny, vint à franc étrier requérir des habitants de l'extrémité du faubourg de Croncels de quoi faire du feu pour l'empereur qui devait déjeûner au bivouac.

L'écuyer indiqua l'endroit qu'il jugea le plus convenable, à dix mètres environ de la muraille de l'ancien couvent des Chartreux, qui longeait alors la route depuis l'encognure existant encore

---

(1) Rue du Temple, aujourd'hui maison du Payeur du département.

Jusqu'à la deuxième voie de communication à droite en allant à Bréviande.

Un nommé Pierre, qui demeurait en face, apporta sur-le-champ une table, une chaise, des bourrées et se mit en devoir de dresser un foyer. Peu de temps après, Napoléon arriva. Le prince de Neuchâtel et trois autres officiers supérieurs qui suivaient, s'établirent dans la chaumière de Pierre pour expédier sans délai les ordres de l'empereur. Les officiers de bouche s'occupaient du déjeuner.

Cependant Napoléon se fit dérouler plusieurs cartes topographiques. Il les examinait silencieusement, s'interrompant souvent, pour observer dans la campagne.

Tout à coup un aide-de-camp vient donner avis que l'ennemi fait un mouvement en avant. Aussitôt l'empereur monte à cheval, et part comme un trait pousser une reconnaissance jusqu'aux Maisons-Blanches, recommandant de ne point bouger avant son retour. Vingt minutes après, il revenait au grand trot.

Il mit pied à terre, mangea à la hâte quelques bouchées, s'appuyant sur sa chaise, y posant alternativement l'un ou l'autre genou. Il remarqua un jeune garçon de douze à quinze ans qui de la pointe de son couteau écrivait sur la muraille. Il s'approcha et lut :

*Napoléon 1<sup>er</sup> empereur des Français a déjeuné ici  
le 6 février 1814.*

Qui a fait cela, dit-il en s'adressant aux curieux que son approche et le respect avaient fait reculer ?

C'est moi, Monsieur, répondit naïvement le petit villageois. » Et l'empereur sensible à ce sentiment chez un enfant, qui consacrait le souvenir de sa présence en ces lieux, lui donna une pièce d'or ; l'enfant témoigna sa reconnaissance en criant : *Vive l'empereur !*

Alléchés par l'exemple, dix marmots chargèrent la muraille d'inscriptions imitatives, mais il ne se trouva pas dix Napoléon pour les payer de leurs imitations.

L'empereur mangea encore quelque peu ; puis, impatient : *A cheval*, dit-il, et enjambant son blanc coursier, il reprit la direction de Troyes.

Les habitants de Croncels suivirent des yeux baignés de larmes la redingote grise et le petit chapeau. Ils faisaient des vœux pour

le guerrier malheureux ; mais leur douleur était muette... Ils gardent le souvenir de la scène que je viens de rapporter, et se plaisent à la redire à leurs enfants.

Pierre, que le prince de Neuchâtel a largement récompensé de ses bons offices, conserve religieusement la table et la chaise qu'a touchées Napoléon ; il les montre avec un noble orgueil, et s'attendrit jusqu'aux larmes quand il raconte qu'il a vu de si près et servi son empereur.

J. P. F... Troyen

---

## Napoléon

*Et la marchande d'eau-de-vie à Troyes*

1814

---

Forsan et hæc olim meminisse juvalit  
*Virg. Ænid. I. 1.*

C'était le dimanche 6 février 1814, à dix heures et demie du matin, à son retour du faubourg de Croncels où il avait déjeuné au bivouac près de la muraille des Chartreux. Il avait longé le mail de la Tour Baleau, et passé en revue les divers corps, débris noirs et sanglants, de la grande armée qui battait en retraite en versant des larmes de rage.

Troyes était en ces jours-là transformée en ville de guerre. Remplie de troupes, de canons, de caissons, elle présentait partout l'attrail des combats. Après la revue de l'empereur, chaque arme avait pris la direction qui lui était indiquée.

Napoléon descendait la grande rue suivi d'un nombreux état-major. Il arrivait à la place de l'hôtel-de-ville, lorsqu'il rencontra un aide-de-camp qui lui présenta une dépêche que S. M. jugea à propos de connaître aussitôt. Recevoir la lettre, en rompre le cachet et la lire, ce fut l'affaire d'un moment. Napoléon parut soucieux : il fit à l'officier, plusieurs questions auxquelles celui-ci répondit avec empressement. L'empereur écoutait avec attention, et les yeux fixés sur la façade du monument il regardait la statue que les révolutions ont faite tour à tour : *la Liberté* au bonnet

phrygien; *le Génie de la France* sous l'Empire; *Minerve* sous la Restauration, sans préjudice de ce qu'elle deviendra selon les temps et les circonstances. D'un regard scrutateur il semblait lui demander combien de temps encore elle lui resterait fidèle : car il avait dû douter de la foi de ceux qui l'entouraient.

La foule s'était grossie autour du héros. Chacun s'empressait pour le voir, le saluer, lui payer son tribut d'affection et lui témoigner ses sympathies. C'étaient des vieillards qui avaient blanchi pendant les conquêtes du consulat et de l'empire, c'étaient des enfants que les nourrices avaient bercés en leur chantant les triomphes du héros de Marengo.

L'empereur étant sorti de la préoccupation qu'avait provoqué le message de l'officier, lui dit assez haut : « Retournez au plus tôt : dites à votre général que je vais faire opérer une jonction avec les divisions Millot, puis je serai là pour vous soutenir ».

La foule avait jusque-là gardé le plus profond silence : elle respectait l'impériale pensée qui avisait sans doute à parer à quelques désastres. Mais à peine l'empereur avait-il achevé ces mots, qu'on entendit le cri ordinaire des populations sur son passage : *Vive l'Empereur!* crièrent les vieillards; *Vive l'Empereur!* répétèrent les enfants.

— « Oui, mes amis, reprit Napoléon avec la conscience de lui-même, souhaitez qu'il vive, vous en avez besoin ».

Il dit, et tous émus de ces paroles qui s'adressaient à eux, ils reprirent en chœur : *Vive l'Empereur!*

Une femme qui par hasard avait établi son estaminet en plein vent, au bas du perron, fut la seule qui ne partagea point l'enthousiasme populaire. Elle craignait que la foule en s'écoulant ne vint d'un flot renverser sa chétive cantine. Sa crainte n'était pas sans fondement. Une petite table mal assise en travers du ruisseau pouvait bien porter trois ou quatre bouteilles d'eau-de-vie, une cuvette et quelques petits verres, mais non résister au choc dont elle la voyait alors menacée. Napoléon défendait son trône et notre marchande tremblait pour son cabaret. Ce ne fut toutefois pas la foule qui la déranga. Le sort capricieux lui préparait un autre événement et devait lui faire en cette occurrence une part qui lui laissât un souvenir.

Notre marchande donc resta seule en évidence sur le passage de Sa Majesté.

Le cheval blanc que montait l'Empereur, avait le champ libre, et fier de son impérial cavalier, il vint en caracolant, passer tout près de la fragile échoppe. D'un coup de pied le fringant animal heurta la table, la fit pirouetter, et bouteilles, verres et cuvette de rouler en éclats sur le pavé, au grand déplaisir de la pauvre vendeuse.

Toute étourdie de cet accident, cette femme n'osait pourtant s'en plaindre, car la faute n'en était à personne. On en eut pitié, et l'on en attendit le dénouement.

Cependant les cliquetis des verres et des pots bien différent de celui des épées et des lances, avait attiré l'attention de l'empereur. Il s'était retourné, et déjà il avait remarqué la marchande d'eau-de-vie, qui, comme la laitière de La Fontaine voyait

*d'un œil marri*  
*Sa fortune ainsi répandue.*

Elle n'eut toutefois pas comme celle-ci, besoin d'aller s'excuser à son mari car Napoléon, grand partout, se laissant aller à un sourire bienveillant, lui envoya un officier d'ordonnance lui porter plusieurs napoléons.

Cette pauvre femme avait ramassé un flacon qui par une sorte de prodige avait échappé à la débâcle, mais apercevant l'officier qui lui présentait une indemnité, elle lâcha sa bouteille pour lever les deux mains, et bien consolée de sa perte, elle cria de tous ses poumons : *Vive l'Empereur !* que la foule répéta mille fois en suivant le cortège.

J. P. F... TROYEN.

(à suivre).

Manuscrit communiqué par M. Paul Beuve, petit-neveu de l'auteur.

---

*Le Gérant : L. FALLOU.*

---

Tours et Mayenne, Imp. E. SOUDÉE. — *Spécialité de publications périodiques.*

## A NOS LECTEURS

*Le Ministère de la guerre a bien voulu nous honorer de sa souscription.*

*En tête de ce second numéro, LA GIBERNE tient à remercier le Ministre, puis tous ses amis abonnés et lecteurs, de la sympathie témoignée dès la première heure. C'est par des améliorations successives et continues que nous nous efforcerons de mériter l'approbation de tous.*

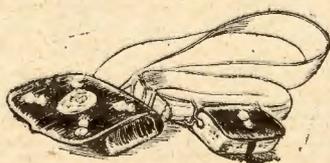
*Nous sommes fiers de pouvoir dire bien haut que les encouragements ne nous ont pas manqué, et que sans bruyante et vaine réclame, livrée à ses propres forces, LA GIBERNE, a vu, à peine parue, son succès dépasser tout espoir.*

*Ce succès était du reste assuré dès qu'on pouvait lire en tête de la liste des abonnés les noms de : S. A. R. le Prince Jean d'Orléans, le Prince de la Moskowa, le marquis de Saint Léger, le comte M. de Cossé-Brissac, président de l'Etrier, le comte R. de la Celle, M. le chef de bataillon Serré de Rivière, M. le chef d'Escadrons Picard, M. Royal, chef de bataillon, M. de Carbonnier, commandant le 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, le comte de Comminges, Péan de Saint-Gilles; les capitaines Cléménçon, Descaves, Leclercq, Carlet, Delacour, Baude; le Baron Verly; les lieutenants Forestier, Kœchlin, Legouest, Gridel, MM. Gérardin de Nancy, Coquelin, Bertrand, l'auteur de *Pro Patria*, etc., etc., etc.*

*Nous en passons et des meilleurs, la liste serait trop longue.*

*Merci donc encore une fois et à tous, à tous ceux qui veulent bien nous aider à crier : Vive la France! Vive l'armée !*

*C'est tout notre programme.*



## NOS GRAVURES

Peut-être nous reprochera-t-on de ne pas donner des uniformes inédits.

Tout d'abord, existe-t-il, à l'heure actuelle, et si l'on veut s'en tenir dans les limites du certain, des uniformes inconnus? Oui, certes si l'on prend comme inédit des costumes de corps francs, de partisans à l'existence éphémère; si, compilant de vieilles gravures d'exactitude douteuse et où s'affirme le peu de souci d'observation technique qui caractérise souvent les dessinateurs militaires d'autrefois (la plupart, du reste dessinateurs militaires par fantaisie momentanée) on nous montre des tenues accidentellement portées par des fractions de corps isolées, ou encore des projets d'uniformes non adoptés.

Mais si, sagement, on s'en veut tenir à l'exacte vérité, aux uniformes usés au bivouac ou sur le lit de camp des corps de garde, il n'existe plus d'inédit.

D'ailleurs inédit, inconnu, ne sont que des mots, et, quel est l'artiste qui, sans prétention, après les admirables études de Meissonnier, d'E. Detaille, de F. Flameng, de H. Dupray, d'A. Menzel, pour ne citer que les maîtres, peut de toutes pièces nous montrer de l'inédit? Inédit peut-être pour Pierre, pas inédit à coup sûr pour Paul.

Et les collections de Marbot, celle de Dubois de l'Etang, toutes les innombrables gravures recherchées, collectionnées, vulgarisées, sont une source de documents inépuisables et aujourd'hui connus de tous.

Non, l'inédit n'existe plus dans le vrai sens du mot. au moins, en tant qu'intéressant.

Loin de nous du reste la prétention de rien apprendre à personne, tout au plus espérons-nous rappeler, faire revivre certains uniformes un peu oubliés ou dont le « caractère » déformé par une interprétation et un goût d'une fadeur désespérante, comme

ceux de l'époque Louis XV a fini par être mal compris et mal apprécié.

Et précisément, parce que le XVIII<sup>e</sup> siècle, cet apogée, cet épanouissement du goût et de l'autorité française se prêtait au « joli » au gracieux, à l'art d'opéra comique et même d'opérette, et qu'on en a abusé, précisément parce que les costumiers ineptes et les confiseurs malencontreux ont torturé cette merveilleuse et unique époque et l'ont déformée, affadie, IMBÉCILLISÉE, il est temps de lui rendre, d'essayer tout au moins de lui rendre la place qu'elle mérite la première.

Certes, la Révolution, l'Empire sont de merveilleuses épopées et dont les costumes s'adaptent admirablement à toutes les manifestations héroïques. Certes les hauts plumets des bonnets à poil ondulent sous un souffle de gloire dont nous pouvons être légitimement fiers. Mais les habits blancs de Denain, de Fontenoy, de Lawfeld, peuvent dignement figurer à côté des « habits bleus par la victoire usés » qu'a chantés Béranger (avec un a !)

Il ne faut pas non plus trop oublier qu'à Jemmapes les « habits bleus » tournaient un œil inquiet et indécis du côté des « habits blancs » dont la ferme contenance et les qualités militaires n'ont pas peu contribué à sauver la France et.... la République. Ce pendant que d'autres habits bleus, ceux des fameux volontaires dont les généraux ne souhaitaient rien moins que la venue, ne brillaient guère par leur bonne tenue et leur discipline à Châlons. Mais passons....

J'essaierai donc, et bien modestement, je le confesse, de faire mieux connaître ces belles troupes qui à Malplaquet après avoir manqué de pain pendant deux jours jetèrent celui qu'on venait de leur donner pour mieux combattre et dont le vainqueur, un moment indécis de sa victoire, dit que « leur défaite avait relevé l'honneur des armes françaises ». Troupes qui souvent peu ou point payées, mal nourries, furent aussi héroïques que d'autres et ont été moins chantées. Troupes dont les officiers si décriés depuis payaient souvent la solde de leur poche comme ce Duc de Chevreuse, Mestre de camp général des Dragons qui pour régler la solde de ses Dragons pendant la guerre de sept ans dépensa en une seule campagne 1.200.000 francs et fut obligé de vendre l'hôtel de Longueville pour payer les dettes contractées à cet effet ; je parlerai de cette prestigieuse maison du Roi dont le luxe et l'élégance n'ont jamais été égalés et dont la valeur n'a

pu être surpassée. Ceux auxquels leurs officiers disaient à Fontenoy, avant la charge :

« Messieurs les maîtres, assurez vos chapeaux nous allons avoir l'honneur de charger ».

N'est-ce pas à la tête de la Maison du Roi que le romanesque et héroïque « Prétendant » chargea douze fois l'armée de la Reine Anne, sa sœur, tombant grièvement blessé à la treizième charge.

Mais à tout citer je n'en finirais jamais, l'espace m'est limité. Je ne veux, du reste, pas abuser de toi, cher lecteur, j'ai essayé de t'expliquer ma passion pour notre vieille gloire du XVIII<sup>e</sup> siècle. Moins populaire sans doute que celle de la grande armée maistoute aussi française et toute aussi digne d'intérêt, je suis sûr comme je ne m'adresse qu'à des âmes françaises, éprises de la gloire et de la grandeur de la patrie de ne pas être indifférent. C'est tout ce que je souhaite.

Que le drapeau soit tricolore (qui est soit dit en passant la vieille couleur des Bourbons, il n'y a qu'à regarder les galons des pages de la grande et de la petite écurie pour s'en convaincre, je le prouverai, du reste, autre part) donc, que le drapeau soit tricolore, ou qu'il soit blanc semé de fleurs de lys, que sa hampe porte le vieux coq qui chante clair, ou l'aigle dont les ailes éployées ont un moment couvert l'Europe de leur ombre victorieuse, qu'il porte dans ses plis le fier « *Liberté ou la mort* » de 1793, le « *sensere gigantes* » des chevaux-légers de Fontenoy, ou l'évocation des victoires du Grand Empereur, c'est toujours : « Honneur et Patrie » qu'il représente.

Que sa soie ternie par la fumée des batailles ondule en plis joyeux sous le vent de victoire, ou que résigné il défile enfermé dans l'étui, c'est toujours le *Pays*, c'est toujours *la Patrie*, c'est toujours notre *France*, terre de héros, qui ne saurait être inféconde le jour où le boute-selle résonnant tu sortiras enfin de ta gaine, bel étendard aux couleurs trop neuves !

Mais me voilà loin de mon sujet. Qu'en dis-tu ami lecteur ? Non j'y suis en plein puisque ce n'est qu'en parlant du passé qu'on a le droit d'invoquer l'avenir.

L. VALLET.



M. LE MARQUIS DE CREIL

MARÉCHAL DE CAMP

*Capitaine-Lieutenant commandant la Compagnie des Grenadiers à cheval de la Maison du Roy*

1735



L. VALET

TROMPETTES DES CENT-GARDES

1854

## DESCRIPTION

M. le marquis de Creil, Maréchal de camp, capitaine lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du Roi, de 1730 à 1744.

---

En 1676 le Roi Louis XIV à la fin de la campagne créa une compagnie de 100 grenadiers à cheval, tous gens choisis, et s'en fit capitaine. Ils marchaient à la tête de sa maison pour faire les chemins et ouvrir les passages.

Vraie troupe d'élite, les recrues qu'on en tirait des grenadiers à pied devaient être grands, forts, braves et *portant moustache*, l'uniforme était l'habit bleu galonné d'argent, la veste et la culotte rouge et le bonnet de drap rouge galonné d'argent et garni de peau d'ourson. Leur quartier général était à Chauny en Picardie.

En 1690 au combat de Leuze cette poignée de braves prend 5 drapeaux à l'ennemi :

Pour les récompenser le Roi leur donna l'étendard de soie blanche brodé et frangé d'or, avec une carcasse qui crève en l'air et qui jette des grenades de feu et ces mots pour devise : *Undique terror undique lethum*.

En 1737 l'ordonnance du 8 janvier compose la compagnie ainsi qu'il suit : un capitaine-lieutenant commandant, 3 lieutenants, 3 sous-lieutenants, 130 grenadiers (compris 6 sergents, 3 brigadiers, un porte-étendard, 2 fourriers, 6 appointés et 4 *tambours*).

En 1776, à la réforme de la maison du Roi ils sont licenciés. C'est vraisemblablement le marquis de Creil, corlon rouge, qui est représenté dans le beau tableau de Parrocel : *Une halte de la maison du Roi*. Ajoutons que c'est du nom des grenadiers que vient l'expression l'arme à la grenadière, de l'usage où étaient les grenadiers avant tous les autres corps de troupe de la porter ainsi pour jeter les grenades.

## TROMPETTES DES CENT-GARDES 1854.

Ce dessin est fait d'après un dessin lithographié de Bastin pour l'Éditeur Daziario, fin 1854 et premiers mois de 1855. L'ensemble des planches représente toute l'armée, infanterie, cavalerie etc... la feuille 1 est consacrée à la Garde impériale. Le règlement y est scrupuleusement observé.

Des publications de l'époque, notamment « *l'Illustrated London News* », à propos du voyage des souverains d'Angleterre à Paris, ont reproduit des scènes où les cent-gardes figurent avec les trompettes dans la tenue ci-jointe.

— Le collet encadré, *haut et bas*, par le double galon de musicien de 1<sup>re</sup> classe, répété aux parements.

— Les dessins de l'époque 1854-1855, y compris la grande collection Gaildraud représentent les gardes avec le mousqueton Treuil de Beaulieu, le fusil (1<sup>er</sup> modèle) a donc été fort peu de temps en service.

— Aucun dessin ne donne le casque à chenille : d'ailleurs la houpette ayant été constamment portée, le projet devait figurer une crinière en brossé, à la romaine, comme de 1825 à 1843.

— C'est en 1853, à la première réorganisation, que l'écarlate a été adopté pour la couleur tranchante, en même temps que la crinière flottante du casque et le manteau plié en portefeuille.

Jusqu'alors, la grande tenue d'escorte comportait le porte-manteau carré (mode gendarmerie).

— Les aiguillettes et cordon de trompettes étaient en argent mélangées 1/3 de soie bleu céleste. Les contre-épaulettes, argent et soie bleue, modèle musiciens de 1<sup>re</sup> classe, flamme de trompette en soie bleue sur une face, et cramoi-si, du côté opposé, avec les armes de l'empire en broderie et encadrement en double galon d'argent, comme aux collet et parements, frange argent à grosses torsades (1854).

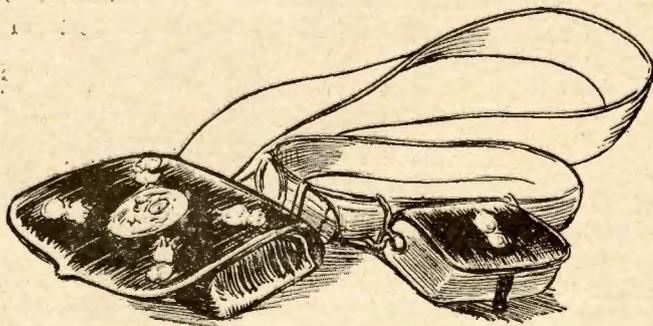
#### HUSSARDS DES VOLONTAIRES CANTABRES

1745.

OFFICIERS DE POLLERETSKY. — HUSSARDS.

1752.

Pour ces deux dernières planches se reporter à l'article ci-joint « *Nos Hussards* ».



# Le Sabre

---

Mon grand-père était, pendant le siège de Pampelune, aide-de-camp de son cousin, fameux partisan carliste, le marquis d'Espagne.

Il avait pris du service comme « Capitan teniente del régiment Cazadores à Cavallo de la guardia real ».

Puis, un beau jour, l'envie le saisit de revoir les Pyrénées françaises et il donna sa démission. Il revint couvert de décorations, rapportant un sabre d'honneur.

Ce sabre était un sabre Empire.

La garde, dont la dorure n'a pas une éraflure, — on devrait solidement dans ce temps-là, — est finement et sobrement ciselée. Le seul motif d'ornementation est une suite de feuilles de laurier, s'amincissant sur les branches et s'élargissant aux parties plus amples de la garde.

La lame, franchement recourbée, est damasquinée et toute couverte de dessins guerriers et allégoriques d'or et d'argent.

Le fourreau large, lourd, et contrairement à la mode du temps, au lieu d'être en cuivre, est en acier poli.

Dans la chambre de mon père, il occupait parmi d'autres armes, la place d'honneur.

Tout enfant, je me faisais « raconter les sabres ».

— « Et celui-là, qui est-ce ? »

— « Celui-là, répondait mon père, c'est le sabre de mameluck, que je portais aux guides de la garde impériale, quand j'allais aux bals de la cour, en grande tenue de gala, or et vert, culottes soutachées d'or et bottes à la Souwaroff ».

— « Et celui-là qui a l'air d'une épée ? »

— « C'en est une aussi, c'est celle de ton arrière grand-père, lieutenant-colonel du régiment de Caraman... »

— « Oui, oui, je sais ! Elle est très laide, toute rouillée et puis on devait avoir les mains bien petites pour pouvoir la tenir... Et cet autre ? »

— « C'est mon sabre de la campagne de 70. L'autre, à côté, je le portais pendant la campagne d'Italie... Tu sais bien, la campagne d'Italie ? »

— « Oui, on entrait dans les villes et on vous jetait tant de fleurs, en criant « Eviva ! », qu'il s'en accrochait toujours aux uniformes et, qu'à tous les sabres s'enfilaien des couronnes lancées des balcons ; et on gagnait toutes les batailles... Elles avaient des noms superbes... Oh ! papa, racontez-moi encore, voulez-vous, l'histoire de votre ami Froidefond ? »

— « Eh ! bien, figure-toi que le soir de la bataille de Magenta, je fus chargé avec mon peloton d'escorter le général P...l qui se rendait, je ne sais pour quel motif, sur le champ de bataille... Je vois d'ici le premier mort que nous y avons rencontré : c'était un grand autrichien blond, à l'uniforme blanc, allongé dans un fossé.

Il avait les pieds nus.

Plus nous avançons, plus le nombre des morts augmentait. Aux approches de la ville ils étaient en tas ! Et tous, les pieds nus... Car, tu sais, jamais sur un champ de bataille, on ne voit un cadavre chaussé. En un clin d'œil, un camarade ou un rôdeur lui a enlevé ses souliers.

Tout d'un coup, un officier me croise et me dit : « Si vous voulez voir Froidefond, il est, là-bas, dans cette voiture. »

Je m'imagine qu'il est blessé puisqu'il se fait porter et je pique sur la voiture...

Il y avait deux cadavres assis sur la banquette de derrière.

L'un était mon ami Froidefond, la tête inclinée sur la poitrine, les poings fermés, les pouces en dedans. Un peu de sang coulait sur sa figure. L'autre était le général E...sse que Froidefond avait suivi comme officier d'ordonnance. Celui-là avait la tête renversée et la bouche grande ouverte.

Sur une planchette, derrière la voiture, un aide de camp déjeunait tranquillement.

Froidefond et son général avaient été foudroyés à bout portant alors que, pendant le combat, ils passaient devant une maison. Avec mon ami A...é, nous allâmes visiter cette maison. Elle avait été éventrée, incendiée et était remplie d'autrichiens morts. Derrière elle, profond, sombre, charmant, un petit jardin continuait à vivre sa vie tranquille et mystérieuse.

Personne n'y était entré et l'odeur de ses roses embaumait

le crépuscule. Nous en cueillîmes chacun une, sans rien nous dire, avec la même pensée de la mettre sur la tombe de notre pauvre Froidefond. »

Après un instant de silence pendant lequel je tâchai de m'imaginer si j'aurais pu, comme l'aide-de-camp, déjeuner sur la voiture aux morts — ce que je déclarai en moi-même impossible,

— « Papa, dis-je, quel sabre me donnerez-vous quand je serai officier?

— « Nous avons le temps d'y penser ; mais en attendant si tu veux, choisis ! ».

Ah ! que le sabre du grand-père me tentait ! Éclatant comme la gloire des campagnes impériales, recourbé comme s'il était allé se promener en Egypte, — il en venait peut-être avant d'être devenu Espagnol et Carliste, — il fascinait mes yeux.

Mais là, à côté de lui, avec son fourreau bossué, sa garde unie et terne, son filigrane usé et désentortillé « *celui dont on ne parlait jamais* » un sabre frappe les regards de mon âme d'enfant.

— « C'est celui-là que je veux papa ? »

— « Mon sabre de 70, pourquoi ? »

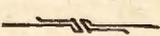
Et moi, tout rouge, prêt à pleurer :

« Je ne sais pas ! je ne sais pas ! mais il me semble que c'est celui-là que je *dois* prendre ! »

Alors mon père tout ému :

— « Viens m'embrasser, petit ».

St-MARCET.



# NOS HUSSARDS

PREMIÈRE PÉRIODE. — ANCIEN RÉGIME (1)

(1692. 1<sup>er</sup> JANVIER 1891) (*suite*).

## 1746

Le régiment *David-hussards* devient hussards de *Turpin*, du nom du comte de Turpin-Crissé, son nouveau mestre de camp. Ce régiment avait alors le n° 60 dans la cavalerie.

Le 30 janvier, un corps de troupes légères est créé par ordonnance royale, sous le nom de *Volontaires de Gantès*, et composé de 500 hommes, répartis en 7 compagnies, savoir : 6 compagnies de 75 hommes chacune, dont deux d'infanterie, deux de fusiliers de montagne et deux de hussards ; la 7<sup>e</sup> est composée de 50 dragons.

Le 30 octobre, l'utilité des corps de troupes légères composées de fantassins et de cavaliers étant reconnue, un autre corps de ces troupes est créé sous le nom de *Volontaires Bretons* et mis sur le pied de 1200 hommes, dont 900 à pied répartis en 10 compagnies, savoir : deux compagnies de 50 grenadiers et huit compagnies de 100 fusiliers ; et 300 hommes à cheval répartis en six compagnies de 50 hussards.

La tenue des hussards comprenait : pelisse ventre de biche avec agréments bleus, bordée de peau noire ; culotte bleue ; écharpe mi-partie, ventre de biche et rouge ; bonnet noir bordé d'un galon jaune et orné d'une aigrette blanche.

L'équipage du cheval bleu, bordure ventre de biche.

## 1747

Par ordonnance du 15 janvier, le régiment de *Ferrary* est augmenté de 2 escadrons à 3 compagnies ; chaque compagnie forte de 50 hussards.

---

(1) Par suite d'une erreur de copie, la formation des hussards d'Esterhazy a été placée au mois de décembre 1720. Tout ce qui a rapport à cette formation et à l'uniforme doit être renvoyé au mois de décembre 1734.

Le 15 septembre, la compagnie des *Chasseurs de Fischer* est également augmentée de 200 hommes, pour en former un corps de 200 hussards et 400 chasseurs à pied.

Le 30 octobre, les *Volontaires Bretons* sont portés de 1200 à 1500 pour faire, des 300 hommes d'augmentation, une compagnie de 100 fusiliers et 4 autres compagnies de 50 hussards.

La même année, les *Volontaires-Cantabres* sont donnés au chevalier de Luppé, et prennent le titre de *Royal-Cantabres*.

D'après une lettre du maréchal de Bercheny adressée au comte d'Argenson, datée de Lunéville le 14 novembre 1747, insérée au *Carnet de la sabretache n° 69* (septembre 1898), il résulte que le roi décida que les hussards porteraient les bonnets de feutre blanc, bordés d'un galon de couleur distinctive, en remplacement des bonnets qu'ils portaient auparavant. Exception est faite pour le régiment de Bercheny qui conserve le bonnet rouge.

Une autre lettre du maréchal de Bercheny, datée du 14 décembre 1747, insérée dans le même n° du *Carnet de la Sabretache*, donne des renseignements sur les premiers uniformes du régiment Polleresky-hussards. Cette lettre nous apprend que ce régiment fut d'abord habillé entièrement en couleur canelle, et qu'il porta ensuite la pelisse verte, le dolman et la culotte canelle.

D'après le contenu de cette lettre, le régiment de Polleresky ne se conforma pas de suite à l'ordonnance du 26 octobre 1744, ce n'est que quelque temps après que son mestre de camp se décida à lui donner l'uniforme déterminé par la dite ordonnance.

## 1748

Le 14 janvier, le roi autorise le régiment de Turpin à porter le bordé noir au shako.

D'après un état de situation des régiments de hussards, en date du 10 février, inséré dans le *Carnet de la Sabretache n° 69*, voici quelle était la couleur du bordé des régiments de hussards.

Linden, jaune.  
Turpin, noir.  
Raugrave, aurore.  
Ferrary,.....

Bercheny, les bonnets rouges.  
Beausobre, dé galon d'argent faux.  
Polleresky, bleu céleste.

Nous rappelons que les bordés de Shakos étaient au choix du colonel, sauf

pour le régiment de *Turpin* qui portait le bordé noir en vertu de l'ordonnance du 14 janvier, ci-dessus.

Le 1<sup>er</sup> septembre, une ordonnance réduit :

- 1° Les *Arquebusiers de Grassin*, de 1.500 hommes à 970 ;
- 2° Les *Volontaires Bretons*, de 1.500 à 980 ;
- 3° Les *Chasseurs de Fischer*, de 600 à 360.

Le 10 du même mois, une ordonnance réforme différents corps de troupes légères, et réduit de nouveau les *Arquebusiers de Grassin* de 970 à 640 hommes ; les *Volontaires Bretons* de 980 à 640 ; et les *Chasseurs de Fischer* de 360 à 180 hommes.

Le 10 novembre, les *Volontaires de Gantès* sont supprimés et versés dans les *Volontaires du Dauphiné*, corps composé d'infanterie et de dragons.

Le 30, une ordonnance royale fixe l'effectif des régiments de hussards *Linden*, *Bercheny*, *Turpin*, *Beausobre*, *Polleresky*, *Ferrary* et *Raugrave*, à 800 hommes en 8 escadrons de 100 hussards, dont 4 escadrons entièrement composés de hongrois.

Le premier décembre, les *Arquebusiers de Grassin* et les *Volontaires Bretons*, sont encore réduits de 640 à 340 hommes.

Le 17 du même mois, le roi renvoie et remet au prince de Nassau, la compagnie franche de hussards hongrois, levée par le prince de *Nassau-Saarbrück*, le 16 octobre 1744. Cette compagnie eut l'uniforme prescrit par l'ordonnance royale du 26 octobre 1744.

A la fin de l'année, voici qu'elle était la composition exacte des régiments de hussards suivants :

	Linden	Bercheny	Turpin	Beausobre	Polleresky	Raugrave	Ferrary
Officiers.	Mestre de camp. . . . .	1	1	1	1	1	1
	Lieutenant-colonel . . . . .	1	1	1	1	1	1
	Major. . . . .	1	1	1	1	1	1
	Aide-major . . . . .	1	1	1	1	1	1
	Capitaines. . . . .	12	12	12	12	12	12
	Lieutenants . . . . .	12	12	12	12	12	12
	Cornettes . . . . .	12	12	12	12	12	12
Troupe.	Maréchaux des logis	12	12	12	12	12	12
	Brigadiers. . . . .	36	36	36	36	36	36
	Hussards . . . . .	51	551	551	551	551	551
	Surnuméraires. . . . .	»	300	»	»	»	»
	Trompettes . . . . .	12	12	12	12	12	12
	Timbalier. . . . .	1	1	1	1	1	1
	652	952	652	652	652	652	652

Chaque régiment était à 4 escadrons, l'escadron de 3 compagnies.

L'uniforme était le même que celui décrit un peu plus loin (1752), sauf *Linden* qui avait le bonnet rouge garni de peau d'ourson.

*Linden* et *Bercheny* ont chacun 8 étendards de soie, bleue pour le premier, rouge pour le deuxième, tous ornés d'un soleil d'or, et de fleurs de lis d'or, bordés et frangés d'or. Leur forme ne diffère pas de celle des précédents.

## 1749

Le premier février, le *Royal-Cantabres* est réduit à 4 compagnies franches. Il ne comporte plus de hussards dans son effectif : licencié le 25 novembre 1762.

Le 25 mars, les *Chasseurs de Fischer* sont réduits à 40 hommes d'infanterie et 20 cavaliers ; ces derniers conservent la même tenue, sauf la pelisse qui devient verte.

Le premier août, une ordonnance du roi supprime les *Arquebusiers de Grassin* et les *Volontaires Bretons* tout en gardant néanmoins, tant en hommes qu'en chevaux, ce qu'il y a de meilleur pour en former un corps d'infanterie et de dragons, sous le nom de *Volontaires de Flandres*.

## 1752

Le 15 mai, paraît une ordonnance sur l'habillement, l'équipement et l'armement des régiments de hussards, ainsi conçue :

« Sa Majesté voulant régler l'habillement, l'équipement et l'armement des régimens de Hussards, à l'effet de détruire les différens usages contraires au bien de son service qui s'y sont introduits, et procurer en même temps à ce corps les moyens de parvenir plus facilement à son entretien, d'une manière stable et uniforme, a ordonné et ordonne que l'habillement des régimens de hussards ne pourra être fait à l'avenir en totalité, mais seulement par tiers, par quart, ou suivant la partie qui sera jugée nécessaire à chaque régiment, par l'inspecteur général lors de ses revues ; Sa Majesté entendant que tous les dits régimens se conforment à cette disposition, ainsi qu'à ce qui est porté par le règlement qu'Elle a arrêté touchant l'uniforme, l'espèce et la qualité de l'habillement, de l'équipement et de l'armement qui les concernent, et qui sera joint à la présente ordonnance, ordonne à tous les régimens de s'y conformer, et aux mestres de camp commandans ou majors d'y tenir régulièrement la main à mesure des renouvellemens qu'il y aura à faire à peine d'en répondre.

« **Habillement.** — La pelisse, la veste et la culotte seront à la hongroise, de drap de Lodève ou de BERRY, d'une aune de largeur entre les deux listières teint en... (pour la couleur, voir le tableau synoptique placé à la fin de l'ordonnance) :

« La pelisse sera composée d'une aune un quart du même drap, garnie d'une douzaine et demie de gros boutons ronds pour le rang du milieu, et de trois douzaines de petits demi-ronds pour les deux côtés, de façon qu'il y ait seulement trois rangs ; de cinq aunes et demie de cordonnet de fil pour servir de boutonnières, et de huit aunes de galon de fil..., de six lignes de largeur, pour border la manche ainsi que la poche.

« La doublure sera de peau de mouton..., et bordée tout autour d'une pareille peau...

« La veste sera plus courte que la pelisse de sept pouces, composée d'une aune du même drap, de pareille qualité et couleur, garnie de la même qualité et quantité de boutons et de cordonnet que la pelisse, et de sept aunes de pareil galon de fil..., doublée d'une forte toile ; l'extrémité de la manche sera retroussée, dans l'épaisseur d'un pouce, de drap de la couleur affectée à chaque régiment.

« La culotte sera composée de trois quarts de drap de pareille qualité et couleur, doublée d'une forte toile écrue, à la hongroise.

« Les bonnets ou shakos seront de feutre..., et seront garnis des couleurs affectées au régiment, avec une fleur de lis devant le bonnet...

« L'écharpe sera composée de laine cordonnée, de la largeur de huit pieds :... et les boutons de la dite écharpe seront de la couleur affectée à chaque régiment, pour la garniture des bonnets.

« Les sabretaches seront, dans tous les régiments, de drap..., ornées d'une fleur de lis, et bordées d'un galon de la couleur qui leur est affectée pour les housses, ceux du régiment de Berchemy auront une couronne de plus.

« Le manteau sera composé de trois aunes un quart de drap de Lodève..., d'une aune de large, fabriqué et apprêté à deux envers, y compris le collet de dix-neuf pouces de long, et de deux pieds de large.

« Les housses seront..., et composées d'une aune un quart de drap de Lodève ou de Berry, d'une aune de large, doublées de toile et bordées d'un galon de fil de dix-huit lignes de largeur, de la couleur affectée à chaque régiment pour le bord des bonnets, ayant cinq fleurs de lis blanches, bordées d'un petit cordonnet de la même couleur affectée ; celles du régiment de *Berchemy* auront de plus une couronne au-dessus de chaque fleur de lis.

« **Armement et équipement.** — Un mousqueton et deux pistolets conformes aux dimensions et largeurs prescrites par l'article VI de l'ordonnance du 28 mai 1733.

« Le sabre courbé, à monture de cuivre, à simple branche en croix, la poignée sera couverte de cuir bouilli crénelé, et sur le dos une plaque de cuivre, la lame à dos de trente-cinq pouces de longueur et de quatorze lignes de large le fourreau garni au-dessus de la branche, d'une bande de cuivre de deux pouces de long suivant l'usage hongrois.

« Le ceinturon à la hongroise..., de quatre pieds de long et de quatorze lignes de large, avec trois anneaux de fer et une boucle.

« La bandoulière sera en..., de cinq pieds de long et de deux pouces de large.

« La cartouche à vingt coups, couverte de vache..., portée de gauche à droite.

« Tous les régiments de hussards continueront d'avoir l'équipage du cheva

à la hongroise, comme ils l'ont toujours eu, avec toutes les fournitures nécessaires à cet équipement.

« Les brigadiers et les hussards seront en bottes molles de cuir noir, à la hongroise.

« **Uniforme des officiers.** — La pelisse, veste et culotte seront de drap d'Elbœuf ou autres manufactures de pareille qualité, bleu-céleste et semblables à celles des hussards ; les capitaines auront des galons d'argent de six lignes de largeur, les lieutenans de cinq lignes seulement.

« La doublure de la pelisse sera de peau de renard, et la bordure de peau de gorge de renard, la veste sera doublée de laine ; et les boutons, tant de la pelisse que de la veste, seront d'argent sur bois.

« Les bonnets ou schakos des officiers des régiments de hussards seront de feutre blanc, à l'exception de ceux des officiers du régiment de *Bercheny*, qui continueront de les avoir rouges ; ils seront tous bordés d'un galon à la mousquetaire, de dix-huit lignes de large, et garnis d'une fleur de lis en argent.

« Les housses desdits officiers seront de couleur semblable à celle des hussards avec une fleur de lis, et bordées d'un galon d'argent de dix-huit lignes de large pour les capitaines, et d'un pouce pour les lieutenans.

« Ils auront des sabres uniformes ; la lame pareille à celle des hussards, la monture de cuivre doré, le fourreau de chagrin.

« Les sabretaches des officiers seront dans tous les régimens de drap écarlate, bordées d'un galon d'argent de la même largeur que celui des bonnets, avec une fleur de lis au milieu ; ceux du régiment de *Bercheny* auront une couronne de plus.

« Les habits des maréchaux des logis seront en drap bleu céleste de Romorantin, de cinq quarts de large, ou autre de pareille qualité, les galons d'argent de quatre lignes de large, la pelisse doublée de mouton noir et bordée de peau de dos de renard, les bonnets de même que ceux des hussards, et bordés d'un galon d'argent d'un pouce de large, les housses de drap de Romorantin ou autre de pareille qualité, bordées d'un galon d'argent de huit lignes de large, et d'ailleurs pareilles à celles des hussards ainsi que les sabres.

« Défend Sa Majesté à tous les officiers de hussards de paraître à la tête de leur troupe avec un manteau ou redingote d'autre couleur que bleu de roi, ou de la couleur uniforme de leur régiment.

« Défend pareillement Sa Majesté aux officiers de hussards de paraître à la tête de leur troupe en chapeau ou bonnet, autre que celui de l'uniforme de leur régiment.

« La casaque du timbalier de chaque régiment sera à la charge du mestre de camp et les gages à celle des capitaines.

« A l'égard du cheval du timbalier, le premier capitaine payera deux cens livres lorsqu'il s'agira de le renouveler, le surplus de ce qu'il en coûtera devant être fourni par les autres capitaines.

« Les brigadiers et hussards seront obligés de s'entretenir de culottes de peau, de linge, leurs chevaux de ferrage, et de tenir leurs armes en bon état. »

*Tableau synoptique de l'uniforme des hussards (Troupe).*

Parties de l'uniforme.	Indication des Régiments							
	Bercheny	Turpin	Polleresky	Linden	Beausobre	Raugrave	Ferrary	
Pelisse	fond . . .	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	
	doubl. de peau de mouton.	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	
	bord. de peau de mouton.	noir	noir	noir	noir	noir	noir	
	tresses . . .	blanches	noires	rouges	jaunes	bleu de roi	noir aurore	noir vert-clair
	boutons en galon des manches et poches.	étain blanc	étain noir	étain rouge	étain jaune	étain bleu de roi	étain aurore	étain vert-clair
Veste	fond . . .	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	
	collet . . .	idem	idem	idem	idem	idem	idem	
	parements . . .	blancs	noirs	rouges	jaunes	bleu de roi	bleu aurore	vert clair
	tresses. . .	blanches	noires	rouges	jaunes	bleu de roi	aurore	vert clair
	boutons en galon des manches et poches.	étain blanc	étain noir	étain rouge	étain jaune	étain bleu de roi	étain aurore	étain vert clair
Culotte . . . . .	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	bleu céleste	
Schako	fond. . . . .	rouge	blanc	blanc	blanc	bleu céleste	bleu céleste	
	galon de bordure . . . . .	blanc	noir	rouge	jaune	bleu argent	bleu aurore	
	garniture ou flamme . . . . .	bleu céleste	noire	rouge	jaune	bleu de roi	aurore	
	fleur de lis . . . . .	blanche	blanc.	blanche	blanc.	blanche	blanche	blanche
Echarpe	écheveau.	garance	garan.	garance	garan.	garance	garance	
	boutons ou coulants.	bleu céleste	noire	rouge	jaune	bleu de roi	aurore	vert clair
Manteau. . . . .	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi	
Bottes à la hongroise, en cuir . . . . .	noir	noir	noir	noir	noir	noir	noir	
Sabre-galton de bordure	fond . . . . .	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	
	dure . . . . .	blanc	noir	id.	jaune	rouge argent	rouge aurore	
	fleur de lis . . . . .	id.	id.	id.	id.	faux id.	id.	vert clair id.
Ceinturon, cartouche, bandoulières de cuir.	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	
Housses	fond. . . . .	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	
	galon de bordure.	blanc	noir	rouge	jaune	rouge argent	rouge aurore	
	fleurs de lis.	blanches	blanc.	blanches	blanc.	blanches	blanches	rouge vert clair blanch.

Nota: Les schakos étaient de forme tronconique ; les bottes à la hongroise, avaient leur partie supérieure coupée en cœur par devant, bordée d'un galon et ornée d'un gland, au milieu, de la couleur des tresses.



OFFICIER DE POL LERESKY-HUSSARDS

Une lettre du maréchal de Bercheny, datée du 8 juin (1752), insérée dans le *Carnet de la Sabretache n° 69*, donne à entendre que l'expression culotte de peau, que nous trouvons à la dernière phrase de l'ordonnance de 1752, dans la liste des objets dont les hommes sont obligés de s'entretenir à leurs frais, est impropre. Il ne s'agit pas ici, d'après cette lettre, d'une culotte de peau qui n'aurait jamais été portée aux hussards, mais bien de peau pour basaner les culottes de drap.

## 1755

D'après une lettre, datée du 29 juin (1755), insérée dans le *Carnet de la Sabretache n° 69*, il résulte que le roi autorisa les régiments de hussards à porter le schako de feutre noir, le feutre blanc étant trop salissant en campagne, garni de couleurs affectées à chaque régiment, comme il est prescrit par l'ordonnance du 15 mai 1752. Le régiment de Bercheny conserve le schako rouge.

## 1756

Au commencement de la guerre de Sept ans (1756-1763), une ordonnance, du 30 octobre, licencie les régiments de *Linden*, *Beausobre* et *Ferrary*, pour les incorporer dans ceux de *Bercheny*, *Turpin* et *Polleresky*, afin de porter l'effectif de ces derniers à 600 hommes chacun, divisés en huit compagnies de 75 hommes, faisant quatre escadrons de 150 hussards. *Bercheny* prend alors le n° 58.

Le 18 novembre, le régiment des *Volontaires de Nassau-Saarbrück*, créé par ordonnance du 1<sup>er</sup> avril dernier, est formé à Strasbourg, par le prince Guillaume Henri de Nassau-Saarbrück, avec des officiers et 300 volontaires de nation allemande, répartis en deux escadrons de deux compagnies, la compagnie forte de 75 hommes.

L'état-major de ce régiment comprenait ; un mestre de camp, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un chirurgien, un aumônier et un prévôt.

Chaque compagnie était composée d'un capitaine, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, un cornette, deux maréchaux des logis, un fourrier, six brigadiers, 68 hussards et un trompette.

Le 20 du même mois, une ordonnance augmente le régiment

de *Raugrave* de 100 hussards, pour en porter l'effectif à 300, de manière que ce corps, qui prend le titre de *Volontaires Liégeois*, soit composé de la même façon que le régiment des *Volontaires de Nassau-Saarbrück*, moins le prévôt pour l'état-major, et le fourrier par compagnie.

### 1757

Le 5 mai, le régiment de *Polleresky* est cassé pour brigandages commis en Allemagne, et les huit compagnies qui le composaient furent versées, quatre dans le régiment de *Bercheny*, et quatre dans *Turpin-hussards*.

Par suite de cette incorporation, ces deux derniers régiments sont portés à 900 hommes chacun, répartis en 12 compagnies de 75 maîtres, formant 4 escadrons de 150 hussards.

Composition de l'état-major et d'une compagnie de chacun de ces deux régiments.

État-major	Bercheny	Turpin	Compagnie	Bercheny	Turpin
Mestre de camp . . . . .	1	1	Capitaine . . . . .	1	1
Lieutenant-colonel en premier . . . . .	1	1	Lieut. en premier . . . . .	1	1
Lieutenant-colonel en second sans compagnie. . . . .	1	1	Lieut. en second . . . . .	1	1
Major . . . . .	1	1	Cornette . . . . .	1	1
Aide-major . . . . .	1	1	Maréch. des logis . . . . .	2	2
Chirurgien . . . . .	1	1	Fourrier . . . . .	1	1
Aumônier. . . . .	1	1	Brigadiers . . . . .	6	6
			Hussards . . . . .	68	68
			Trompette ou timbalier . . . . .	1	1

### 1758

D'après l'état militaire de l'année, les régiments de hussards ont le même uniforme que celui prescrit en 1752, sauf les différences suivantes :

Sur la pelisse et sur la veste, un rang de gros boutons d'étain ronds entre deux rangées de petits, aussi ronds, de métal blanc.

Le même état militaire donne ainsi l'uniforme des *Volontaires Liégeois* :

Habit court bleu de roi, petits revers, collet et deux épaulettes jaunes, retroussis jaunes garnis de six boutons blancs de deux en deux, trois boutons et autant de boutonnières de chaque côté dessous les retroussis, parements ordinaires en jaune, garnis de trois boutonnières et boutons blancs, poches ornées

de trois boutons et boutonnières blanches, doublure de l'habit, jaune ; veste jaune avec deux rangs de boutons et boutonnières blanches, poches ordinaires garnies de trois boutons et boutonnières blanches, doublure de la veste, blanche ; culotte de peau, ceinture rouge, col noir, bonnet d'ourson et bandoulières blanches.

Le premier février, les *Volontaires Liégeois* prennent le nom de *Cavalerie Liégeoise*. Leur composition change quelque peu ; elle est de 2 escadrons à 4 compagnies de 40 maîtres.

Le sept avril, les *Volontaires de Nassau-Saarbrück* prennent le titre de *Volontaires royaux de Nassau* et le 14 juin suivant, celui de *Royal-Nassau-hussards*.

Le régiment de *Royal-Nassau* est porté de 300 à 600 hommes divisés en 4 escadrons de 150 maîtres. Le 1<sup>er</sup> escadron, formé de la seule compagnie du Mestre de camp lieutenant, est composé d'un capitaine en second, deux lieutenants en premier, deux lieutenants en second, deux cornettes, 4 maréchaux des logis, 2 fourriers, 12 brigadiers, 136 hussards, un trompette et un timbalier.

Les trois autres escadrons sont à deux compagnies chacun ; chaque compagnie composée d'un capitaine, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, un cornette, 2 maréchaux des logis, un fourrier, 6 brigadiers, 68 cavaliers et un trompette.

L'état-major comprend : un mestre de camp, capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie, un major, un lieutenant-colonel, sans compagnie, un major, un aide-major, un aumônier et un prévôt.

L'uniforme du régiment était le suivant :

Pelisse de drap rouge, doublée de mouton blanc, bordée d'agneau noir ; veste de drap bleu de roi : sur l'une et l'autre, cinq rangs de boutons d'étain ronds, et cordonnets de poil de chèvre blanc pour former les boutonnières à la hongroise ; le collet et les parements de la veste sont en drap ventre de biche ; écharpe de laine ponceau à boutons de poil de chèvre blanc et orange ; culotte de drap bleu de roi garnie de *charevaris* de peau de cerf avec trois rangs de cordonnets à l'entour des dits *charevaris* et par derrière ; manteau de drap blanc ; bonnet ou shako de feutre noir, bordé d'un galon de poil de chèvre blanc et orange, orné sur le devant d'une fleur de lis et d'une aigrette de plumes blanches ; sabretache de drap rouge, bordée d'un galon blanc et orange, avec un lion couronné au milieu, de même couleur ; ceinturon de sabre de cuir de russie ; bandoulière de cuir de cerf blanchi avec une grosse boule de cuivre jaune ; le cartouchier de cuir noir.

Equipage et chaperons en peau de mouton blanc bordés de ventre de biche.

## 1759

Le 10 février, une ordonnance augmente de 375 hommes la *Légion royale*, et dit que ce corps comprendra deux compagnies de hussards composées chacune de : un fourrier, 6 brigadiers, 67 hussards et un trompette, commandés par un capitaine, un premier et un second lieutenant et deux maréchaux des logis ; en plus des 2 compagnies de 45 grenadiers, des 12 compagnies de 75 dragons à pied et 50 montés, et d'une compagnie d'ouvriers, et que leur uniforme comprendra :

Habit bleu à collet et parements, veste et doublures rouges ; boutons blancs des deux côtés de l'habit et de la veste, poches en travers à trois boutons ; culotte blanche ; bonnet de peau d'ourson.

D'après l'état militaire de l'année, les hussards des *Chasseurs de Fischer*, avaient pour uniforme :

Veste et pelisse vertes ; haut de chausses rouge ; veste garnie de cinq rangs de boutons jaunes, savoir, quatre rangs de petits et un rang de gros au milieu, une pattelette de drap rouge sur chaque manche, ladite pattelette garnie d'un petit galon aurore ; la sabretache de drap rouge bordée d'un même galon, bonnet de drap noir.

## 1760

Par ordonnance du 4 janvier, deux corps de chasseurs à pied sont créés pour être attachés ; l'un au régiment de *Bercheny*, commandé par un lieutenant-colonel, subordonné au mestre de camp de ce régiment, composé de 5 compagnies dont une de 60 grenadiers et 4 de 100 fusiliers chacune ; l'autre, au régiment de *Turpin*, composé de même façon que celui de *Bercheny*.

L'uniforme des chasseurs attachés à *Bercheny*, comprenait :

Un habit bleu céleste avec petits parements et revers rouges, doublure, veste et culotte de tricot rouge garance, boutonnères de fil blanc en forme de trèfle, boutons blancs plats, chapeau bordé de blanc.

Celui des chasseurs attachés à *Turpin*, était semblable à celui des chasseurs de *Bercheny*, sauf des petits parements et les revers qui sont de drap noir.

La même année, les hussards de la *Légion Royale* sont supprimés.

L'état militaire de l'année donne l'uniforme de la *Cavalerie Liégeoise* ainsi qu'il suit :

Habit bleu de roi à parements, revers et doublure jaunes, avec boutonnieres et boutons blancs; épaulettes et aiguillettes plates de laine blanche; buffle ordinaire avec les petits parements, et deux épaulettes bleues bordées d'un galon de laine bleue; bonnet de peau d'ourson; manteau bleu de roi doublé de jaune avec des agréments cramoisis et aurore; ceinturon, cartouche et bandoulière blancs; housse bleue avec un galon cramoisi et aurore.

Etendards cramoisis, brodés et frangés d'or et d'argent avec la devise du roi.

## 1761

Le 31 mars, le corps des chasseurs à pied, attaché à *Bercheny* et celui attaché à *Turpin*, sont supprimés.

Le 27 avril, Fischer céda le commandement de son corps franc au marquis de Conflans, tout en conservant cependant le commandement en second avec le titre de lieutenant-colonel.

Les *Chasseurs de Fischer* prirent alors la dénomination bizarre de *Dragons-Chasseurs de Conflans*, et reçurent l'uniforme suivant :

Habit de drap vert doublé de serge ou cadis de la même couleur, collet et parements en retroussis à la polonaise de drap vert, fixés par un petit bouton : 10 gros boutons sur le devant de l'habit, un à la hanche et un à la poche en toile cousue dans les plis; la veste de drap vert avec pattelette de même couleur à la manche, doublée de soie écrue, fermée de dix boutons sur le devant, sans poches : boutons jaunes, unis, forme plate; culotte rouge.

L'équipage du cheval est de drap vert bordé d'un galon de la largeur d'un pouce, fond blanc, coupé au milieu par une raie large de quatre lignes.

Par ordonnance royale du 27 août, les hussards de *Turpin* prennent le nom de M. le marquis de *Chamborant* leur nouveau mestre de camp.

## 1762

Par ordonnance du 10 décembre, le régiment de la *Cavalerie Liégeoise* est réformé et les régiments de *Bercheny*, *Chamborant* et *Royal-Nassau* sont portés à 12 compagnies.

Le 21 même mois, paraît une ordonnance portant l'organisation et réglant l'uniforme des régiments de hussards comme il suit :

Les régiments de *Bercheny*, *Chamborant* et *Royal-Nassau* sont conservés sur le pied de 12 compagnies faisant 3 escadrons en temps de paix et 6 en temps de guerre.

L'état-major de chacun de ces régiments, et la compagnie, étaient composés comme il est dit dans le tableau ci-après :

Etat-major	Sur pied de paix	Sur pied de guerre	Compagnie	Sur pied de paix	Sur pied de guerre	
Mestre de camp. . . . .	1	1				
Lieutenant-colonel. . . . .	1	1	Officiers	1	1	
Major . . . . .	1	1		Capitaine . . . . .	1	1
Aide-major . . . . .	1	1		Lieut. . . . .	1	1
Sous-aide-major . . . . .	1	1				
Quartier-maitre (1). . . . .	1	1	Troupe	1	4	
Trésorier . . . . .	1	1		(M. des log. . . . .	1	1
Aumônier . . . . .	»	1		Fourrier . . . . .	2	8
Chirurgien. . . . .	»	1		Brigadiers . . . . .	24	indéterm.
				Hussards. . . . .	1	1
			Trompet. . . . .			

Sur les 29 hommes de troupe de la compagnie, sur pied de paix, dix sont montés, y compris le maréchal des logis, les 2 brigadiers et le trompette ; le reste est à pied. Les 24 hommes et les 2 brigadiers forment deux escouades ; la 1<sup>re</sup> composée de 14 hussards y compris un brigadier, dont 6 montés et 8 à pied ; la 2<sup>e</sup> formée de 12 hommes à pied, y compris un brigadier monté.

Les mestres de camp en second des régiments de *Bercheny* et de *Royal-Nassau* sont supprimés ; la place de second aide-major est aussi supprimée.

La dite ordonnance supprime également la place de maréchal des logis telle qu'elle était et en crée une autre par compagnie ; elle crée aussi un sous-aide-major, un trésorier et un quartier-maitre par régiment.

Il n'y a d'aumônier et de chirurgien qu'en temps de guerre.

### *Description de l'uniforme.*

« Dorénavant l'uniforme des hussards sera en vert façonné à la hongroise ; la pelisse de drap vert bordée d'un galon de 6 lignes de largeur, ainsi que la poche et retroussis, garnie de gros boutons ronds d'étain pour le rang du milieu, et d'un seul rang de chaque côté de petits demi-ronds ; boutonnières en cordonnet cousu en forme de trèfle sous chaque rang de petits boutons, doublure de peau de mouton blanc, bordée de peau noire ; la veste semblable à la pelisse est plus courte de 7 pouces, doublée d'une forte toile, dont le pourtour sera par le bas d'un morceau de peau de 6 pouces de hauteur ; l'extrémité de la manche garnie d'un morceau de drap de 2 pouces de hauteur en forme d'équerre de la couleur affectée au régiment. Culotte hongroise de drap rouge garance, doublée d'une forte toile écrue, les poches bordées d'un petit galon, les coutures recouvertes avec un cordonnet, 6 agrafes ou crochets à l'extrémité du caleçon. Les bonnets ou shakos de feutre noir, bordés d'un galon de 9 lignes de large, et 18 pour l'aile, moitié en dehors, l'autre en dedans, garnie et doublée d'un morceau d'étoffe de laine, le devant du bonnet orné de fleur de lys, le tout de la couleur affectée au régiment. L'écharpe est en laine cordonnée de 8 pieds de longueur, couleur rouge garance, et les boutons de

(1) Chargé de l'administration des compagnies.

la couleur affectée au régiment. Les sabretaches de drap rouge, bordées d'un galon de 9 lignes de largeur et ornée de fleur de lys. Manteau et capuchon de drap vert, teint en pièces, à 2 envers; le devant parementé de cadio ou serge verte et garni de 3 agréments en laine de chaque côté, de la couleur fixée pour le régiment.

« Le trompette a la livrée du colonel avec un bordé d'un petit galon seulement avec agréments jusqu'à la poche; les galons sur la taille étant expressément défendus.

« Les maréchaux des logis sont distingués par une broderie de 3 cordonnets de soie à la manche des pelisses et vestes, et à l'entour des poches de la culotte; la sabretache bordée d'un galon de soie et brodée de 3 cordonnets de même; bordure de la pelisse de dos de renard.

« Les fourriers n'ont que 2 cordonnets de soie, et les brigadiers un de laine.

« Tous, bas-officiers et hussards ont un sarrot de tiretaine verte, et un bonnet de même étoffe, pour porter dans les quartiers et panser les chevaux.

« L'uniforme des officiers ne diffère que par la qualité du drap et les boutons qui sont argentés.

« Le mestre de camp porte les agréments en galons de la largeur de 15 lignes, cordonnets en argent, manches de la pelisse et veste et le tour des poches de la culotte brodés de trois cordonnets d'argent, et la sabretache bordée d'un galon d'argent de la largeur de 15 lignes et ornée d'une frange, avec graine d'épinards à la sabretache.

« Le major n'a qu'un cordonnet, point de franges à la sabretache.

« Les capitaines, ont moins que le major, la broderie aux manches, poches de la culotte et soutache.

« Les lieutenants ont comme les capitaines à l'exception du galon qui n'a que 9 lignes de large, et 6 lignes pour les sous-lieutenants.

Nous croyons devoir résumer dans le tableau synoptique ci-dessous, les diverses dispositions de l'ordonnance.

Parties de l'uniforme		Bercheny	Chamborant	Royal-Nassau
Pelisse.	Fond . . . . .	vert	vert	vert
	Doublure en peau de mouton . . . . .	blanc	blanc	blanc
	Bordure en peau de mouton. Agréments . . . . .	noir blancs	noir blancs	noir blancs
	Trois rangs de boutons ronds en . . . . .	étain	étain	étain
Veste.	Fond . . . . .	vert	vert	vert
	Collet . . . . .	vert	vert	vert
	Parements . . . . .	garance blancs	noirs blancs	orange blancs
	Trois rangs de boutons ronds en . . . . .	étain	étain	étain
Culotte.	garance	garance	garance	
Echarpe	Echeveau . . . . .	garance	garance	garance
	Boutons . . . . .	garance	noirs	orange

Parties de l'uniforme		Berchény	Chamborant	Royal-Nassau
Schako	Fond (en feutre) . . . . .	noir	noir	noir
	Doublure (ou flamme) . . . . .	garance	noire	orange
	Galon de bordure. . . . .	garance	noir	orange
	Fleur de lis. . . . .	garance	noir	orange
	Cocarde et aigrette . . . . .	blanches	blanches	blanches
Manteau	Fond. . . . .	vert	vert	vert
	Agréments. . . . .	garance	noirs	orange
Sabretache	Fonds. . . . .	rouge	rouge	rouge
	Galon de bordure . . . . .	blanc	noir	orange
	Fleur de lis (au centre) . . . . .	rouge	noir	orange
	Cordonnet entourant la fleur de lis . . . . .	blanc	»	»
Col . . . . .	noir	noir	noir	
Equipage du cheval.	Drap du fond . . . . .	rouge	rouge	rouge
	Galon de bordure. . . . .	blanc	noir	orange
	Fleur de lis dans les angles . . . . .	rouge	noire	orange
	La dite fleur de lis entourée d'un cordonnet. . . . .	blanc	»	»

L'équipage du cheval d'officier était une schabraque en peau de panthère bordée d'un galon d'argent, et, en dehors de ce galon, il existait une bande de drap de la couleur distinctive.

Rosette rouge à la queue du cheval de l'officier ou de la troupe.

La même année, les *Chasseurs de Monet* et les *Chasseurs de Poncet* sont licenciés. Ces deux corps qui avaient été créés le 31 mars de l'année précédente, étaient composés chacun de 150 hommes dont 60 chasseurs à pied, 40 à cheval et 50 hussards. La partie des hussards commandée par un capitaine en second, un premier et un second lieutenant, était composée d'un maréchal des logis, un fourrier, 3 brigadiers, 3 sous-brigadiers, 42 hussards et 2 trompettes, armés d'un sabre et 2 pistolets.

Les *Chasseurs de Monet* avaient pour uniforme :

Pelisse verte ; dolman blanc ; ganses vertes ; culotte blanche à la hongroise ; ceinture rouge ; schako vert, à flamme blanche bordée de vert, portant sur le devant le chiffre L. L. couronné en vert. L'équipage du cheval en peau de mouton blanc bordé de dents de loup vertes. Chaperons en mouton blanc sans bordure.

L'uniforme des *Chasseurs de Poncet* nous est inconnu.

(à suivre)

L. FALLOU.





HUSSARD DES VOLONTAIRES CANTABRES

1745

SOUVENIR DE L'EMPIRE (*fin*)

## Napoléon à Pouilly

*Hameau dépendant de Saint-Martin-ès-vignes, près de Troyes.*

1814

Et memini, et meminisse juvat : scit cœtera vulgus.  
J'aime à m'en souvenir : chacun connaît le reste.

Les alliés occupaient la ville de Troyes depuis le 7 février 1814. Napoléon concentrait le reste de ses troupes vers Nogent-sur-Seine, pour se porter de là à la rencontre du corps d'armée commandé par Blucher, qui marchait sur Paris.

Troyes essayait toutes les vexations d'une soldatesque indisciplinée, ivre de ce qu'elle appelait sa victoire.

Bien que les trois souverains du nord fussent dans notre cité, la violence la plus effrénée s'exerçait envers les habitants, dont les maisons étaient comme au pillage.

L'empereur Alexandre de Russie s'était installé chez M. Michaux, banquier, rue du Bourg-neuf, dans le bâtiment qui est aujourd'hui le Palais de Justice; le grand-duc Constantin, son frère, chez M. Ferrand, place de l'Etape-au-vin, où est la Banque maintenant; l'empereur d'Autriche François II, accompagné de son fils, le prince impérial Ferdinand-Charles, avait pris gîte chez M. Deloynes, hôtel de Chapelaines, rue de Croncels, près de l'égout, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume avec son fils aîné était logé chez M. Guyot père, notaire, parvis de Saint-Pierre (1).

Les dix-sept jours que passèrent à Troyes les troupes coalisées, firent connaître aux habitants toutes les calamités que la guerre entraîne après elle.

---

(1) Ne serait-ce pas le séjour du roi, Frédéric-Guillaume qui aurait fait donner au quartier bas de la ville le nom de *Prusse*, dénomination qui blesse les susceptibilités des habitants de ce quartier.

Cette partie de notre ville, selon nous, ne mérite pas plus d'être appelée dérisoirement *la Prusse*, que le quartier de Croncels ne mérite le nom d'*Autriche*, non plus que le quartier nord-ouest, celui de *Moscovie*.

Le czar et le roi de Prusse quittèrent la ville le 14 pour se rendre à Nogent-sur-Seine ; mais refoulés par les Français, ils revinrent à Troyes le 19 au soir. Ce retour précipité et le mouvement rétrograde des troupes donnaient à penser que l'armée française avait quelque avantage. Cet état de choses porta l'ennemi à frapper la ville de réquisitions extraordinaires avec menace de forcer les habitants militairement. Depuis le 20 février, il n'y eut rien d'imaginable en exactions que n'aient commis les alliés dans notre pauvre cité. Sous trois maîtres, qui semblaient prendre plaisir à se contredire, il fallut aux autorités locales tout le dévouement qu'elles montrèrent dans ces circonstances difficiles : aussi les noms de M. Piot de Courcelles maire, et Payn 1<sup>er</sup> adjoint, auront à jamais des droits à la reconnaissance des Troyens.

On ignorait le 23, à midi, ce qui se passait au dehors de la ville. Cependant les bataillons autrichiens et wurtembergeois arrivaient en foule par la porte de Belfroy, avec l'empressement qu'inspire un péril imminent. Le bruit du canon, la fusillade qu'on distinguait de plus en plus, confirmait les conjectures que les alliés étaient en déroute. En effet l'armée française les poussait avec vigueur et les serrait de si près qu'à quatre heures de l'après-midi elle occupait les faubourgs de Sainte-Savine, de Saint-Martin et de Preize.

Au dehors, l'artillerie menace la ville d'un bombardement si elle n'est promptement rendue ; au dedans, l'ennemi menace d'y mettre le feu s'il n'a le temps d'opérer sa retraite. Affreuse alternative pour les paisibles Troyens impuissants à modifier leur sort !

Le prince de Wrède qui commandait la place mande à six heures du soir le maire et ses adjoints : il exige que ces magistrats se rendent aussitôt près de lui. M. Piot de Courcelles, alors maire et M. Payn, un des adjoints, prient M. Delaporte Gris (1) de les accompagner. Tous trois vont trouver le général qui leur ordonne de porter de sa part une dépêche à Napoléon. Ils font observer au prince qu'en des circonstances aussi graves, le maire ne peut ni ne doit abandonner la ville ; ils le prient d'employer une autre voie pour faire parvenir son message. Sans peser leurs

---

(1) M. Delaporte Gris était membre du Conseil municipal.

observations, le prince leur enjoit absolument de marcher, et veut que ce soit à l'instant même : *au surplus*, leur dit-il, *je sors avec vous, et je ne rentrerai en ville qu'avec vous.* » Il fallut obéir. Animés de l'espoir et du désir de sauver la ville ils partent, précédés d'un trompette, dans la direction de Saint-Martin où l'on pensait qu'était l'empereur. Nos parlementaires arrivés aux avant-postes demandent à être présentés ; ils apprennent que c'est à Sainte-Savine qu'est le général commandant les troupes d'avant-garde, qui seul peut les faire parvenir à Napoléon. Ils reviennent à la Porte de Paris, mais à leur surprise et contre la parole donnée, le prince de Wrède n'y était plus : il était rentré avec son escorte et avait fait refermer la porte sur lui.

Pour remplir leur mission, les parlementaires se dirigent vers le faubourg Sainte-Savine, où était en effet le général Gérard. Ils prennent par la ruelle des Noës sur les derrières des maisons du faubourg, et, à la lueur de maisons enflammées par des obus lancés de la ville, ils arrivent enfin jusqu'à lui. Là, ils demandent à être présentés à l'empereur, mais l'empereur n'y était pas. Ils exposent au général le but de leur démarche et lui remettent leurs dépêches, en le suppliant d'intercéder pour la ville que l'ennemi se hâte d'abandonner. Le général leur répond : « *Et que fait une ville de plus ou de moins pour le salut de l'empire ? Néanmoins je vais faire parvenir votre lettre à S. M.* »

Il envoie aussitôt un aide-de-camp avec la missive pour Napoléon ; d'un autre côté il fait reconduire les magistrats inquiets à la porte de la ville.

Pendant l'occupation de Troyes par les alliés, Napoléon avait eu des revers et des succès alternatifs. Il chassait à son tour devant l'armée ennemie et, des débris de la sienne, il refoulait cet amas d'hommes qui ne devait sa force qu'à sa masse, et qui ne triomphait que par le nombre et l'auxiliaire de la trahison. L'armée française était campée dans la plaine entre Montgueux et Troyes. L'empereur en personne s'était avancé dans l'après-midi jusqu'à St-Martin.

Après avoir fait ses dispositions, visita lui-même le terrain, et donna ses ordres pour l'attaque de la ville, l'Empereur allait prendre gîte dans la rue des Marots dans une maison dite *la corne du cerf*. Des officiers du génie, étant montés au grenier de

cette maison, reconnurent que, vu la proximité de la ville et à portée du fort Chevreuse où l'ennemi avait mis du canon, il y aurait danger pour S. M. Il fut donc décidé qu'on s'éloignerait jusqu'au fond du vallon.

Sur le bord d'un ruisseau que traverse l'ancienne route de Paris, au fond d'un beau verger, s'élevait alors une habitation mi-bourgeoise, mi-villageoise, entourée de haies vives. Elle se composait au rez-de-chaussée de quelques chambres, au premier étage de deux belles pièces et de plusieurs cabinets. Par derrière étaient les dépendances, et à quelque distance une ferme appelée le château frileux (à son cause de son isolement). Une belle avenue d'arbres fruitiers conduisait à cette maison. Le fermier Milard l'habitait avec sa nombreuse famille, mais écrasé par le passage des troupes, il l'avait abandonnée depuis quelques jours.

Cette habitation était connue sous le nom de *Château de Pouilly* ancienne propriété de l'honorable famille *Huez* de Troyes.

Ce fut là que s'établit le quartier général de l'empereur.

Il était environ sept heures du soir quand Napoléon y arriva. En un moment, l'état-major fut installé dans les chambres du rez-de-chaussée, le premier étage fut réservé à l'Empereur.

Il y était à peine qu'une paysanne se présente demandant avec instance à parler à Napoléon. On lui refuse, car des ordres ont été donnés pour ne recevoir que des officiers d'ordonnance. Cette femme insiste pour être admise. L'empereur entend le colloque, s'informe de ce dont il s'agit, et ordonne qu'elle soit introduite.

— *Monsieur l'Empereur*, lui dit cette femme, *pardon de la liberté ; mais fière d'avoir un garçon à votre service, j'ons voulu voir et saluer celui dont notre gars nous écrit tant de choses.*

Ce compliment simple et naïf plut à Napoléon.

— *Merci ma bonne femme... Comment se nomme votre fils ? lui demande-t-il.*

— *Joseph Bouchard, artilleur à la 3<sup>e</sup> batterie de la garde.*

— *Ou est-il ?*

— *Je ne sais pas Monsieur l'Empereur ; mais sa dernière m'a venu de Nogent : il y a huit jours ; la voici.*

Napoléon prit la lettre, la parcourut, et entre autres choses affectueuses pour cette mère, il remarqua un dévouement sans bornes chez un soldat que le hasard venait lui signaler.

— *Je penserai à Joseph Bouchard je vous le promets.*

— *Mais M. l'Empereur, je ne viendrons pas vous voir tous les jours, et en mémoire de moi, voudriez-vous accepter un petit cadeau : c'est un bon fromage du pays ; oh ! c'est bien bon, un vrai fromage de Barberey !*

— *Ma brave femme, j'accepte, et je vous remercie.*

— *Et bien je suis contente ; mais avant de vous quitter, me permettez-vous de vous demander pour mon garçon un souvenir de ma visite ?*

— *Oui, assurément, parlez.*

— *Eh bien ! M. l'Empereur, Joseph aspire à être caporal!..*

A cette modeste demande, Napoléon que cet entretien fatiguait, se mit à rire, puis reprenant son air grave et son ton bienveillant : *Cela demande réflexion, lui répondit-il, mais j'ai promis de m'occuper de votre Joseph, j'y penserai, et s'il est aussi brave soldat, que bon fils, il vous dira lui-même des nouvelles. Adieu !*(1).

Sur ces entrefaites, un officier d'ordonnance apportait une missive. C'était celle du prince de Wrède, que les magistrats de Troyes avaient remise au général Gérard, et que ce dernier faisait parvenir à l'empereur.

Le prince de Wrède demandait une armistice pour la nuit, promettant d'évacuer la ville et de la rendre au petit jour ; qu'autrement il l'incendierait avant de la quitter. A cette lettre était jointe une supplique du maire qui conjurait d'épargner Troyes des horreurs d'un bombardement.

La dépêche arrivait à temps ; quelques moments encore, et l'assaut allait être donné : Troyes emporté de vive force aurait livré l'arrière-garde ennemie, ou l'aurait engloutie sous ses ruines. C'était l'avis du conseil de l'Empereur, c'était aussi le sien ; mais l'humanité et la crainte de ruiner une des villes importantes de

---

(1) D'après des renseignements, Joseph Bouchard, artilleur intelligent et adroit, brave soldat, sans peur comme sans reproche, fut nommé *brigadier* ou *caporal*, selon le vœu de sa mère, puis en récompense de son dévouement il passa *maréchal des logis*, et fut nommé sous-lieutenant huit jours après dans la 5<sup>e</sup> batterie. Cet avancement valut au jeune officier le nom de *Capitaine Fromage*, dont il ne se fâcha jamais, puisqu'il lui rappelait le bon accueil que Napoléon avait fait à sa mère.

l'empire, ainsi que les efforts de M. Ad. de Mesgrigny, écuyer de l'empereur, le décidèrent à acquiescer à la proposition du général Allemand. En conséquence le feu cessa entre minuit et une heure du matin, et injonction fut donnée à l'étranger de quitter la ville dans le plus bref délai.

Le maire et les deux citoyens que nous avons laissés au faubourg de Ste-Savine, s'étaient présentés à la Porte de Belfroy, demandant qu'on leur ouvrit. En vain sollicitèrent-ils qu'on informât le prince de Wrède de leur retour, il ne leur fut répondu que par des coups de fusils, au travers des portes trouées à coups de haches. Les gardes-fous du pont avaient été coupés depuis leur sortie, des débris de chariots couvraient le pont, et rendaient l'accès de la porte impossible. Force fût donc à ces magistrats de rebrousser chemin, et d'aller chercher un asile dans quelque maison du faubourg. Le nommé Jeune aubergiste à l'*Arbre d'or*, les recueillit.

Quelles ne furent point leurs inquiétudes, loin de leurs familles, loin de leurs concitoyens, à la merci d'un ennemi qui venait de se signaler par un acte de mauvaise foi et qui était obligé de lâcher pied ?

Quelles ne furent point les angoisses des Troyens qui savaient leurs magistrats hors des murs, exposés à tous les dangers et la ville privée de son soutien, livrée au caprice d'un gouverneur déjà trop connu ?

Nuit affreuse pour tous !

Napoléon recevait au château de Pouilly communication de tout ce qui se passait, sans cesse il donnait des ordres. Toutefois cédant aux instances de ses généraux, il se jeta sur un lit pour quelques heures, après avoir enjoint de se tenir prêt, pour cinq heures du matin, à forcer l'entrée de la ville.

Tandis que les Français s'apprêtaient à livrer l'assaut, ne sachant rien de ce qui s'était passé depuis minuit, les colonnes autrichiennes et wurtembergeoises traversaient Troyes en silence, et sortaient par la porte St-Jacques. Le pavé des rues ne retentissait que du trot des chevaux et du roulement des fourgons remplis de nos dépouilles.

Des Troyens plus zélés que réfléchis s'avisèrent de tirer sur ces colonnes : action lâche et inhumaine en soi, mais que la ville paya chèrement plus tard par des contributions extraordinaires, et du sang de quelques-uns deses enfants.

Vers 4 heures, le quartier haut était délivré de l'étranger. On n'entendait plus ni coup de fouet, ni piétinement de chevaux ; il régnait un profond silence. Des citoyens aux aguets s'aventurent dans les rues ; ils acquièrent bientôt la certitude du départ des ennemis.

En un instant, ils informent leurs concitoyens de l'heureuse délivrance. On sort des maisons, on se répand dans les rues, on vole à la Porte de Paris, au devant des Français libérateurs. On ouvre les portes, on débarrasse le pont, on court à Sainte-Savine vers les maisons qui brûlent encore.

Le bruit qui succède tout-à-coup au silence de la nuit vient frapper l'attention du maire dans sa retraite. Il veut en savoir la cause. il sort, et aux cris de *Vive M. le Maire*, poussés par la foule heureuse de le revoir, il apprend que la ville est évacuée. Nos magistrats reviennent en toute hâte au milieu de ceux qui les ont crus perdus. Partout des félicitations, partout des témoignages d'affection comme de la plus vive reconnaissance. Heureux les hommes qui inspirent de tels sentiments à leurs concitoyens, et plus heureux encore les administrés à qui le ciel a donné de tels magistrats !

A 5 heures, Napoléon, impatient, a déjà quitté le château de Pouilly ; il a pris la direction de la ville par le faubourg de Saint-Martin. Il sait que Troyes est évacuée et que ses troupes y sont entrées. Il ordonne en conséquence de prendre par les mails, et de presser vivement l'ennemi. Quelques bataillons de la garde entreront en ville avec lui et son état-major.

Il n'était pas encore six heures, lorsqu'il se présenta à la porte de Belfroy. Une foule immense était accourue à sa rencontre.

Dégagés du joug qui avait si cruellement pesé sur eux, pendant 17 jours, les Troyens accueillaient avec enthousiasme le héros libérateur, ils l'entouraient des vœux les plus ardents, et tous les cœurs pleins de joie s'ouvraient à l'espérance.

L'humble château de Pouilly a eu, comme nous l'avons vu, son jour de gloire. Il a dans ses fastes enregistré l'honneur d'avoir logé Napoléon. Une inscription en consacrait la mémoire sur l'entablement de la cheminée de la chambre où coucha l'impérial passager. On y lisait :

*L'empereur Napoléon a passé ici la nuit  
du 23 au 24 février 1814.*

Le château de Pouilly a eu le sort de toutes les choses humaines : il a été démoli. Il a entièrement disparu en 1840. Aujourd'hui l'habitant du hameau peut à peine indiquer aux visiteurs la place qu'il occupait. Il n'en reste plus qu'un vague souvenir, que le temps effacera avec la génération présente.

*..... Sic transit gloria mundi.*

4 janvier 1856.

J. P. F... TROYEN.

Manuscrit communiqué par M. Paul Beuve, petit neveu de l'auteur.

---

**Errata :**

Page 16, 4<sup>e</sup> paragraphe ; au lieu de : ... *et un trouquette*,  
Lire : ... *et un trompette*.

Page 17, 2<sup>e</sup> ligne ; au lieu de : *dans les armées Lorraines*.  
Lire : *dans les armées Romaines*.

---

*Directeur-Gérant : L. FALLOU.*

---

# Les Cheveau-légers de la Garde du Roi

---

A L' « ETRIER ».

Vers 1570, M. de la Curée amène de Navarre, au Roi Henry IV, une compagnie composée de la Noblesse la plus distinguée et d'officiers APPOINTÉS ou réformés. Unie aux compagnies de cavalerie légère elle subsiste sur ce pied, selon Bussy Rabutin, jusqu'en 1574 et suivant quelques autres auteurs jusqu'en 1693, époque à laquelle le Roi voulant honorer la composition de cette compagnie s'en fit capitaine, quoique la laissant toujours unie à la cavalerie légère.

En 1599 pour reconnaître les services signalés rendus par les cheveau-légers, Henri IV les met au nombre de ses gardes et leur accorde les privilèges dont jouissaient les deux compagnies de gentilshommes de sa maison qui cessent dès lors de servir de garde ordinaire au Roi.

Les cheveau-légers étaient donc la plus ancienne TROUPE de gardes à cheval de la Maison du Roi. Ils ont à cette époque tous les attributs qui caractérisent les HOMMES D'ARMES, notamment celui d'avoir à leur suite une autre compagnie connue, premièrement sous le nom d'Archers et ensuite sous celui de Carabins, compagnie distinguée même expressément sous le nom de Carabins du Roi.

Lorsqu'en 1609 Louis XIII, alors Dauphin, créa pour sa garde une compagnie d'ordonnance devenue depuis, Gendarmes de la garde du Roi, il offrit aux cheveau-légers de laisser ce dernier titre à la nouvelle compagnie formée pour prendre, eux, celui de gendarmes de sa garde.

Les cheveau-légers refusèrent cet avantage tenant à conserver le nom sous lequel ils s'étaient acquis une si haute réputation.

Mais il faut penser que si cette compagnie refusa cet honneur, c'est qu'elle ne croyait pas que cette différence de nom, lui pourrait faire perdre le rang que son ancienneté lui donnait naturellement sur celle qui n'était à la garde du Roi que longtemps après qu'elle-même était en possession de ce service.

Cependant comme de tout temps les compagnies de gendarmes (on a vu que les cheveau-légers étaient bien réellement gendarmes, sauf le nom) ont eu le pas sur celles de cheveau-légers, ce mot l'emporta dans la suite, de sorte que quelques représentations que firent ces derniers, le Roi s'en tint à donner le pas aux gendarmes.

Les officiers des cheveau-légers ne se tinrent pas pour battus et renouvelèrent, à différentes reprises, leurs protestations, à ce point, que le Roi, voulant mettre fin à toute contestation, cassa la compagnie des cheveau-légers, et la rétablit sur le champ afin de lui faire perdre son rang d'ancienneté.

La Compagnie ne fut pendant tout le règne de Louis XIII composée que de 100 maîtres commandés par un capitaine, un lieutenant, un cornette (grade appelé GUIDON dans la gendarmerie) et un maréchal des logis ; ce n'est que plus tard, sous Louis le Grand, que pour reconnaître sa fidélité constante et son attachement inviolable pendant les guerres civiles, le Roi, l'augmenta considérablement.

Louis XIII accorda à tous ceux qui auraient servi pendant vingt ans dans les cheveau-légers, le droit de jouir eux et leur veuve de tous les privilèges de la noblesse et de porter le titre d'écuyer ; les gardes du corps et les gendarmes eurent droit dans la suite au même titre, à condition « *de ne faire aucun commerce ni acte dérogeants* ».

Un des plus beaux titres de gloire des cheveau-légers était de n'avoir jamais perdu ni ses timbales, ni ses étendards, ayant toujours, « lorsque la multitude des ennemis les obligeait de se retirer, fait leur retraite en bon ordre. »

En 1738, commandés par le duc de Chaulnes, ils comptent : comme capitaine le Roi, 8 officiers, 2 maréchaux-des-logis aides-major en chef, 8 maréchaux-des-logis, 8 brigadiers, 8 sous-brigadiers, 4 porte-étendards, environ 200 cheveau-légers, 4 trompettes et un timbalier.

Les étendards sont de soie blanche sur laquelle est brodée la foudre écrasant les géants avec ces mots : SENSERE GIGANTES, la frange est mêlée d'or et d'argent.

Le détachement de quartier composé comme celui des gendarmes d'une brigade, se relevait tous les trois mois.

Cette brigade se composait de 50 cheveau-légers, 2 brigadiers et 2 sous-brigadiers commandés par leurs officiers.

En 1751 l'état-major des cheveau-légers achète, avenue de Sceaux, à Versailles, les hôtels : de Messieurs les trésoriers des Bâtimens du Roi (n° 2), des fermes du Roi (n° 4 et 6), de Seignelay (n° 8) et le magasin pour les quatre fermes, habitation des contrôleurs (n° 2 bis), les réunit ensemble et les adjoint à l'hôtel des cheveau-légers pour y établir l'école militaire qui devait porter si haut la renommée de la compagnie. Cette belle école, restée légendaire dans les fastes de l'équitation et de l'élégance fut supprimée le 30 septembre 1787 par l'incapable Louis XVI à la réforme de sa maison.

Fondée en 1744 par le Duc de Chaulnes qui mit à sa tête comme écuyer le Comte de Lubersac, l'école des cheveau-légers de la Garde devint vite un modèle du genre qui fut imitée mais non égalée par presque tous les corps de cavalerie.

L'état militaire de 1759 en parle en ces termes :

« Depuis l'année 1744, on a établi à l'hôtel des cheveau-légers une école dans laquelle on n'est admis qu'après avoir été reçu cheveau-léger.

On y fait tous les exercices du corps utiles à un homme de guerre, et l'on y apprend les sciences relatives à l'art militaire.

M. le Duc de Chaulnes, lieutenant de la Compagnie, est l'instituteur de cette école.

L'état-major chargé de son administration est composé d'un officier supérieur, de deux aides-major en chef de la compagnie et de quinze officiers cheveau-légers, tous formés à cette école, qui commandent les exercices et sont chargés de tous les autres détails du service et de la discipline.

Sa Majesté, instruite du progrès des élèves, en a voulu juger par elle-même et les honora de sa présence en 1756, et donna des marques flatteuses et publiques de sa satisfaction.

Elle avait permis aux officiers des autres corps d'aller y faire les exercices en temps de paix, pourvu qu'ils prissent l'uniforme des cheveau-légers et en fissent le service. En effet plusieurs capitaines de cavalerie, de dragons et d'infanterie, ayant troupe, ont profité avec fruit de cette permission. »

Disons de suite que c'est l'école des cheveau-légers qui donna l'idée de la fondation de l'École militaire de Paris et lui servit de modèle. C'est du reste aux cheveau-légers que l'école militaire demandera de former un sujet pour la place d'écuyer de l'École Royale militaire.

Le 2 octobre 1753, le roi Stanislas Leckzinski vient visiter l'École dont la renommée commence à être Européenne. Reçu à l'hôtel, il va d'abord dans la chambre de M. de Lubersac, dont les fenêtres donnent sur la carrière, pour voir la course des têtes qui est admirablement exécutée ; de là il passe en chaise à porteurs à un autre bâtiment et monte à une tribune qui donnait sur le plus petit des deux manèges couverts. « Il y vit plusieurs très jolis chevaux menés par des jeunes gens fort savants et de fort bonne grâce. Après cet exercice qui dura plus d'une demi-heure, le roi de Pologne monte par le même escalier dans une salle au-dessus du manège ; là, il voit le maniement des armes fait par 42 jeunes gens avec « une justesse et une précision admirables » puis on fait des armes d'une façon qui provoque ses louanges. On finit par la voltige ; cet exercice fut fait encore avec une légèreté singulière, non seulement sur un cheval de bois ordinaire, mais sur un autre, qu'on élève jusqu'à 6 pieds ; plusieurs jeunes gens y sautèrent en bottes, (1) avec la cuirasse et le mousqueton. Toutes les fois qu'ils montent à cheval ils ne se servent jamais d'étriers. Le roi de Pologne n'eut pas le temps d'examiner un bureau et l'encolure du cheval dont je viens de parler.

Le bureau est construit avec beaucoup de goût pour apprendre la chronologie avec plus de facilité. Ce sont des cases petites et carrées, placées l'une au dessus de l'autre avec des étiquettes qui désignent les siècles et les époques, et entre chaque rang de cases une espèce de petit arbre hexagone et mobile où sont différentes autres époques propres à fixer la mémoire.

Les jeunes gens déjà instruits par un maître que la compagnie paye et qui donne des leçons régulièrement, sont obligés devant le maître de placer dans ces petites tablettes carrées, à la place convenable, des cases où sont écrits les principaux événements historiques. Ce bureau ou armoire est peint de trois couleurs, en gris, brun et noir, pour rapprocher les temps où l'histoire est presque inconnue par le défaut d'auteurs et le trop grand éloignement ; en couleur marron pour les temps fabuleux et en couleur de

---

(1) La si élégante et si esthétique culotte anglaise n'était heureusement pas encore inventée, ce qui n'empêchait nullement ces jeunes gens de réussir brillamment tous ces exercices, il est vrai que la bicyclette était également ignorée car c'est sans doute à elle que nous devons la culotte zouave ou cycliste dont l'élégante ampleur habilte avec tant de grâce nos modernes sportsmen.

bois clair pour les temps historiques. L'encolure du cheval est mobile par des ressorts, pour apprendre aux jeunes gens la manière de placer la main et de faire agir. Outre cela, le cheval est placé devant une grande glace qu'on élève et abaisse comme on veut, de manière que sur le cheval, ou à pied, on voit soi-même tous ses mouvements et par conséquent ses défauts. On travaille toujours à un autre cheval qui fera par des ressorts, que l'auteur assure être simples et solides, beaucoup de mouvements imitant le naturel, et surtout tous ceux qui peuvent faire connaître la précision et la justesse de toutes les aides qu'on peut donner à un cheval ». (Mémoires du duc de Luynes).

L'Hôtel était aménagé avec un confort simple mais digne des beaux cavaliers qui y venaient prendre leur quartier de service.

Il contenait cinquante-quatre lits de maîtres sans compter ceux des domestiques et quelques chambres pour les officiers, une grande salle à manger contenant quatre tables de douze couverts. Le tout était meublé de « siamoise » : plusieurs chambres étaient à un lit. Mais la plupart à deux lits, presque toutes avec des gardes-robes et chacune avec une cheminée de pierre liais.

Voici encore ce qu'en dit le Duc de Luynes à la date du 19 juin 1755 : « L'école des cheveau-légers se continue toujours avec le même succès quoiqu'il en coûte 5 ou 600 livres pour y entretenir son fils pendant deux ans, qui est le temps à peu près nécessaire pour apprendre les exercices différents ; M. de Chaulnes est plus embarrassé à refuser des sujets qu'à en trouver.

C'est M. de Lubersac, officier supérieur de la compagnie, qui a la principale confiance de M. de Chaulnes pour le gouvernement de cette école, et M. de Vezanne, major de la même compagnie, qui dirige toutes les opérations des finances nécessaires pour la recette et la dépense, et qui entre dans tous les détails. Ils cherchent l'un et l'autre à augmenter et perfectionner tout ce qui peut servir à l'instruction des jeunes gens. Ils viennent de faire construire un abreuvoir pour leur apprendre à nager, et pour leur donner toutes les connaissances nécessaires sur le détail de l'artillerie. M. de Vezanne a fait faire toutes les pièces nécessaires pour apprendre en détail ce qui regarde l'artillerie ; il y a une pièce de canon de 24, une de 16, une de 12, une de 8, une de 4 et une autre de 4 à la suédoise un obus et deux ou trois mortiers.

Toutes ces pièces sont faites, dans la plus grande exactitude, sur la proportion du sixième des véritables pièces ; elles sont mon-

tées sur leurs affûts; les roues et même jusqu'aux clous desdites roues sont dans cette même proportion du sixième (1); les boulets sont aussi dans la même proportion, et toutes les pièces particulières qui servent à l'usage des canons, obus et mortiers. Il y a aussi un pierrier avec un panier pour les pierres. Toutes ces pièces d'artillerie sont ornées comme celles du Roi; les mesures y sont dans la plus grande précision. On a eu même attention, pour faciliter l'instruction, d'avoir un canon, un mortier et un pierrier qui s'ouvrent en deux parties, pour que l'on puisse connaître de quelle manière le dedans est construit. Les piles de boulets et bombes, et tout ce qui est nécessaire au service de chaque pièce, y est joint comme dans un parc d'artillerie.

Il y a aussi trois pontons, et une espèce de rivière représentée par des planches peintes avec tout l'accompagnement indispensable, planches, madriers, cordes, toujours dans la même proportion. Il y a encore outre cela dix autres pontons qu'on peut joindre avec ceux-là pour les établir sur la pièce d'eau destinée à l'instruction des cheveu-légers.

On a fait faire aussi les brouettes, chariots, etc., la forge avec tous les outils nécessaires; on ne peut rien voir de mieux exécuté.

M. d'Argenson a été si content de cet ouvrage qu'il fait faire une artillerie pareille pour l'Ecole Militaire, dont l'établissement sera auprès des Invalides, et qui est actuellement commencée à Vincennes.

Toutes ces différentes pièces ont été exécutées sous la direction de M. Berthier ».

Aux cheveu-légers comme dans tous les corps de la maison du Roi la question des officiers nouveaux promus se faisait suivant une formule particulière où se retrouve toute la grâce de ces belles époques. La compagnie sous les armes et le Roi présent, le commandant ou pour lui donner son titre exact, le capitaine-lieutenant, allait prendre l'ordre du Roi, puis se tournant vers la compagnie, et chapeau bas, disait : « MES COMPAGNONS, LE ROI VOUS DONNE MONSIEUR UN TEL ET UN TEL ».

Les Etendards et les timbales des cheveu-légers restaient toujours dans la chambre du Roi, en dehors des prises d'armes, il en était de même pour ceux et celles des Gendarmes, le Roi en étant capi-

---

(1) Ne serait-il pas intéressant de rechercher dans les modèles du musée d'Artillerie, ceux qui ont appartenu aux cheveu-légers ?

taine. Les Mousquetaires auraient eu droit au même honneur si leur quartier avait été à Versailles (1). Louis XIV se faisait un plaisir de montrer aux étrangers les étendards des cheveau-légers (les gendarmes n'ayant pas alors de quartier à Versailles) et leur disait qu'il n'y avait que ses deux compagnies de gendarmes et de cheveau-légers qui aient ce droit. M. de Chaulnes racontait l'avoir entendu dire au Roi plusieurs fois et que la dernière année de sa vie il le dit encore à Lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre.

En 1750, les gardes du corps tentèrent d'avoir le même honneur et un détachement de la Compagnie de Villeroy apporta chez le Roi les Etendards et les timbales de la compagnie ; mais le premier valet de chambre les fit enlever et porter dans la galerie des glaces d'où on vint les reprendre pour les mettre dans la salle des gardes, où ils y furent replacés à l'ordinaire contre le mur où se trouve aujourd'hui un tableau représentant le grand Carrousel des Tuileries. Chaque compagnie arrivant au château pour prendre son quartier y apportait tour à tour étendards et timbales.

Puisque je viens de parler de la salle des gardes, peut-être sera-t-il intéressant de rappeler ce qu'on nommait FRAPPER DU PIED : Le Roi, les princes et princesses du sang, les ambassadeurs avaient seuls ce qu'on appelait les HONNEURS DES ARMES, c'est-à-dire que les gardes prenaient les armes à leur passage dans la salle des gardes ; pour les ducs et les chevaliers de l'ordre, les gardes FRAPPAIENT DU PIED, mouvement qui voulait dire que les gardes se levaient comme pour prendre leurs armes sans cependant les prendre. Pour terminer cette petite digression sur les gardes du corps, je rappellerai que toute les fois qu'on disait M... officier DES gardes du corps, cela voulait dire des gardes du corps, tandis que M... officier AUX gardes signifiait aux gardes françaises.

Revenons aux cheveau-légers ; un ordre du Roi, contenu dans un ancien état de la compagnie des cheveau-légers, leur prescrit de ne pas saluer le Dauphin, ne réservant cet honneur qu'au Roi seul.

Le mardi 2 juillet 1737 Louis XV fit à Marly la revue de sa maison, revue qui n'avait pas été faite depuis la mort de Louis XIV.

Le Maréchal de Noailles commandait la maison qui était en bataille. Grenadiers à la droite et Gendarmes à la gauche.

---

(1) Le quartier des Mousquetaires gris était à l'endroit où est maintenant le Marché de Saint-Germain, et celui des Mousquetaires noirs au coin de la rue du Bac.

Le Cardinal de Fleury vint une demi-heure avant le Roi et passa en calèche à la tête de la ligne. Les grenadiers à cheval battirent, les gardes du corps sonnèrent et battirent ; il n'y eut que les quatre compagnies rouges qui ne sonnèrent ni ne battirent. Quand le Cardinal approcha des gendarmes, M. le Prince de Rohan s'avança, et lui dit : « Monseigneur nous exécutons vos ordres ». Le Cardinal fut salué de l'épée par les officiers inférieurs mais il ne le fut ni par les capitaines des gendarmes ni par ceux des cheveu-légers ni par ceux des mousquetaires.

Le Roi étant arrivé, il monta à cheval, passa le long de la ligne et ensuite dans les rangs puis les troupes défilèrent devant lui, d'abord par escadrons ensuite par compagnies et enfin par quatre. La revue dura environ trois heures. « Rien n'est si beau, écrit un contemporain, que le coup d'œil de toute la maison rassemblée.

Les gendarmes et cheveu-légers étaient habillés de neuf, ce qui faisait un coup d'œil admirable. Le Dauphin et Mesdames vinrent à la suite du Roi en calèche ; ils furent salués d'abord par M. de Creil à la tête de Grenadiers, puis par tous les capitaines officiers et étendards des gardes du corps. Arrivés aux compagnies rouges, les officiers inférieurs seuls saluèrent. « Cette différence de salut a été trouvée extraordinaire pour ceux qui ignoraient les ordres précis du Roi. A l'égard du salut des officiers des quatre compagnies rouges, ils conviennent qu'ils le doivent aux fils et petits-fils de France. Il n'y a d'exception que les capitaines-lieutenants ; les compagnies doivent aux fils de France un appel de trompettes et un roulement continu des timbales ». Pour les petits-fils de France la différence était qu'il n'y avait pas de roulement.

Les officiers supérieurs (on appelait ainsi dans la maison du Roi, les sous-lieutenants, cornettes et guidons) prétendaient que ceux d'entre eux qui étaient de quartier devaient seuls commander, à l'arrivée, ce qu'on appelle LE DÉTACHEMENT, et n'être point obligés à en rendre compte aux capitaines-lieutenants, disant que le Roi étant capitaine de la compagnie, c'est de lui directement qu'ils devaient recevoir l'ordre. De même pour le mot ; Louis XIV l'ayant donné plusieurs fois tout haut, les sous-lieutenants et les cornettes croyaient qu'ils devaient l'entendre en même temps que le capitaine-lieutenant et non le recevoir de lui, ce qui selon eux, ferait tort à leur charge. M. de Chaulnes ayant donné une fois le

mot à M. d'Escorailles, cornette, celui-ci alla se plaindre au Cardinal de Fleury. Le Roi fut obligé de donner des ordres précis à ce sujet.

Une autre contestation qui montre bien à quel point chacun était jaloux de ses prérogatives et quel prix on attachait à tout ce qui semblait être un droit de la charge et la relever, est le fait suivant :

En allant à la messe, le Roi, avant d'entrer à la chapelle, DONNAIT L'ORDRE, cet ordre était aussitôt porté à Paris par les mousquetaires à leur hôtel, par les gendarmes à l'hôtel de Soubise, et enfin par les cheveu-légers à l'avenue de Sceaux. En outre, chaque soir, le Roi donnait LE MOT. Le Roi donnait ce mot à la porte de sa chambre, du côté du cabinet, aux gardes Françaises et Suisses, aux cheveu-légers et aux gendarmes lorsqu'ils furent établis à Versailles vers 1737.

En outre des officiers de quartiers, il y avait de tout temps, un cheveu-léger, en uniforme et sans bottes, qui attendait le mot que venait lui donner son officier, lequel mot il allait porter au capitaine-lieutenant lorsque celui-ci ne se trouvait pas dans la Chambre.

Ce cheveu-léger entraînait non seulement dans la chambre du Roi partout, même au lever, lorsque le Roi mangeait et restait même dans la chambre pendant que le Roi donnait le mot.

Or, le 6 juillet 1737, la Compagnie des gendarmes ayant son quartier à Versailles un gendarme se présenta pour jouir des mêmes prérogatives mais il fut refusé, et précisément ce jour là le cheveu-léger manqua à son service et fut mis aux arrêts. Le lendemain grande discussion à ce sujet. MM. de Rohan et d'Apchier d'une part et MM. de Rochechouart, et de Gesvres, gentils-hommes de la chambre, de l'autre.

Enfin il fut convenu que le gendarme ainsi que le cheveu-léger qui avaient liberté d'entrer tout le jour dans la chambre du Roi, y resteraient pendant le temps de l'ordre du soir, « non pas du côté du cabinet, mais auprès de la fenêtre du côté de l'antichambre (l'œil-de-bœuf), d'autant plus qu'ils ne sont pas là pour recevoir le mot de leur officier dans la chambre de S. M., ce que l'on regarde comme contraire au respect, mais pour attendre le moment que leur officier sorte, le suivre et prendre l'ordre de lui, soit dans l'antichambre, ou au lieu où il juge à propos de leur donner.

Le cheveu-léger et le gendarme ne doivent dans aucun cas se

présenter pour recevoir l'aide du Roi au défaut de leurs officiers. »

Quatre jours après nouvelle discussion. M. de Rochechouart avait consenti à l'entrée du gendarme et du cheveu-léger à la condition expresse que l'ordre ne leur serait pas rendu dans la chambre même. Donc le 10 juillet M. de Gadagne, officier de service, ayant reçu le mot se retourna vers le gendarme, QUI S'ÉTAIT PLACÉ DERRIÈRE LUI, et lui rendit le mot à l'oreille.

L'huissier de la chambre voyant M. de Gadagne parler bas à son gendarme s'approcha et lui demanda ce qu'il lui avait dit. M. de Gadagne répondit qu'il lui avait souhaité le bonsoir !

Enfin M. de Rochechouart céda en disant qu'il ne prétendait rien autre chose « sinon qu'il n'y ait point d'affectation de rendre l'ordre au gendarme et au cheveu-léger dans la chambre du Roi, et qu'ils ne vinrent ni l'un ni l'autre dans la partie du côté du cabinet. »

En 1726 une ordonnance rendue au sujet d'une dispute entre les bleus (gardes du corps) et les rouges réglait la place de chacun dans l'escorte royale. Les bleus devaient être auprès des roues de derrière du carrosse et les rouges auprès des roues de devant et en avant sans pouvoir reculer.

En 1738 l'uniforme des cheveu-légers est ainsi décrit : habit écarlate, doublure rouge, parements de velours noir, poches en travers, galonné d'or en plein, brandebourgs d'or sur le tout, boutonnières d'argent, ceinturon garni d'or et de noir, veste couleur chamois, galonnée et bordée d'or à boutons d'argent, culotte et bas rouges, chapeau bordé d'or et d'argent, plumes blanches ; à cheval, bottes fortes ; l'équipage du cheval de drap écarlate galonné d'or et bordé d'argent.

En 1744 ils portent, à l'armée le petit uniforme de guerre ainsi réglementé : habit écarlate, doublure rouge, petits parements et revers de velours noirs, doubles boutonnières jusqu'à la poche en galons d'or étroits, boutons d'argent. Epauettes d'or avec une frange d'argent sur l'épaule droite, veste chamois, boutonnières semblables à celles de l'habit jusqu'en bas, boutons d'argent, culotte de calemande écarlate, chapeau bordé d'or et cocarde blanche, bottes molles.

En 1774 grand uniforme : habit écarlate, doublure, parements, col, veste et culotte de SOIE BLANCHE, poches en travers, habit galonné en or sur toutes les tailles avec brandebourgs, veste ga-



CHEVAU-LÉGERS DE LA GARDE DU ROI



GRENADIER DE FRANCE

1768

lignée en or à la Bourgogne, boutons et boutons d'argent sur le tout, épaulette d'argent sur l'épaule droite, jarretières d'or et boutons d'argent à la culotte, cinguron blanc galonné en or, chapeau galonné d'or, plumes et cocarde blanches, bottes fortes : l'équipage du cheval d'écarlate galonné d'or avec les foudres brodées en argent sur la housse et les chaperons.

Le mot de la fin nous sera fourni par le grand Condé.

En 1674, à Senef, la maison du Roi fit des prodiges et les chevaux-légers se distinguèrent encore parmi ces héros. Tous les officiers ayant été tués ou mis hors de combat, le grand Condé vint à eux et leur dit : « Messieurs, vous êtes autant d'officiers et vous n'en avez besoin d'aucun, mais je vais charger à votre tête ». Il sortit un cheval-léger du rang qui lui dit : « Monseigneur, vous pouvez n'être point en peine de nous. Nous ferons aussi bien sans officier, je vous réponds de tous ». Condé apprenant qu'il était le plus ancien, lui dit : « Monsieur je vous ferais tort si je ne vous laissais pas le commandement de la troupe et je me retire ».

Effectivement ce cheval-léger à la tête de ses camarades battit encore une fois les ennemis.

Et maintenant, Messieurs de l'Etrier, à qui j'ai dédié cette modeste étude, et qui faites revivre un peu de la grâce admirable et toute FRANÇAISE de cette époque, pardonnez-moi d'avoir bavardé si longtemps et souvenez-vous de ces vers de M. Rostand dits par une belle bouche, en un soir de triomphe :

LA BATAILLE EST AU FOND DE TOUS CES JEUX BRAVACHES ;  
LA PEAU PEUT S'EMPOURPRER DE CES GANTS BLANCS SI PURS ;  
ON SENT DE LA FUREUR, DÉJÀ, DANS CES MOUSTACHES,  
ET DÉJÀ, DANS LE GESTE ARROGANT DES CRAVACHES,  
LE GESTE DES SABRES FUTURS.

L. VALLET



# INFANTERIE DE LA GARDE ROYALE

1815

Par ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1815, Louis XVIII institua la Garde royale.

Parmi les corps composant la garde royale, l'infanterie française était représentée par six régiments et l'infanterie suisse par deux régiments.

Ces huit régiments, d'un effectif total de 720 officiers et 17.480 hommes, étaient à 3 bataillons chacun comme les *légions départementales*, mais les compagnies étaient portées à 90 sous-officiers et soldats.

Le tableau ci-dessous indique de quelle brigade et de quelle division chaque régiment faisait partie.

---

1 <sup>re</sup> division	1 <sup>re</sup> brigade	1 <sup>er</sup> rég. d'infanterie française de la garde royale.
		<i>id.</i>
	2 <sup>e</sup> brigade	2 <sup>o</sup> <i>id.</i>
		5 <sup>o</sup> <i>id.</i>
2 <sup>e</sup> division	3 <sup>e</sup> brigade	3 <sup>o</sup> <i>id.</i>
		6 <sup>o</sup> <i>id.</i>
	4 <sup>e</sup> brigade	1 <sup>er</sup> rég. d'infanterie suisse de la garde royale (1). <i>id.</i>

---

Le 22 septembre, un règlement arrêté par le Roi, donna à ces régiments l'uniforme suivant :

## Infanterie française.

« Les six régiments d'infanterie française de la garde royale auront l'habit, le collet et les paremens en drap bleu de roi. Le gilet et le pantalon seront blancs. Les revers, les pattes de paremens et les retroussis seront en drap de la couleur distinctive affectée à chaque régiment, et qui est déterminée ainsi qu'il suit :

---

(1) Les deux régiments suisses avaient les n<sup>os</sup> 7 et 8.



INFANTRIE DE LA GARDE ROYALE

1815

GRENADIER

4<sup>me</sup> Régiment Français

VOLTIGEUR

1<sup>er</sup> Régiment Suisse (2<sup>me</sup> bataillon)

Le 1 <sup>er</sup>	régiment	aura	la	jonquille.
Le 2 <sup>e</sup>	—	—	l'écarlate.	
Le 3 <sup>e</sup>	—	—	le rose foncé.	
Le 4 <sup>e</sup>	—	—	le cramoisi.	
Le 5 <sup>e</sup>	—	—	l'aurore.	
Le 6 <sup>e</sup>	—	—	le bleu céleste.	

« Les compagnies de grenadiers auront pour coiffure un bonnet de peau d'ours, sur le devant duquel sera placé une grenade en métal blanc.

« Les compagnies de carabiniers des bataillons de chasseurs, ainsi que les compagnies de voltigeurs, auront pour coiffure le shakos recouvert d'une peau d'ours.

« Les compagnies de fusiliers et de chasseurs porteront le shakos en feutre noir.

« Les grenadiers, carabiniers, chasseurs et voltigeurs, seront distingués par des épaulettes à franges : celles des voltigeurs en laine chamois, et celles des chasseurs en laine verte.

« Les épaulettes des fusiliers seront en drap de la couleur distinctive et sans frange.

« Les ornemens des retroussis seront :

Pour les grenadiers et les carabiniers, deux grenades ;

Pour les voltigeurs, deux cors de chasse ;

Pour les fusiliers, deux fleurs de lys ;

Et pour les chasseurs, un cor de chasse et une fleur de lys ».

### Infanterie Suisse.

« Les deux régimens d'infanterie suisse auront l'habit, le collet et les paremens en drap écarlate. Le gilet et le pantalon seront blancs; les revers et les pattes des paremens seront en drap de la couleur distinctive affectée à chaque régiment, et qui est déterminée ainsi qu'il suit :

Le 1<sup>er</sup> régiment aura la jonquille.

Le 2<sup>e</sup> régiment aura le bleu de roi.

« Les retroussis de l'habit, ainsi que les liserés des revers, paremens et poches, seront en drap blanc.

« La coiffure de ces deux régimens, les distinctions des compagnies d'élite et les ornemens des retroussis, seront les mêmes que dans les régimens d'infanterie française de la garde.

.....  
« La coupe, les dimensions et les proportions de toutes les parties de l'ha-

billement, du grand et du petit équipement, seront pour l'infanterie de la garde royale les mêmes que pour l'arme correspondante dans la ligne.

« Le bouton sera blanc, empreint d'un écusson aux armes de France.

.....

« Le gilet sera en drap et le pantalon en étoffe de laine croisée.

« La capote sera en drap bleu de roi, avec le collet de la couleur distinctive affectée à chaque régiment...

.....

« Les officiers, sous-officiers et soldats... porteront les cheveux coupés et sans poudre ».

.....

« (Art. 14). — Toutes les parties de l'habillement et de l'équipement dont il n'est pas fait mention expresse dans les articles précédens, seront en tout conformes à ce qui sera prescrit pour chacune des armes correspondantes de la ligne,....

« La composition de l'armement des officiers, sous-officiers et soldats sera la même que dans les armes correspondantes de la ligne, sauf que les compagnies de fusiliers et de chasseurs porteront le sabre-briquet de même que les compagnies d'élite.

### *Habillement des officiers.*

« L'habillement uniforme des officiers..., sera parfaitement semblable à celui de leurs corps respectifs, tant pour les couleurs que pour la coupe, excepté qu'il sera confectionné en drap fin,.... et que l'habit aura les basques plus longues....

« Les épaulettes,.... et autres distinctions des officiers de tous grades seront en argent, et entièrement conformes à ce qui sera prescrit pour les grades d'officiers dans l'armée,.... (Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard et d'en donner la description complète).

« L'uniforme des colonels ne différera en rien de celui de leurs régimens; ils porteront deux étoiles en or sur leurs épaulettes, et en petite tenue ils auront le chapeau sans bord, garni d'une plume noire frisée.

« ..... »

### **Nota :**

Nous croyons devoir expliquer les raisons qui nous ont fait reproduire ainsi les uniformes dessinés et aquarellés par notre collaborateur E. Chaperon, qui accompagnent le texte ci-dessus en le complétant.

*Considérations communes.*

L'article 14 de l'ordonnance indique que toutes les parties de l'habillement et de l'équipement non déterminées d'une manière expresse seront semblables à celles de la ligne.

C'est pour cette raison que le dessinateur n'a pas indiqué de plumet ; cet ornement ayant été supprimé pour toute l'armée par l'ordonnance royale du 23 septembre 1815. (Néanmoins, au commencement de l'année 1816, les corps d'infanterie de la garde royale reçurent un plumet blanc).

*Considérations particulières.*

Le règlement du 22 septembre dit que les voltigeurs porteront le shako recouvert de peau d'ours. Cet coiffure était évidemment un colback. En effet, une ordonnance complémentaire sur l'uniforme de la garde royale du 14 octobre 1815, qui attribue le colback aux régiments de hussards et d'artillerie à cheval de la garde, dit en toutes lettres qu'ils porteront un *shako recouvert de peau d'ours* ; de plus, il est bien évident que cette expression appliquée à la coiffure des voltigeurs, ne désigne pas un bonnet à poil semblable à celui des grenadiers, cela résulte du texte même de l'ordonnance.

Le pompon mis sur le devant du colback du voltigeur, est conforme à celui des voltigeurs des troupes de ligne en vertu de l'article 14 précité : « en forme de lentille en bois recouvert en drap à la couleur distinctive du bataillon.

1 <sup>o</sup> bataillon	bleu de roi.
2 <sup>o</sup> —	cramoisi,
3 <sup>o</sup> —	vert-foncé. »

*Renseignements complémentaires.*

L'ordonnance du 3 août 1815 ; sur l'organisation des Légions départementales, prescrit que dans chaque département sera formé une légion et que cette légion prendra le nom du département où elle aura été formée.

« Chaque légion se composera :

D'un état-major,

De deux bataillons d'infanterie de ligne,

D'un bataillon de chasseurs à pied,

De trois cadres de compagnies formant dépôt,

*et que l'on pourra y ajouter :*

Une compagnie d'éclaireurs.

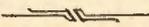
Et une compagnie d'artillerie.

« Chaque bataillon d'infanterie de ligne sera composé de huit compagnies, dont une de grenadiers, six de fusiliers et une de voltigeurs.

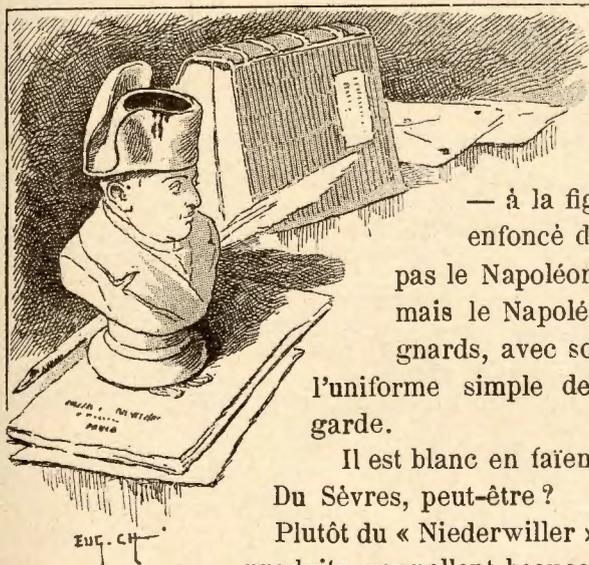
« Le bataillon de chasseurs à pied sera également composé de 8 compagnies, mais elles seront toutes de chasseurs »

Nous avons jugé utile de donner les renseignements ci-dessus, afin de compléter la composition des régiments d'infanterie de la garde. Tant qu'à l'uniforme de ces derniers, décrit par le règlement du 22 septembre, il n'eut pas de longue durée et n'a pas dû même être porté car un règlement additionnel en date du 14 octobre suivant, le supprima pour le remplacer par un autre qui fournira le sujet d'un article que nous donnerons plus tard.

L. F.



## L'Encrier



J'ai devant moi, depuis plusieurs années, un petit buste de Napoléon Empereur

— à la figure pleine, au cou enfoncé dans les épaules, — pas le Napoléon ceint de lauriers, mais le Napoléon des vieux grognards, avec son petit chapeau et l'uniforme simple des chasseurs de la garde.

Il est blanc en faïence vernissée.

Du Sèvres, peut-être ?

Plutôt du « Niederwiller », fabrique dont les produits rappellent beaucoup la facture « du

vieux Berlin ».

Dans le petit chapeau, il y a un trou ; dans ce trou j'ai mis de l'encre. Le petit caporal me sert donc d'encrier.

Des collectionneurs m'en ont souvent offert une bonne somme d'argent.

Mais je veux le garder ; je l'aime ! D'ailleurs c'est un cadeau.

Un pauvre homme me l'a donné un jour, aux grandes manœuvres, pour me faire plaisir, parce que je l'admirais :

— « Mon lieutenant, me dit-il, je suis heureux que vous le preniez. Il sera bien chez vous. Je suis seul, très vieux et je ne veux pas qu'il soit vendu après ma mort... »

Comme je n'osais l'accepter puisqu'il y tenait tant, et que, curieux, je lui demandais la raison de son attachement à cet objet, il me répondit :

— « Voyez-vous, mon lieutenant, souvent le soir, lorsque j'ai fini de travailler, je m'assois tout seul, et je pense... je pense trop ; et je m'ennuie de penser à des tas de choses souvent tristes,

car lorsqu'on est aussi vieux que moi, qu'on a *vécu sa vie*, qu'on est tout seul, on ne peut jamais rire en soi-même. On a beau avoir été heureux, on est d'autant plus malheureux dans sa solitude. Ceux qui sont autour de vous ne vous comprennent plus. On dirait, vraiment, qu'ils parlent une autre langue et réellement la langue change tous les jours... On n'emploie plus les mêmes mots que jadis pour désigner les mêmes choses, ou les mêmes idées. Les choses ont-elles changé? Je ne crois pas. C'est qu'alors les autres ne les regardent plus avec des yeux faits comme ceux des hommes de mon temps.

Quant aux idées, je suis sûr qu'elles ont changé... Les gens de maintenant n'en fabriquent plus dans leur tête comme ceux d'autrefois ! Même les plus bêtes pensent autrement.

Je me suis dit souvent que puisque les idées ont changé, il est tout simple que le langage ait aussi changé ?

Tout cela c'est pour vous dire que je ne trouve plus à qui parler.

D'abord on ne m'écoute plus...

Alors, je regarde mon petit Empereur et je cause en moi-même avec lui.

J'ai presque servi sous ses ordres et mes anciens m'avaient appris à l'aimer. En 1870, j'ai vu, ici même, l'invasion. J'avais caché l'Empereur qui *lui*, ne la vit pas.

Et quand ils sont partis, c'est lui qui m'a consolé.

Je me dis toujours que s'il ne peut pas revenir, en chair et en os, son âme peut inspirer ceux qui conduisent notre armée et chacun des soldats qui la composent.

Dans son temps, je l'ai lu, on avait l'idée du sacrifice. On ne savait pas pourquoi, mais c'était pour lui, lui tout seul, j'en suis sûr !

On l'aimait ; et maintenant qui pourrait-on aimer ?

Pour qui commettrait-on l'injustice de tuer, ou de risquer sa propre vie ?

Ah ! quand le sol où *ils* sont nés, où sont morts leurs pères, et ceux qu'ils ont aimés, quand la Patrie est envahie ; quand ils payent des impositions de guerre à des prussiens, quand après les avoir payées, ils voient leur maison brûlée, leur petit jardin dévasté, les outils dispersés ou volés, alors, *ils* veulent bien risquer leur vie, avec fureur, avec abnégation, jusqu'au bout ! toutes les souffrances, ils veulent bien les souffrir ; toutes les faims et toutes les soifs, et toutes les blessures, ils veulent bien les supporter.

et *s'ils* ne sont pas battus ils ne crieront pas à la trahison !

Mais s'il fallait passer la frontière, se battre pour rien, pour la gloire...!

Oui, Monsieur ! La Gloire s'en est allée ; l'Empereur l'a toute prise et toute gardée ; et, si elle crie quelquefois vers nous, c'est de si loin que jamais nous n'avons entendu sa voix distinctement. A son cri, beaucoup ont tourné la tête, en frissonnant sans le vouloir ! mais il ne « l'ont pas reconnue, cette voix, parce qu'ils ne la connaissent plus, cette Gloire !

Mais je me console. Les Vieux comme moi savent bien des choses. Je sais que la terre tourne et que le monde des idées doit tourner aussi.

Il y en a-t-il eu, mon Dieu, sur la France, des jours de richesse, de prospérité, et des soleils de Gloire avec la Paix et des soleils de Gloire avec la Guerre ! Et des nuits de trouble et de honte et des nuits pleines d'étoiles, de ces nuits qui préparent les jours les plus splendides !...

Je me dis que notre nuit si épaisse d'Egoïsme, de politique infâme à genoux devant des sacs d'or ne peuvent durer toujours ! Et c'est vous, mon Lieutenant, qui verrez cette aurore...

Nos vieux drapeaux n'ont que des hampes nouvelles... Ils sont les mêmes !

C'est vous qui les promènerez sous le même soleil d'Austerlitz... »

Et le vieux, tout rouge, criait en tremblant d'émotion, avec une voix de prophète :

— « Si la gloire que l'Empereur a gardée, il vous la rend — même sans les aigles — vous referez encore avec elle, si vous la suivez, le même chemin que jadis !

Mais, croyez-moi, quand elle vous sera revenue, la gloire, gardez-la bien : Elle se lasse, la Déesse, de n'être pas adorée furieusement. Si jamais elle s'en retournait au pays des âmes, retrouver son Empereur, j'en suis sûr, elle ne reviendrait jamais...

Et c'est pour *tout ça* que je vous *Le* donne ! »

J'ai emporté le petit encrier et la figure prophétique du vieux ne s'efface plus de ma mémoire.

J'ai eu un colonel, âme ardente et convaincue, dont le moindre mot agitait en mon souvenir la « re-audition » intime, si je puis dire ainsi, des belles paroles du vieux paysan, dont l'âme n'était plus de ce siècle.

J'ai eu des amis, des camarades, des inférieurs, des supérieurs qui, eux aussi, parlaient de même, et j'ai senti la mollesse de mon âme, si lâchement moderne, étayée par ces convictions, par ces espoirs.

C'est la grande joie de ma monotone carrière, de *savoir* que je marche vers cette aurore dont me parlait le vieux paysan, que, bientôt peut-être son rêve deviendrait une réalité et que nous pourrions être encore les jeunes amants de cette gloire éternelle.

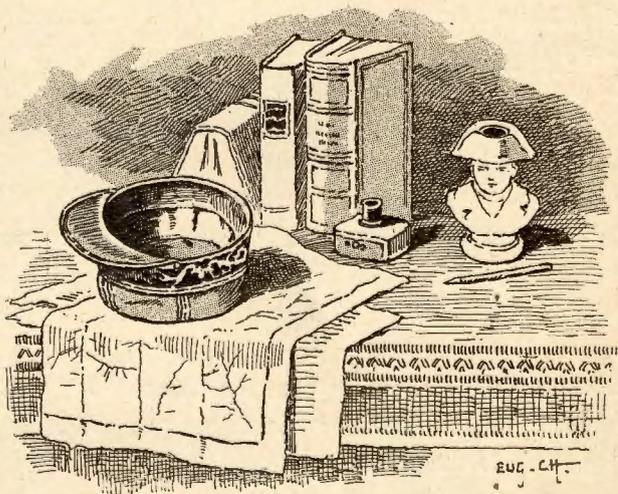
Ce petit buste est devenu pour moi un trésor dont je me sens l'indigne et incapable dépositaire.

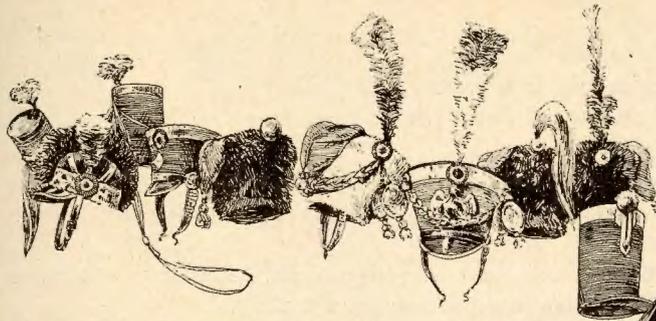
Je l'aime et, pourtant, je sens comme un remords de le garder pour moi seul. Il me semble qu'il y ait dans la grange, du grain, improductif, qui pourrit.

Il me vient alors l'idée de placer mon encrier sans rien dire, sur la table d'un général que je connais bien...

Image grossière d'une redoutable *Idée*, profil de sphinx, dont le glorieux secret peut être violé par les Bonnes Volontés, petit encrier de faïence, est-ce dans tes flancs que plongera la plume qui signera nos prochains Bulletins de Victoire ?

SAINT-MARCET.





## CHASSEURS A CHEVAL

Règlement du 7 octobre 1845.

La tenue ordonnancée par le règlement du 7 octobre 1845, fut une des plus belles et des plus gracieuses, à part les uniformes fantastiques du 1<sup>er</sup> empire, que portèrent nos régiments de chasseurs. On peut s'en convaincre par la jolie planche de notre collaborateur L. Vallet et par la description ci-après :

### Habillement.

**Troupe.** — *Habit-veste* en drap vert-foncé à collet du fond, boutonnant droit sur la poitrine au moyen d'une rangée de 13 gros boutons d'uniformes, en étain, demi-sphériques, timbrés du numéro du régiment; brides d'épaulettes en drap de la couleur distinctive liserées en drap du fond; patte de ceinturon à 3 pointes en drap du fond liserée de drap de couleur distinctive; parements en pointe; le bas de la manche est ouvert, la fente est passepoilée en drap du fond et ferme par deux petits boutons d'uniforme.

Les régiments au point de vue de la couleur distinctive sont divisés en quatre séries :

La 1 <sup>re</sup> série, régiments	1, 2, 3, 4,	a pour couleur distinctive l'orange.
La 2 <sup>e</sup>	— 5, 6, 7, 8,	— — le jonquille.
La 3 <sup>e</sup>	— 9, 10, 11, 12,	— — le garance.
La 4 <sup>e</sup>	— 13.	— — l'orange.



Dans chaque série, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> régiment ont les parements en drap du fond passepoilés de drap de la couleur distinctive.

Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments ont les parements de couleur distinctive passepoilés en drap du fond.

Les deux premiers régiments de chaque série ont de chaque côté du collet une patte avec tête à trois pointes en drap de la couleur distinctive et portant un petit bouton d'uniforme.

Pour tous les régiments des trois premières séries, les retroussis sont en drap de couleur distinctive passepoilés en drap du fond.

Pour le 13<sup>e</sup> régiment, ils sont en drap du fond passepoilés en drap de couleur distinctive.

Epaulettes en fil blanc doublées de drap vert.

Les galons de grade, placés en pointe, sont en laine de la couleur distinctive pour les brigadiers et chasseurs de 1<sup>re</sup> classe ; ceux des sous-officiers sont en argent, liserés de couleur distinctive.

Les galons du collet et des parements des trompettes sont en laine à losanges tricolores.

Les chevrons des soldats et des brigadiers sont en laine écarlate ; ceux des sous-officiers sont en argent sans liseré.

*Veste* en drap vert-foncé fermée par une rangée de 9 gros boutons d'uniforme ; parements en pointe en drap du fond ; pattes d'épaule et patte de ceinturon en drap vert foncé ; pattes de collet en drap de la couleur distinctive.

*Manteau* de drap blanc piqué de bleu à manches et à rotonde.

*Pantalons* d'ordonnance et de cheval en drap garance avec passepoils en drap vert foncé. Le pantalon de cheval est basané en cuir noir.

## Coiffure.

*Colback* en peau d'ours noir avec calot en toile cirée noire, sans flamme ; sur le côté gauche, pompon 1/2 sphérique en chardon de laine à la couleur de l'escadron, surmonté, en grande tenue, d'un plumet droit en plumes de coq noires surmonté de 8 larges plumes flottantes.

Couleur des pompons :

Petit état-major . . .	<i>tricolore</i> (le bleu au centre),
Peloton hors-rang. . .	<i>écarlate et bleu de roi</i> (l'écarlate au centre),
1 <sup>er</sup> escadron. . . . .	<i>bleu de roi</i> ,
2 <sup>e</sup> . . . . .	<i>cramoisi</i> ,
3 <sup>e</sup> . . . . .	<i>vert foncé</i> ,
4 <sup>e</sup> . . . . .	<i>bleu de ciel</i> ,
5 <sup>e</sup> . . . . .	<i>jonquille</i> .



L. Vallet

CAPITAINE AU 4<sup>m</sup>e RÉGIMENT DE CHASSEURS

1845

Jugulaire en cuir noir se bouclant sur la joue droite de l'homme.

Sur le derrière du colback s'attache un cordon de colback en fil blanc, orné d'un seul gland et d'une seule plaque.

Le colback des trompettes est recouvert en peau d'ours gris ; le cordon est en laine tricolore.

*Bonnet de police* à visière ; calot et turban en drap garance ; bandeau et passepoils vert foncé ; cor de chasse en drap de la couleur distinctive sur le devant du bandeau ; mentonnière en cuir verni.

### *Equipement et Harnachement.*

Buffleterie blanche. Ceinturon porté par dessus l'habit, en buffle blanc avec plaques à cor de chasse en cuivre estampé.

Gants blancs.

Col noir.

Porte-manteau en drap garance ; cor de chasse des ronds et passepoils vert foncé.

*Schabraque* en peau de mouton blanc bordée de dents de loup garance ; celle des trompettes est en mouton noir.

### **Habillement, etc..**

OFFICIERS. — Même habillement que pour la troupe, sauf les différences suivantes :

Tous les effets sont confectionnés en drap fin ; les brides d'épaulettes et les boutons sont en argent ; les grades sont indiqués par des épaulettes en argent sauf le mélange d'or prescrit pour certains grades.

Le passepoil du pantalon est remplacé par une bande en drap vert foncé.

Le pantalon de cheval n'est pas basané en cuir.

Le manteau est en drap vert foncé.

Le plumet des officiers d'état-major est tricolore ; le colonel porte l'aigrette de héron blanc ; le pompon est en argent, en cordonet pour les officiers subalternes et en petite torsades mates pour les officiers supérieurs. Cordon de colback en filé d'argent pour officiers subalternes et en cannetille pour les officiers supérieurs.

Au bonnet de police les passepoils sont remplacés par des galons en argent, sauf le mélange d'or prescrit pour certains grades ; le cor de chasse est en argent ainsi que la fausse jugulaire ; mentonnière en cuir verni noir.

Le cor de chasse du porte-manteau est brodé en argent.

Le porte-giberne et le ceinturon en argent à trois raies de soie verte. Plaques de ceinturon et écussons de porte-giberne dorés. En petite tenue le porte-giberne est recouvert d'un étui en maroquin noir fermé par une rangée de boutons d'uniforme.

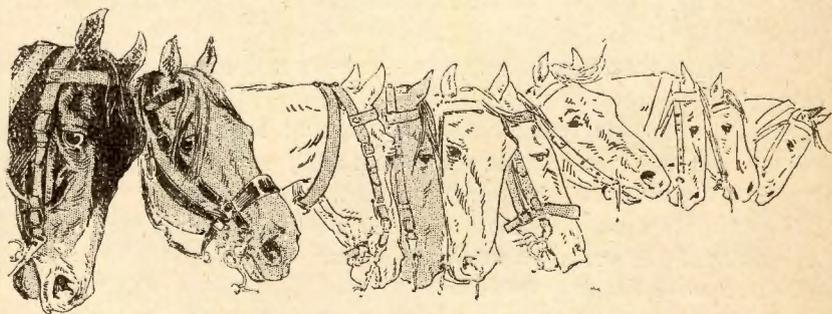
Schabraque de grande tenue en drap garance avec passepoil et galon vert foncé ; le galon est double pour les officiers supérieurs ; la dite schabraque est ornée, dans les angles, du numéro du régiment découpé en drap vert.

Le dessus du couvre-fonte est en peau d'ours.

En petite tenue, la schabraque est remplacée par un tapis en drap garance passepoilé et galonné comme la schabraque mais sans aucun ornement dans les angles. Le couvre-fonte est remplacé par des calottes en cuir verni.

En petite tenue les officiers font usage d'une capote en drap vert foncé avec parements en pointe en drap du fond et collet de même drap ayant les pattes en drap garance : la capote est fermée par deux rangs de boutons d'uniforme

L. F.



# NOS HUSSARDS

PREMIÈRE PÉRIODE. — ANCIEN RÉGIME

(1692 1<sup>er</sup> JANVIER 1891) (*suite*).

## 1763

Le 1<sup>er</sup> mars, les *Dragons-chasseurs de Conflans* prennent le titre de *Légion de Conflans*.

La même année, les hussards sont dotés d'un pistolet ayant un canon long de 230 mil., un calibre de 17 mil. 5, la platine carrée, le bassinet et la garniture en fer, poignée peu courbe et sans bride, bague à tête de clou : poids 1 k. 101.

## 1764

Le 10 février, les régiments de hussards sont réduits à 8 compagnies de 25 hommes non compris les officiers.

Le même jour, une ordonnance autorise le comte d'Esterhazy, ancien mestre de camp en second du régiment de Bercheny, à lever un régiment sur les hussards qui, du fait de la diminution d'effectif dont il vient d'être parlé, se seraient trouvés licenciés.

Le nouveau régiment qui prit le nom d'*Esterhazy-hussards*, fut formé à Phalsbourg sous le numéro 35 dans la cavalerie française et le 4<sup>e</sup> rang dans l'arme des hussards.

Sa composition fut la même que celle des autres régiments de hussards.

Par suite de la dite ordonnance, portant que chaque régiment sera de 8 compagnies, chacune de ces dernières se trouve être formée comme il suit :

		Pied de paix	Pied de guerre
Officiers.	Capitaine . . . . .	1	1
	Lieutenant . . . . .	1	1
	Sous-lieutenant. . . . .	1	1
Troupe.	Maréchal des logis. . . . .	1	4
	Fourrier . . . . .	1	1
	Brigadier . . . . .	2	8
	Hussards . . . . .	6	indéterm.
	Hussards . . . . .	14	indéterm.
	Trompette . . . . .	1	1

Les deux brigadiers et les 20 hussards forment 2 escouades de 11 hommes chacune dont 4 montés, y compris le brigadier, et 7 à pied.

Le régiment d'*Esterhazy-hussards* prit l'uniforme suivant :

Pelisse verte, à tresses blanches et trois rangs de boutons d'étain ronds, doublée de peau de mouton blanc, bordée de peau de mouton noir. Dolman de drap vert à collet également vert, l'extrémité de chaque manche garnie d'un morceau de drap blanc en forme d'équerre, tresses et boutons comme à la pelisse, le pourtour du dolman, du collet et la bordure des parements bordés d'un galon blanc. Culotte rouge. Ceinture rouge à boutons blancs. Manteau vert. Shako de feutre noir à doublure, galon de bordure, fleur de lis, cocarde et aigrette blancs. Sabretache rouge bordée d'un galon blanc, ornée au centre d'une fleur de lis blanche entourée d'un cordonnet noir. Bottes noires, à galon et gland blancs.

L'équipage du cheval était en peau d'agneau noir bordé de drap gris-blanc festonné.

Même équipement et armement que les autres régiments de hussards.

Les officiers avaient les tresses, boutons, galons, etc., en argent, la fourrure de la pelisse en martre, les bottes rouges ou noires, le colback de martre. De même pour les autres régiments : lorsque les tresses, galons, boutons, etc., sont jaunes, les officiers les ont en or ou dorés. Ceci est une remarque générale, pour ne pas être obligé de mettre sous les yeux du lecteur, à la fois l'uniforme de la troupe et celui des officiers, à moins que ces derniers aient des distinctions particulières qui nous y obligent.

### 1767

En 1767, le régiment d'*Esterhazy* prend la culotte rouge au lieu de la culotte blanche.

### 1768

D'après l'état militaire de l'année, les régiments de hussards ont l'équipage du cheval de peau d'agneau, bordé d'étoffe de laine festonnée de la couleur distinctive qui leur appartient : *Bercheny*, rouge, *Chamborant*, noire, *Royal-Nassau*, orange et *Esterhazy* comme nous l'avons dit plus haut, *gris-blanc*.

### 1771

Le 16 avril, une ordonnance prescrit que les soldats qui contracteront un nouvel engagement auront le droit de porter un chevron en drap de la couleur des parements, sur le bras gauche ; s'ils en contractent un troisième, ils pourront porter un deuxième chevron ; enfin, si à l'expiration de ce nouvel engagement, ils continuent à servir, ils auront le droit d'avoir toujours sur le

côté gauche de l'habit un médaillon, de forme ovale et de drap de la couleur distinctive du corps, entouré d'un cadre de cuivre ciselé, portant sur le fond, deux épées de cuivre en sautoir. Ce médaillon, créé par la dite ordonnance, s'appela *médaille de vétéranee*.

## 1772

Par ordonnance du 9 juin, les régiments de hussards sont toujours à huit compagnies, mais chaque compagnie est portée à 40 hommes non compris les officiers ; et la composition de l'Etat-major est changée comme on va pouvoir s'en rendre compte par le petit tableau ci-dessous :

Etat-major.		Compagnie.	
Mestre de camp . . . . .	1	Capitaine . . . . .	1
Mestre de camp commandant . . . . .	1	Lieutenant . . . . .	1
Lieutenant-colonel . . . . .	1	Sous-lieutenant . . . . .	1
Major . . . . .	1	Maréchaux des logis . . . . .	2
Aide-major . . . . .	1	Fourrier . . . . .	1
Sous-aide-major . . . . .	1	Brigadiers . . . . .	4
Quartier-maître . . . . .	1	Carabiniers (2), . . . . .	4
Porte-étendards (1) . . . . .	2	Hussards . . . . .	28
Chirurgien . . . . .	1	Trompette . . . . .	1
Maréchal expert . . . . .	1		

En temps de guerre, il y aura, à l'Etat-major, un second sous aide-major et un aumônier en plus.

Les porte-étendards seront attachés aux compagnies du mestre de camp commandant et du lieutenant-colonel.

La compagnie est divisée en quatre escouades de neuf hommes y compris un brigadier et un carabinier.

A cette époque, et comme nous l'avons déjà dit, les trompettes de hussards, portaient l'habit à la française à la livrée du mestre de camp, avec chapeau bordé d'argent. Seuls, les trompettes du *Royal-Nassau* étaient habillés à la livrée du roi.

« La doublure de la pelisse des officiers est en fourrure de ventre de martre de France, et la bordure en gorge de renard.

« La sabretache du mestre de camp seul, est frangée de grosses torsades d'argent.

« En petite tenue, les officiers de hussards portent un surtout vert à collet

(1) La même ordonnance ayant rétabli deux étendards par régiment.

(2) Créés par la dite ordonnance.

et parements de la couleur distinctive, des épauettes d'argent et un chapeau noir (1) ».

## 1774

En 1774, les officiers des régiments de hussards, outre le col-back à flamme, les bordure et doublure, tresses, galons et boutons de la pelisse, du dolman, de la ceinture, sabretache, etc., qui étaient d'argent ainsi que la bordure de la buffleterie, portaient à volonté, les bottes en cuir rouge, jaune ou noir.

Le régiment de *Royal-Nassau* prend la couleur distinctive aurore ; les parements du dolman, la flamme du shako, le galon de bordure de la sabretache, etc., deviennent donc aurore au lieu d'orange. Les fleurs de lis de la sabretache sont remplacées par le chiffre *S. M.* entouré de galon et cordonnet blancs.

Les hussards de la *légion de Conflans*, avaient depuis 1768, l'habit à la hongroise de drap vert, à parements et collet de même couleur, les tresses de laine et les boutons jaunes ; le bordé de laine jaune ; ceinture rouge à coulants jaunes ; la culotte verte avec galon en passe-poil jaune ; pelisse verte bordée de peau d'agneau noir avec tresses et cinq rangs de boutons comme au dolman ; schako de feutre noir à flamme verte, avec galon de bordure noir, cocarde et aigrette blanches ; bottes noires à la hongroise ; manteau vert ; sabretache rouge bordée d'un galon vert, ornée au centre du chiffre du roi en drap vert entouré d'un cordonnet jaune.

L'équipage du cheval en peau de mouton blanc, bordé d'étoffe de laine croisée et festonnée, de couleur verte.

Buffleterie blanche ; même armement que les autres hussards.

## 1776

Le 25 mars, le régiment *Royal-Nassau* fut réformé et ses escadrons répartis dans les régiments de hussards conservés, comme suit : 1<sup>er</sup> escadron dans *Bercheny*, 2<sup>e</sup> dans *Chamborant*, 3<sup>e</sup> dans *Conflans*, 4<sup>e</sup> dans *Esterhazy*.

La *légion de Conflans* passe dans l'arme des hussards et prend le nom de *Hussards de Conflans*.

Les régiments des hussards forment une arme spéciale et sont classés dans l'ordre suivant : *Bercheny*, *Chamborant*, *Conflans*, *Esterhazy*.

Antérieurement à cette date, et au fur et à mesure de leur for-

---

(1) Ouvrage de Marbot.

mation, les régiments de hussards prenaient seulement rang à la suite de la cavalerie française.

Le grade de maréchal-des-logis chef est créé dans tous les régiments de cavalerie, ainsi que des emplois de cadets; (ces derniers, qui devinrent la pépinière des officiers, faisaient le service de soldat et de sous-officier et passaient sous-lieutenants au bout d'un certain temps de service); et les emplois de maîtres maréchal, sellier, armurier et de maréchal-ferrant.

Par suite de l'incorporation d'un escadron de *Royal-Nassau* réformé dans chaque régiment de hussards, les régiments de l'arme avaient donc chacun 5 escadrons; l'escadron fort de 174 hommes, officiers compris, était composé comme il est dit dans le tableau suivant, ainsi que l'état-major :

État-major		Escadron. Compagnie			Escadron auxiliaire
Officiers		Officiers	ped de paix	ped de guerre	Officiers
Mestre de camp commandant.	1	Capit. - commandant.	1	1	1
Mestre de camp en second.	1	Capitaine en second.	1	1	1
Mestre de camp lieut.-colonel.	1	Lieutenants . . . . .	2	2	2
Major . . . . .	1	Sous-lieutenants . . . . .	2	2	2
Quartier-maître-trésorier . . . . .	1	Troupe			Troupe
Porte-étendards . . . . .	2	Maréch. des logis chef.	1	1	1
Chirurgien-major . . . . .	1	Maréchal des logis. . . . .	1	1	1
Mûmçnier . . . . .	1	Fourrier . . . . .	1	1	1
Troupe		Brisadiers. . . . .	8	8	8
Adjudant (1) . . . . .	1	Cadet. . . . .	1	1	»
Maître maréchal . . . . .	1	Hussards . . . . .	152	152	indéterminé
Maître sellier. . . . .	1	Trompettes . . . . .	2	2	2
Maître armurier. . . . .	1	Frater (barbier). . . . .	1	1	1
		Maréchal-ferrant . . . . .	1	1	1

Extrait du règlement arrêté par le roi concernant l'habillement et l'équipement de ses troupes, du 31 mai 1776.

### Hussards

Art. 1<sup>er</sup>. — *De l'habillement.* — « Les hommes qui composent les régimens de hussards porteront l'habillement uniforme, coupé à la hongroise en drap de couleurs qui seront affectées à chaque corps.

« L'habillement sera composé d'une pelisse de drap, doublée d'une peau de mouton blanc, bordé de mouton noir; d'un dolmande drap de couleur pareille à la pelisse et d'une culotte de drap de la couleur qui sera déterminée; elle sera doublée d'une forte toile écrue.

(1) Grade institué, par la même ordonnance.

« L'écharpe sera composée de laine jaune cordonnée, elle sera longue de huit pieds.

« La sabretache sera de cuir noirci ; elle sera ornée, au milieu, du chiffre du roi en métal de cuivre jaune....

« Les manteaux seront de drap vert....

« Les bottes seront à la hongroise, de cuir noir et ciré.

Art. 2. — « Les cheveux des hussards seront retroussés en queue raccourcie à la longueur de 2 ou 3 pouces ; les cheveux des faces seront noués à la hongroise.

« Les bonnets ou schakos seront de feutre noir, façonnés à la hongroise, bordés d'un galon de laine noire.

« Les cocardes et aigrettes seront blanches . . . . .

Art. 8. — « Le sabre sera à la hongroise, à monture de cuivre, garni de son fourreau.

« Le cordon du sabre sera de cuir noirci.

« Les ceinturons, bandoulières, courroies et porte-cartouches seront de buffle blanc.

Art. 9. — « Les selles à la hongroise et les équipages qui en dépendent, seront de matière solide, sans franges ou ornemens. La bordure de la schabraque, qui était de couleur tranchante, sera supprimée . . . . .

Art. 12. — « Les maréchaux des logis et fourriers seront armés de deux pistolets et d'un sabre ; le surplus de la compagnie aura en outre un mousqueton . . . . .

Art. 15. — « Les mestres de camp commandant les régimens feront fournir à leurs frais, les deux étendards dont chaque corps doit être pourvu. »

La couleur du nouvel uniforme de chaque régiment était conforme au tableau ci-après :

Tableau synoptique de l'uniforme des hussards (troupe).

Parties de l'uniforme		Indication des régiments			
		Bercheny	Chamborant	Conflans	Esterhazy
Pelisse.	fond. . . . .	bl. de c. f.	brun-m.	vert	gris-arg.
	doub. de peau de mouton.	blanc	blanc	blanc	blanc
	bordure idem. . . . .	noir	noir	noir	noir
	tresses. . . . .	blanches	blanches	jaunes	rouges
	boutons ronds (3 rangs) en.	étain	étain	c. jaune	étain
galon des manches et poches . . . . .	blanc	blanc	jaune	rouge	
Dolman.	fond. . . . .	bl. de c. f.	brun-m.	vert	gris-arg.
	collet. . . . .	id.	id.	id.	id.
	parements. . . . .	garance	id.	id.	id.
	tresses. . . . .	blanches	blanches	jaunes	rouges
	boutons (3 rangs) en. . . . .	étain	étain	c. jaune	étain
galon de bordure. . . . .	blanc	blanc	jaune	rouge	
Calotte. . . . .	bl. de c. f.	brun-m.	verte	gris-arg.	
Ceinture	écheveau. . . . .	jaune	jaune	jaune	jaune
	boutons ou coulants . . . . .	bl. de c. f.	brun-m.	verts	gris-arg.
Shako.	fond. . . . .	noir	noir	noir	noir
	flamme. . . . .	rouge	noire	verte	rouge
	galon de bordure . . . . .	noir	noir	noir	noir
	cocarde . . . . .	blanche	blanche	blanche	blanche
aigrette. . . . .	id.	id.	id.	id.	
Manteau. . . . .	vert	vert	vert	vert	
Bottes.	en cuir. . . . .	noir	noir	noir	noir
	galon et gland . . . . .	blancs	blancs	jaunes	rouges
Sabre-tache.	fond en cuir. . . . .	noir	noir	noir	noir
	chiffre du roi au centre en métal . . . . .	jaune	jaune	jaune	jaune
Equipement en. . . . .	buffle bl.	buffle bl.	buffle bl.	buffle bl.	
Schabraque en peau de mouton . . . . .	blanc	blanc	blanc	blanc	

Le 20 août, un règlement prescrit que l'habillement des cadets gentilshommes, créés par l'ordonnance du 25 mars dernier, sera de même qualité de drap que celui du simple cavalier, ainsi que l'équipement du cheval : mais la coiffure, les boutons, chemises et chaussures seront semblables à ceux que les officiers portent. Pour marque distinctive, outre l'épaulette en galon d'or ou d'argent, ils porteront encore une aiguillette de soie de deux couleurs différentes, au choix du colonel commandant de chaque régiment, et de la même forme que celles que portent les dragons.

1777

Les hussards reçoivent un nouveau pistolet de cavalerie, au canon long de 189 mil. et au calibre de 17 mil. 1 ; platine à coffret, bassinet et garniture en cuivre et un crochet de ceinture en acier, bride en fer à la poignée, le devant du canon dégarni de bois, la poignée plus courte et plus courbe que celle du modèle de 1763 ; baguette d'acier à tête de clou : poids 1 k. 407.

(à suivre).

L. FALLOU.

†

*La Giberne*, a la douleur d'enregistrer la mort de M. le général Jouart, commandant la 41<sup>e</sup> division d'Infanterie à Remiremont, abonné de la première heure, décédé presque subitement le 26 mars dernier.

**Errata :**

Page 43, à l'avant-dernier paragraphe, au lieu de : *avec une grosse boule de cuivre jaune*,

Lire : .... avec une grosse boucle de cuivre jaune.

Page 47, 3<sup>e</sup> ligne, au lieu de : *parementé de cadis*

Lire : ..... parementé de cadis.

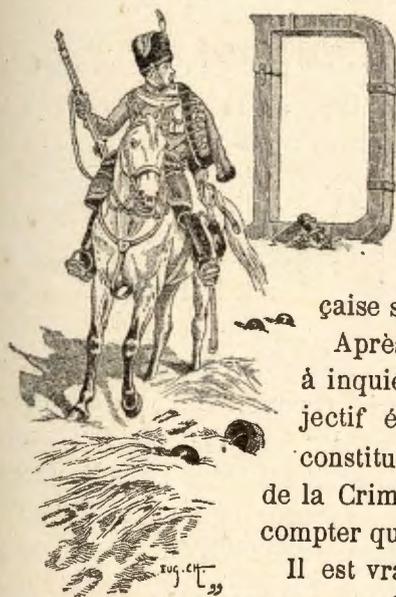
Par suite d'une erreur de coloris, la housse de l'officier de Polleresky - Hussards doit être *rouge* au lieu de bleue.

---

Directeur-Gérant : L. FALLOU.

# EN CRIMÉE

KANGHIL, SEPTEMBRE 1855



DEPUIS son débarquement en Crimée, la cavalerie n'avait eu que de petits engagements sans importance et cela tenait à ce que l'attaque de Sébastopol, le siège pour mieux dire, avait immobilisé l'armée anglo-française sous les murs de cette ville.

Après la prise de Sébastopol, on songea à inquiéter la retraite des Russes. L'objectif était tout indiqué : Pérèkop qui constituait la principale porte de sortie de la Crimée, la flèche d'Arabat ne pouvant compter que pour secondaire.

Il est vrai que jusque-là l'on avait laissé, avec une insouciance vraiment incroyable, tous les renforts et tous les approvisionnements venant de Russie passer par là sans la moindre inquiétude. Et, comme Sébastopol n'était bloqué que du côté sud, toute l'armée russe aurait pu s'y succéder si les fortifications de cette place n'avaient fini par céder à nos travaux d'approche et à notre assaut.

Mais les guerres d'alors n'avaient point pris ce caractère d'invasion, d'anéantissement, de lutte pour la vie que les Prussiens ont donné à la guerre par leurs agissements de 1870. On se battait loyalement, bravement, on rivalisait de courage, de persévérance et d'habileté ; on luttait pour l'honneur des armes et du drapeau, on faisait une guerre *moins pratique* mais plus chevaleresque ; ce n'était pas la bourse ou la vie, on se battait pour la gloire.

Aussi les adversaires se rendaient-ils réciproquement hommage, sans rancune, après chaque nouvelle affaire, comme après un assaut d'escrime, se tendant la main, choquant leurs verres le plus souvent à moitié vides et pour cause, se prodiguant en toutes circonstances une estime mutuelle que l'on a peine à comprendre aujourd'hui entre deux adversaires depuis les animosités et les rancunes nées de la guerre de 1870.

On s'invitait d'un camp à l'autre à chaque suspension d'armes, et ce n'étaient pas seulement les officiers qui fraternisaient, mais les soldats eux-mêmes qui, aux avant-postes, échangeaient tabac et eau-de-vie.

Bref, on ne songeait pas aux petites guerres de chicane sur les lignes de communication, on ne s'attaquait pas par derrière, on se battait front à front. Aussi la cavalerie avait-elle été réduite au rôle de comparse pendant tout le siège.

Enfin la place était prise, *prise d'assaut*; cet abordage définit bien le caractère chevaleresque de cette guerre. Il fallait maintenant hâter la retraite des Russes en inquiétant leurs colonnes qui se retiraient.

Des troupes se trouvaient bien placées pour entreprendre cette tâche, c'était la garnison d'Eupatoria. On avait laissé là des contingents turcs et égyptiens pour garder le point où l'on avait débarqué. Jusque-là cette garnison avait été tenue complètement dans l'inaction et ne semblait guère disposée à en sortir.

Eupatoria était pourtant occupée par une division turque, une division égyptienne et 24 escadrons de cavalerie. Au lieu de s'étendre dans l'immense plaine, au lieu de pousser dans la direction de Simféropol d'importantes reconnaissances, ou de faire une diversion qui aurait pu, pendant le siège, contrarier singulièrement la marche des renforts russes ou l'arrivée des ravitaillements, cette armée se tenait enfermée dans le périmètre des fortifications de la petite place.

La cavalerie de ce corps n'avait même pas tenté d'aller aux nouvelles et faisait tout au plus un service de patrouilles de sûreté, craignant de s'éloigner hors de vue de leur refuge.

Là encore, on se garant d'une attaque et l'on croyait faire ainsi tout ce qu'on devait faire. On ne voyait pas au delà de cette consigne sommaire : garder notre premier point de débarquement où l'armée avait laissé une partie de ses impedimenta.

Le rôle de ce corps, réduit à ces proportions, était quelque

peu inutile surtout depuis que notre flotte était maîtresse de la Mer Noire. Compris tout autrement, il aurait eu une importance capitale.

Néanmoins, cette garnison à portée de la principale ligne de retraite des Russes ne laissait pas que de les inquiéter, aussi leur premier soin fût-il de s'en garantir en détachant, pour la surveiller, une grosse force de cavalerie, qu'appuyait, sans se montrer, un corps de troupes prêt à se mettre en travers de toute entreprise.

Non seulement on se laissa ainsi garder à vue, mais la cavalerie d'Eupatoria ne fit rien pour se renseigner sur ce qui se passait dans la région ni pour éloigner cette surveillance. On ignora jusqu'au dernier moment la force que l'on avait devant soi et, quand vint le moment d'agir, le corps d'Eupatoria était bloqué.

Alors on envoya pour le dégager un des chefs les plus entreprenants de notre cavalerie, le général d'Allonville, qui s'embarqua à Kamiash avec les deux régiments de dragons, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup> hussards et une batterie à cheval.

Cette petite division était ainsi organisée :

Général Walsin-Esterhazy : 4<sup>e</sup> hussards, colonel Simon de la Mortière.

Général de Champéron } 6<sup>e</sup> dragons, colonel Ressayre,  
7<sup>e</sup> dragons, colonel Duhesme.

Batterie à cheval, capitaine Adam.

Le 18 septembre, les régiments commencèrent leur embarquement à Kamiash. Il fallut une petite flottille pour les transporter.

Ainsi le 6<sup>e</sup> dragons, qui comptait 39 officiers, 672 hommes, 720 chevaux et 30 mulets de bât, fut réparti sur trois bâtiments anglais ; l'état-major sur la vapeur « *Empress* » ; les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> escadrons sur le « *Monarch of the sea* » ; les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> escadrons sur le « *City of Manchester* ».

Le 19 au soir, la petite flotte mouillait devant Eupatoria, et le 20 au matin, les régiments achevaient de débarquer. Il n'y avait cependant encore qu'une faible fraction du 4<sup>e</sup> hussards ; la plus grosse partie de ce régiment ne quitta Kamiash que le 23.

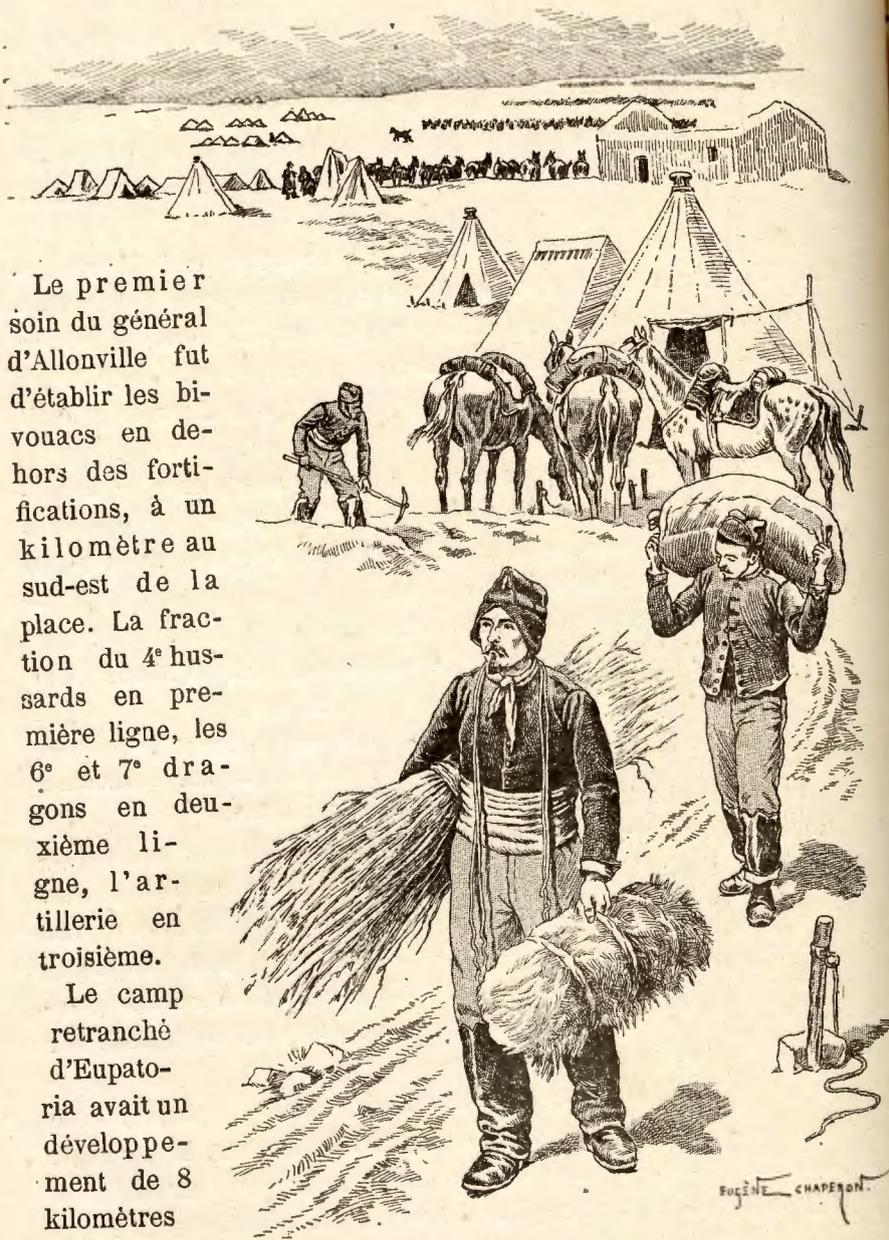
Le temps était beau, la traversée s'était effectuée rapidement. Elle avait été réglée de manière à effectuer le débarquement à la faveur de la nuit. Il ne se fit pas sans difficultés, il n'y avait pas d'appontements sur le rivage ; beaucoup de chevaux, en sautant à

terre ! restèrent accrochés par les jambes de derrière, à la proue des chalands et tombèrent. Enfin l'on s'en tira.

Le premier soin du général d'Allonville fut d'établir les bivouacs en dehors des fortifications, à un kilomètre au sud-est de la place. La fraction du 4<sup>e</sup> husards en première ligne, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> dragons en deuxième ligne, l'artillerie en troisième.

Le camp retranché d'Eupatoria avait un développement de 8 kilomètres environ, et

les cosaques l'observaient en s'approchant jusqu'à 1000 et 1200 mètres des ouvrages. Le général d'Allonville résolut tout d'abord d'éloigner cette surveillance de la cavalerie russe, et de faire



des reconnaissances pour savoir l'emplacement des gros de l'ennemi.

Mais le terrain, qui se présentait à première vue comme très favorable pour une action de cavalerie, était au contraire peu propice pour une opération à grande envergure, il fallait l'étudier avant de se lancer à l'aventure.

Tout était à faire dans ce sens, car on ne trouva même pas ces renseignements sur le terrain qui auraient dû être recueillis depuis longtemps par la cavalerie d'Eupatoria.

On avait devant soi, aussi loin que la vue pouvait porter, des steppes unis et monotones où quelques points noirs figuraient des cosaques en vedettes. Pas de rivières, ni de fontaines ; rien que des puits fournissant une eau saumâtre, désagréable au goût, que

refusaient les chevaux comme les hommes, et à laquelle ils mirent quelque temps à s'habituer.

Puisque la garnison d'Eupatoria ne pouvait fournir aucune donnée sur l'ennemi qu'on avait devant soi, il fallait s'en rapporter aux espions. C'étaient pour la plupart des paysans Tartares, musulmans assez disposés à servir la cause des Turcs ; mais assez disposés aussi à servir les deux partis. D'après leurs rapports, un corps de grenadiers gardait Pérèkop. Une division de lanciers, une brigade de dragons, 18 sotnias de cosaques et trois batteries à cheval, sous les ordres du général Schabelsky, rôdaient dans les environs.



Le général d'Allonville était l'activité même, dès le 24 septembre, il se mit en mouvement, à minuit, pour faire une reconnaissance entre le lac Sassick et le lac Touzla. La garnison Turque devait l'appuyer.

Le général d'Allonville dirigea le muchir avec quelques batail-

lons et escadrons sur Oraz, et, avec sa petite division de cavalerie, sa batterie d'artillerie et 4 bataillons turcs, il marcha sur Sack.

Quelques détachements de Bachi-Bouzouks, qu'on avait retrouvés là, précédaient cette petite colonne à laquelle ils servaient d'éclaireurs.

Ces Bachi-Bouzouks, irréguliers turcs aux costumes les plus disparates, mal armés, mal équipés, sans discipline, offraient le spectacle le plus bizarre. C'étaient les débris de ces bandes irrégulières, contingents de tous les pays de l'Islam, que l'on avait trouvés en Turquie et que le maréchal de Saint-Arnaud avait vainement tenté de discipliner en les encadrant d'officiers et de sous-officiers français, en leur donnant pour chef le général Yusuf et en les organisant en régiments que l'on avait pompeusement baptisés du nom de « Spahis d'Orient ».

On s'était d'ailleurs hâté de les licencier après l'expédition de la Dobrudja, pour ne pas les emmener en Crimée, car on les estimait à juste titre beaucoup plus dangereux pour les troupes amies que pour les ennemies à cause de leur amour effréné du pillage et de leurs bravades souvent compromettantes et le plus souvent sans résultat.

Mais ces écumeurs de champ de bataille ne s'étaient point résignés si facilement à renoncer à cette bonne occasion de vivre de la guerre ; et, malgré la force qu'on avait employée à les disperser et à les éloigner du théâtre de la campagne, quelques-uns avaient réussi à venir retrouver le corps turc qui avait débarqué en Crimée. Drapés dans leurs costumes sordides aux couleurs éclatantes mais fanées, montés sur des petits chevaux alertes harnachés de la façon la plus baroque, arrogants et fiers de leur vantardise et de l'importance qu'ils s'attribuaient, on les voyait partout galoper avec de grands gestes de fantasia.

Il avait fallu les subir et on essayait de tirer parti de leur esprit d'entreprise en les employant contre les cosaques, ces autres irréguliers dont l'audace insolente inquiétait nos bivouacs.

Le général d'Allonville avait donc songé à s'en servir comme éclaireurs dans le steppe, en souvenir sans doute de l'usage de nos Goums d'Algérie, avec lesquels ils offraient plus d'un point de ressemblance.

Que le service de découverte soit confié aux Goums en Algérie, c'est nécessaire et même l'on ne saurait faire autrement quand on opère contre les Arabes ; parce que les Goumiers par leurs

accointances et leurs parentés ont toujours quel qu'intelligence avec l'ennemi ; mais que ce service ait été abandonné aux Bachi-Bouzouks en Crimée, quand on opérait contre les Russes, c'était peut-être par trop compromettre le rôle le plus important de la cavalerie. Il faut dire, il est vrai, que ces éclaireurs malgré leurs prétentions d'audace ne s'éloignaient guère hors de vue.

Partir à minuit était aussi une habitude d'Afrique que l'on avait conservée en Crimée et qui n'avait pas peu contribué à abuser des forces des hommes et des chevaux dont le sommeil du matin est reconnu le plus réparateur. Il n'y a pas de fatigue plus grande que la privation de sommeil. Or, partir à minuit pour la cavalerie, cela veut dire qu'on s'y prépare au moins une heure avant, si ce n'est plus. Cela met donc le réveil à dix heures et demie, Encore faut-il compter que pour faire le café et vaquer aux soins de la levée d'un bivouac bon nombre de soldats sont obligés de s'y prendre à l'avance. Il n'y a que ceux qui n'ont jamais vu une marche de nuit de la cavalerie qui puissent supposer qu'on peut ainsi se lever juste pour partir. D'ailleurs quand les hommes savent qu'ils doivent partir de nuit, pour une marche au combat surtout, ils ne dorment guère ; ils sont préoccupés d'être prêts à l'heure fixée et l'on a toutes les peines à les empêcher de se lever trop tôt. Sitôt qu'un d'eux a demandé s'il n'est pas l'heure de partir, le camp est éveillé et l'énerverment commence. D'autre part, la retraite a beau sonner de bonne heure, on ne fera jamais que les hommes s'endorment avant nuit close, les bavardages, surtout à la veille d'une affaire, se prolongent longtemps après la chute du jour, et, au mois de septembre, les jours sont encore longs.

Ce ne fut donc qu'après quelques heures de sommeil que l'on partit.

Il était minuit quand la colonne s'ébranla.

Les Bachi-Bouzouks ne tardèrent pas à se heurter aux cosaques. On vit aussitôt des signaux de feu se répéter de vedette en vedette et des fusées s'élever en l'air, annonçant aux Russes l'approche des Français.

A 4 heures du matin la colonne du général d'Allonville atteignit l'extrémité de la presqu'île qui sépare de la mer le grand lac Sassick environnant Eupatoria au Nord-Est et à l'Est. Les cosaques, surpris se retiraient au galop.

Quand l'horizon s'éclaircit, on vit que l'on avait devant soi, à portée de canon, une douzaine d'escadrons formés en bataille.

Tout le monde s'attendait à voir cette ligne de cavalerie accepter le combat et déjà circulaient dans les rangs toutes les petites recommandations d'usage; mais les escadrons ennemis se retiraient, se maintenant toujours à la même distance, s'arrêtant quand on s'arrêtait, reculant quand on avançait. Parfois notre artillerie leur envoyait quelques obus; mais cela ne les décida ni à attaquer ni à se retirer plus vite, ils semblaient obéir à une consigne qui avait pour but sans doute de nous attirer plus loin dans le steppe, loin de nos communications et de nos approvisionnements, espérant nous lasser d'une marche sans issue et assez aventureuse étant donnée la rareté de l'eau dans cette région.

Un moment cependant l'action faillit s'engager sérieusement. Plusieurs de nos escadrons avaient déjà mis le sabre à la main pour se déployer, les hommes très désireux de se mesurer avec les cavaliers russes et enhardis par leur recul lançaient des plaisanteries à leur adresse, et leurs gouailleries gauloises passaient de bouche en bouche en un bourdonnement de crânerie qui faisait sourire les officiers. Mais un brouillard épais, presque subit, vint s'interposer entre les deux adversaires comme le rideau d'un théâtre pour suspendre la petite comédie sur cet éclat de rire, et il fallut en effet arrêter le mouvement en avant.

Ce ne fut qu'à 8 heures que la brume se dissipa et que l'on put reprendre la marche sur Sack. Les quatre bataillons turcs et égyptiens avaient rejoint la cavalerie, on combina une attaque avec eux. Ils devaient se porter droit sur l'ennemi, avec la batterie; on leur laissait le chemin le plus court, et la cavalerie devait pendant ce temps essayer d'un mouvement tournant ou tout au moins de flanc avec une section de l'artillerie.

La cavalerie russe qui avait deux batteries avec elle, pouvait être estimée à 2000 cavaliers réguliers et 1000 cosaques: elle ne tarda pas à s'apercevoir de la manœuvre combinée par le général d'Allonville, et, voyant notre cavalerie prononcer son mouvement enveloppant, se retira.

On entra dans le village de Sack qui ne nous fut pas disputé et l'on reconnut qu'il venait d'être évacué avec une grande précipitation. On saisit quelques papiers intéressants et l'on mit le feu à plusieurs meules de foin.

Enfin, à l'heure où l'on fit halte pour donner l'orge aux chevaux, les Bachi-Bouzouks offrirent le spectacle d'une fantasia. Ils s'avançaient isolément au galop jusqu'à la barbe de l'ennemi, déchar-

geaient leurs armes en poussant des cris qui étaient sans doute des défis au combat et revenaient du même train pour recommencer un instant après. Les Russes, dédaignant ces bravades, n'y répondaient pas. De sorte que les deux partis avaient l'air d'être les spectateurs de cette représentation équestre.

Elle plaisait beaucoup aux cosaques parce que leur Djighitowka ressemble beaucoup à la fantasia arabe, et, au dire des officiers russes, plus d'un n'aurait pas été fâché de rivaliser de prouesses avec les Bachi-Bouzouks.

A force d'avancer on finit par atteindre des puits sur lesquels on comptait pour abreuver les chevaux ; mais les Russes avaient eu soin de les combler. Il fallut revenir sans boire.

La retraite sur Eupatoria commença à midi.

Alors ce fut à notre tour d'être harcelés par les cosaques. Pour se mettre à l'abri de leurs insultes, le gros des escadrons se serra en masse en se couvrant, à distance, de tirailleurs et de flanqueurs.

Les Russes qui avaient battu en retraite devant nous, le matin, nous suivirent le soir jusqu'aux points marqués pour l'emplacement de leurs grand'gardes.

Notre cavalerie rentra à son camp quinze heures après en être partie, avec des chevaux très fatigués.

C'est ainsi que se passèrent sans grandes variantes presque toutes nos reconnaissances. De quelque côté que l'on se dirigeât, au large d'Eupatoria, toujours l'éternel steppe, aride et désolé, les prouesses des Bachi-Bouzouks et des cosaques, quelques coups de canon, la même privation de boire, sauf du côté de Sack, où l'eau saumâtre du lac de ce nom remplaçait celle des puits comblés. L'ennemi cherchait toujours à nous entraîner au loin et l'on était forcé de renoncer à sa poursuite.

Pendant le 4<sup>e</sup> hussards, qui s'était embarqué le 23 septembre à Kamiesh avait débarqué le 25 à Eupatoria. Notre petite division de cavalerie avait donc un régiment de plus.

Le général d'Allonville décida une reconnaissance offensive pour le 29. Il prévint le Muchir Ahmed-Pacha, pour qu'il puisse appuyer son mouvement en avant avec ses troupes.

Son but était de forcer l'ennemi d'abandonner la rive nord du lac et de le rejeter sur la route de Simféropol.

Trois colonnes doivent partir d'Eupatoria :

Au centre, le général d'Allonville avec ses 12 escadrons français, la batterie à cheval et 4 bataillons égyptiens ;

A droite, l'infanterie égyptienne, avec son artillerie, passera entre le lac Sassick pour prendre position à l'extrémité de l'isthme.

A gauche, Ahmed-Pacha se dirigera sur Oraz et Altchin pour rallier ensuite le général d'Allonville à Djoltchak.

Notre petite division de cavalerie monta à cheval à 3 heures du matin.

Le dispositif de marche était le même que les jours précédents. Les Bachi-Bouzouks en éclaireurs, des pelotons du 4<sup>e</sup> hussards en flanqueurs.

Bientôt le contact est pris par les Bachi-Bouzouks avec les vedettes cosaques qui surveillaient la ville d'Eupatoria au nord et qui d'ailleurs se retirent devant eux. Mais, selon leur coutume, ces éclaireurs cosaques s'agglomèrent en reculant, leurs postes les recueillent et ils deviennent de plus en plus nombreux. On envoie d'abord un peloton du 4<sup>e</sup> hussards, commandé par le lieutenant Garcin, pour servir de soutien aux Bachi-Bouzouks. Puis, la ligne de tirailleurs ennemis devenant plus dense, on détache deux autres pelotons de hussards pour nettoyer le terrain.

Notre colonne en marchant ainsi a contourné le lac Sassik en passant par le petit village d'Arta-Mamaï. Il est 8 heures, les essaims de cosaques disparaissent, mais c'est pour démasquer huit escadrons de cavalerie russe, que l'on aperçoit sur notre droite se dirigeant sur Djoltchak. Le brouillard les a dissimulés jusque-là, ainsi que cet autre brouillard, la ligne de cosaques, qui se dissipe aussi subitement.

Bientôt on aperçoit également dix autres escadrons russes qui débouchent du village de Tioumen et manœuvrent sur notre gauche pour nous couper la retraite. Toute cette cavalerie est, dit-on, sous les ordres du général de Korff.

Le général d'Allonville, comptant, pour couvrir sa gauche, sur la colonne d'Ahmed-pacha, prend le parti d'attaquer les huit escadrons qui marchent sur Djoltchak.

La division est disposée en échelons, par régiment à demi-distance, la gauche en avant. Le 7<sup>e</sup> dragons est première ligne, le 6<sup>e</sup> fait la deuxième, le 4<sup>e</sup> hussards la troisième.

On arrive à 9 heures et demie à hauteur de Djoltchak et on se forme en bataille ; la batterie se met en position, entre le 6<sup>e</sup> dragons à gauche et le 4<sup>e</sup> hussards à droite, le 7<sup>e</sup> dragons doit opérer un mouvement tournant sur la droite de l'ennemi. Mais, au moment où le 7<sup>e</sup> dragons prend le trot en mettant le sabre à la main



pour exécuter son mouvement, les escadrons russes font brusquement demi-tour à toute allure pour éviter le choc.

Il faut renoncer à charger ; mais on continue de se porter en avant et l'on marche ainsi jusqu'à 10 heures, l'ennemi reculant tous les jours.

Enfin l'ordre est donné d'arrêter ; le 6<sup>e</sup> dragons et le 4<sup>e</sup> hussards se portent à la hauteur du 7<sup>e</sup>

dragons et l'on met pied à terre pour permettre

aux hommes et aux chevaux de man-



ger et donner le temps à l'infanterie turque d'arriver. Les Russes profitent de cette halte pour se dérober et disparaître, couverts par quelques éclaireurs. La déception était grande et se traduisait par une sorte de murmure. Le général d'Allonville, pour calmer l'effervescence, passa devant le front des régiments en disant : « Rassurez-vous, vous aurez votre charge aujourd'hui. Qu'on fasse sortir du rang tout ce qui n'est pas susceptible d'une marche longue et rapide. »

A 11 heures, le Muchir Ahmed-Pacha débouche sur notre gauche et les Russes qui nous menaçaient de ce côté disparaissent.

Dès lors la cavalerie ennemie qui avait cherché à tourner notre droite se trouvait abandonnée et ne pouvait plus compter sur son autre groupe ; de plus elle se trouvait engagée entre nous et le lac. Le général conçoit aussitôt le projet de se porter rapidement contre elle par un mouvement de flanc vers Kanghil et Orta-Mamaï.

Il fait demander au Muchir 8 escadrons turcs pour établir ses communications, et lui fait dire de prendre position à Djoltchak pour observer les Russes vers le nord. On monte à cheval. La batterie d'artillerie qui doit rester sur l'emplacement où elle a mis pied à terre, reçoit pour soutien le 4<sup>e</sup> escadron du 6<sup>e</sup> dragons, capitaine Raabe (1) et le 1<sup>er</sup> escadron du 7<sup>e</sup> dragons, capitaine Petiet. Puis on rompt par pelotons, à droite, au trot.

Les trois régiments se trouvent donc formés en colonne de pelotons, l'un derrière l'autre. Le 4<sup>e</sup> hussards en tête est conduit par le général Walsin-Esterhazy.

On marche dans cet ordre pendant une demi-heure environ. Peu à peu le trot s'est accéléré, les hussards communiquant leur ardeur à leurs montures, les dragons, les lanciers turcs et l'artillerie sont distancés.

Ce n'est pas cependant que les hussards aient des chevaux plus vites que les dragons, au mois de mai, ils avaient cédé au 1<sup>er</sup> hussards les chevaux turcs avec lesquels on les avait remontés quand ils étaient arrivés en Turquie, et avaient reçu, en échange, 900 chevaux normands.

Mais ils étaient impatients de se mesurer avec un ennemi toujours insaisissable et d'aborder ces simpiternels cosaques montés

---

(1) C'est ce même capitaine Raabe qui est l'auteur de cette méthode d'équitation qui a fait tant de bruit.

sur des haridelles, dont on s'était tant moqué et que néanmoins l'on ne pouvait jamais atteindre.

Le 4<sup>e</sup> hussards arrive donc seul en vue de l'ennemi à 2 kilomètres environ du village de Kanghil. Sa marche a été dérobée aux éclaireurs de la cavalerie russe par les plis de terrain.

On avait devant soi le large ravin de Kanghil et l'on apercevait sur la crête opposée six escadrons de lanciers russes en bataille dont le flanc gauche était couvert par deux autres escadrons adossés au village.

Entre ces deux groupes, un peu en arrière, huit pièces d'artillerie étaient établies en position de combat. Trois sotnias de cosaques formaient un épais rideau de tirailleurs devant les escadrons de droite.

Le général d'Allonville donna aussitôt l'ordre au général Esterhazy de faire former le 4<sup>e</sup> hussards en



bataille au galop, et de charger ; et il ajouta : « Ne vous occupez pas ni de vos flancs, ni de vos derrières, je suis sur vos talons ». En effet, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> dragons arrivaient sous les ordres du général de Champéron.

Le colonel Simon de la Mortière commande le déploiement et les hussards partent à toute allure entraînés par le général Esterhazy qui galope devant le front avec ses deux officiers d'ordonnance.

Les cosaques tournent bride et démasquent le front ennemi.

La batterie russe tire à mitraille et les lanciers, après avoir fait feu de leurs carabines, attendent de pied ferme nos cavaliers avec les lances croisées.

Le déploiement des hussards, un peu trop hâtif et fait à une allure trop rapide, a occasionné un peu de désordre. Le chef d'escadrons Tillard, qui commande les deux escadrons de droite, a réussi cependant à avoir tout son monde derrière lui, il aborde vigoureusement le centre et la gauche ennemie, les traverse et sabre les canonniers sur leurs pièces. Mais le deuxième demi-régiment ne peut point se déployer à la hauteur du premier. La tête du 3<sup>e</sup> escadron était à peine dans l'oblique à gauche, quand le capitaine d'Anglars, qui commande ces deux escadrons, commande : « En avant en bataille » et immédiatement « Chargez ». La formation, faite ainsi obliquement, a l'inconvénient de créer un grand intervalle entre les deux escadrons de droite et les deux de gauche, et d'offrir ainsi aux Russes la facilité de crever notre ligne ; mais elle a cette compensation, bien autrement heureuse, de permettre au capitaine d'Anglars de culbuter la droite russe qui débordait de beaucoup le front du 4<sup>e</sup> hussards, et de l'empêcher ainsi de nous prendre de flanc par notre gauche.

Ni les balles, ni la mitraille qui, du reste, ne touchèrent presque personne, n'ont pu ralentir nos hussards qui traversent et chassent la ligne ennemie. Une mêlée générale et corps à corps s'engage. Nos cavaliers sont dans la batterie dont ils sabrent les servants. Deux seulement des huit pièces ont pu être rapidement attelées après avoir fait feu et se sauvent au galop.

Cependant les lanciers russes, revenus de leur première surprise, et voyant l'infériorité numérique de leurs adversaires, comptant en outre sur l'intervention de leurs deux escadrons adossés au village et qui jusque-là n'ont pas bougé, reviennent à l'attaque contre les deux escadrons du commandant Tillard pour leur reprendre

l'artillerie. Ils parviennent à dégager trois de leurs pièces. Les deux escadrons du village s'ébranlent pour prendre nos cavaliers par derrière.

Le général Esterhazy, pour parer à ce danger, donne l'ordre au commandant Tillard de rallier ce qu'il pourra de monde et de charger. Mais à ce moment les deux escadrons de gauche des hussards, après avoir refoulé la droite de la ligne russe et l'avoir poursuivie en partie, reviennent dans la mêlée qui avait lieu vers Kanghai. En outre, l'apparition des deux lignes de casques des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> dragons, décide les Russes à céder le terrain.



Les deux régiments de dragons, qui se sont formés en bataille l'un derrière l'autre en exécutant le même mouvement que le 4<sup>e</sup> hussards, dépassent les hussards au galop et chassent les Russes devant eux.

Le général d'Allonville lance le 6<sup>e</sup> dragons pour achever la déroute et permettre aux hussards de se rallier. Le colonel Res-sayre enlève énergiquement son régiment, le général de Cham-

péron est en tête ; le 6<sup>e</sup> dragons mène vigoureusement la poursuite pendant un kilomètre ou deux.

On le voit s'enfoncer au loin dans le steppe. Bientôt les cavaliers un peu égrenés par cette course folle, et sentant leurs chevaux à bout de souffle s'arrêtent pour tirer des coups de fusil dans le tas des Russes qui a fait halte pour se rallier. Ceux des dragons qui sont restés en arrière tâchent de rejoindre les premiers en frappant à coup de plat de sabre la croupe de leurs chevaux. Tout ce que l'on atteint jette ses armes et se rend prisonnier.

Pendant les Russes, s'étant rendu compte du petit nombre de cavaliers à leur poursuite et de leur égrenement, veulent reprendre l'offensive, déjà ils poussent leurs hurrahs ; mais leurs chevaux n'en peuvent plus et le reflet des casques du 7<sup>e</sup> dragons, qui arrive en soulevant un nuage de poussière, les détermine à ne rien tenter. La victoire nous reste.

Le général de Champéron fait sonner le ralliement, et forme le 6<sup>e</sup> dragons en tirailleurs avec des groupes de soutien, puis le général d'Allonville ayant donné le signal de la retraite, il la fait couvrir par le 7<sup>e</sup> dragons, maintenu jusque-là en bon ordre.

On fait halte pour permettre aux chevaux d'artillerie de reprendre haleine.

L'affaire avait duré un quart d'heure environ. Les Russes y avaient perdu 169 prisonniers dont 2 officiers, 250 chevaux, 50 blessés ou tués, 6 pièces, 12 caissons et une forge de campagne. Parmi les tués était le colonel Andreosky du 18<sup>e</sup> lanciers. Parmi les prisonniers était un tout jeune officier, le lieutenant Procopwitch du 18<sup>e</sup> lanciers.

La mêlée avait été chaude, nous avons trente-cinq à quarante tués ou blessés, presque tous du 4<sup>e</sup> hussards. On se hâta de les relever.

Parmi eux étaient deux officiers de l'état-major du général Esterhazy, le capitaine Pujade son aide de camp, qui se tenait accroupi, couvert de sang et criblé de blessures et M. de Sibert Cornillon, son officier d'ordonnance, appartenant au 6<sup>e</sup> dragons, qui gisait criblé de coups de lances. On disait que M. de Sibert Cornillon avait recherché la mort en désespoir d'avoir été accusé quelque temps auparavant de pusillanimité par des malveillances.

Le général Esterhazy s'était également bravement exposé et il ne devait la vie qu'au hussard Wermarre.

Les médecins s'empressèrent auprès des blessés et M. Darnis, le digne aumônier de la division, remplit les pénibles devoirs de son ministère auprès des mourants et des morts.

Le capitaine Chopelet et 4 hommes du 6<sup>e</sup> dragons étaient blessés.

Le lieutenant Hazotte et le sous-lieutenant Janin du 4<sup>e</sup> hussards étaient blessés ainsi que les maréchaux-des-logis Bourseul, Gabriel, Piat et Caylat, les brigadiers Régis et Faucillon, plus 23 hommes du même régiment. Le maréchal des logis chef Ditch et quatre hussards étaient tués. Un maréchal-des-logis et cinq des hussards blessés moururent de leurs blessures, entre autres Wermarre qui avait si bravement sauvé la vie à son général.

Le maréchal-des-logis Bourseul, qui s'était élancé l'un des premiers sur les canons était littéralement couvert de blessures.

Les traits de bravoure du 4<sup>e</sup> hussards étaient nombreux :

Le commandant Tilliard avait tué de sa main un officier de lanciers.

Le capitaine Lenormand, qui commandait le 1<sup>er</sup> escadron, avait ramené deux fois son escadron sur les pièces que les Russes défendaient avec acharnement.

Le lieutenant Garcin avait chargé avec une partie de son peloton sur la portion de la batterie qui rétrogradait, avait été maître un instant de deux pièces et de trois caissons et quoique entouré de toutes parts avait su conserver l'une de ces pièces. Il avait été fortement secondé dans cette circonstance par le maréchal-des-logis Robillard, les brigadiers Jonastir et Rogé et le hussard Cornary.

Le capitaine Charmeux, qui commandait le 4<sup>e</sup> escadron, avait mené son escadron à la charge en véritable officier de cavalerie légère.

Le maréchal-des-logis Rougeot, toujours en tête, avait tué un Russe et en avait blessé plusieurs.

Le maréchal-des-logis Camelot avait dégagé son officier de peloton.

Le hussard Cantarel avait tué un lancier et en avait blessé un autre.

Le hussard Crass avait sauvé la vie à son officier de peloton.

Le hussard Brosse avait tué trois cavaliers russes dans le combat.

Le hussard Achon et le brigadier Michel avaient tué plusieurs Russes et avaient été désignés par leurs camarades comme les plus braves.

Bien d'autres cavaliers encore s'étaient fait remarquer par leur bravoure. Aussi le général d'Allonville vint-il devant le front du 4<sup>e</sup> hussards avec un visage satisfait en s'écriant :

— « Merci, braves hussards ! vous êtes bien les enfants de la vieille sabretache ; les premiers vous avez eu l'honneur d'aborder l'ennemi en rase campagne, et vous l'avez fait avec une telle vigueur qu'il foutra toujours le camp devant la pelisse rouge ».

Les dragons reçurent, à leur tour, les félicitations qu'ils méritaient, et la colonne rentra à Eupatoria, les pièces russes encore chargées, conduites par leurs propres servants, sous l'escorte de cavaliers français.

Quand notre cavalerie rentra à son bivouac, il y avait dix-huit heures que les hommes n'avaient mangé et vingt-quatre heures que les chevaux n'avaient bu ; beaucoup d'entre eux tombèrent fourbus.

La rapide marche d'approche que l'on avait dû faire pour ne pas laisser échapper l'ennemi, avait coupé les jarrets des chevaux et ils étaient arrivés au combat presque à bout de souffle.

Il est presque superflu d'insister sur la nécessité d'entraîner la cavalerie et de la tenir en haleine pour que des circonstances comme celles-là ne puissent ainsi la compromettre. Mais qui aurait osé le dire alors ?

Le lendemain de cette brillante affaire de Kanghil, l'officier de grand'garde en face du pont du lac, le lieutenant du Cheyron, du 7<sup>e</sup> dragons, vit s'avancer dans la plaine quelques cavaliers russes. Un officier se détacha au galop du groupe, et levant le pavillon parlementaire, demanda à entrer en communication avec le général d'Allonville. Pendant que l'on portait au général le pli remis par le capitaine russe, celui-ci et le chef de la grand'garde se tinrent silencieusement sur le pont à quelques pas l'un de l'autre. Bientôt, un officier d'état-major, le lieutenant de Cools, arriva du quartier général, accompagné de l'officier russe fait prisonnier la veille. Le capitaine envoyé ainsi en parlementaire avait perdu, au combat de Kanghil, la plus grande partie de son escadron ; il apportait un sac d'argent pour ses hommes, ainsi qu'une petite somme pour son ordonnance, vieux serviteur qui l'avait suivi dans plusieurs campagnes et dont il regrettait

vivement de se séparer. La conversation s'engagea en buvant quelques verres de champagne et en cassant du biscuit de troupe. Le jeune officier, notre prisonnier, avait les yeux humides de larmes.

— « Je n'ai pas besoin de vous le recommander, Messieurs, dit le capitaine, vous le traiterez certainement bien, et il va faire un fort joli voyage; mais il sort récemment de l'école militaire, il est tout attristé de commencer ainsi sa première campagne, vous devez donc comprendre son émotion ».

Puis, avant de se retirer, le capitaine remit sa carte de visite à chacun des officiers présents en les priant de lui donner la leur en échange. Elles étaient rares en ce moment! Le lieutenant-colonel de Landriève, du 7<sup>e</sup> dragons, en avait dans son carnet de poche, et lorsque le capitaine Alexander X... eut vu cette adresse : « 8, rue de la Chaussée-d'Antin ».

— « Nous sommes voisins, mon colonel, lui dit-il, car j'habite rue de la Ferme des Mathurins; laissez-moi espérer qu'avant longtemps je pourrai avoir l'honneur de vous rendre visite à Paris.

On se serra la main, et chacun en se retirant se disait tout bas : « Au revoir, à demain peut-être ! ».

Cette entrevue amicale n'est qu'un exemple entre mille des relations courtoises et fraternelles qui existaient entre les officiers des deux camps à chaque suspension d'armes.

Commandant PICARD.



## Matelots de la Garde Consulaire 1803

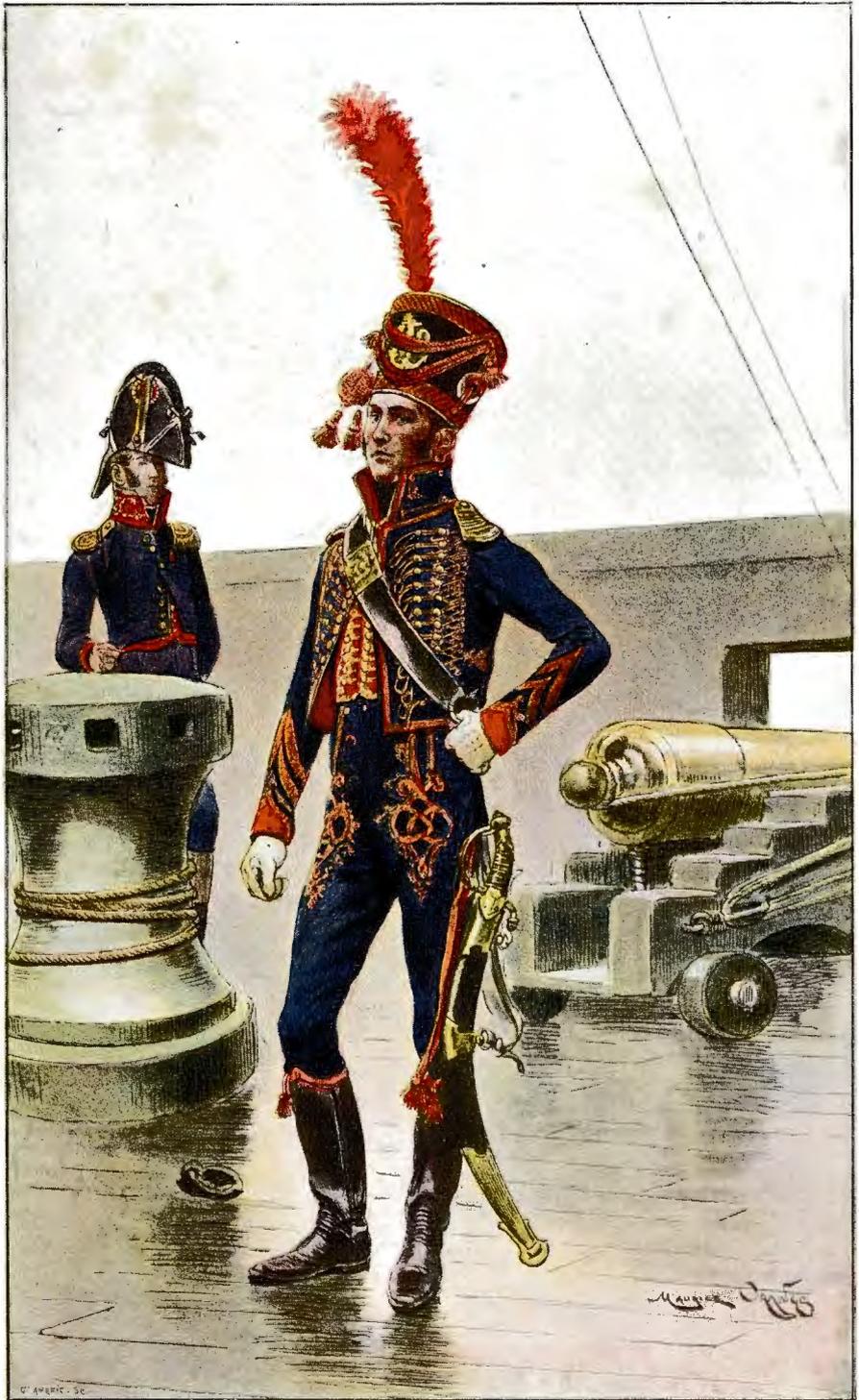


Un arrêté des Consuls en date du 23 brumaire an X (14 novembre 1801), prescrit que dans la *Garde consulaire*, le général Mortier sera nommé commandant en chef de l'artillerie et des *matelots*.

Ainsi, en 1801, l'admirable corps d'élite qui devait, plus tard, sous le titre de *Marins de la Garde Impériale*, prendre une part glorieuse à toutes les campagnes de l'Empire, était créé. Mais il ne fut pas formé de suite.

Ce n'est que par un nouvel arrêté daté du palais de St-Cloud, le 30 fructidor an XI (17 septembre 1803), que Bonaparte ordonna la formation à Courbevoie, d'un corps de marins qui ferait partie de la Garde consulaire sous le nom de *Bataillon des matelots de la Garde*.

Créés et formés au moment où Napoléon avait réuni une formidable armée au fameux camp de Boulogne, afin de porter la guerre au cœur de l'Angleterre qui avait violé le traité d'Amiens, en refusant d'évacuer Malte, et dont les navires capturaient nos bâtiments de commerce sans aucune déclaration de guerre, les *Matelots*



MATELOT DE LA GARDE CONSULAIRE  
(quartier-maitre)  
1803

*de la Garde* devaient, dans cette grande entreprise qui avorta par la ruse de l'Angleterre qui réussit à faire entrer dans une nouvelle coalition, l'Autriche, la Russie et la Suède, faire le service auprès de la personne du futur empereur, manœuvrer le navire qui le porterait au delà de la Manche ou conduire les péniches sur lesquelles les corps de la garde devaient embarquer.

Napoléon, obligé de faire face à l'est, abandonna momentanément l'envahissement de l'Angleterre, qu'il comptait reprendre plus tard lorsque les circonstances le permettraient, et envoya ses troupes sur la frontière du Rhin tout en conservant néanmoins les *Marins de la Garde*, se réservant de les employer au moment opportun pour le passage des cours d'eau, la construction de ponts de bateaux, etc., et même faire le service à pied ou monter à l'assaut comme de simples fantassins.

Nous croyons intéressant de donner ici le texte de l'arrêté du 17 septembre 1803, publié dans le 3<sup>e</sup> volume du carnet de la *Sabretache* (1895), page 148, sous la signature de M. le Commandant Sasaki, prescrivant la composition du *bataillon des Matelots de la Garde* :

« Saint-Cloud le 30 fructidor an XI de la République (17 septembre 1803).

« Le gouvernement de la République sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, arrête :

« Article 1. — Il sera formé un bataillon de marine qui portera le nom de *Bataillon des Matelots de la Garde*.

« Article 2. — Le bataillon sera composé de 5 équipages.

« Article 3. — Chaque équipage sera composé de 5 escouades.

« Article 4. — La force du bataillon se composera comme suit :

### Etat-Major.

1 capitaine de vaisseau, commandant du bataillon.

1 lieutenant de vaisseau, adjudant.

5 capitaines de frégate ou lieutenants de vaisseau, commandants d'équipages.

25 lieutenants ou enseignes, commandants d'escouades.

25 maîtres.

25 contremaîtres.

25 quartiers-maîtres.

625 matelots.

5 trompettes.

Total... 737 hommes, officiers, officiers mariniers et trompettes compris

- « Article 5. — Chaque équipage sera composé comme suit :
- 1 capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau commandant.
  - 5 lieutenants de vaisseau ou enseignes, commandants d'escouades.
  - 5 maîtres d'équipage.
  - 5 contre-maîtres.
  - 5 quartiers-maîtres.
  - 125 matelots.
  - 1 trompette.

Total. 147

- « Article 6. — Chaque escouade sera composée comme suit :
- 1 lieutenant de vaisseau ou enseigne commandant.
  - 1 maître d'équipage :
  - 1 contre-maître.
  - 1 quartier-maître.
  - 25 matelots.

Total. 29

Au fur et à mesure de leur formation, les matelots de la garde consulaire étaient dirigés sur Boulogne et le Havre pour armer les bâtiments de la flotille chargés de transporter les troupes en Angleterre.

L'uniforme des matelots de la garde était splendide.

Il se composait :

D'un paletot de drap bleu orné de tresses jaunes ; collet bleu ; parements de drap rouge. Gilet de drap rouge à tresses et boutons jaunes. (Les boutons du paletot et du gilet sont en cuivre, plat, entourés d'un câble auquel se rattache une ancre traversant dans sa longueur le faisceau de licteur de la République ; de part et d'autre de l'emblème, les lettres R. F. En légende : *Garde des Consuls*). Culotte en drap bleu avec un galon de laine orange et une tresse à la hongroise de même couleur aux ouvertures du pont. Shako noir, sans visière, avec pourtours supérieur et inférieur, ganse de cocarde et cordon en laine, orange, plumet écarlate. (La cocarde se trouve placée sur le côté gauche du shako, le plumet est sur le devant). Plaque en cuivre à l'ancre sur le devant. Contre-épaulettes en cuivre à écailles. Baudrier porte-sabre en cuir noir. Dragonne orange. Bottes à la hongroise avec galons et glands orange.

En tenue d'été les matelots portaient le même uniforme mais en nankin brodé de soie blanche.

Les officiers marinières étaient assimilés aux sous-officiers de la garde et en portaient les marques distinctives ; l'assimilation était la suivante :

Les maîtres portaient les galons des maréchaux des logis chefs.

Les contre-maîtres, ceux des maréchaux des logis.

Les quartiers-maîtres, ceux des brigadiers.

Les officiers portaient l'uniforme des officiers de vaisseau avec l'épaulette de leur grade et l'aiguillette en or.

L'armement fut réglé de la manière suivante :

Un tiers des bataillons dut porter des sabres ;

Le second tiers des haches ;

Le troisième tiers des piques.

En outre tous les hommes portaient des pistolets à la ceinture (1).

L. F.



## Les Guides de la Garde



J'ÉTAIS adjudant au 6<sup>e</sup> lanciers, lorsque j'appris ma nomination de sous-lieutenant aux Guides... quel bonheur !... au lieu de garder mon joli uniforme de lancier, je trouvai plus chic de me faire habiller en civil par un tailleur du Mans. Tu vois, mon cher fils, cette coupe d'ici ! Mais j'avais tellement peu l'habitude des choses du monde que je me croyais fort élégant ainsi. Et c'est dans cette tenue que je devais

faire mon entrée chez les brillants Guides ! J'en frissonne encore quand j'y pense !

---

(1) Par suite de l'abondance des matières, nous sommes obligés de nous arrêter là pour les Matelots de la Garde. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard aux *Marins de la Garde*.

Adieu donc, le 6<sup>e</sup> lanciers, le nouveau Guide est parti !...

L'Épopée des Guides ! Élegant comme je t'ai conté, je débarquai chez mon ami *du Dognon* qui était au régiment depuis un an. Il logeait cité Valadon, au Gros-Caillou. Il m'indiqua un petit appartement tout à côté où je m'installai. Mon bagage n'étant pas lourd ; peu de vêtements mais à la dernière mode du Mans. En me voyant *du Dognon* dit : « Tu as l'air d'un petit musicien allemand ! Tu devrais prendre une clarinette ! » Je fus surpris. Alors nous allâmes chez son tailleur. Deux jours après j'étais transformé (voir *Lucien de Rubembré*). En même temps, commandes d'uniformes, armes, harnachements, coût ! 3,000 fr. — Régiment économique, s'il en fut !

*Le Mess* des officiers occupait un très beau rez-de-chaussée précédé d'une cour, rue de Grenelle. Grâce à l'habitude que chaque nouvel officier donnât une pièce d'argenterie en arrivant, nous étions assez magnifiques de ce côté. Les salons, bien meublés. Les gens bien tenus. Maître d'hôtel en noir, valets de pied en livrée vert et rouge. A table, on se plaçait à sa convenance, sans distinction de grades. Tous les 15 jours nous donnions un dîner avec invitations. La musique venant jouer. Ces dîners étaient très gais et fort courus. Seulement la solde s'en ressentait à la fin du mois.

Excellentissime *la Musique*, sous la direction du père Mohr, — composée en partie de gagistes payés très cher. Un hautbois, surtout, tout à fait remarquable. Un timbalier à cheval. Comme uniforme les couleurs étaient renversées : Dolman rouge et pantalon vert.

L'Empereur l'envoyait souvent jouer à l'étranger. En Angleterre et en Belgique, succès énorme.

*Le colonel Fleury* avait été l'ami de jeunesse de l'Empereur. C'était un grand bel homme, très froid, très « gentlemen ». Il avait un si rude chic sur son magnifique cheval, couvert d'or de la tête aux pieds, ses multiples décorations répétées sur sa pelisse flottante. D'origine ordinaire, il avait l'air du plus grand seigneur. Il logeait au Louvre, au bâtiment des écuries de l'Empereur. Nous ne le voyions guère, du reste, qu'à l'occasion des grandes revues. L'Empereur l'aimait beaucoup. L'Impératrice le détestait.

Selon l'habitude, il m'invita à déjeuner peu après mon arrivée ;

on y allait en grande tenue de service, giberne. Fort intimidant le colonel. Pas la moindre envie de lui taper sur le ventre ! — il avait auprès de lui un lieutenant d'état-major, M. de V... aujourd'hui général — Fort de mes amis.

*Les officiers*, pas aussi « select » qu'on pourrait le croire. Beaucoup de jeunes gens très bien nés, plusieurs portant de grands noms, mais un bon tiers très communs et parfaitement bourgeois. Nous appelions cette fraction « la petite Pologne ». J'eus le bon esprit d'être en très bons termes avec elle.

Comme officiers supérieurs : *Le lieutenant-colonel Comte de Montaigu. M. de Nansouty, mon chef d'escadrons*, un type de vieil africain, à moustaches et barbiche énormes, embouché comme un porte-faix, égrénant un chapelet de jurons à faire dresser les cheveux sur la tête, passant pour un brave à trois poils, un sabreur fini... C'est lui qui villégiature aujourd'hui sur le pic du Midi.

Le capitaine *Mathéron*, un type resté légendaire dans l'armée, gros comme un tonneau, embouché encore plus mal que M. de Nansouty ; mais beaucoup d'esprit naturel, du meilleur esprit de voyou parisien. Trouvant surtout, le mot *juste*, insolent comme pas un.

A un grand dîné chez la Vicomtesse de Ch..., il interpelle tout haut le maître d'hôtel : « Hé, Bedeau, donnez-moi donc à boire ». Réellement cet homme avait l'air d'un bedeau.

A la suite d'un attentat contre l'Empereur, le capitaine Mathéron eut une idée assez drôle, il me dit un beau matin : « Nous allons perquisitionner. Moi je serais le chef de la police impériale et vous mon secrétaire ». Nous voilà partis, moi un cahier sous le bras et nous commençons une tournée chez des petites dames qui ne nous connaissaient pas. D'abord ça marchait très bien. Elles avaient une peur bleue, jurant qu'elles ne connaissaient aucun italien. Enfin chez l'une, Mathéron fut si drôle, que je n'y pus tenir et que je partis d'un fou rire. La petite dame comprenant que nous étions des farceurs, se mit à crier, furieuse ; et nous n'eûmes que le temps de déguerpir au plus vite... ily en aurait comme ça à remplir des pages.

*Froidfond*, un Lieutenant, bon garçon mais violent ; il avait des amusements étonnants. Un jour j'entre chez lui il était en train de briser ses meubles. Dans un coin était blottie sa maîtresse. « Tu tombes bien me crie-t-il, je suis en train de jouer à la

ville prise d'assaut. Les horreurs de la guerre, quoi ! Là-bas tu vois la jeune épouse du vieux duc. Toi, tu vas faire le vieux Duc ! » Ce que je fis demi tour !

Ses duels avaient parfois une issue tragique. Le jeune duc Cataneo s'en aperçut : il reçut un tel coup d'épée qu'il en trépassa net.

Froidfond, lui, fut tué à Magenta.

*Le Lieutenant marquis de G.* Gentil, bon camarade, intelligent, revenant tout jeune de Crimée où il avait été envoyé pour une frasque. Et il en faisait souvent ! Très riche alors... Un jour que nous étions au bain des hommes, à Milan, je lui pariais qu'il ne sauterait pas dans la Seine à cheval, sabre au côté, traversant l'étroite passerelle et très longue d'où les hommes piquaient des têtes. Son matin de cheval suivit tranquillement la passerelle branlante, sauta et regagna la rive, son cavalier sur le dos.

Un matin il avait passé la nuit à Paris au bal masqué, il manque le train de Melun, étant de semaine. Le chef de gare est avisé qu'un train spécial arrive. Il se précipite avec ses employés pour ouvrir la portière, trop tard ! un chinois a bondi et se sauve en courant. C'était G... Déjà à cette époque, il était très actif, ne dormant presque pas. Personne ne se doutait alors du chemin qu'il parcourrait. C'est au Mexique plus tard, étant capitaine et off. d'ordonnance de l'Empereur, qu'il reçut une balle dans le ventre. A la suite de cette blessure il dut porter la légendaire plaque d'argent. Très aimé de l'Empereur.

*Le V<sup>e</sup> de Chazelles, le M<sup>is</sup> de Massa, le P<sup>e</sup> de Sagan, le V<sup>e</sup> de Sentenac*, la tournure et la démarche d'un paysan, l'âme d'un chevalier du moyen-âge. Un original. Un jour il donna sa démission et pour ne pas faire comme tout le monde, il s'en retourna chez lui, à Pamiers, à cheval : un mois et plus de route !

*D...ts*, mon ami très cher, qui fut aimé quinze jours par la belle et suggestive Desclée. Quand elle le lâcha, il devint fou.

Le bon *capitaine d'Assier*, le Lieutenant *Renault-Morlière*, aujourd'hui général. *Edouard-André* dit « le guerrier économe » bien que richissime.

*Prince Murat sous-lieutenant*, très gentil ; on l'appelait Monseigneur. Moi, en arrivant, parole d'honneur, je prononçais : *Muratte*.

*Le Comte de Comminges sous-lieutenant ; Comte Léonor de Chabot* qui avait obtenu l'extrême faveur de s'engager au

régiment où on ne recevait que des hommes ayant 2 ans de service.

Le terrible *adjudant-major de Gressot*, le *Baron de Roques* surnommé « l'Amiral ». Le capitaine *Corot*, type de Boulevardier, très amusant et plein d'esprit, etc... etc.

.....  
*Tenue du matin*, pantalon bazané jusqu'aux genoux à double bande d'or, tunique verte très courte, à un rang de boutons, bonnet de police, c'est ainsi qu'on va déjeuner, puis le café pris, chacun prend son bonnet de police dans l'antichambre et sillonne l'avenue de la Motte-Piquet pour s'en retourner chez soi.

A 4 heures les élégants montaient à cheval au bois de Boulogne. Les heures ne sont plus les mêmes !

— C'est aujourd'hui, grand mercredi, jour de dîné prié ; à 7 h. 1/2, j'entre au mess. Les salons sont éclairés à giorno, tout le monde en habit noir et cravate blanche, sauf les officiers de semaine. M. *Jamin*, le maître d'hôtel s'avance, solennel : « Ces Messieurs sont servis ». Rudement chic, la salle à manger ! Entre les beaux surtout d'argent, de masses de fleurs, profusion de lumières, le valets de pied très corrects. La musique dissimulée derrière un massif de verdure attaque la *Marche du Prophète*. L'invité est sérieusement « tué ». Au dessert, quand la musique commence la *Marche des Guides* de rigueur, c'est avec une effusion sincère, très rouge — les vins étaient bons — que le dit invité lève son verre, pour boire à la santé des Guides : on se tutoie. Le colonel Fleury, qui nous honore, ce soir, de son auguste présence est debout et choque son verre contre celui de ses deux invités le *Comte Nigra*, ambassadeur d'Italie, et le *Comte de Niewerkerke*, surintendant des beaux-arts...

.....  
— Les semaines, dures à monter. Dans aucun régiment, contrairement à la légende, on a servi avec une *rigueur aussi extrême*. Et quelle magnifique troupe. Hommes et chevaux écrémés dans tous les régiments de ligne.

Comme *service* : nous n'avions que les Escortes de l'Empereur et plus tard celles de l'Impératrice.

L'officier d'escorte dînait le lendemain aux Tuileries.

Pas commode pendant l'hiver ce trot allongé, à la portière ! Pour le prince Impérial nous devons la couvrir entièrement. Pour l'Empereur, au contraire, il fallait rester un peu en arrière.

Les jours d'escorte, nous arrivions aux Tuileries à 11 heures, pour 24 heures. L'officier couchait dans un entre-sol donnant sur le quai du Louvre. Il pouvait recevoir des visites, mais pas passé minuit....

Pauvre petit prince ! J'étais allé avec mon régiment à la cérémonie de son baptême à Notre-Dame. C'était beau : Quel enthousiasme alors ? L'Empereur rayonnait dans son carrosse doré, surmonté de la couronne Impériale et traîné par 8 chevaux.

Qui eût prédit alors cette accumulation de malheurs que l'avenir tenait en réserve ?

*Aux bals de la Cour.* Il y avait deux sortes de bals : les grands bals aux Tuileries où tout officier pouvait aller, avec une carte facilement obtenue : grande tenue de service, culottes soutachées d'or et bottes à la Souwaroff.

Les bals intimes de l'Impératrice, le lundi : Pour ceux-là il fallait avoir été présenté : habit noir, culotte noire, bas de soie noire. . . . .

*St-Germain.... St-Cloud.* Un mois de détachement à St-Cloud avec l'Escadron d'Assier pour assurer le service d'escorte.

Escortes de l'Empereur à Paris, chacun notre tour, assez dure à temps de trot allongé et à la Française jusqu'à Paris !

Il était défendu de galoper, mais je m'étais carrément soumis au petit galop dès le départ, l'Empereur le regardait vaguement.

Un jour, il avait le Grand-Duc Constantin dans sa voiture. Je crois bien qu'il ne savaient plus que dire tous les deux. Le Grand-Duc se penche du côté de mon petit galop : « Votre propriété. Monsieur l'officier, ce cheval ? ». — « Non, Votre Altesse, à l'Etat », — Bel animal ! » et il se retourne du côté de l'Empereur en ayant l'air de lui dire : « Mâtin ! mon vieux ! comme vos officiers sont montés ! ». Et l'Empereur souriait. . . . .

— Défense d'aller à Paris pendant le détachement. . . . .

Puis retour à St-Germain pour peu de temps, je crois . . . . .

*Camp de Châlons.* Tout de suite après St-Germain ? je ne m'en souviens pas.

Au camp, toute la Garde. Nous l'inaugurons ; grandes tentes côniques pour chaque officier. Une baraque en bois pour le mess. On s'était payé pour cette occasion, un service de table orné d'un

joli motif représentant une tente. En banderolle : « Camp de Châlons. Rég't des Guides ». Notre service à Paris avait l'Ecusson Impérial et une bande vert et or.

. . . . . Nous ne pensions pas que ce camp, inauguré avec tant d'éclat, serait incendié quelques années plus tard, par l'armée française elle-même, déjà battue...

*Melun.* — A cette époque, le colonel Fleury étant passé général, nous avons, comme colonel, *M. de Mirandol*. Il gasconnait et n'était point beau. Nous le surnommâmes « Bernard ». Pourquoi ?

*Compiègne.* — Habité à Compiègne de moitié avec mon ami *d'Etienne*, un gentil et bon camarade qui devait mourir à Saumur des suites d'une chute de cheval.

A Compiègne le capitaine en 2<sup>e</sup> *Corot*, fut remplacé à l'escadron par *Barbançois (Cte de)*.... En Italie, pour se faire donner un lit, il faisait le blessé, en disant : « Arété un letto per un ferito ». Et ça collait. . . . .

. . . . .  
*Campagne d'Italie.* — Comptant guerroyer sans doute 10 ans je fis fabriquer une caisse immense dans laquelle j'empilai toutes mes affaires et je les expédiai chez nous dans la Hte-Garonne. D'abord cette caisse causa à ma mère une impression pénible et puis cela lui coûta fort cher de port. Mauvaise idée.

*Route de la Corniche.* — Le régiment fut embarqué en chemin de fer qui le conduisit à Marseille. De là, route de la Corniche à cheval. Par exemple, cette route un enchantement.

*A Nice.* — Il n'y avait pas assez de fleurs pour nous en couvrir. Elles pleuvaient et les Niçoises nous arrêtaient dans les rues pour nous offrir des bouquets. Le soir représentation de gala. La garde nationale avait mis un poste au théâtre et nous ne pouvions sortir... pour prendre l'air... sans qu'il ne prit chaque fois les armes.

*Menton.* — Séjour. Puis de merveilleuses chevauchées le long de la mer, sous le ciel bleu, déjeunant sous des bois d'orangers en fleurs ! Que nous étions gais ! Et 26 ans ! Jamais je n'oublierai ce moment de ma vie. Les entrées dans les villes étaient amusantes. Nous quittions nos pelotons pour aller nous mettre en ligne derrière le C<sup>ne</sup> d'Assier et c'était à qui crierait plus fort des « Evviva ! » Les bouquets nous bombardaient.

*Gênes.* — Curieux le café de la Concordia bondé d'officiers de

toutes armes. Mon escadron a été détaché pour fournir l'escorte de l'Empereur et nous avons gardé cette situation agréable tout le temps de la campagne. C'était assez dur. Mais nous avions de bons chevaux. L'Empereur faisait les étapes en poste à 4 chevaux et ça filait bon train. Pas de cantonnements. Presque toujours bivouaqué. Mais il faisait si beau ! Et du reste, si nous avions le malheur de coucher dans une auberge, nous étions littéralement dévorés par les punaises.

Nous étions couplés, mon ami *André* et moi.

Comme il avait un domestique civil et 2 chevaux de bât, il faisait suivre une tente assez grande : nous avons bien ri sous cette tente.

Je ne conterai pas la campagne. Je l'ai oubliée à peu près, seulement par ci, par là.

J'ai eu peu de chance, vu que j'aurais dû revenir décoré. Deux fois j'ai manqué le coche.

La veille de *Magenta*, j'étais commandé d'escorte pour le lendemain. Comme j'étais assez souffrant de dysenterie, je priai un camarade, d'*Angleville*, de me remplacer. On ne se doutait guère qu'il y aurait une bataille le lendemain. Un autre eût été vexé, moi j'étais fou de rage...

L'escadron moins son peloton d'escorte, n'arriva à *Magenta* que quand tout était fini. Je vois d'ici le premier mort que nous rencontrâmes. C'était un grand autrichien blond, à l'uniforme blanc, allongé dans un fossé, pieds nus. Aux approches de la ville ils étaient en monceaux.

C'est là que mourut mon ami *Froidefond* dont je rencontrai le cadavre et celui du général *Espinasse*, côte à côte sur un cacolet.

.....  
Affreuses chaleurs. Nous marchons toujours dans des tourbillons de poussière. Soif dévorante, un coup de gros vin bleu de temps en temps, ou par bonheur de la limonade glacée que font si bien les Italiens.

*Milan*.— Oh ! une vraie féerie que notre entrée. L'escadron suivait l'Empereur qui marchait sur des monceaux de roses au milieu d'un peuple vraiment en délire. Les cloches sonnaient à toute volée, le canon tonnait, nos chevaux s'effrayaient des fleurs qui tombaient de partout. Et le soir, à la *Scala* ! quand l'Empereur est entré avec le Roi, j'ai cru que la salle s'effondrait sous les trépi-

gnements, les acclamations. On jouait « La Fille du Régiment ». Les danseuses avaient des jupes tricolores, à un moment donné, tout le corps de ballet s'est mis à genoux du côté de la loge royale en agitant des drapeaux. L'Empereur, ému, souriait...

Pendant qu'avaient lieu ces magnificences, on se battait ferme à *Melegnano*, à 20 kil. de Milan. Je fus chargé d'escorter avec mon peloton le *général Pajol* qui s'y rendait. Pour le coup, le spectacle du champ de bataille dépassait en horreur ce que j'avais vu et ce que je devais voir plus tard. Des monceaux de cadavres encombrant les rues, les ruisseaux étaient rouges et nous avions une peine infinie à nous frayer un passage. J'observais là une particularité que Zola a signalée, je crois, dans la *Débâcle*. Beaucoup de cadavres dont la mort a été foudroyante conservent l'attitude qu'ils avaient quand ils ont été frappés : par exemple, comme s'ils tenaient leur fusil en joue, la main droite à la hauteur de la gachette, etc... Alors l'expression de la figure est calme, ceux qui ont été atteints dans le ventre, ont une physionomie convulsée. Leur bouche est ouverte. On voit qu'ils ont souffert et crié. Horrible chose, un champ de bataille et son odeur !

. . . . .  
Cinq ou six jours de repos à *Milan* : Noces et festins. Nous ne nous embêtons pas du tout.

Puis, de nouveau, les galopades sous le soleil de plomb fondu, au travers des nuages de poussière, toujours gais.

Ce que j'ai été insulté, dans ces galopades ! Souvent je devais aller attendre l'Empereur à un point assez éloigné pour relever une autre escorte. Alors j'avais à marcher bon train traversant des corps de troupe d'infanterie que j'aveuglais de mes torrents de poussière. On voulait m'arrêter ! Mais : « Service de l'Empereur ! » et il fallait bien me laisser passer. Et je les entendais hurler, comme disait mes hommes, les « pousse-cailloux », y compris leurs Généraux.

Pas mauvais contre le soleil nos énormes *Kolbachs*. Ça préservait des insulations .. mais ne préservait pas le teint par exemple ! Ma figure était couleur cuivre.

*Solférino*. — Je rejoignis ce jour-là mon escadron au lieu désigné. Nous n'avions pas d'ordres et nous dûmes assister à cette grande bataille en spectateurs.

La tour de *Solférino* n'était pas loin de nous et avec nos lor-

gnettes nous voyions les bataillons monter à l'assaut, les drapeaux  
tomber, se relever, retomber pour se relever encore, superbes !



Quelles angoisses, quelles émotions nous étreignaient le cœur.  
Nous nous prenions les mains instinctivement, haletants. Vers  
4 heures, un épouvantable orage éclata. On ne vit plus rien...

Nous attendions toujours à cheval, courbant la tête sous la rafale. A la nuit seulement, on vint nous prévenir de marcher.

Nous dûmes traverser une partie du champ de bataille.

La lune brillait, heureusement éclatante, sereine. Un instant nous fîmes halte dans un petit bois : un rossignol chantait éperdu-ment.

Plus loin, je mis pied à terre pour traverser un ravin obscur. Tout à coup, je me sens pris par le pied. Je me dégage violemment. C'était un mourant qui s'accrochait à moi... Une des pénibles impressions de ma vie.

Le lendemain le général Fleury me prit par le bras : « Mais pourquoi votre capitaine n'a-t-il pas marché ? Pourquoi n'est-il pas venu rejoindre l'Empereur ? » — « Mon général, nous n'avions pas d'ordres. » « Eh ! il est des cas où il faut savoir s'en passer ! »... C'était la vérité... et d'Angleville qui, lui, était à l'Escorte, quelques jours après, était décoré.

*Villafranca.* — L'Empereur monte à cheval pour aller au devant de l'Empereur d'Autriche... En avant, un détachement de Cent-gardes. En arrière l'escadron d'Assier, puis un escadron de gendarmes de la Garde. Ces derniers très beaux avec leurs grands bonnets à poils.

L'Empereur d'Autriche est signalé. Les troupes d'escorte de l'Empereur Napoléon III s'arrêtent, font front, présentent les armes et les deux Souverains qui se sont rejoints passent au pas devant elles. Très noble, l'Empereur d'Autriche, grand, blond, calme et digne.

La guerre était finie.

Elle avait été suivie par le vicomte de Sentenac, démissionnaire, lequel en civil était venu rejoindre le régiment des guides à Gênes... On le prenait pour un ordonnance, et fut un jour puni par un général pour avoir promené le cheval de son officier au grand galop.

.....  
*Turin*, 2 jours. — Ces sales Italiens, depuis la paix de Villafranca nous regardaient d'un mauvais œil. Finis les bouquets ! Finis les « Evviva » ! Pour peu, ils nous eussent lancé des cailloux !

*Entrée dans Paris.* — L'armée d'Italie fit une superbe entrée dans Paris, par les boulevards jusqu'à la rue Royale et de là, elle

défila devant l'Empereur qui tenait le prince impérial sur son cheval.

Partout des arcs de triomphe. Beaucoup d'enthousiasme, une masse de bouquets dont j'eus ma part.

L'Empire était à son apogée, quoique cette guerre fût la plus grande faute de son règne.

En passant devant le groupe Impérial, je hurlais : « Vive l'Empereur ! » très excité. A cette époque, j'éprouvais pour l'Empereur un vrai fanatisme ; quand je l'escortais, en Italie, je me sentais tout transporté de vénération et d'amour, je devais ressembler à ce personnage de « *La Guerre et la Paix* » de Tolstoï qui souhaitait tant de mourir pour son Prince...

... Cet animal de d'Angleville portait sa Légion d'honneur. Moi, je ne rapportais qu'une modeste croix de Saints Maurice et Lazare !

*(Extrait des souvenirs du comte de Callian)*

Pour copie conforme :

ST-MARCET.





*Ecole Sup<sup>re</sup> de Cavalerie  
de St Germain  
Costume porté jusqu'en 67<sup>ls</sup> 1810*

*L. Vallet*

*G. AMERIC. Sc.*

ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DE ST-GERMAIN  
1810



## Ecole de Saint-Germain

1810.

L'école militaire de Saint-Germain, formée par décret impérial du 8 mars 1809, sous le nom d'*École spéciale militaire de cavalerie*, organisée le 17 mai de la même année, dans le château de Saint-Germain, était composée de 600 élèves, âgés de plus de 16 ans, payant 2.400 fr. de pension et se destinant au service de la cavalerie, divisés en deux escadrons de trois compagnies, et d'un état-major chargé de leur police et de leur instruction.

L'uniforme adopté pour les élèves, depuis l'organisation de l'École jusqu'au 6 septembre 1810, date à laquelle ils prirent l'habit vert et le casque et sur lesquels il y aura lieu de revenir dans quelque temps, était le suivant :

### Pour la grande tenue.

(VOIR ÉGALEMENT LA PLANCHE CI-JOINTE DE M. L. VALLET).

Habit bleu à revers blancs, collet, parements et pattes écarlates, veste ou gilet de drap blanc, culotte de peau blanche, bottes à l'écuyère, éperons bronzés.

Shako à tresse blanche avec plumet de couleur différente, suivant les compagnies.

Boutons portant l'inscription : « *Ecole militaire de cavalerie* ».

### Petite tenue.

Surtout bleu sans revers et culotte de même couleur.

### Armement.

Fusil et sabre de dragon.

# Garde Bâloise

1812.

---

La garde Baloise (garde nationale de Bâle), faisait partie des troupes étrangères au service de la France pendant la campagne de Russie.

Le lecteur peut remarquer l'originalité de la tenue de cette troupe en consultant la planche en couleurs dessinée par M. Maurice Orange.

---

# Gardes du corps du Roi

PENDANT LA CAMPAGNE DE GAND

1815

---

Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, Louis XVIII se retira à Gand où il concentra une partie de sa maison militaire.

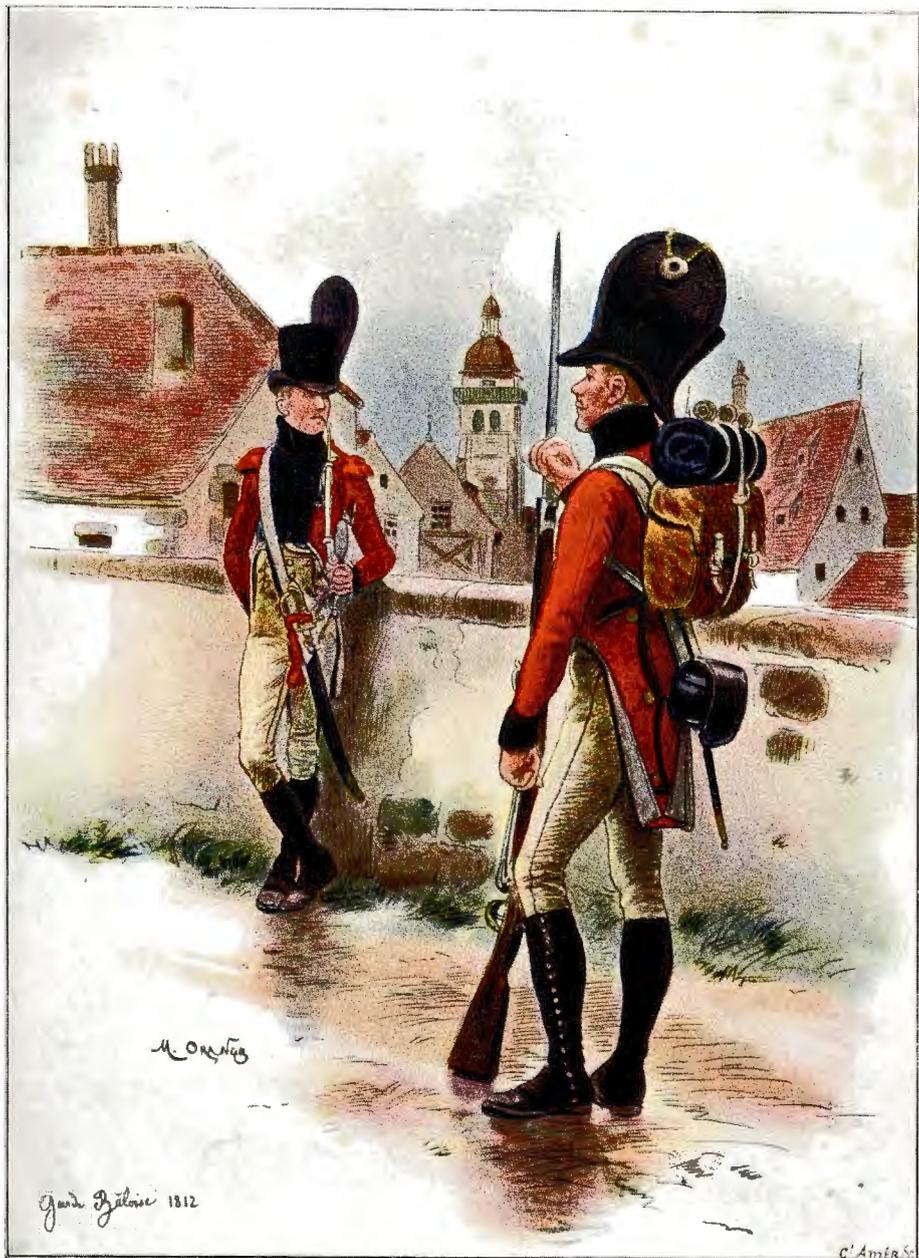
La maison militaire du Roi se composait, à son départ, de : six compagnies de gardes du corps (les quatre premières représentaient les quatre anciennes compagnies de garde du corps d'avant la Révolution, dont elles avaient conservé les couleurs distinctives, les deux dernières étaient de nouvelle création), d'une compagnie de gendarmes, une de cheveau-légers, deux de mousquetaires, une de grenadiers à cheval, une de gardes de la prévôté de l'hôtel, une de gardes de la porte et une de cent-suisse.

On rattachait également à cette maison militaire, les deux compagnies de gardes du corps du Comte d'Artois.

Toutes ces troupes escortèrent le roi jusqu'à la frontière ; les cent-suisse, trois cents gardes du corps et mousquetaires et un bataillon de volontaires royaux (1), accompagnèrent seuls le roi dans son exil, le reste de la maison militaire retourna à Bèthune où l'on opéra son licenciement.

---

(1) Formé à Paris avec les élèves de l'école de droit et qui avait marché avec la maison militaire du roi. L'uniforme des volontaires royaux était le même que celui de l'infanterie de ligne avec un plumet de grande dimension au shako.



GARDE BALOISE  
(au service de la France)  
1812



GARDE DU CORPS  
(campagne de Gand)  
1815

D'autres gardes et mousquetaires franchirent individuellement la frontière et vinrent grossir l'effectif du détachement de Gand.

D'après H. Houssaye (tome I, 1815), la situation de l'armée royale se trouvait la suivante le 22 avril 1815 : — Maison du roi ; 619 officiers et soldats gardes-du-corps, mousquetaires et cent-suisses, plus les volontaires royaux et 58 déserteurs de troupes de lignes (1).

Ces troupes adoptèrent pour la tenue de campagne différentes modifications à leur uniforme.

La tenue représentée par l'aquarelle de M. Vallet, est celle d'un garde du corps appartenant à une des deux nouvelles compagnies des gardes du corps. C'est purement et simplement l'habit de petit uniforme ; la coiffure seule a été modifiée par la substitution du Colback au shako. Notons ici, en passant, que bien que la coiffure réglementaire fût le casque, les gardes du corps portaient le chapeau en bataille orné d'un plumet.

L. F.

---

## LE CHIC MILITAIRE

---

Au peintre de WATERLOO  
à François FLAMENG.



ES performances de nos aînés engagent l'avenir. Il faut faire plus grand qu'eux pour ne pas sembler moindres ; et la Patrie, humiliée, blessée, doutant d'elle, a besoin, pour reconnaître sa grandeur de l'héroïsme de nos sabres et de la folie de nos chevaux ».

Voilà certes de belles et judicieuses paroles, l'auteur en est coutumier, je dis, Ogier d'Ivry, le grand poète militaire, le Tyrtée du 9<sup>e</sup> houzards, houzard lui-même après avoir été guide, fils de soldat, frère de soldat !

Et si j'invoque en tête de ces lignes, ce grand nom si juste-

---

(1) Ces déserteurs furent plus tard réunis en une compagnie de voltigeurs qui marcha avec les cent suisses.

ment aimé dans l'armée c'est que nul mieux que lui n'a su évoquer l'héroïsme des pelisses galonnées flottant au vent de la charge et des grands plumets ondulant comme les blés au galop des fourrageurs.

Certes une immortelle flamme de patriotisme et l'amour passionné voué à un chef unique dans les annales du monde animaient, remplissaient tous ces cœurs de braves qui « cravachant la fortune » ont su la ranger à leurs ordres. Certes tous ces beaux soldats du grand Empereur avaient comme on dit : « du cœur au ventre » et un mépris de la mort qui les a rendu immortels.

Ils nous semblent des géants, et, cependant, n'étaient pas plus grands que nous.

Qu'est-ce donc alors, qui physiquement nous les évoque d'une si belle taille ?

C'est que toutes ces mâles poitrines bombent sous les dolmans aux vives couleurs, chamarrées de brillantes tresses que la pelisse rouge ou verte ou blanche ou bleue, véritable étendard du régiment que chaque homme semble porter sur l'épaule, flotte orgueilleusement au galop des chevaux pas toujours de très pure race, mais fiers de leurs belles chabraques et des sabretaches qui leur battent le flanc.

C'est que sous les bonnets à poils des grenadiers, les têtes paraissent plus guerrières et que leur ombre fait briller les yeux d'une flamme plus terrible. N'est-ce pas seulement quand ces hauts bonnets entrent en Espagne, que les braves et fiers Espagnols comprennent que la guerre va changer et qu'ils n'ont eu affaire jusque-là qu'à des shakos sans importance ?

C'est que si nos dragons sont plus petits que les dragons blancs d'Autriche, ils portent cranement le grand casque de cuivre qu'a chanté d'Esparbès et que tirant leur pesante latte en étendant le bras, ils peuvent répondre à qui s'étonne de leur taille : « voilà ce qui nous grandit ! »

Napoléon aimait et voulait de beaux uniformes, et les Allemands auxquels on ne peut refuser le sens PRATIQUE de la guerre l'ont bien compris de même, puisqu'ils conservent avec un soin jaloux et les couleurs distinctives et les dolmans aux nuances variées, et les colbachs et tout ce qui peut faire croire à un régiment, qu'il est supérieur au régiment voisin, en lui rappelant son histoire.

De fait, en Allemagne, quand ce ne serait que par une différen-

ce de boutons ou de collet, PAS UN RÉGIMENT N'EST EXACTEMENT SEMBLABLE A UN AUTRE, et tous ont encore les couleurs qu'ils portaient à la création. Si le vieux Fritz, le grand Frédéric revenait, il pourrait reconnaître de loin tous ses anciens régiments, et les appeler par leur nom.

Où le « petit tondu » retrouverait-il son 4<sup>e</sup> d'Houzards !

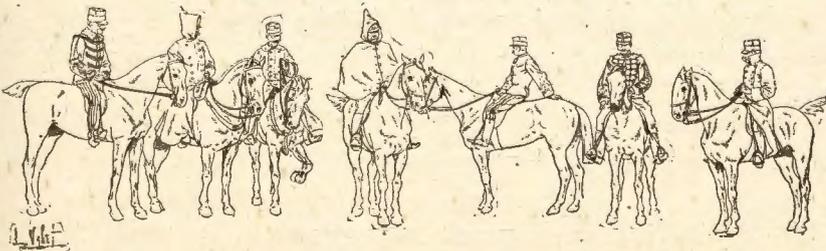
Mais indépendamment de la couleur et de la diversité des uniformes, il y a, il y avait surtout, autrefois, ce qu'on peut appeler « le chic militaire », c'est-à-dire la manière différente d'ajuster ou de porter tel ou tel objet d'uniforme. C'est ce chic dont n'ont pas toujours tenu compte les militaires, qui donne le « caractère » de l'époque, nous fait dire par exemple en voyant les petits soldats de Détaille ou de Flameng : « ils devaient être comme cela. »

C'est l'omission d'un de ces précieux détails qui, quelque valeur qu'ait l'œuvre, lui ôte toute apparence de vérité pour les connaisseurs. Je citerai cet exemple : M. Gérôme, dont le talent n'est pas suspect, et qui connaît comme pas un le vieux Monde Romain et Grec, a été plusieurs fois séduit par le personnage du grand Frédéric. Il le fit jadis d'une délicieuse et spirituelle façon, jouant de la flûte au retour d'une manœuvre, et tout dernièrement le campant sur un vieux beau cheval du Tattersall, il en fit une statuette dont je ne me permettrai certes pas de critiquer la valeur artistique. Mais si le légendaire statuaire du Louis XIV, de la cour de Versailles, a oublié la gourmette du cheval du Grand Roi, lui, M. Gérôme a péché par un excès contraire il a mis à son Frédéric des éperons !

Or, il est légendaire en Allemagne que le « Alt Fritz » n'en portait jamais ou presque jamais. Tous les dessins allemands, ou presque tous, et surtout les statues du temps le représentent sans éperons !

(A suivre)

L. VALLET.



RÉVOLUTION

1<sup>er</sup> EMPIRE

RESTAURATION



1



1



1



2



2



2



3



3



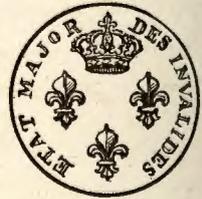
3



4



4



4

- 1. — Doré.
- 2. — Doré.
- 3. — (Gendarmerie).  
Métal argenté.
- 4. — Doré.

- 1. — (mar. de France).  
Doré.
- 2. — (Gén. de division).  
Doré.
- 3. — (Artillerie à pied,  
gde-impériale).  
Cuivre.
- 4. — (Médecin, g.-imp.)  
Doré.

- 1. — Doré.
- 2. — Cuivre.
- 3. — Métal argenté.
- 4. — Doré.

# NOS HUSSARDS

PREMIÈRE PÉRIODE. — ANCIEN RÉGIME

(1692 1<sup>er</sup> JANVIER 1891) (suite).

1778

Le 16 août, un corps de troupes légères est formé par le duc de Lauzun, sous le nom de *Volontaires étrangers de Lauzun*. Ce corps, créé pour le service de la marine et des colonies, était composé de huit compagnies et d'une compagnie générale.

Les huit compagnies se répartissaient ainsi : une de grenadiers, une de chasseurs, deux de fusiliers, une de canonniers, deux de hussards et une d'ouvriers.

L'uniforme que prirent les hussards de ce corps, était le suivant : Pelisse bleu de ciel, doublée de mouton blanc, bordée de mouton noir, ornée de trois rangs de boutons d'étain et de tresses blanches ; dolman entièrement bleu de ciel, mêmes agréments qu'à la pelisse ; écharpe jaune à coulants bleu de ciel ; shako et flamme noirs, galon et glands blancs ; sabretache bleu de ciel, bordée d'un galon blanc et ornée au centre, d'une ancre formée par un galon blanc. Buffleterie blanche.

Le 22 novembre, une ordonnance royale porte la création d'une place de *Colonel général des hussards* comme il suit :

« De par le Roi.

« Sa Majesté jugeant à propos de mettre les régimens de hussards sous l'autorité d'un colonel général ; Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

« Sa Majesté a créé et crée par la présente Ordonnance, une place de colonel général des Hussards, qu'Elle confère à Monseigneur le Duc de Chartres, qui l'exerce avec les mêmes pouvoirs qu'Elle avait ci-devant accordés sur ces corps au colonel général de sa cavalerie.

#### ART. 2

« En conséquence de l'article précédent, les régimens des Hussards cesseront, à compter du premier décembre prochain, d'être sous l'autorité du colonel général de sa cavalerie, et passeront sous celle du colonel général des hussards.

#### ART. 3

« Les officiers qui composeront à l'avenir les Régimens de Hussards, seront tenus de prendre l'attache du Colonel général des Hussards.

#### ART. 4

« Sa Majesté veut que ces régimens conservent entr'eux le rang qu'ils ont

eu jusqu'à présent, et que le corps entier des Hussards prenne rang immédiatement après la cavalerie et avant les dragons.

ART. 5

« Les Régimens de Hussards continueront à se conformer en tout à l'Ordonnance du 25 mars 1776, qui les concerne particulièrement, à celle du même jour, portant Règlement sur l'Administration des corps de ses différentes armes, et à toutes celles qui leur sont relatives.

« Mandant Sa Majesté à Monseigneur le Duc de Chartres, Colonel général des Hussards, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance.

« Mande et ordonne Sa Majesté aux Officiers généraux, ayant commandement sur ses Troupes, aux Gouverneurs et Lieutenans généraux en ses Provinces, aux Gouverneurs de ses Villes et Places, aux Intendans en ses dites Provinces, aux Commissaires des guerres, et à tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance.

« Fait à Versailles le vingt-deux novembre mil sept cent soixante dix-huit.  
*Signé LOUIS.* Et plus bas, LE PRINCE DE MONTAREY.

.....

1779

Le 22 août, une ordonnance royale met sur pied les quatre officiers supérieurs de l'Etat-major du Régiment *Colonel-général des hussards*, « que Sa Majesté se propose de créer par la suite.

Cette ordonnance est ainsi conçue :

« De par le Roi,

« Sa Majesté ayant agréé la proposition qui lui a été faite par Mons. le duc de Chartres, Colonel-Général des Hussards, de créer dès à présent quatre officiers supérieurs destinés à commander le régiment *Colonel-Général des Hussards* qui sera mis sur pied dès que le bien de son service l'exigera, Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

« Article 1<sup>er</sup>. — Le mestre de camp commandant, le mestre de camp en second, le lieutenant-colonel et le major, destinés à commander ce régiment, seront établis en vertu de la présente ordonnance, et en attendant qu'ils soient en activité, ils feront ensemble leur service pendant 3 mois consécutifs, à commencer du 1<sup>er</sup> juillet, à la suite d'un des régimens de cette arme, au choix du *Colonel-Général des hussards*; et leurs appointemens leur seront payés conformément à l'ordonnance du 25 mars 1776 concernant les hussards, à compter de la date de leurs commissions ou brevets. L'intention de Sa Majesté est que, pendant les trois mois de service, il soit fourni une ration de fourrage à chaque cheval d'escadron dont l'existence sera constatée par le commissaire des guerres.

« Article 2. — L'intention de Sa Majesté est au surplus que les commissions ou brevets des officiers supérieurs ci-dessus, soient expédiés sous le nom de régiment *Colonel-Général des Hussards*, comme si ce corps existoit.

« Art. 3. — En attendant que ce régiment soit mis sur pied, Sa Majesté a réglé que ces officiers supérieurs porteroient l'uniforme ci-après façonné à la Hongroise comme les autres régimens de Hussards :

SAVOIR,

« La pelisse, de drap rouge écarlate.

« Le dolman, de drap bleu de roi, retroussis en drap écarlate.

« La culotte et le manteau de drap bleu de roi.

« Les boutons, galons, cordonnets et ganses jaunes.

« Le shakos ou bonnet de feutre noir, bordé d'un galon de laine de même couleur, doublé de laine écarlate.

« La sabretache, de drap rouge écarlate, ornée des armes du colonel général, et bordée d'un galon jaune.

« L'équipement, l'armement et l'harnachement seront semblables, quant à la forme, à ce qui est prescrit pour les régimens de Hussards.

« Mandé et ordonne Sa Majesté aux officiers généraux ayant commandement sur ses troupes, aux Gouverneurs et Lieutenans généraux en ses provinces, aux gouverneurs de ses villes et places, aux Intendans en ses dites provinces, aux commissaires des guerres, et à tous autres ses officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance.

« Fait à Versailles, le vingt-deux août mil sept cent soixante-dix-neuf signé Louis. Et plus bas, le prince de Montbarey ».

« Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, Prince du Sang, Lieutenant général des armées du Roi, et des armées navales de Sa Majesté, Chevalier de ses Ordres, gouverneur et Lieutenant-général de la province du Poitou, Colonel général des Hussards.

« Vu l'ordonnance du Roi du 22 août 1779...., par laquelle Sa Majesté établit dès à présent les quatre officiers supérieurs de l'Etat-Major du régiment, colonel général des Hussards, qu'Elle se propose de créer par la suite : la dite ordonnance à nous adressée pour tenir la main à son exécution ;

« Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par le Roi, à cause de notre place de Colonel général des Hussards, enjoignons aux mestres de camp propriétaires, mestres de camp en second, Lieutenans-colonels, majors et autres officiers des régimens de Hussards, de s'y conformer, et de la faire exécuter, chacun en ce qui le concerne : Et sera la dite ordonnance, ainsi que la présente, publiée à la tête des régimens de hussards, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance ; en témoin de quoi nous avons fait expédier la présente, que nous avons signée et fait contre-signer par le Secrétaire général des Hussards.

« Donné à Paris, le sept septembre mil sept cent soixante-dix-neuf « signé L.-P.-J. d'Orléans. Et plus bas, par Monseigneur, signé Chaumont.

Pièces ci-jointes, reproduites dans le « *Carnet de la Sabretache* », de janvier 1797, n° 49, venant des archives de la guerre, concernant l'uniforme du régiment colonel général des Hussards :

« Corps des Hussards ».

« Uniforme arrêté par S. A. S. Mgr le Duc de Chartres pour le régiment *Colonel général des hussards* (1).

---

(1) Non porté.

### Habillement.

« L'habillement de ce régiment sera composé d'une pelisse de drap bleu céleste foncé, doublée d'une peau de mouton blanc, bordée de mouton noir.

« La pelisse des maréchaux des logis et des fourriers sera doublée de mouton blanc et bordée de dos de renard.

« La pelisse des officiers sera doublée de pluche de soye tigrée et bordée de gorge de renard.

« Le dolman sera comme la pelisse en drap bleu céleste foncé.

« La culotte de drap rouge écarlate.

« Le gilet des officiers de drap écarlate.

« Les galons, ganses, cordonnets et boutons seront jaunes; il y aura un galon derrière le dernier rang des boutons du dolman et de la pelisse; les husards auront trois rangs de boutons, les officiers cinq.

« L'écharpe sera de laine cramoisie avec des boutons jaunes.

« La sabretache sera de drap écarlate, ornée des armes du Colonel-général, et bordée d'un galon de laine jaune.

« Le manteau sera verd comme celui des autres régimens, pour les husards et les autres officiers.

(à suivre)

L. FALLOU.

---

### Errata.

Planche des dragons de la Reine (1<sup>er</sup> numéro): *Les agréments blancs doivent être de trois en trois* des deux côtés au lieu d'être à intervalles égaux.

Page 45 (2<sup>e</sup> n°), description de l'uniforme des Dragons-chasseurs de Conflans, au lieu de: *culotte rouge*, lire: culotte de peau; le casque pour coiffure.

Même description, au lieu de: *doublée de soie écrue*, lire: doublée de serge écrue.

Planche du capitaine du 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs (1845), (3<sup>e</sup> n°), le porte manteau doit être rouge au lieu d'orange (le cor de chasse en argent), pas de patte au collet de l'habit-veste; du reste se reporter à la description de cet uniforme page 77.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous signaler les erreurs qu'il trouveront dans les descriptions et les planches d'uniformes; il en sera tenu compte afin de donner des descriptions les plus complètes et les plus exactes possibles.

Les lettres nous signalant les erreurs relevées devront être signées.

---

Directeur-Gérant : L. FALLOU.

# L'officier de fortune

EN 1788



Le métier des armes a toujours séduit les jeunes gens par ses côtés brillants ; c'est pourquoi beaucoup se sont faits soldats quand même, à une époque où il leur était interdit de rien espérer de la fortune.

L'élégance des uniformes, l'éclat des revues, la faveur des dames, l'enjolement des recruteurs, le goût des aventures ont souvent pesé pour autant que l'amour de la gloire dans les déterminations à l'enrôlement, surtout dans un temps où les lauriers cueillis par le soldat ne faisaient de couronnes qu'à ses chefs.

A la fin du règne de Louis XVI, plus que jamais, l'armée se bornait aux exhibitions théâtrales des grandes parades, où les officiers, accommodés et parés avec afféterie, étalaient de luxueux uniformes, où les troupes, soignées et pomponnées, faisaient admirer la variété de leurs costumes et l'éclat de leurs armes, véritables apothéoses de la vanité.

Les manœuvres, d'ailleurs, n'avaient plus pour objet que ces montres prétentieuses, visant surtout à la copie de ces fameuses revues de Potsdam que la plupart des officiers de l'armée française étaient allés voir en grande pompe et d'où ils avaient rapporté les coutumes et le pédantisme prussien. Certes, le spectacle en était agréable et plaisait à la foule ; mais on entendait dire

aux anciens soldats qui avaient fait la guerre de Sept Ans que ce n'était point avec ces beaux alignements, réglés par des maîtres à danser, qu'on gagnerait des batailles si la guerre venait à reprendre. Et chacun de répéter le mot du maréchal de Saxe : c'est avec ses jambes que l'infanterie gagne les batailles.

Ce n'était d'ailleurs qu'à ces revues que l'on voyait les officiers à la tête de leur troupe ; car l'éducation ne portait plus la noblesse à se tenir dans les rangs de l'armée, les exercices futiles et de petites vanités l'attachaient aux chasses et aux muettes de la Cour. Elle laissait l'instruction militaire et le service de garnison aux officiers sans fortune ou sans relief historique.

Aussi, au lieu d'être à leur commandement, les officiers de grande famille éternisaient leur absence sous tous les prétextes de l'ambition et des manies étrangères.

On allait avec un grand luxe d'uniformes français assister aux manœuvres prussiennes ; on s'échelonnait sur la route de Sans-Soucy pour quêter un regard de Frédéric. Et, quand les colonels et les propriétaires de compagnies revenaient au milieu de leurs troupes, c'était pour montrer avec jactance leur nouvelle coiffure avec longue queue, leurs habits écourtés, et faire donner, à la façon prussienne, quelques coups de canne aux soldats qui ne se montraient pas assez conformes au modèle des automates allemands.

Dans l'intervalle des revues à la mode, tous les nobles qui se piquaient de bon ton se donnaient rendez-vous aux courses de Londres. Et il était admis alors que pour faire preuve d'un grand état de maison il fallait avoir dans ses écuries quelques chevaux de course de vieille origine avec un jockey de pure race. Monseigneur le Comte d'Artois, ainsi que quelques grands seigneurs, en avaient donné l'exemple et déjà des courses de vitesse avaient lieu en France à l'instar de celles d'Angleterre.

L'Anglomanie faisait autant de progrès que la prussomanie, et cet amalgame, s'associant à la préciosité qui était alors de bon genre, faisait à la noblesse militaire un caractère composite où dominaient la morgue et les préoccupations futiles.

On voyait les officiers même d'infanterie se présenter à leur régiment en frac et la cravache à la main.

Pour être superficielle, la manie n'en était pas moins dangereuse, car elle tournait au ridicule.

Le Roi, plein de bon sens, voulait arrêter ces exagérations fri-

voles, mais la mode était plus forte que sa volonté hélas trop faible.

L'armée était d'ailleurs encombrée d'officiers sans emploi, propriétaires ou titulaires de grades dont ils n'exerçaient pas les fonctions ; sans compter toutes les sinécures militaires que chaque grande famille cherchait à perpétuer dans sa descendance : Colonels-généraux, Mestres de camp généraux, Commissaires et Inspecteurs généraux, Colonels-propriétaires, Colonels mestres de camp en second, Colonels en troisième, Colonels par commission, Colonels à la suite, Colonels attachés à l'armée, Lieutenants-colonels, Majors-colonels, Capitaines-colonels, Sous-lieutenants et Maréchaux des logis-colonels, Capitaines-réformés, Capitaines à la suite, Capitaines à finance, etc...

La plupart paraissaient peu ou point dans les rangs de l'armée, mais se montraient très jaloux des prérogatives attachées à leurs titres. Et c'était à la Cour que s'exerçait leur émulation, qui avait pour principal objet la conquête de quelque nouvelle faveur, par un bon mot, une vantardise, ou quelque épigramme sur le compte de leurs rivaux. C'était là le plus clair de leurs prouesses, et leurs principaux titres à l'avancement étaient leurs victoires dans ces luttes à coups d'épingle.

On disait que les troupes de la maison du Roi n'étaient plus qu'une troupe de théâtre commandée par des courtisans qui en réglaient la comédie.

Certes, tous les officiers de l'armée, pour futiles qu'ils étaient, n'en étaient pas moins braves étant Français ; mais on comptait plus leurs titres de noblesse que leurs talents militaires.

D'ailleurs le maréchal de Ségur avait interdit tout accès au grade d'officier à quiconque ne pouvait produire quatre degrés de noblesse ; c'était la porte fermée aux jeunes gens qui, malgré leur chauvinisme, n'avaient point de lignée à faire valoir.

Aussi les officiers formaient une caste très exclusive, et cette noblesse en prenait vraiment trop à son aise. Ses mœurs et sa vie privée avaient des licences qui soulevaient bien des vexations. Déjà quelques libelles avaient paru disant que « la possession d'état des officiers dans les garnisons était de corrompre les épouses et les filles pour tuer le temps, d'insulter les magistrats par orgueil, de vexer les habitants des villes de guerre et de leur faire éprouver toutes sortes de souffrances et d'humiliations toujours impunies par la connivence des chefs. »

Pour être exagérée, cette opinion n'en avait pas moins quelque fondement, mais ce qui était plus grave que de troubler dans l'oisiveté de la vie de garnison le repos de quelques ménages, d'enlever à la bourgeoisie ses joyeuses commères, qui le plus souvent avaient fait les avances ; c'était l'esprit dont la caste était animée. Sa morgue la faisait haïr plus que ses privilèges.

La Maison militaire du Roi était surtout considérée comme un luxe superflu. Avec un Roi comme Louis XVI et des princes comme le duc de Provence et le comte d'Artois, la maison militaire ne constituait plus qu'un coûteux anachronisme. Depuis Fontenoy elle n'avait paru sur aucun champ de bataille, c'était sa plus belle, mais aussi sa dernière page, et, dorénavant, son principal office, en dehors de la garde du Roi, n'était plus qu'un service d'ordre intérieur.

Sa composition d'ailleurs laissait fort à désirer et contrastait de la façon la plus choquante avec la constitution générale de l'armée.

Le souffle de libéralisme, répandu en France par les philosophes et par les tendances égalitaires du Tiers-Etat, commençait à gagner les esprits. Les grondements précurseurs de l'orage se faisaient entendre où dominaient les voix réclamant des économies sur les dépenses de l'armée et particulièrement sur le budget du Roi.

Le 2 mars de l'année 1788, le ministre Loménie de Brienne fit signer à Louis XVI une ordonnance qui prononçait une refonte générale de l'armée. De toute la splendide cavalerie de la Maison du Roi, il ne devait plus subsister que quatre compagnies des Gardes du corps.

Tout ce qui restait encore de l'ancienne gendarmerie : gendarmes, cheveu-légers, grande et petite gendarmerie, fut supprimé comme inutile.

Les Gendarmes Rouges qui tenaient garnison à Lunéville et les Carabiniers de Monsieur, à Saumur, faisaient cependant exception à cette inutilité, car ces deux corps avaient pris le monopole de l'enseignement de l'équitation dans l'armée. Néanmoins le licenciement des Gendarmes Rouges fut décrété et les carabiniers durent désormais compter dans la grosse cavalerie.

Ce fut une grande émotion dans Lunéville quand Monsieur le Maréchal de Castries vint y faire exécuter la sentence de suppression des Gendarmes Rouges.

Le porte-étendard de chaque compagnie lut à ses camarades

le fatal document ainsi que le corollaire énonçant les mesures bienveillantes adoptées par le Roi, pour amortir le coup et ménager les situations.

Les officiers supérieurs étaient gardés en activité de service et leurs charges remboursées.

Les officiers inférieurs et les gardes — ceux-ci avaient rang de sous-lieutenant — qui ne restaient pas en activité, recevraient un traitement de réforme et conserveraient pendant dix années le rang de sous-lieutenant.

Une somme de 50.000 livres serait



EUG. CH.

destinée à venir en aide au personnel qui pourrait avoir besoin de secours.

On vendit aux enchères publiques tous les effets d'uniforme en magasins et les gendarmes congédiés eurent la défense expresse de rester à Lunéville.

Deux compagnies de chasseurs du régiment du Roi arrivèrent de Nancy le 24 mars pour assurer l'ordre pendant et après la triste cérémonie du licenciement.

Ce fut le lundi 26 mars à huit heures du matin que la trompette rassembla pour la dernière fois ce qui restait de la Gendarmerie. Et ce fut devant les officiers du régiment du Roi et les officiers de la Gendarmerie que le commandant ordonna aux Gendarmes de mettre bas les armes.

C'est ainsi que disparurent les Gendarmes-Rouges déjà si célèbres par l'école d'équitation qu'ils avaient fondée à Lunéville et qui rivalisait avec celle des carabiniers installée à Saumur.

Ces deux écoles étaient d'ailleurs les restes de ces manèges institués par Choiseul pour l'instruction équestre des troupes à cheval et qui, dans la pensée du grand ministre, devaient servir d'écoles d'application à la cavalerie. Les régiments avaient déjà pris la coutume d'y envoyer des détachements d'officiers et de sous-officiers et c'était un espoir pour les soldats de fortune d'arriver à l'épaulette en faisant leurs preuves.

Ce dernier espoir tombait, car en même temps que les Gendarmes Rouges étaient licenciés à Lunéville, les carabiniers quittèrent Saumur et, dès lors, il n'y avait plus d'écoles pour la cavalerie.

Par une tendance libérale trop absolue, on détruisait donc d'un coup de plume non seulement l'émulation et l'avenir des jeunes gens de mérite désireux de se signaler, mais aussi le bénéfice pour l'armée de l'enseignement d'un corps de doctrine, résultat du travail successif de nos meilleurs officiers de cavalerie.

Il est vrai qu'au point de vue de l'équitation il restait encore l'enseignement supérieur de l'Ecole de Versailles, qui tenait toujours ses cours ; mais c'était là, un paradis inaccessible aux petites gens et un enseignement restreint à quelques privilégiés.

L'Ecole de Versailles, d'ailleurs, n'était plus ce qu'on l'avait vue sous Louis XV ; les manies Anglaises avaient un peu détourné les grands seigneurs Français de ce temple de notre équitation nationale. Les principes de M. de la Guérinière n'avaient plus leur autorité incontestée et les cours étaient un peu délaissés.

Cependant on comptait encore aux écuries de l'Ecole, outre

les 202 chevaux entiers Espagnols, Napolitains, Navarins, etc., qui étaient le fond permanent du manège de Versailles, environ 500 chevaux hongres tant Anglais que Normands, Limousins, etc., que l'on dressait tous les ans au manège pour les services de la maison du Roi. Il y existait en outre une grande quantité de sauteurs de pilier et en liberté et enfin des chevaux de haute école, au rang particulier des écuyers, tous gens de renom. Les piqueurs du manège étaient aussi des hommes de mérite, qui dressaient les jeunes chevaux et rectifiaient les chevaux de manège qui avaient été dérangés par les élèves.

L'École de Versailles n'était pas le moindre joyau de la Couronne, c'était bien la complète et la dernière incarnation de l'ancienne équitation française. On ne pouvait rien voir de plus beau que ces reprises qui se distinguaient par une excessive finesse des aides, un tact et un sentiment vraiment surprenants. D'ailleurs les effets de force et de violence étaient sévèrement proscrits. L'écuyer et le cheval semblaient se mouvoir en vertu d'un accord si parfait qu'aucun signe extérieur ne venait en trahir le secret aux yeux du spectateur. La position du cavalier était aisée, élégante, correcte, à la fois exempte de raideur et de désinvolture. Le cheval, sans être assujéti et automatisé comme dans la manière allemande, était équilibré naturellement, assoupli, léger, goûtant son mors. Il en résultait un travail très délicat, gracieux et très agréable à regarder. Une légère pesée de l'assiette, une imperceptible pression de la jambe, un insaisissable doigter de la main, suffisaient au cavalier pour communiquer sa volonté à sa monture. L'animal semblait obéir à sa propre impulsion bien plus qu'à une indication, et se plaisait sous cette domination dissimulée, qu'il acceptait sans révolte. Il travaillait gaiement, avec tout l'entrain de sa nature « *puissant dans ses hanches et galant dans sa bouche* ».

Certainement ce spectacle était bien fait pour donner le goût du cheval à quiconque avait eu l'insigne faveur d'y assister.

Il y avait encore l'Académie des Tuileries, ou Manège des Pages et celui de l'École militaire ; mais il fallait être des plus privilégiés pour être admis comme Page du Roi.

Les Pages du Roi faisaient trois années de manège et ne portaient les étriers et les éperons qu'à la troisième. Quelquefois ils recommençaient trois autres années pour devenir Elèves-Ecuyers et par la suite Ecuyers au Manège du Roi.

Ces écoles, moins utiles incontestablement que les écoles de cavalerie de Saumur et de Lunéville, étaient appelées également à disparaître.

Toutes ces réformes procédaient surtout d'une tendance de nivellement donnée en satisfaction aux idées égalitaires prêchées par Rousseau et, partant, c'était l'espoir d'un accès plus ouvert au grade d'officier pour les soldats citoyens, comme on disait depuis la guerre d'Amérique.

Déjà toutes les jeunes têtes, montées par l'écho des aventures chevaleresques de cette guerre, tournaient leurs espérances vers une carrière qui flattait à la fois leur penchant libéral en même temps que leur désir de distinction. Car dans les réclamations contre les abus de la noblesse il y avait une bonne part d'envie de ses privilèges.

La réorganisation de l'armée ajoutait encore à cet espoir.

Jusqu'alors, après chaque guerre, le gouvernement réformait, par raison d'économie, tous les régiments dont il n'avait pas strictement besoin et distribuait les autres dans les garnisons. Naturellement les Corps ainsi isolés, réduits souvent à de faibles effectifs, abandonnés de beaucoup de leurs officiers qui reprenaient le chemin de la Cour ou de leurs terres, se morfondaient dans la paresse et l'oisiveté. La guerre reprenait-elle, vite on rassemblait ces corps épars, on les appareillait tant bien que mal, soit entre eux, soit avec des régiments de nouvelle levée, on les plaçait sous le commandement d'officiers inconnus, tous frais émoulus de Versailles, et qu'ils n'étaient même pas assurés de garder à leur tête ; après quoi, lorsqu'avec des peines et des lenteurs infinies, on était parvenu à faire de ces éléments disparates une ou deux armées, la campagne s'ouvrait enfin.

Cette méthode réclamait une réforme urgente.

L'ordonnance du 17 mars 1788 y pourvut.

L'embrigadement et l'endivisionnement des troupes, qui avait reçu un commencement d'exécution sous Saint-Germain, fut rendu définitif.

Le préambule de cette ordonnance royale était ainsi conçu :

« *Sa Majesté veut que ses troupes soient toujours disposées à entrer en action et qu'elles soient à cet effet organisées, équipées et pourvues de tous les effets de campagne comme elles doivent l'être à la guerre, en sorte que la paix soit pour elles une école constante de discipline et d'instruction en mé-*

« *me temps qu'elle sera pour les généraux une école de commandement* ».

Il fut institué 21 divisions mixtes, comprenant 48 brigades d'infanterie et 32 brigades de cavalerie dont la plus notable partie fut disposée sur les frontières.

Ce fut là une des mesures les plus sages.

Les troupes se trouvèrent placées sous l'autorité directe des officiers généraux, qui avaient ordre de les faire manœuvrer devant eux toutes les fois qu'ils le jugeraient à propos.

Les troupes légères, chasseurs et hussards, étaient seules exceptées de cet embrigadement vu la nature de leur service à la guerre.

Mais cela n'était point encore assurer l'autorité qu'il faut au commandement. Car c'était la partie plus défectueuse par suite de la vénalité des grades, de l'absence d'une règle d'avancement, de la multiplicité des emplois militaires, du favoritisme et des abus qui en découlaient.

Trop de grades et surtout beaucoup trop de gradés, tel était le cri de tous ceux qui envisageaient plus l'intérêt de l'armée que le leur.

Tout ce luxe d'emplois, la plupart du temps honorifiques, de titres sans fonctions et de titulaires sans attributions, compliquait singulièrement le service et entravait l'avancement.

Comment en effet se démêler dans ce désordre et se tirer des embarras et des prétentions de toute espèce qui en étaient la suite ?

En temps de paix, passe encore, mais en temps de guerre ? Comment donner des lettres de service à 11 maréchaux de France, à 176 lieutenants-généraux, à 770 maréchaux de camp, à 113 brigadiers d'infanterie, à 69 brigadiers de cavalerie ou de dragons, et à plus de 900 colonels.

Comment satisfaire un pareil état-major ?

Un seul moyen, encore bien insuffisant, c'était de renouveler à chaque campagne, et souvent à plusieurs reprises dans le cours d'une même campagne, les grands commandements et de faire rouler les autres sur le plus de têtes possibles. Détestable système, on ne l'avait que trop vu dans les dernières guerres.

L'ordonnance du 17 mars 1788 supprima les colonels généraux, les mestres de camp généraux, et le commissaire général de la cavalerie, ainsi que les colonels en second. Le titre de colonel

devait remplacer celui de mestre de camp pour les commandants de régiment de cavalerie.

Pour donner un commandement au capitaine en second, l'escadron fut dédoublé en deux compagnies, toutes les deux sous les ordres d'un nouveau chef qui prit le titre de chef d'escadron.

Le conseil de la guerre réduisit en même temps le nombre des escadrons à 3 dans les régiments de dragons et de grosse cavalerie, et à 4 dans les Carabiniers, les Hussards et les Chasseurs.

Les chasseurs à pied et les chasseurs à cheval qui avaient été amalgamés en 1784, pour faire des régiments mixtes, furent séparés et retournèrent chacun à leur arme d'origine, infanterie et troupes à cheval, en restant cependant troupes légères destinées à un service spécial en avant des armées.

En même temps le nombre des régiments de chasseurs à cheval fut porté à 12 par la transformation de 6 régiments de dragons.

Les chasseurs à cheval conservèrent leur tenue et les ex-dragons de Boufflers, de Montmorency, de Deux-Ponts, de Durfort, de Ségur et de Languedoc, abandonnèrent leur ancien uniforme pour prendre eux aussi l'habit, la veste, le manteau et la culotte de drap vert foncé.

Les troupes à cheval comprennent alors :

24	régiments	de cavalerie
18	—	de dragons
12	—	de chasseurs
6	—	de hussards

Les compagnies devaient avoir 70 hommes sur le pied de paix et 90 sur le pied de guerre. Mais la cavalerie, comme les autres armes, avait de nombreux vides qu'il fallait combler.

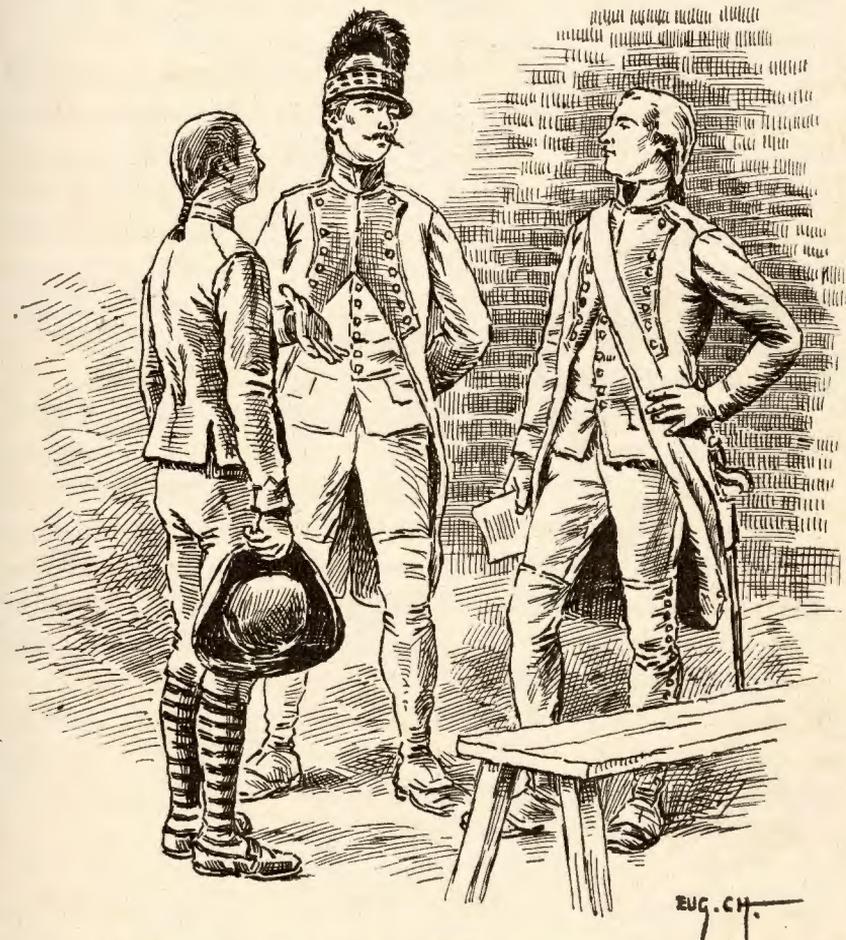
Dans cette armée, où il avait bientôt plus d'officiers que de soldats, il avait fallu tout d'abord réduire les cadres ; l'ordonnance royale du 17 mars l'avait réglé ; mais il n'était pas moins important d'augmenter les effectifs de la troupe pour ramener les uns et les autres à une proportion plus convenable.

La désertion était devenue si effrayante que pour la réprimer on avait dû établir à la frontière un cordon de troupes et que la France entière était infestée de soldats en rupture de ban, tous prêts à se jeter dans les pires excès.

Aussi le Conseil de la guerre ordonnait-il que tous les officiers et soldats s'emploieraient à procurer à leur corps des hommes

« de bonne et sûre espèce », pour assurer à leur régiment les moyens de s'entretenir complets.

A cet effet il fut prescrit que tout soldat qui irait en semestre ou congé limité et qui amènerait un homme de recrue avancerait de trois mois la date à laquelle il devait avoir son congé absolu et ainsi de trois mois en trois mois pour chaque homme qu'il amènerait.



Tout sujet nommé à l'emploi de cadet-gentilhomme ou de sous-lieutenant serait tenu de fournir deux hommes de recrue sans pouvoir se servir à cet effet des recruteurs du régiment, à peine de subir une retenue de cent livres par homme non fourni.

Tout officier revenant de semestre, à l'exception des officiers supérieurs du régiment, serait tenu de ramener deux hommes de recrue.

Les recrues devaient avoir de seize ans accomplis à trente-cinq ans en temps de paix, et quarante-cinq ans en temps de guerre pourvu que, dans ce cas, ils aient déjà servi et soient en état de remplir un engagement de huit ans.

On peut imaginer la propagande que souleva pareille mesure. Les recruteurs eurent ainsi de sérieux concurrents et les intéressés ne se firent point faute des plus astucieux mensonges pour promettre à leurs dupes la vie la plus fastueuse et la condition la plus enviable.

On se préoccupait également de l'instruction des troupes et, le 20 mai 1788, M. le Comte de Brienne fit paraître une ordonnance sur les manœuvres des troupes à cheval qui remplaça celle de 1777.

Cette instruction était le résumé des méthodes des meilleurs officiers de cavalerie de l'époque et ce fut sans conteste un grand progrès.

L'instruction à cheval était plus méthodique pendant les premières leçons ; les hommes montaient en couverte et la longe était très employée. Et, malgré les vétilles qui subsistaient encore dans cet enseignement de l'équitation à l'usage de la troupe, on pouvait cependant constater une grande émancipation sur les règlements antérieurs particulièrement sur la méthode allemande.

Mais le progrès résidait surtout dans la manœuvre mieux entendue que par le passé au point de vue du but à atteindre ; moins compassée bien que cependant encore trop minutieuse.

Une innovation était la création pour chaque escadron d'une petite réserve composée du surplus des 48 piles qui devaient constituer l'effectif régulier, et destinée à fournir des tirailleurs en avant du front ou à servir de réserve sur les flancs.

Lorsque les escadrons étaient réunis ces réserves étaient groupées en une seule masse ou en deux groupes placés à chaque aile de la ligne.

Les évolutions de ligne avaient été également remaniées ; mais la routine avait forcément entraîné à leur substituer tout un arsenal de mouvements dont un grand nombre étaient impraticables sur un champ de bataille et n'étaient pas appliqués.

L'exemple des manœuvres prussiennes avait porté à représenter même sur le terrain d'exercice de petits simulacres de combat ; on en abusa au point de ruiner les chevaux ou trop jeunes ou trop vieux ; mais il en résulta une bonne mesure : on prescrivit à la

cavalerie de ne prendre le galop qu'à 250 pieds (160 mètres) de la troupe qu'elle attaquait et de ne pousser l'allure à sa plus grande vitesse qu'à 70 pieds (45 mètres).

L'ordonnance recommandait même de ne prendre l'allure de la charge qu'à une distance moindre dans les charges contre la cavalerie afin de ne pas diminuer l'intensité du choc.

Cette très judicieuse prescription maintenait jusqu'au dernier moment la cohésion de la troupe qui augmente beaucoup l'effet moral d'une attaque.

En somme, ce règlement sagement appliqué rendit la cavalerie bien plus manœuvrière qu'elle ne l'était jusque-là.

Ce ne fut pas tout, les campagnes précédentes avaient révélé les défauts de notre organisation militaire et le manque de principes de guerre; l'on avait surtout à se plaindre de la lenteur des troupes à prendre les armes; le péril, il est vrai, n'était point grand puisque les troupes légères se chargeaient d'amuser l'ennemi en attendant que les troupes de lignes fussent ordonnées. Mais cependant quelques officiers généraux plus alertes avaient montré quel avantage l'on pouvait se donner en sachant être plus rapidement prêt. C'était indiscutable surtout pour la cavalerie, arme d'improvisation et d'à-propos. Aussi fut-il prescrit que tout régiment cantonné devait dès lors être à cheval prêt à partir et à combattre en huit minutes et les équipages paquetés pour pouvoir être chargés en dix minutes.

La permission était un peu courte, mais il valait mieux demander plus pour obtenir moins.

Quiconque avait vu lever un camp pendant la guerre de Sept Ans se rendait compte de l'impossibilité d'une pareille prescription, du moins avec les impedimenta qui subsistaient encore. Bien des choses en effet étaient à simplifier dans l'équipage de la cavalerie et le temps se chargerait sans doute d'en faire justice avec l'expérience de guerres plus rapides. L'allègement de la cavalerie était un problème qui se posait aux yeux des moins clairvoyants. N'était-ce point le secret de ces fameux cavaliers hongrois et turcs si légers, si actifs, si entreprenants et si redoutables pour nos pesants « gros talons » comme on appelait alors la grosse cavalerie.

En somme, le vent de réforme qui s'était levé et qui déjà soufflait sur toutes les institutions avait commencé à faire sortir peu à peu l'armée de ses routines. Mais c'était surtout sa constitu-

tion et son recrutement qui réclamait une transformation : il y avait tout une classe de la nation qui n'y figurait pas et qui allait bientôt en faire le fonds.

En effet la bourgeoisie ne lui fournissait à cette époque qu'un faible contingent, surtout parce que l'espoir d'arriver aux grades était encore limité pour elle à celui de bas-officier, ce qui arrêta bien des vocations.

Les 7 sous 8 deniers que touchait un cavalier par jour, ne pouvaient être une grande tentation ; voir même les 20 sous par jour d'un maréchal des logis chef, le grade le plus élevé des bas-officiers.

Ce nom de bas-officier était même devenu choquant ; avec les idées nouvelles il avait pris une acception humiliante qu'il n'avait pas dans le principe ; il marquait trop les distances. Or ces bas-officiers n'étaient point inconscients de leur valeur, ils savaient surtout que c'était sur eux que reposait la plus grande partie du service de la troupe. La plupart étaient de vieux soldats de 8 ou 10 ans au moins, ayant lentement et péniblement conquis leurs galons à force de patience et de mérite.

Le règlement du 1<sup>er</sup> juillet 1788 sur le service intérieur commença de les relever dans l'estime publique et dans celle du soldat en les astreignant à de sévères examens.

Sans doute il y avait bien dans leurs rangs quelques têtes chaudes et des esprits ardents, inquiets et troublés par le vague sentiment des grands changements qui se préparaient. La guerre d'Amérique avait fait affluer vers l'armée beaucoup de jeunes gens d'une intelligence, d'une éducation au-dessus du commun et qu'en d'autres temps la carrière militaire n'eût pas attirés. A côté des vieux grognards encore très dévoués à l'ancien régime et ne voyant guère au delà, s'était aussi formée petit à petit toute une élite de jeunes bas-officiers et soldats, pleins d'amour-propre et d'ambition. Mais c'était toujours le petit nombre.

Il répugnait aussi à l'esprit de libéralisme qui hantait tous les cerveaux de subir les coups de plat de sabre que St-Germain avait empruntés au code prussien bien que les protestations des officiers eux-mêmes y eussent apporté quelques ménagements. Le règlement du 1<sup>er</sup> juillet 1788 sur la discipline et la police des troupes, d'ailleurs fort remarquable en beaucoup de points et vraiment inspiré du souffle libéral, prescrivit : que « *les coups des plat de sabre ne seraient jamais donnés autrement que sur le*

*fesses, l'homme condamné à les recevoir étant à cet effet couché sur le ventre et allongé sur une botte de paille ou sur le lit de camp ».*

Mais ces tempéraments n'étaient pas encore à la hauteur de la répugnance de la plupart et les enrôleurs ne recrutaient le plus souvent que les vagabonds, les gens sans aveu, les infortunés, les ouvriers sans travail et les désespérés.

Et, pourtant, que d'aspirations au métier des armes, que de qualités militaires couvaient dans les esprits, qui allaient se révéler d'un élan spontané dans la guerre prochaine où ces méconnus, qu'on appelait les officiers de fortune, allaient devenir les organisateurs de la victoire.

Malgré cela la discipline du soldat avait toujours été bonne. Par ci par là quelques actes de mutinerie individuels et quelques querelles de cabaret, une rixe avec le guet ou avec le bourgeois; c'était tout. Son défaut capital était l'ivrognerie qui amenait quelquefois l'indocilité. Mais, avec de bons cadres, il est toujours facile en temps de paix de maintenir le soldat; les baguettes et quelques coups de plat de sabre le mettaient bien vite à la raison.

En campagne le problème est moins simple. Quand une troupe souffre de la chaleur ou du froid, de la soif ou de la faim, qu'elle vient de se battre ou de faire une longue marche et qu'elle est rompue de fatigue; il est bien difficile d'exiger d'elle une soumission absolue. Allez donc demander à des hommes qui font le métier de tuer leur prochain d'avoir pour vertu: le respect de la propriété, le jeûne, la chasteté. Empêchez-les, quand ils en trouvent l'occasion de se refaire aux dépens du pays et de ribauder un peu.

Quelquefois le tirage au billet ou la pendaison n'étaient pas de trop pour empêcher le pillage.

C'était surtout aux troupes légères qu'on avait à faire le reproche de cette licence. Il était bien difficile d'ailleurs de marquer la limite du permis à des troupes recrutées parmi les aventuriers auxquels on avait recommandé de vivre sur le pays et d'affamer l'adversaire.

Pourtant on ne pouvait contester tous les services rendus par ces troupes légères. Si leurs chefs les plus célè-



bres : MM. de Conflans, d'Esterhazy et de Lauzun étaient des grands Seigneurs, ce n'était point des modèles d'austérité. Fallait-il leur reprocher leur caractère licencieux et soldatesque, qui était leur principal ascendant sur leur troupe ?

Comme on plaisantait M. de Conflans sur ces maraudages, qui, pour des hussards, ne paraissaient pas enfreindre les lois de l'honneur, il répondit avec un grand sang-froid : « Il est vrai que j'ai pillé comme un autre ; mais depuis que j'ai deux cent mille livres de rente, je suis devenu honnête homme ».

M. de Conflans était d'ailleurs un homme assez singulier pour être remarqué. Il ne disait rien, ne faisait rien comme un autre, et cependant il n'était jamais ridicule. Seul de tous les hommes de son temps, il ne portait point de poudre et la raison qu'il en donnait était étonnante mais vraie, sa tête fumait et il y ressentait des douleurs insupportables.

Ce fut le premier Seigneur qui fit couper ses cheveux autour de la tête et osa se présenter ainsi à la cour. Malheureusement ses mœurs étaient loin d'être irréprochables et il ne s'enivrait que trop souvent dans un siècle où ce vice détestable était heureusement relégué dans le bas peuple.

Dans les excès, comme dans le reste, il ne souffrait pas qu'on le surpassât :

A un repas de corps où il se trouvait, un vieil officier de hussards s'étant servi d'un verre qui tenait près d'une pinte, M. de Conflans se fit ôter une de ses bottes, la remplit de vin et but à sa santé.

Le Comte de Lautrec s'étant fait suivre par un jeune loup en guise de chien, M. de Conflans acheta un de ces ours qui dansent et l'établit gravement derrière sa chaise en habit de hussard avec une assiette entre ses pattes de devant.

Personne ne réussissait mieux que lui dans tous les exercices de force et d'adresse ; il avait une grande réputation de bravoure. Dans les dernières années de la guerre de Sept Ans un colonel de Pandours Autrichiens, très brave et renommé par sa force, fatiguait continuellement l'armée française par ses incursions. M. de Conflans qui commandait un régiment de hussards l'envoya défier en combat singulier. Ils se battirent au sabre en présence des deux armées, la première blessure fut pour M. de Conflans ; mais aussitôt il déchargea sur son adversaire un si fameux coup de sabre qu'il le fendit de l'épaule droite jusqu'à la poitrine et l'étendit à terre. Le blessé mourut deux heures après.

M. de Conflans était adroit à tous les exercices du corps : il fit un jour un singulier pari, qui attira un monde infini de la capitale pour être témoin de cette nouvelle prouesse ajoutée à sa réputation de bravoure, d'adresse et de beauté. Les femmes surtout s'empressèrent. Il s'agissait de faire environ deux lieues à cheval et toujours au trot en tenant un verre rempli de vin jusqu'à une distance convenue des bords du verre; il gagna le pari.

On a beaucoup parlé de son voyage en Russie, de ses relations intimes avec Catherine ; mais la belle impératrice ayant appris qu'il s'en vantait, aurait répondu : « C'est impossible puisqu'il a toujours été ivre pendant le temps qu'il a passé dans mon empire ».

Il fut longtemps à cette cour de Frédéric II où, comme dit Voltaire, on ne voyait que des moustaches et des bonnets à poil. Plein de folie et de gaieté il sut y faire respecter les vaincus de Rosbach, et il y eut quelques aventures. On le voyait partout habillé en hussard, traînant son grand sabre et toujours sa longue pipe à la bouche.

Frédéric pour reconnaître les ménagements que le maréchal d'Armentières son père avait eus pour les sujets prussiens en Westphalie, lui avait permis de le suivre dans toutes les revues. On avait pour lui des égards particuliers, il mangeait à la table des généraux.

Il arriva qu'un soir en Silésie, vers la fin d'un souper où l'on n'avait pas épargné le vin de champagne, le fameux général de Seydlitz interpella M. de Conflans.

— Dites-moi, je vous prie, si vous êtes content de vos chevaux normands ?

— Très content, Monsieur. Quand on sait bien les choisir, ce sont, à mon avis, les premiers chevaux de l'Europe pour la cavalerie.

— Cependant ils m'ont paru avoir un grand défaut pendant la guerre.

— Et quel est ce défaut, s'il vous plaît ?

— C'est qu'ils n'ont jamais voulu avancer en Allemagne.

— Monsieur, je vous donne ma parole d'honneur que, pendant ma dernière guerre, je n'ai monté que des chevaux normands, et que je n'ai pas vu un seul cheval allemand qui n'ait reculé devant moi. Ainsi, vous avez très mal vu. Au surplus, nous en ferons la preuve quand vous voudrez ; je vous donne à cet égard tous les défis convenables.

La discussion en resta là.

En Allemagne, pendant la guerre de Sept Ans, M. de Conflans, ayant à lever une contribution avec sa légion dans une abbaye, vit arriver à lui une députation de moines ayant à leur tête leur abbé qui lui présenta une requête écrite en latin, à l'effet d'obtenir une diminution. En voyant du latin, il hésita un peu mais n'eut recours à personne : « Attendez, attendez, dit-il », et il écrivit en marge : « *Si non pagatis, rasibus vostras abbatias... Conflans.* »

Il remit ensuite la requête et la contribution fut payée intégralement.

M. de Conflans avait pris part à toutes les opérations de la guerre de Sept Ans, pendant laquelle, par son initiative toujours prompte et hardie, son mépris absolu du danger, il justifia l'opinion sur sa valeur militaire. Grand Seigneur tenant du condottiere, il avait passé sa vie dans les camps et à la cour, et ses extravagances, sa gaieté tapageuse ne lui firent même pas fermer les portes des petits appartements de la Reine et du Roi.

Il était le vrai type de cette aristocratie brillante et volage qui ne demandait qu'à se battre et à s'amuser.

Le comte d'Esterhazy, qui aimait les plaisirs jusqu'à la débauche, fut aussi un brillant colonel de hussards ; mais il n'eut pas l'occasion d'acquérir la gloire du marquis de Conflans.

Il joua aussi un grand rôle dans cette société oiseuse et turbulente. Il usa de tous les moyens pour obtenir les faveurs de la grande Catherine. Son esprit, ses bons mots surtout, sa puissante volonté, le firent distinguer aussi de Marie-Antoinette ; mais celle-ci « le tint toujours en purgatoire, et il ne trouva le paradis qu'à la cour de Russie où les favoris passaient comme dans une lanterne magique. »

Le duc de Lauzun, non moins célèbre comme colonel des hussards, avait aussi de grandes qualités militaires et rendit de signalés services de guerre ; mais c'étaient surtout ses caprices et ses amours qui alimentaient les chroniques scandaleuses.

Par dépit ou par ambition, le descendant du maréchal de Biron affichait déjà ouvertement son penchant aux idées nouvelles.

Les folies héroïques de tous ces brillants soldats, leur vie licencieuse même ; leurs succès auprès du beau sexe, les récits véridiques ou ampoulés des aventures du militaire étaient bien faits pour tenter la jeunesse, mais restait toujours pour le Tiers-Etat cette exclusion à peu près absolue du grade d'officier.

Cependant plusieurs exceptions étaient déjà apportées à la preuve des quatre quartiers de noblesse, en faveur des fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'officiers généraux ; des fils de chevaliers de Saint-Louis ayant servi comme capitaines titulaires et des fils de capitaines tués à l'ennemi.

Enfin les *colonels à la bavette* se trouvaient écartés par la nouvelle ordonnance qui portait qu'aucun sujet ne pouvait être admis au service de Sa Majesté dans les emplois de sous-lieutenant qu'autant qu'il avait 16 ans révolus (à l'exception des cadets-gentilshommes qui pouvaient l'être à 15 ans), et après avoir subi devant les inspecteurs un examen détaillé sur la discipline, l'exercice, le service et les devoirs des soldats, caporaux, bas-officiers, et officiers jusqu'au grade de capitaine exclusivement.

C'était déjà une place faite au mérite.

Ce n'est pas que les appointements de 720 livres par an du sous-lieutenant sans autre fortune fussent une grande ressource pour faire figure à la cour ou seulement parmi la compagnie de ces officiers nobles aux brillants équipages et au train princier ; mais sans astreindre encore l'officier à sa modeste condition de soldat, les règlements s'occupaient déjà de leur interdire les étalages de luxe qu'on avait vus aux armées dans les dernières guerres.

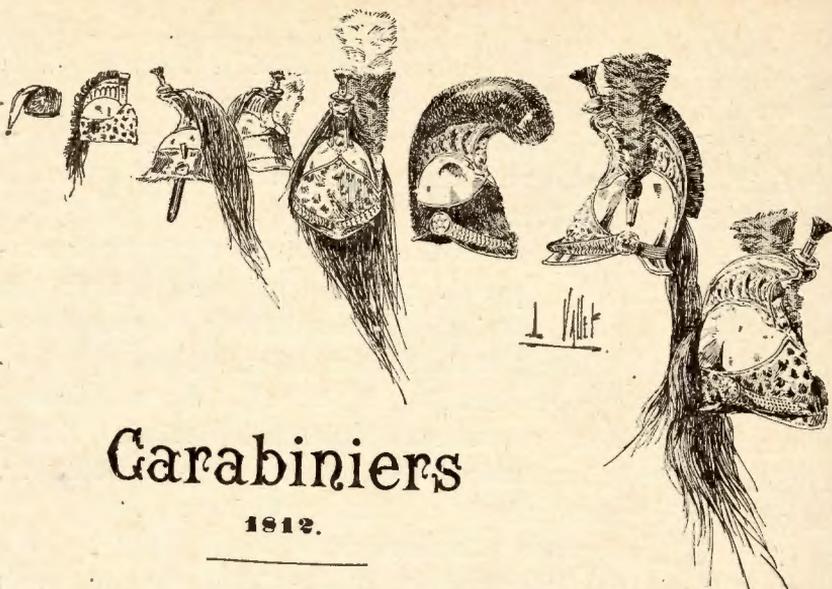
C'est ainsi qu'il était fait défense aux commandants de divisions d'avoir plus de seize plats à leur table, aux maréchaux de camp plus de douze. « La chère ajoutait le règlement sera simple et militaire, sans aucune recherche de luxe ; on ne pourra faire usage ni de cristaux, ni de fruits montés ».

Tout tendait en organisation militaire, comme en politique, au sacrifice des privilèges, à la suppression des faveurs, au nivellement des conditions.

COMMANDANT PICARD.



EUG. CH.



## Carabiniers

1812.

Le 24 décembre 1809, un décret impérial prescrit qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1810, le cinquième escadron de chacun des deux régiments de carabiniers sera supprimé.

Le même jour, un second décret porte les dispositions suivantes :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Nos deux régiments de carabiniers seront cuirassés. Il nous sera présenté un projet de cuirasse et de casque, qui, en maintenant une différence entre les carabiniers et les cuirassiers, procure cependant aux carabiniers le même avantage.

« A cet effet, aussitôt que les dits régiments seront cuirassés, leurs fusils leur seront supprimés.

« Pendant 1810, nos régiments de carabiniers seront maintenus au complet de quatre escadrons en officiers; chaque escadron au complet de 240 hommes, trompettes et sous-officiers compris, et de 200 chevaux, au total 960 hommes et 800 chevaux, par régiment, non compris les chevaux d'officiers.

Il est très difficile de savoir si les carabiniers prirent immédiatement le casque et la cuirasse et, par suite, la nouvelle tenue qui devait leur être donnée après l'adoption de ces deux objets. Il y eut certainement de nombreux tâtonnements avant de leur trouver un uniforme définitif.

Nous nous contenterons donc de donner l'uniforme prescrit par le décret du 7 février 1812.



CARABINIERS. — 1812  
(Officier)

Parties de l'uniforme	Numéros des régiments	
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
Fond de l'habit-veste . . . . .	blanc	blanc
Collet. . . . . { Fond. . . . .	bleu de ciel	bleu de ciel
	blanc	blanc
	rouges	rouges
Epaulettes . . . . . { En laine à franges . . . . .	blanches	blanches
	blanches	blanches
Brides d'épaulettes . . . . . { Avec tresses . . . . .	rouge	bleu
Parements . . . . . { Fond. . . . .	blanc	blanc
	blanc	bleu
Pattes de parements { Fond. . . . .	bleu de ciel	blanc
	bleu de ciel	bleu de ciel
Poches figurées en long, liserées de . . . . .	bleu de ciel	bleu de ciel
Retroussis . . . . . { Fond. . . . .	bleu de ciel	bleu de ciel
	bleu de ciel	bleu de ciel
Doublure . . . . . { Partie supérieure du corps . . . . .	toile	toile
	bleu de ciel	bleu de ciel
Ornements : Grenade . . . . . { Taille et basques . . . . .	blanche	blanche
	plats	plats
Boutons. . . . . { Couleur. . . . .	blancs	blancs
	grenade	grenade

- Gilet de drap blanc, sans manches.
- Culotte en peau de daim ou de mouton.
- Surculotte en drap gris boutonnée extérieurement le long des cuisses.
- Gants jaunes ; crispin blanc.
- Manteau de drap blanc piqué de bleu.
- Porte-manteau carré en tricot bleu de ciel ; les fonds bordés d'un galon de fil blanc et ornés du numéro du régiment en drap blanc.
- Porte-giberne et ceinturon en buffle jauni, bordés de blanc.
- Cordon de sabre en buffle blanc à gland rouge.
- Bottes fortes.
- Cuirasse en cuivre sans aucun ornement ; épaulière en cuivre.
- Casque en cuivre à chenille rouge.

*Harnachement.*

Housse et chaperons en drap bleu de ciel, bordés d'un galon blanc ; grenade blanche aux angles de la housse.

En campagne, les chaperons étaient remplacées par une demi-schabraque en peau de mouton blanc bordée de dents de loup bleu-de-ciel.

**Officiers.**

Même tenue que les hommes, épaulettes en argent et boutons argentés.

Nous ferons remarquer que les officiers de carabiniers portaient la cuirasse en cuivre rouge. Nous ne savons si cette disposition était réglementaire ou si elle s'était introduite d'elle-même parmi les officiers.

L'équipage du cheval semblable à celui des hommes, sauf que le galonnage dudit équipage et du porte-manteau était en argent au lieu de fil blanc.

*Petite tenue.*

*Troupe.* — Habit bleu céleste avec un passepoil blanc.

*Officiers.* — Outre l'habit de petite tenue semblable à celui des hommes, les officiers faisaient usage d'un frac bleu de ciel, à passepoil blanc, qui se portait en tenue de ville avec le chapeau.

**Trompettes.**

Nous ne décrivons pas ici l'uniforme des trompettes de carabiniers ; il fera l'objet d'une description spéciale et fournira le sujet d'une planche en couleurs que nous donnerons dans un prochain numéro.

L. F.



## LE CHIC MILITAIRE

*(Suite).*

Donc « le Chic Militaire » me semble être ce qui, indépendamment de la coupe et de la couleur de l'uniforme, lui donne ce cachet spécial qui tout de suite en définit l'époque.

Chevert a un chic différent de celui de Ney, et la silhouette du « brave des braves » ne saurait être confondue avec celle de cet autre héros que nous avons tous connu : Canrobert.

Chaque époque a donc son allure particulière que lui donne, la façon de porter la coiffure, les dimensions exagérées ou restreintes de telle ou telle partie du costume, la coupe de la moustache ou des favoris, et, la plupart du temps, l'influence des modes civiles ; influence pas toujours très heureuse, à laquelle l'armée n'échappe guère, hélas, après les longues années de paix.

Et s'il faut déplorer assez vivement, de notre temps surtout, que le costume militaire, se « CIVILISE » souvent trop, c'est qu'il faut bien avouer que le côté quelquefois un peu... ridicule, en tout cas toujours puérile, de la mode peut diminuer le prestige de gens que leur belle et mâle tenue distingue seule, pendant la paix, des autres hommes.

Autrefois, et même sans remonter bien haut, le costume et les habitudes militaires marquaient l'officier d'une si vigoureuse et si guerrière empreinte, qu'au premier coup d'œil, on le reconnaissait « EN BOURGEOIS » ; il y était mal à l'aise et presque ridicule.

Aujourd'hui, les militaires presque aussi souvent en civil qu'en tenue en arrivent pour beaucoup à se trouver bien plus à l'aise et bien plus élégants en jaquette qu'en tunique !

Une caractéristique du progrès qu'a fait la chose est, dans son appellation même : jadis, avant la guerre, à l'époque où il restait encore quelques belles tenues on disait « se mettre en bourgeois », parce que seuls quelques officiers fortunés avaient une garde-robe civile assez bien montée et que cela évoquait une idée de confortable et, comment dirais-je, de quelque chose de cossu que le mot bourgeois représentait assez, du reste de par ce mot même, nulle idée d'élégance ou de snobisme.

On disait aussi, du reste, « se mettre en pékin » ce qui je pense n'était pas sans quelque idée railleuse, le Chinois n'ayant jamais passé dans l'armée pour un modèle à imiter !

Plus tard, après la guerre, alors que le besoin de se dissimuler dans la foule, de s'effacer, et aussi, disons-le, parce que l'heure avait sonné de moins de crâneries dans les amusements et dans les promenades où l'uniforme n'assurait plus le même succès, on disait : « se mettre en voyou ».

Aujourd'hui, un officier qui se respecte, ou croit se respecter, a dans sa garde-robe, deux tenues et au moins cinq ou six costumes civils, deux képis et au moins trois chapeaux.

On dit, avec la gravité que comporte un aussi brillant travestissement : « je vais me mettre en civil ».

Et si nous, pauvres pékins, connaissant quelques officiers, nous les supplions, mais en vain, de nous venir voir, de venir à nos dîners, à nos soirées, en tenue, ne croyez pas qu'ils y consentent, ils se trouvent si élégants en jaquette ou en habit ! Il est vrai qu'on peut les prendre ainsi pour le premier courtier ou le premier journaliste venu, mince honneur !

Je ne vois guère ni Murat, ni Lasalle, en civil, et les temps sont loin où les demi-soldes refusaient d'ôter de leur redingote les boutons d'uniforme. Il est vrai que les demi-soldes sont loin aussi.

Le Maréchal Canrobert, qui s'y connaissait en allures militaires, ne disait-il pas d'un soldat dont il aimait la crânerie : « qu'il était un des derniers officiers qui sachent encore mettre son képi sur l'oreille ! »

L'Armée serait-elle comme les femmes dont on dit qu'il est rare qu'elles aient des vertus quand elles ont la Vertu ? Certes

L'Armée a la vertu qui est sa discipline admirable, mais a-t-elle encore des Vertus avec un tout petit v !

Le chic militaire, celui dont je veux parler, n'est pas seulement, ou plutôt n'était pas seulement l'apanage des individus, mais aussi, de certains corps, de certains régiments, et c'est bien ce chic, ou ces chics, qui y entretenaient soigneusement l'esprit de corps que les modernes lois militaires se sont appliquées avec tant de soin à éteindre.

Champagne, le fameux régiment de Champagne, entrain dans la tranchée tambour battant « usage usité dans le seul régiment de Champagne car il y a de la hauteur d'avertir les assiégés que c'est lui qui monte la tranchée » écrit Barbier à propos du siège de Pizzighitone, en novembre 1733.

C'est encore de ce régiment que venait l'expression courante dans tout le XVIII<sup>e</sup> siècle de répondre : « Je suis du régiment de Champagne ». A une des batailles de cette même guerre d'Italie, le régiment très engagé et un peu EN L'AIR reçoit l'ordre de battre en retraite, et n'obéit pas; l'ordre est renouvelé et transmis au colonel lui faisant observer qu'il court personnellement grand danger : « Je m'en f..., répond-il, je suis du régiment de Champagne. » Ce mot fit fortune et quand on voulait répondre poliment qu'on se moquait de quelque chose on répondait, comme cette dame de la cour à laquelle, à un bal paré, on faisait dire de changer de place, par ordre du Roi : « Dites au Roi que je suis du régiment de Champagne. » Tout le monde riait et la dame gardait sa place.

En juillet 1734, au combat de Monte-Chiavugolo, Charles, prince de Rohan-Montauban, qui commande Picardie, premier régiment de France, donne le premier, comme c'est son droit, à la tête de son régiment, suivi de près par Champagne que commande le beau Duc de la Trémoille. Blessé en deux endroits, le régiment réduit de moitié, on veut faire avancer de nouvelles troupes et relever ces héros. Le prince répond qu'on NE RELEVAIT JAMAIS PICARDIE et ils essuyent, lui et ses braves, le feu pendant dix heures de suite.

Voilà qui ne manque pas d'un certain Chic... Militaire.

Pendant ce temps, ou à peu près, que faisaient les fameux Gardes-Françaises, les PIERROTS ou les CANARDS DU MEIN, comme les appelaient leurs camarades? ils se sauvaient à la nage dans le Mein, à Dettingen, pliaient un peu plus tard à Fontenoy, et enfin méritaient que Louis XV dit à leurs officiers qui eux avaient fait



ARTILLERIE A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE  
1808

des prodiges de valeur : « Je vous plains bien, Messieurs, de commander à de tels hommes ». Ceux-là manquaient de Chic Militaire.

Il faut dire qu'ils furent plus tard très appréciés des civils, lorsqu'ils eurent à déployer toute leur bouillante valeur contre les invalides qui défendaient la Bastille.

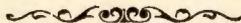
J'ai parlé du Maréchal Canrobert, je citerai de lui comme mot de la fin, une phrase amusante et qui peint bien quelle haute idée ce vaillant avait du grade si glorieusement conquis.

Un camarade du Maréchal, ancien Lieutenant-Colonel d'un régiment de Lanciers, avait son fils Maréchal-des-Logis dans un régiment de Dragons. Rencontrant un jour le Maréchal, il le prie de « pistonner » un peu son fils (ceci se passait vers 1877). « Moi, répond le Maréchal, avec son ton un peu brusque, je ne demanderais pas mieux. Mais à qui veux-tu que je le recommande ? En république moi, Maréchal de France, je MARCHE après Dieu ! »

Voilà, n'est-il pas vrai, du Chic Militaire !

(à suivre).

L. VALLET.



## Artillerie à pied de la Garde impériale

---

Un décret impérial, du 7 avril 1808, porte la nouvelle organisation de l'artillerie, dans la garde, et prescrit que quatre compagnies d'artillerie à pied seront créées et incorporées dans le corps de l'artillerie de la Garde impériale.

Ces quatre compagnies furent portées à huit en 1810.

En 1812 on créa une neuvième compagnie et le tout fut organisé en un régiment auquel on attacha la compagnie d'ouvriers pontonniers de la Garde.

L'année suivante, un second régiment d'artillerie à pied fut créé et attaché à la jeune Garde.

Ces deux régiments furent conservés jusqu'à la première abdication.

Sous Louis XVIII (1<sup>re</sup> Restauration), l'artillerie de la garde fut entièrement versée dans les régiments d'artillerie de ligne de l'armée.

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon s'occupa immédiatement de l'organisation de sa garde. Six compagnies d'artillerie à pied furent comprises dans cette nouvelle organisation et attachées à la vieille Garde.

Après Waterloo, l'artillerie à pied, comme toute la Garde, fut licenciée.

Voici le portrait de l'artilleur à pied fait par Marco de Saint-Hilaire dans son *Histoire de la Garde impériale* (page 315) :

« L'artilleur à pied était grand et sec; il avait le dos légèrement voûté comme tous les hommes qui se livrent à des manœuvres de force. Sa figure était aussi sévère que son uniforme; il parlait peu, et son air méditatif, bien qu'il ne fût que simple soldat, faisait deviner bientôt qu'il appartenait à une arme savante, à un corps spécial que Napoléon dans ses préférences plus ou moins motivées, plaçait au-dessus de tous les autres, sans en excepter même celui du génie. En voyant l'artilleur de la vieille Garde, on eût dit que ses cheveux et son visage avaient été noircis par la fumée du canon. Sa démarche était un peu pesante, et de ce côté il était loin de ressembler à son frère d'arme, l'artilleur à cheval... »

L'uniforme de l'artillerie à pied de la garde était le suivant :

### Troupe.

Habit bleu impérial avec collet, revers, pattes de parements de même couleur; passepoil du collet, des revers, etc., écarlate; parements, doublure, retroussis, épaulettes écarlates; grenade bleue aux retroussis; boutons jaunes, plats, ornés de deux canons croisés surmontés de l'aigle impériale couronnée.

Veste et culotte bleu impérial.

Guêtres blanches en été, noires en hiver.

Capote bleu impérial.

Bonnet à poil avec visière, sans plaque, cordon et plumet écarlates, calot écarlate avec grenade jaune, jugulaires en cuivre jaune.

Buffleterie blanche.

Dragonne écarlate.

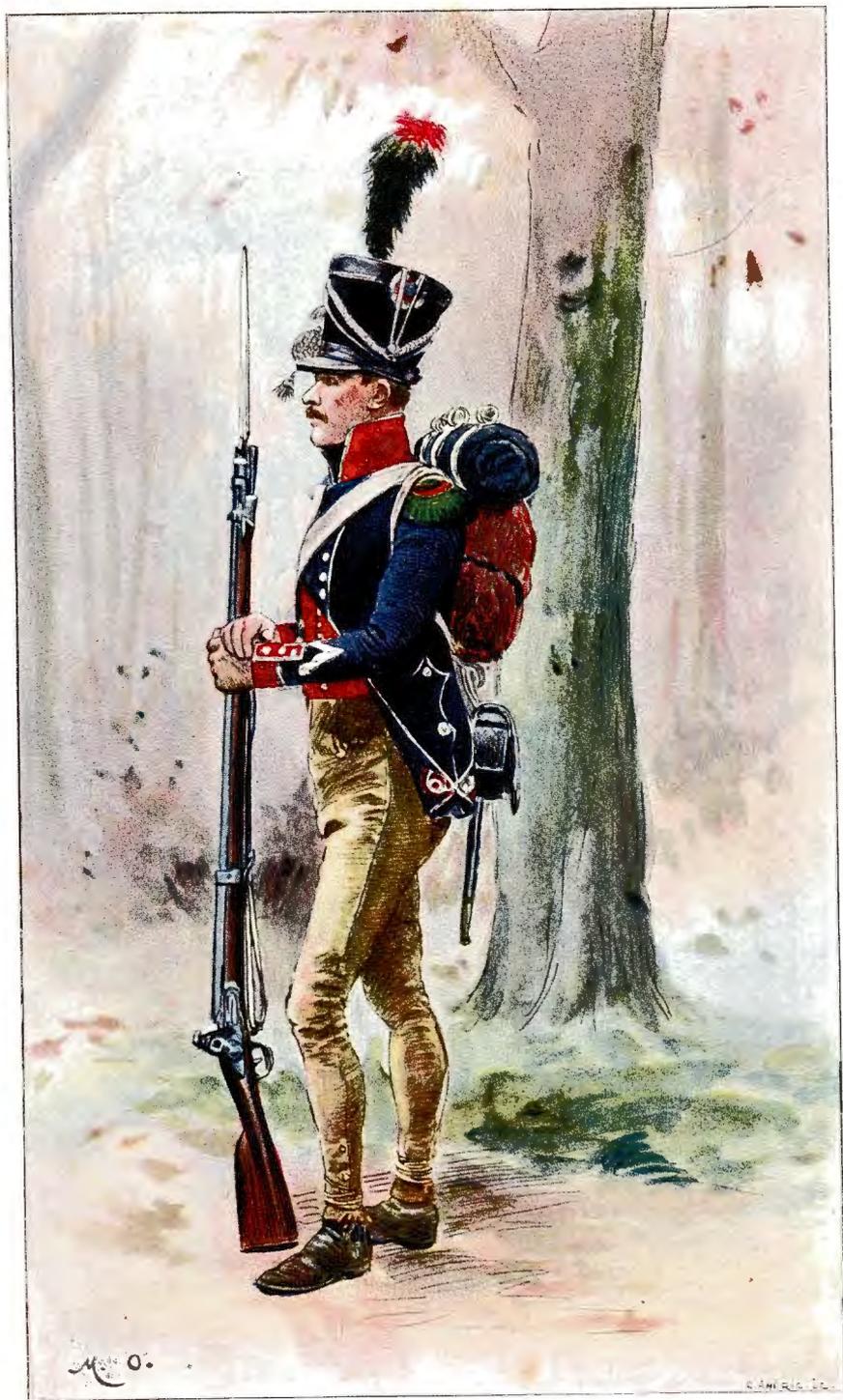
Même armement que les grenadiers.

L'artilleur à pied portait la queue et pas de moustaches.

### Officiers.

Même tenue que la troupe sauf qu'ils avaient les épaulettes et aiguillettes du grade en or, le hausse-col doré, la grenade du bonnet et des retroussis en or, les boutons dorés et les bottes à revers.

Les officiers montés portaient les bottes écuyères.



INFANTERIE LÉGÈRE  
1806

Le harnachement du cheval était semblable à celui des officiers de grosse cavalerie de la garde. (Housse et chaperons en drap bleu impérial galonnés d'or).

L. F.

---

## INFANTERIE LÉGÈRE

1806

---

L'aquarelle ci-jointe de M. Maurice Orange, représentant l'uniforme d'un sergent d'infanterie légère en 1806, a été exécutée d'après un dessin aquarellé fait à Munich lors du passage de l'armée française dans cette ville.

La tenue s'écarte quelque peu des prescriptions réglementaires. Néanmoins il se peut qu'elle ait été portée ; cela s'explique pour la fantaisie qui régnait alors dans la tenue de l'armée et par les difficultés, souvent énormes, de se procurer en campagne les objets d'habillement et d'équipement réglementaires, à cette époque où les communications rapides n'existaient pas : ce qui mettait les régiments dans l'obligation de s'habiller et de s'équiper avec les ressources locales.

Sans parler des tenues au moins bizarres de l'armée d'Égypte en 1799, nous pouvons citer comme exemple, les habits de dragons et les pantalons de chasseurs à cheval et de l'infanterie ; confectionnés avec les approvisionnements d'étoffe brune des couvents de capucins, qui furent d'un usage courant dans nombre de ces corps pendant les guerres d'Espagne.

D'ailleurs les renseignements provenant de même source ou de source analogue, qui ont paru d'abord invraisemblables et qui ensuite ont été reconnus exacts, grâce à de nouveaux documents, nous permettent de croire que l'uniforme représenté dans cette planche a été réellement en usage.

Nous prions nos lecteurs qui pourraient avoir des renseignements sérieux au sujet de cette tenue, de vouloir bien nous les communiquer, ils feront l'objet d'une note que nous publierons dans un prochain numéro.

L. F.

---

## Une page d'histoire militaire

1805-1812

« Mes enfants, mes neveux et moi, Sire, sommes  
« encore, du même nom, cinq actuellement  
« dans votre artillerie et trois prêts d'y  
« entrer dès qu'ils auront l'âge ».

(Le lieutenant-général L.-A. Le Pelletier  
au roi Louis XV, à Compiègne, en 1765),

J'ai recueilli quelques lettres écrites, de 1805 à 1812, par mon grand-père, M. LE PELLETIER DE WOILLEMONT, officier au 19<sup>e</sup> de ligne, à une sœur bien-aimée. Ces lettres longtemps oubliées, et retrouvées par un ami (1), que je ne saurais trop remercier, m'ont paru présenter de l'intérêt malgré leur caractère tout intime, non seulement pour la famille de leur auteur, mais encore au point de vue de l'histoire de son ancien régiment, dont elles retracent de glorieux faits d'armes : *Dantzic, Wagram, Polosk*.

Je me suis même laissé à aller à penser, trop facilement peut-être, qu'elles constituent dans une certaine mesure, une contribution à l'*Histoire générale de l'armée*. Elles donnent, en effet, des renseignements sur l'état d'esprit des braves qui ont concouru à notre épopée nationale, sur leurs habitudes, leur façon de vivre entre deux batailles. Rien ne doit être négligé de ce qui peut faire connaître où les admirables armées de cette époque puisaient les éléments de leur valeur.

L'auteur des lettres, Augustin LE PELLETIER DE WOILLEMONT (2), né en 1785, était fils d'un capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis; son grand-père, lieutenant-général, cordon rouge et inspecteur général de l'artillerie, avait commandé en chef cette arme à *Bergen* et avait un frère, comme lui lieutenant-général et inspecteur général de l'artillerie, qui a laissé des *Mémoires* (3) remarquables où se trouve le passage suivant : « Le roi me dit (c'est à

(1) M. Ernest de Chevarrier.

(2) Il signait tantôt Le Pelletier de Woillemont, tantôt Pelletier de Woillemont, mais le nom patronymique est Le Pelletier.

(3) *Une Famille d'artilleurs* : Mémoires de Louis-Auguste Le Pelletier, seigneur de Glatigny, lieutenant-général des armées du roi (1696-1769), par M. Baudenet de Perrigny. (Ouvrage paru à la librairie Hachette, 1896).

Compiègne, en 1765) qu'il avait fait une perte en feu mon frère. — Je lui répliquai que mes enfants, mes neveux et moi étions encore, du même nom, cinq actuellement dans son artillerie, et trois prêts d'y entrer dès qu'ils auraient l'âge (1) ».

Nous avons relevé cette réponse parce qu'elle est touchante dans sa simplicité et que l'engagement qu'elle contenait a toujours été depuis fidèlement tenu.

L'impérieuse vocation de Le Pelletier de Voillemont pour l'état militaire, peut donc s'expliquer par la tradition ; mais elle s'explique aussi par l'éclat de nos victoires, la gloire incomparable dont elles entouraient le drapeau et qui rejaillissait sur chacun de ses défenseurs. Le prestige de l'épaulette était tel alors et si grand l'honneur d'être officier français, que pour la jeunesse éblouie il n'existait d'autre carrière que celle des armes.

On conserve de Le Pelletier de Voillemont un portrait qui, s'il ne se distingue pas par un grand mérite artistique, a toute la naïveté d'un primitif et que l'on sent ressemblant (2). L'auteur y est représenté très grand, brun de cheveux, basané, dégagé par sa vie active de tout ce qui n'est pas os et muscles, le regard terrible, le visage coupé par une forte moustache que rejoignent deux favoris touffus. En un mot, la vivante personification du type légendaire de l'officier de grenadiers.

Il est entré aux Vélites de la garde impériale à l'âge de 19 ans, en 1804. Nommé sous-lieutenant au 19<sup>e</sup> régiment (3), l'auteur de ces lettres franchit avec lui toutes les étapes de cette première période de sa carrière militaire. Du grade de sous-lieutenant (19 avril 1806) à celui de chef de bataillon (9 août 1812), qu'il obtient à 27 ans dans une des batailles livrées autour de *Polosk* (campagne de Russie), nous remarquerons dans le cours de ses lettres toute l'affection qu'il porte à son régiment, et combien il recherche les moyens d'acquérir la sympathie et l'estime de ses chefs et de ses camarades. Que ce soit au siège de *Dantzic* (1807) ou pendant la campagne contre l'*Autriche* (1809), ou au commencement de la guerre de *Russie* (1812), le 19<sup>e</sup> régiment accomplit des prodiges et laisse derrière lui un glorieux passé.

---

(1) Chap. — Préface, page XXV des Mémoires.

(2) D'après un tableau que possède Mme Le Pelletier de Voillemont.

(3) L'historique du 19<sup>e</sup> régiment a été fait par M. le capitaine Worms, actuellement major au 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Malheureusement cet ouvrage n'a pas été publié.

— Les débuts du sous-lieutenant Le Pelletier de Woillemont comme officier, sont difficiles ; il faut se faire à cette vie des camps, ne vivre que pour son métier, renoncer à toute autre jouissance de la vie ; c'est là, à proximité de *Boulogne*, que deux vastes camps avaient été formés, l'un dit de gauche, l'autre dit de droite ; jamais création plus grandiose a-t-elle été conçue. Aussi les troupes qui s'y trouvaient devaient être capables, plus tard, d'accomplir des prodiges.

Le séjour au camp de Boulogne ne sera pas de longue durée, à peine quelques mois ; le 19<sup>e</sup> régiment reçoit l'ordre de se diriger sur la *Poméranie* pour faire partie de l'armée du maréchal LeFebvre, chargé par Napoléon d'assiéger la ville de *Dantzic* défendue par le maréchal *Kalkreuth*.

Après avoir traversé les différents Etats de l'Allemagne et fait séjour dans la ville de *Stettin*, le 19<sup>e</sup> régiment arrivait à destination pour renforcer les troupes assiégeantes. Dans la nuit du 7 au 8 mai 1807, un détachement de ce régiment s'avance à l'assaut du chemin couvert de la Demi-Lune ; cet engagement sérieux réussit, le sous-lieutenant Le Pelletier de Woillemont est fait légionnaire (10 juin 1807) ; il avait à peine vingt-deux ans. Un tel début était de bon augure ; dans toutes ses lettres, nous trouverons le désir ardent de faire campagne et de servir avec passion son Pays.

Nous n'avons trouvé aucune lettre relatant les faits qui se sont passés jusqu'à la capitulation de *Dantzic*, capitulation qui eut lieu le 26 mai ; le 19<sup>e</sup> régiment avait beaucoup souffert pendant le siège, il reçoit l'ordre d'y tenir garnison. Mais ce séjour sera court ; la lettre du 18 août 1807 nous montre le régiment faisant partie du corps de M. S. le maréchal *Brune*, désigné pour faire le siège de *Stralsund*. Cette ville ne tient pas longtemps devant l'investissement des troupes françaises et elle se rend le 21 août.

Le 11 septembre suivant, le sous-lieutenant de grenadiers Le Pelletier de Woillemont écrit à sa sœur que le 9 le 19<sup>e</sup> régiment est entré dans l'île de *Rügen*, et il ajoute que c'est le seul régiment qui ait eu cet honneur.

Napoléon avait envoyé en Espagne, dès la fin de l'année 1807, différents corps de la Grande-Armée, ayant ainsi l'intention de soulager le Nord de l'Europe, tout en maintenant certains corps de troupes en Allemagne ; c'est ainsi que le prince de Ponte-Corvo, commandant seul les bords de la Baltique depuis la prise

de *Stralsund* et la dissolution du corps du maréchal Brune (lettres datées de Lübeck 1808), fut chargé d'occuper *Lübeck* avec la division Dupas, *Lünebourg* avec la division Boudet, *Hambourg* avec les Espagnols et *Brême* avec les Hollandais.

Le 19<sup>e</sup> régiment qui fait partie de la division Dupas (lettre du 3 mars 1808), tient donc garnison successivement à *Lübeck* et à *Flensburg*, du mois de septembre 1807 au commencement de 1809.

Les lettres écrites à cette époque nous montrent la vie de garnison des troupes françaises dans les villes allemandes, l'amabilité avec laquelle elles sont reçues alors par leurs hôtes. Nous remarquerons surtout que l'Empereur cherche toujours à mettre ses troupes dans les camps d'instruction, sachant bien que c'est la seule façon d'entretenir l'esprit de discipline, de faire travailler officiers et soldats, afin d'être toujours prêts à marcher au premier signal.

Le prince de Ponte-Corvo veut avoir des troupes assouplies et disciplinées, il profite de ce qu'il a, dans un de ces camps, plusieurs régiments réunis sous ses ordres, pour exécuter des « grandes manœuvres » (lettre du 14 juillet 1808) ; on s'y prépare en allant à l'exercice deux fois par jour. Actuellement, n'avons-nous pas, en France, plusieurs grands camps d'instruction où les régiments sont réunis pour y accomplir leurs feux de guerre, et y compléter leur instruction militaire, en vue des grandes manœuvres !

Dès les premiers mois de 1809, cette belle division Dupas est prête à entrer de nouveau en campagne ; si elle n'est pas allée en Espagne, elle s'est aguerrie par un séjour de plusieurs mois au camp de Flensburg ; aussi reçoit-elle l'ordre de quitter les bords de la mer Baltique pour se rapprocher de *Magdebourg*.

(à suivre).

Com<sup>t</sup> X...



# PROCLAMATION

Du 17 Ventôse, an VIII de la République une et indivisible.

## LES CONSULS De La République

AUX FRANÇAIS.

**Français,**

**Vous** désirez la paix ; votre Gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore : ses premiers vœux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le ministère anglais la repousse ; le ministère anglais a trahi le secret de son horrible politique. Déchirer la France, détruire sa marine et ses ports ; l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaisser au rang des puissances secondaires ; tenir toutes les nations du continent divisées, pour s'emparer du commerce de toutes, et s'enrichir de leurs dépouilles : c'est pour obtenir ces affreux succès, que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses, et multiplie les intrigues.

Mais ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre, n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent. Elles ont entendu le vœu de la France ; elles connaissent la modération des principes qui la dirigent ; elles écouteront la voix de l'humanité, et la voix puissante de leur intérêt.

S'il en était autrement, le Gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander.

Pour la commander, il faut de l'argent, du fer et des soldats.

Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune ; que les jeunes citoyens marchent. Ce n'est plus pour des factions, ce n'est plus pour le choix des tyrans qu'ils vont s'armer ; c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher, c'est pour l'honneur de la France, c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité et de la liberté. Déjà les armées ont repris cette attitude, présage de la victoire. A leur aspect, à l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez point, Français, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent. Que si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats, le premier Consul a promis la paix : il ira la conquérir à la tête de ces guerriers qu'il a, plus d'une fois, conduits à la victoire. Avec eux il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits : mais, au milieu des batailles, il invoquera la paix ; et il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde.

## Les Consuls De La République

ARRÊTENT :

### Article Premier

Le département qui, à la fin de germinal, aura payé la plus forte partie de ses contributions, sera proclamé comme ayant bien mérité de la patrie. Son nom sera donné à la principale place de Paris.

### II

Tous les anciens soldats qui auraient obtenu leur congé, tous ceux qui, même faisant partie des compagnies de vétérans, sont encore en état de faire la campagne, tous les jeunes gens de la réquisition et de la conscription, seront sommés au nom de l'honneur, par une proclamation des préfets et des généraux commandant les divisions, de rejoindre leurs drapeaux avant le 15 germinal. Ceux qui ne seraient attachés à aucun corps, se rendront au quartier général de l'armée de réserve, à Dijon, où ils seront armés et habillés : le premier Consul les passera en revue dans le courant de germinal.

### III

Les citoyens français, autres que ceux nommés à l'article II, qui, dans cette circonstance extraordinaire, voudront accompagner le premier Consul, et participer aux périls et à la gloire de la campagne prochaine, se feront inscrire chez les préfets et sous-préfets.

Le Ministre de la guerre donnera les ordres nécessaires pour qu'ils soient formés en bataillons volontaires. Ceux qui auraient les moyens de se procurer des chevaux, seront formés en escadrons volontaires : ils seront définitivement organisés à Dijon, et les officiers nommés par le premier Consul.

### IV

Au 20 germinal prochain, les préfets de chaque département enverront au Ministre de l'intérieur, l'état des jeunes gens qu'ils auront fait rejoindre, et il en sera fait un rapport aux Consuls de la République, qui feront proclamer dans toute la République et à la tête des armées, les dix départements qui en auront le plus fourni, comme les plus sensibles à l'honneur et à la gloire nationale.

*Le premier Consul, signé BONAPARTE. Par le premier Consul : le secrétaire d'état, signé HUGUES B. MARET. Le Ministre de la justice, signé ABRIAL (1).*

---

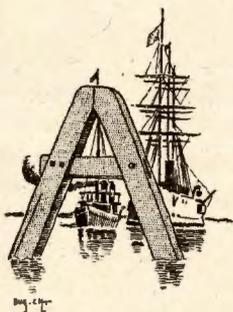
(1) Communiquée par M. G. Dubet.



# Souvenirs du Tonkin

1885.

## LE TRANSPORT DE GUERRE



bord du grand affrété le Chéribon « ils étaient pleins de monde ».

Un état-major nombreux, des officiers de relève, des « Légion étrangère », des « bataillons d'Afrique », des tirailleurs et enfin l'escadron de spahis, où Jean venait de s'engager. Les chevaux sur trois étages jusqu'à fond de cale... Ceux des officiers sur le pont — une demi-douzaine — tous séparés par

des cloisons de planches et soutenus par des sangles.

Au bout de 48 heures, ces pauvres animaux nourris d'orge, de foin comprimé, étaient tous diarrhéiques.

Dire la puanteur de ces écuries est impossible... Si, c'était une vague odeur de cadavres encore chauds dont quelques-uns pourrissaient déjà...

Les Arabes refusaient tout service sous prétexte de maladie, et Jean était le seul à l'assurer dans son escouade.

Au moment où l'on commençait à s'endormir dans la fraîcheur des 3 heures du matin, le lavage du pont faisait surgir les dormeurs... Jean ramassait son burnous, seul matelas, et la vie de bague commençait.



En caleçon, pieds et torse nus, il faisait la corvée, râclant la fiente des chevaux, la mettant dans des vanettes qu'il emportait au dehors sur la tête; elles étaient toutes dégouttantes de détrit et il en était couvert.

Ensuite lavage... Oh! pas des hommes! — des chevaux et de l'écurie, à grande eau. Repas des chevaux : foin donné à la main, patiemment par 40° de chaleur, orge dans des missettes qu'il fallait également surveiller... Eau dans des sacs spé-

ciaux en cuir ; chaque fois, des voyages de débardeur, chargé comme une bête de somme, titubant au roulis, dans l'entrepont glissant et imbu de toutes les déjections possibles... Trousses de foin sur la tête, sac d'orge sur le dos, musettes pleines d'eau au bras, il fallait traverser tout le bateau sous un soleil de plomb, bousculé par les « joyeux » et les légionnaires, gourmé par leurs sous-officiers, puni par leurs officiers.

Et le soupir de désespoir en posant le pied sur la première marche de l'escalier conduisant aux écuries ! on entrait lentement dans l'enfer... Avant d'y plonger, un dernier regard au ciel bleu, et flic ! flac dans le crottin humide et glissant. Et cette eau potable distribuée aux chevaux ! quelle tentation de s'en servir pour enlever la couche de sel marin qui tirait les traits du visage !

Pour en boire, ils en buvaient de cette eau de mer distillée et rendue potable par la machine, et ils eussent dû devenir vingt fois dysentériques.

Dix heures ! une sonnerie : la soupe !

Les Arabes se levaient guéris, surgissant de partout, des recoins ignorés de la chaufferie, de derrière les vieux tonneaux. Les uns s'étaient couchés dans les canots, les autres étaient allés s'étendre sur le grillage de la machine autour du grand tuyau. Un énorme plat pour dix ; Jean, dixième ; les neuf autres étaient 9 Arabes, sales et gloutons.

Il n'était que cavalier et mangeait avec eux ; ayant exigé se servir le premier, Jean mettait sa part dans une boîte à conserves vide et dévorait, quoi ? il n'en savait rien — crevant de faim, de fatigue et de soif.

Jusqu'à la hauteur de la Mecque, les spahis lui donnèrent leur vin ; une douce ébriété le consolait. Mais, passé ce point, ils le buvaient, les mâtons !

Une cigarette, et Jean cherchait une place pour dormir.

L'avant était aux sous-officiers, l'arrière aux officiers.

Il ne fallait pas songer à descendre dans l'entrepont où les soldats couchaient sur 7 rangs d'étage. Les paillasses étaient pires que les stalles des chevaux. Une vermine affreuse y pullulait et l'air était irrespirable. Il y a eu cependant des fantassins qui pendant 40 jours de la traversée n'en sortaient que pour la soupe.

Mieux encore, des escouades entières y mangeaient !

J'ai lu des histoires de déportés récriminant sur leur régime à bord.

Je voudrais que certain journaliste ait fait un voyage dans les conditions où ces — soldats — firent le leur...

Il pourrait alors « faire de la littérature » : elle servirait à plaindre des soldats, presque des enfants, et non à s'apitoyer sur des misérables, hommes également, mais certainement moins apitoyants.

A deux heures, même travail que le matin, seulement le pansage durait plus longtemps, le soleil était plus chaud, les Arabes plus malades, les officiers de pire humeur !

Soupe à six heures.

Et Jean restait dans sa crasse, sale, déguenillé, l'âme en lambeaux comme sa culotte, assis sur un bastingage, les jambes en dehors, charmé de sentir le frais du vent couler sur ses pauvres pieds meurtris et sales.

Et le bateau était si haut, la mer de plomb si calme, écrasée, elle aussi par la lourdeur du temps, que jamais une goutte de la petite écume qui blanchit au haut des vagues ne venait mouiller ses jambes.

Il n'e pensait à rien du tout ; tant il était fatigué d'avoir tiré hors de la cale, le cheval mort

dans la journée, déjà empuanti avant que le charpentier du bord eût décloué les cloisons de bois blanc qui le maintenaient debout.

Il avait fallu tirer cette charogne par les pattes, la tête et la queue. Elle était si pourrie, bien qu'encore palpitante, avec son gros ventre ballonné, que la peau restait accrochée aux clous du plancher et que les entraves entraînaient aux palurons jusqu'à l'os.

Un palan mû à la vapeur le hissait enfin jusqu'au dessus de l'eau où il tombait, les jambes en l'air, la tête la première, sur le dos, en faisant un peu de bruit. La grande joie était d'apercevoir les requins s'acharnant autour de la bête.

Les Arabes se levaient alors un peu pour se recoucher tout de suite.

Jean, lui, couchait près du gaillard d'arrière à la limite qui séparait les officiers de la troupe.

Etendu sur son burnous rouge, il regardait dans le noir, l'of-



ficier de quart, sur la passerelle, ou derrière lui des petits points rouges, balancés mollement comme autant de phosphorescentes lucioles : c'étaient les officiers quigesticulaient, fumant sur leurs fauteuils à bascule.

Et quand les petits points rouges s'étaient éteints, quand tout le monde dormait, Jean se levait doucement, allait plonger sa tête dans une des grandes portes d'eau douce, qui miroitaient aux étoiles, le long du bord, sur le gaillard des officiers.

Alors la figure propre, le torse rafraîchi, il rentrait un peu en lui-même et pleurait longtemps, délicieusement...

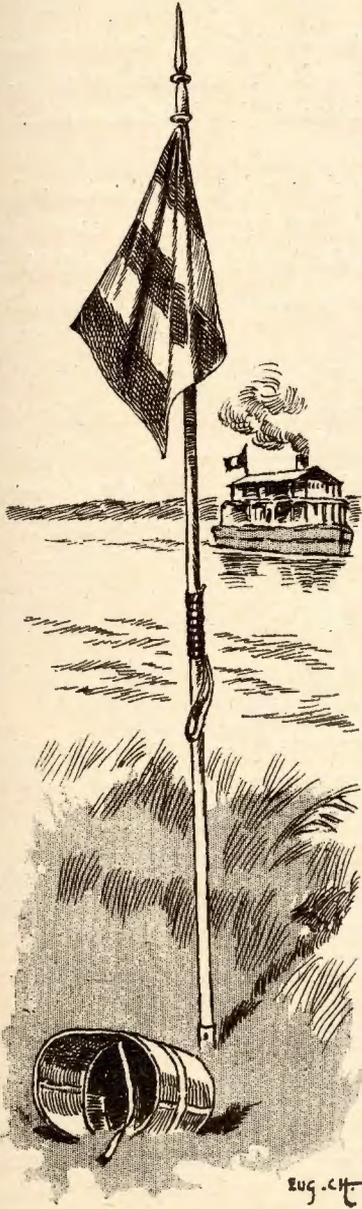
### LE FANION ROUGE ET BLANC

Il est là, dans un coin, fané, frippé, déchiré, j'allais dire déchiré par les balles.... Eh! bien! non, il n'est pas déchiré par les balles!... Il est seulement maculé par la boue des rizières, fané par les pluies chaudes et diluviennes, et un terrible soleil a fait passer les vives couleurs de son étamine.

C'est, du reste, un modeste fanion de général commandant une deuxième division d'infanterie : Il est rouge avec des raies verticales blanches.

Lorsqu'en débarquant au Tonkin, il me fut remis, il était tout neuf, avec une longue et lourde hampe d'ordonnance. Cette lance

me gênait beaucoup et il me semblait que son poids me donnait, sur mon petit cheval un « ballant » énorme.



A L. j'ai ramassé une lance de pirate, en bambou avec un long fer très pointu.

Sur une rive d'un arroyo, la colonne préparait son passage à bord de grandes jonques qu'on avait aménagées en bac-à-traille.

A coups de Hotchkiss, les canonnières battaient les hautes et frémissantes rizières et, au loin, se balançaient, en fuyant, les Pavillons noirs. Ils s'arrêtèrent hors de la portée des obus, sur le versant des collines; et successivement, les échelons de la colonne passèrent.

Débarqué le premier, un officier de service auprès du colonel D..., s'élança au galop de son petit cheval annamite, se croyant suivi par les spahis de l'escorte.... Au bout de moins de 200 mètres, il tomba, dans les hautes herbes, et son cheval revint seul à la rivière.

On riait : « Voilà un fantassin par terre ! ». Comme il était long à se relever, quelques hommes coururent... Et voici l'horrible spectacle qu'ils virent : Le capitaine G... sur le dos, au milieu de l'herbe foulée, les bras en croix..., et sans tête ! Un « coupe-coupe » chinois la lui avait tranchée, jusqu'au ras des épaules... Un flot de sang coulait que buvait à mesure cette cruelle terre du Tonkin fendillée par le soleil....

A quatre pattes, rasé dans les hautes tiges du riz, comme un fauve, un pavillon noir l'avait attendu, l'avait arraché de sa selle... puis avec son funèbre trophée, il avait fui.

Sur le lieu de son exploit, ou de son crime, — question de latitude — il avait, pour courir plus vite, abandonné sa lance.

C'est à cette lance que j'ai attaché mon fanion.

Il s'est promené dans tout le Tonkin à la suite du général ...

Dans les rizières, fixé à mon étrier, sur les fleuves, à l'avant des canonnières, il a vu, avec moi, beaucoup de pays. A chaque lieue parcourue, à chaque jour fini, je pensais que je me rapprochais de l'épaulette et du retour.

C'est à toi que je les dois, cher petit fanion rouge et blanc !

Mais, à vrai dire, il m'avait fallu aller loin pour te chercher, par delà les mers, par delà les horizons, par delà toutes les affections et toutes les joies présentes; tout quitter, sans grand espoir de jamais revenir.

Ah ! quel affreux serrement de cœur, en rade d'Oran, lorsqu'après avoir « balancé », le transatlantique « Chérifon » fit « En avant, doucement ! ».

Le lien qui me rattachait au passé si doux et si tendre de mon enfance, avait été brisé, en même temps que « larguées » les amarres.

## LE JOUR DU COURRIER



Entre inconnus (barbe hirsute, godillots jaunes, pantalon, veste, casque en coutil blanc. Les officiers se distinguent par de pauvres galons dédorés).

— « Pardon, Monsieur, le courrier est-il signalé? »

— « Mais, Monsieur, répond l'autre généralement, vous savez bien qu'il est parti de Saïgon le 20 et qu'il sera ici aujourd'hui 24, et seulement parce que le « Haïphong », est bon marcheur! »

Et, lorsque le sémaphore hisse le signal, on court sur la berge au bout des appontements et l'on regarde du côté de la baie d'Halung, si dans le miroitement du grand fleuve, qui s'étend comme une mer, le désiré bateau n'apparaît pas.

Le voilà! énorme monstre, avec son gros panache de fumée, l'air sévère, majestueux, important comme s'il comprenait sa mission de confiance...

Un coup de canon et la petite fumée s'envolant du bord, s'enfuit dans l'air, toute joyeuse.

Et le bateau pilote sous sa voile latine blanche, fait de grands zig-zags et court comme un gamin derrière le transatlantique qui glissant insensiblement sur l'eau — on dirait qu'il n'avance plus — finit par s'arrêter en face de la résidence, avec un grand bruit de chaînes déroulées.

Alors, de toute part, telles des libellules, les sampans, les canots, les youyous, agitant en hâte de grandes peattes qui sont des rames, glissent sur l'eau, malgré le courant et accostent le courrier d'où tombent des amarres et des échelles.

La mouche à vapeur des postes est à la coupée, ayant à son bord l'inspecteur de la santé. Le pavillon jaune n'est pas hissé. Le « Haïphong » a sa libre pratique!

Sur la berge, au bout des appontements, entre inconnus, on attend anxieux, comme si quelque chose de magique allait sortir de ce bateau.

Pendant un moment, tendu vers ce morceau de la patrie, le cœur de ces hommes a cessé de battre.

## LE GÉNÉRAL BARON TOUSSAINT CAMPI

Le lieutenant-général baron Toussaint Campi est né à Ajaccio (*Corse*), le 31 octobre 1777 (*Etats de service*), du mariage de François Campi avec Marie Thérèse Frassetto (*témoinnage de la famille*).

Cette famille Campi était originaire du village d'Alata, canton d'Ajaccio (*Mairie d'Ajaccio. — Souvenirs de famille. — Témoignages nombreux*). — Elle ne compte plus aujourd'hui aucun représentant masculin en portant le nom; les descendants de quelques-unes des nièces du général, filles de ses frères Sauveur et Laurent Campi, subsistent seuls.

Le général avait quatre frères; deux, André et Sauveur étaient certainement ses aînés.

M. Louis Campi (*homonyme du Général*) qui a publié beaucoup de biographies de célébrités Corses, a écrit en 1898 à Ajaccio, la vie du Général baron Campi, in-8 de 90 pages environ. — Massel, imprimeur à Ajaccio (1).

M. Louis Campi dit :

« Dès ses premières années, le général montra un goût prononcé  
« pour les sciences mathématiques. Il n'eut pour premiers maî-  
« tres, que des religieux congréganistes, seuls dépositaires alors  
« de l'enseignement public en Corse. L'intention de ses parents  
« étant de faire de lui un ecclésiastique, il fut préparé dans cette  
« voie par les pères jésuites de sa ville natale. »

Mais tout faisait prévoir chez le jeune Campi la vocation militaire.

Il était parmi les plus acharnés dans les luttes des enfants d'Ajaccio; luttes que l'on connaît hors de la Corse, seulement parce que Napoléon y prit une grande part (2).

---

(1) M. Louis Campi dit à tort, les Campi de la famille du général originaires du village de Campo. C'est la famille de M. Louis Campi qui est originaire de Campo, mais celle du général vient d'Alata comme nous le disons en commençant.

(2) Au siècle dernier, les enfants d'Ajaccio se réunissaient en troupe et combattaient ceux du faubourg Borghigiani. Napoléon, dès l'âge de six ans, prit part à ces luttes dans les rangs des enfants de la ville; il ne tarla pas à en devenir l'âme et le chef, et à faire de ces batailles ardentes de véritables jeux.

Nous croyons nous rappeler que dans notre enfance, Mme Catherine Campi, épouse de M. Aimé Guyon, mère du Général, nous a dit à plusieurs reprises :

— Dans les luttes des enfants d'Ajaccio, un des camarades préférés de Napoléon était mon oncle, et Napoléon charmé de l'ardeur qu'il apportait à batailler, lui cria un jour :

« Tape dur Campisi je suis jamais empereur, je te ferai général. »

Notre mère croit que dans son enfance Mme Campi née Casamarta, lui racontait cette même anecdote.

La bonne foi des narrateurs est hors de doute; mais il est presque certain, que l'empereur n'a pas pu être aux jeux avec le général. En effet, Napoléon est né à Ajaccio le 15 août 1769, le général (1) le 31 octobre 1777; en 1778, Napoléon quittait la

---

Dans les deux camps chaque corps avait son général, ses officiers et ses soldats. Napoléon commandait.

L'affaire engagée, lui-même se jetait dans la mêlée, et tapait ferme, coups de poing, coups de pied pleuvaient. Lorsque la fatigue était venue chacun rentrait chez soi, les habits en lambeaux. Quelquefois aussi le petit personnage était un peu endommagé, et chose plus grave la classe était manquée. Le retard des études était ce qui contrariait le plus la mère de Napoléon.

L'abbé Recco, professeur de Napoléon au collège royal d'Ajaccio (porté pour 100.000 francs au testament de Sainte-Hélène), dont les bancs ces jours-là restaient presque vides, allait se plaindre chez les parents des jeunes bambins. Ceux-ci mécontents se rendaient chez Madame Bonaparte mère, et, comme l'abbé Recco, lui demandaient un châtement exemplaire pour son jeune fils auteur de tout le désordre.

Napoléon était sévèrement puni ce qui ne l'empêchait pas de recommencer à la première occasion. Et sa mère de s'écrier : Ah ! ce n'est pas Napoléon qu'il faudrait l'appeler mais rebullione (mot corse qui n'a pas son équivalent exact en français mais que l'on pourrait traduire par « tourbillon »). Cette anecdote nous a été racontée dans notre enfance, par madame Guyon née Catherine Campi, épouse de M. Joseph Guyon, nièce du général; et sa mère madame Sauvour Campi née Casamarta, l'a plusieurs fois dit à madame Ch. Trigrant de Latour notre nièce.

(1) Toutes ces dates ne sauraient être prouvées. Les registres de l'état civil d'Ajaccio, antérieurs à 1793, sont presque complètement détruits, il n'en reste que quelques fragments; de plus les omissions étaient nombreuses. La mairie d'Ajaccio n'a pu à cause de cela, satisfaire aux nombreuses demandes qu'elle a reçues, relativement aux Bonaparte, à leurs alliés, ainsi qu'à d'autres familles. L'acte de baptême de l'empereur que l'on a est de 1771, deux ans après, le 15 août 1769, date prétendue de la naissance de Napoléon. A ce propos on a trouvé un acte de l'an 1200, rédigé en Corse, portant la signature d'un Buonaparte, ce qui prouve que la famille de l'empereur n'est pas d'origine italienne, ainsi que les généalogues le prétendent.

Corse; il n'y revint que pendant les vacances scolaires. L'empereur avait huit ans de plus que le général.

Nos amis de Corse interrogés ont répondu : c'est André Campi qui a été le camarade de jeux de Napoléon. André Campi, frère aîné du Général, est né à Ajaccio en 1764. (Il est mort à cinquante-cinq ans et le général son frère est mort au même âge). André Campi avait donc quatre ans de plus que l'empereur. Son caractère était tellement sérieux, qu'il nous étonne qu'il ait pu prendre une part si bruyante aux jeux des petits Ajacciens.

M. Louis Campi, au cours de son ouvrage sur le baron Campi, dit que ce général fut le camarade d'enfance du roi Jérôme. — Or ce roi est né en décembre 1784, Campi avait donc à peu près sept ans de plus que lui; il semble dès lors étonnant qu'ils aient été camarades de jeux.

Très probablement les parents du Général, comme sans doute aussi la famille Casamarta, alliée aux Campi, étaient en relation d'amitié avec les parents de l'empereur : les enfants des deux familles étaient donc camarades.

Le général a dû être le compagnon de jeux du prince Lucien né en 1775 et du roi Louis né en 1778, tous deux étant presque de son âge.

(A suivre).

BARON MAXIME TRIGANT DE LATOUR.



SECOND EMPIRE



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

- 1. — (Maison de l'Empereur). Doré.
- 2. — (C<sup>1</sup>. de division). Doré.
- 3. — (Amiral). Doré.
- 4. — Doré.
- 5. — Jaune.
- 6. — (Cent-gardes). Doré.

- 7. — (Guirassier de la garde). Blanc.
- 8. — (Lancier de la garde). Jaune.
- 9. — (Chasseur à cheval de la (garde). Blanc.
- 10. — (Artillerie de la garde). Jaune.
- 11. — Blanc.
- 12. — Jaune.

Boutons communiqués par M. G. Dubet.

# NOS HUSSARDS

---

PREMIÈRE PARTIE. — ANCIEN RÉGIME  
(1692 1<sup>er</sup> JANVIER 1891) (*suite*).

## Coiffure.

- « Le schako sera de feutre noir, bordé d'un galon de laine noire et doublé d'étoffe de laine bleu céleste foncé.
- « Le cordon de bonnet sera de laine jaune.
- « Les aigrettes et cocardes, blanches.
- « La coiffure des officiers sera le Kolback imitant la martre ; avec la queue en drap écarlate et le cordon de bonnet en or.

## Marques distinctives.

- « Les marques distinctives seront comme celles des autres régimens mais en laine jaune.
- « Les cadets gentilshommes auront, au lieu d'épaulette, un galon d'or sur la manche.

## Habillement des trompettes.

- « Les trompettes seront habillés à la Hongroise à la livrée du colonel-général.

## Habillement des officiers.

- « Les officiers seront habillés comme les hussards et ne différeront que par la qualité des draps, par celle des boutons qui seront dorés, et les ganses, tresses, galons et cordonnets qui seront en or.
- « L'écharpe sera de soye ou poil de chèvre cramoisi, avec les glands en or. La longueur sera de huit pieds comme pour les hussards.
- « La sabretache sera de drap écarlate, ornée des armes du Colonel-général et sera bordée et brodée en or.
- « Outre les bottes noires, on permettra aux officiers des bottes rouges et jaunes.
- « Le sabre sera à la Hongroise, la garde en métal doré.
- « Le cordon de sabre sera filé d'or et de soye écarlate, selon le grade et à seul gland.
- « Le ceinturon sera de maroquin rouge.
- « Les porte-cartouches seront en maroquin rouge galonnés d'or, avec le chiffre du colonel-général.

## Distinctions des grades des officiers.

- « Les différents grades auront les mêmes distinctions que dans les autres régimens de hussards.



ROYAL-NASSAU-HUSSARDS. — 1764  
(Officier)

W. J. G. H. 1764

### Équipement des hussards.

- « Les cols ou cravates seront d'étoffe noire.
- « Les chemises seront sans manchettes.
- « Les bottes seront noires.
- « Le sabre sera monté en cuivre jaune.
- « Le cordon de sabre sera de cuir.
- « Les ceinturons, bandoulières, courroies, porte-cartouches, seront de cuir de russie rougi, conformément aux largeurs, forme et proportions des autres régimens.
- « Les cartouches seront comme celles des autres régimens.
- « Les porte-manteaux seront de drap rouge, galonnés de la petite livrée du colonel-général.

### Harnachement.

- « La selle sera à la hongroise.
- « Le harnois en cuir noir à franges.
- « La chabraque, de peau de mouton bordée de drap rouge.
- « Les officiers auront des harnois garnis de clous dorés et sans franges.
- « La chabraque des officiers sera de peau de tigre, bordée en drap écarlate et galonnée d'or suivant les grades, comme dans les autres régimens.

### Étendards.

- « L'un des étendards sera tout blanc, en étoffe d'argent unie, frangé d'or.
- « Le second sera d'un côté rouge et brodé aux armes du colonel général ; de l'autre côté, il sera bleu de roy et brodé d'un dragon ailé avec la devise : *Vigilantia*.

« Le régiment colonel général des hussards s'assimilera aux quatre autres régimens pour tous les objets qui ne sont pas compris dans le présent arrêté.

Fait à Paris le 25 août 1779. L. P. S. d'Orléans. — Par Monseigneur Chaumont ».

Par ordonnance du roi, en date du 23 septembre, les étendards et guilons continuent d'être attachés aux 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> escadrons de leur régiment.

## 1780

D'après l'état militaire de l'année, l'uniforme des quatre régiments de hussards était le suivant :

	Bercheny	Chamborant	Conflans	Esterhazy
Pelisse . . . . .	bl. cél.foncé	brun-marr.	verte	gr.-argenté
Dolman. . . . .	<i>id.</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>
Parements du dolman. . . . .	garance	garance	garance	garance
Culotte . . . . .	bl. cél.foncé	brun-marr.	verte	gr.-argenté
Schako de feutre. . . . .	noir	noir	noir	noir
Doublure du schako . . . . .	rouge	noire	verte	blanche
Bordure du schako en galon de laine ou fil . . . . .	blanc	noir	noir	blanc
Boutons. . . . .	blancs	blancs	jaunes	jaunes

Pour le surplus, voir 1776.

D'après l'ouvrage de Marbot, voici quelle était la tenue des officiers et hussards réformés, vers cette époque :

	officiers	hussards
Habit long et parements. . . . .	verts	verts
Collet droit . . . . .	rouge	rouge
L'habit boutonnant droit sur la poitrine avec des boutons . . . . .	dorés	jaunes
Les boutonnières en galon . . . . .	or	»
Veste. . . . .	verte	verte
Culotte . . . . .	verte	blanche
Galons de la culotte . . . . .	or	»
Guêtres. . . . .	»	blanches

*Nota :* Sur l'habit, poches en travers à 3 boutons ; bottes à la hussarde pour les officiers.

## 1783

« Ordonnance du Roi, concernant les Hussards ; et pour mettre sur pied le Régiment du *Colonel-général des Hussards*.

« Du 31 juillet 1783.

« De par le Roi.

« Sa Majesté jugeant convenable au bien de son service, de réduire chacun de ses quatre régimens de Hussards à quatre escadrons, et de former, des escadrons qui resteront après la nouvelle composition de ces régimens, celui du Colonel-Général des Hussards. Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

### ARTICLE PREMIER

« A compter de la date du procès-verbal de formation, chaque régiment de hussards, actuellement sur pied, ne sera composé que de quatre escadrons.

#### ART. 2

« Au moyen de la réduction prescrite par l'article précédent, le premier escadron du régiment de Berchény, le deuxième de Chamborant, le troisième de Conflans, et le quatrième de celui d'Esterhazy, seront détachés pour se rendre dans le lieu qui leur sera assigné, pour former, sous le nom de *Colonel-Général*, le premier régiment de Hussards, lequel sera composé de quatre escadrons montés.

« Le régiment de Berchény sera à l'avenir le deuxième régiment, celui de Chamborant le troisième, celui de Conflans le quatrième, et celui d'Esterhazy le cinquième.

#### ART. 3

« Les lettres, brevets et commissions de ce nouveau régiment, seront dorénavant expédiés sous le nom de *régiment du Colonel-général des Hussards*.

#### ART. 4

« Pour compléter l'État-major de ce régiment, dont le Mestre-de-camp-lieutenant-commandant, le Mestre-de-camp-lieutenant en second, le Lieutenant-Colonel et le Major ont été créés par Ordonnance du 22 août 1779, Sa Majesté crée, par la présente, un quartier-maître-trésorier, deux Porte-étendards, un Adjudant, un Maître-Maréchal, un Maître Sellier, un Armurier, un Aumônier et un Chirurgien-Major.

ART. 5

Sa Majesté crée aussi par la présente, dans la Compagnie générale, un premier Sous-lieutenant avec rang de Capitaine, lequel jouira de neuf cents livres d'appointemens par an, et un Cornette-blanc qui aura rang de Capitaine, et jouira de six cents soixante-quinze livres d'appointemens par an.

« Les officiers qui seront pourvus de ces deux places, seront en sus des six officiers qui commanderont ladite Compagnie-générale, et jouiront des mêmes droits, honneurs et prérogatives que ceux établis à la Compagnie-générale du régiment du Colonel-général de la Cavalerie.

« Entend Sa Majesté que ces deux places ne soient conférées qu'à des officiers de Nation étrangère, ou à des sujets nés dans la Lorraine Allemande ou l'Alsace, qui auront précédemment servi dans ses Troupes, le nombre d'années prescrit par les Ordonnances.

ART. 6

« Au moyen des dispositions ci-dessus, l'État-Major et les quatre escadrons du régiment du Colonel-général, seront, indépendamment du premier Sous-lieutenant et du Cornette-blanc, établis à la Compagnie-Générale, composés et payés comme un des quatre autres régimens de Hussards.

ART. 7

« Pour parvenir à la nouvelle composition, Sa Majesté a jugé à propos de charger les mestres-de-camp-commandans des régimens de Hussards, de l'exécution de la présente ordonnance; et son intention est que chacun d'eux fasse monter à cheval le régiment qu'il commande, après en avoir pris l'ordre du Commandant de la province ou de la Place où il se trouvera, en présence du commissaire des guerres qui en aura la police.

ART. 8

« Les mestres-de-camp-commandans, feront de chacun de ces régimens, avant et après la séparation des escadrons qui doivent être détachés, une revue exacte; ils égaliseront en nombre les hommes et les chevaux des différens escadrons, vérifieront si celui qui doit faire partie du régiment du Colonel-général, n'est en rien inférieur aux autres, quant aux hommes et aux chevaux, et s'il y avait été fait quelque changement qui pût préjudicier à une bonne constitution, ils en seront personnellement responsables vis-à-vis du colonel général.

ART. 9

« Les mestres-de-camp-commandans, constateront le nombre d'officiers, bas-officiers et hussards, ainsi que le nombre de chevaux dont les régimens qu'ils commandent et les escadrons qui doivent être détachés seront composés, et en arrêteront les contrôles. Les commissaires des guerres feront aussi leurs revues pour servir au payement de la subsistance de chaque régiment, jusqu'au jour exclusivement de la séparation des escadrons destinés au régiment du colonel-général, et dresseront un procès-verbal de leur nouvelle composition, dont un double sera envoyé au Secrétaire d'Etat de la guerre, et un autre remis au Trésorier.

ART. 10

« Les Mestres-de-camp commandans, après cette première opération et au

retour du régiment à son quartier, assembleront le Conseil d'administration en présence du Commissaire des guerres, pour procéder à l'examen de la finance, et prendre connaissance de tous les effets d'habillement, d'équipement, d'armement et autres qui se trouveront dans les magasins du régiment, afin de constater la situation de ces différens objets.

ART. 11

« L'intention de Sa Majesté étant que l'escadron qui sera détaché de chaque régiment, partage en proportion avec les quatre autres escadrons, le montant de la Masse générale, tel qu'il se trouvera au jour de sa séparation exclusivement, ainsi que tout ce qui pourra être dû au régiment; elle veut qu'il soit délivré au commandant de cet escadron, la cinquième partie du montant de la masse générale et des dettes actives, sur lequel cinquième il sera déduit le cinquième des dettes passives, que le régiment pourroit avoir contractées légitimement.

ART. 12

« Entend Sa Majesté qu'il soit également remis au commandant de l'escadron qui sera détaché, la cinquième partie de la valeur des effets qui se trouveront en magasin; savoir, pour tout ce qui se trouvera neuf sur le pied des achats; et pour tout ce qui aura déjà servi sur le pied de l'estimation qui en sera faite par experts, à la diligence et en présence du Commissaire des guerres ayant la police du régiment.

ART. 13

« Il sera ensuite dressé en présence du Commissaire des guerres, un état de ce qui devra rester en argent comptant et en effets actifs dans la caisse du régiment, distraction faite des dettes passives s'il y en a, lesquelles devront être acquittées sans délai, par les ordres du Conseil d'administration.

(à suivre)

L. FALLOU.

---

**Errata.**

(4<sup>e</sup> numéro).

Page 114, 4<sup>e</sup> parag., au lieu de : à Milan, lire : à Melun.

Dans le renvoi au bas de la page 124, au lieu de : avec un plumet de grande dimension, lire : avec un plumet blanc de grande dimension.

Page 125, 4<sup>e</sup> parag., au lieu de : colback au shako, lire : colback au chapeau.

Page 129, ajouter à l'uniforme des hussards des volontaires de Lauzun : culotte citron.

Planche des marins de la garde : le galon de bordure du gilet doit être orange au lieu de jaune.

---

Directeur-Gérant : L. FALLOU.



## 'Album de Marchand

---

Depuis un mois, tous ceux qui ont encore dans les veines quelques gouttes de ce riche et généreux sang Français qui nous a fait faire tant de grandes choses, tous ceux qui n'ont pas été retenus par des intérêts malsains, ou pire encore, par ce scepticisme nigaud et prétentieux qu'on a appelé le « J' MENFICHISME », tous, dis-je, ont applaudi et aidé aux manifestations ininterrompues qui ont accueilli l'héroïque commandant Marchand et ses compagnons.

Plus que jamais il fallait crier « Bravo » de toutes ses forces à ces vaillants qui ont montré enfin un peu de virilité au milieu de notre civilisation décrépite et faisandée, nous apportant comme une bouffée d'air pur au milieu de nos malsaines querelles.

Notre Directeur s'est rendu à Thoissey pour participer à la réception enthousiaste qui attendait dans son pays natal celui que ses compatriotes idolâtrèrent. Il a été témoin de l'admiration qu'excite le héros et de l'affection qui l'entoure. Assez heureux pour serrer la main du commandant, M. Fallou lui a remis deux gros volumes contenant ce que les journaux ont publié sur lui depuis son retour en France. Sur ces deux volumes élégamment reliés, nos collaborateurs Orange et L. Vallet avaient tracé d'une plume alerte un élégant croquis.

Notre ami et collaborateur L. Vallet prépare en outre au commandant, le plus bel hommage qu'il aura reçu entre tant d'autres.

Se disant que tous les artistes qui font des soldats doivent avoir l'âme haute et le cœur généreux de leurs héros, notre ami a fait appel à tous ceux qui se sont acquis quelque renom dans la peinture militaire.

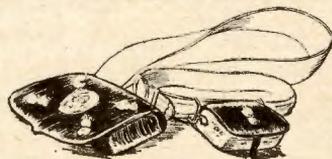
Tous, E. Detaille le chef incontesté, en tête, ont répondu à l'appel et sans marchander ni leur temps ni leur peine, quittant portraits ou commandes, ont envoyé une magnifique aquarelle,

et Vallet va pouvoir remettre au commandant un album unique au monde, dont chaque page est signée : E. Detaille, M. Leloir, Berne-Bellecour, H. Chartier, Jeanniot, M. Orange, Job, Scott, Sergent, Boutigny, A. Paris, Bourgain, Le Dru, Petit-Gérard, H. Dupray, Bombled, Courboin, de la Nèzière, E. Chaperon, A. Guillaume, H. Gerbault, Poilpot, Ch. Morel, Caran-d'Ache et L. Vallet.

Ogier d'Ivry a bien voulu mettre sur la première page, en guise de dédicace, quatre vers vibrants de patriotisme et d'enthousiasme. Ces vingt-sept petits chefs-d'œuvre sont enfermés dans un élégant carton de maroquin vert pâle, portant en lettres d'or les mots : « *Au commandant Marchand, les peintres militaires.* »

Et, détail qui a sa saveur, quand M. Vallet a voulu payer ce fort joli carton, le fabricant s'y est énergiquement refusé « trop heureux, disait-il, d'offrir ce petit souvenir à notre Héros ».

Ajoutons, pour terminer, que notre ami Vallet a reçu au sujet de cet album des lettres si enthousiastes qu'il se propose de réunir en un second album tout ce qui est pour ainsi dire la genèse du premier, afin de l'envoyer également au commandant.



## Le Ravin de la Mort

16 AOUT 1870.

C'était le 16 août, un peu après quatre heures de l'après-midi, le prince Frédéric-Charles, accouru de Pont-à-Mousson à franc étrier sur le champ de bataille de Rézonville, avait de suite compris la situation critique dans laquelle se trouvait le III<sup>e</sup> corps d'armée allemand. En effet, engagé depuis le matin, ce corps avait, avec ses seules forces, tenu tête jusque-là à tous les efforts des corps de Frossard et de Canrobert, grâce à la surprise du premier engagement dont nos troupes avaient eu tant de peine à se remettre.

Et voilà que maintenant les corps du maréchal Lebœuf et du général Ladmirault entraient en ligne, à la droite du maréchal Canrobert.

Il fallait à tout prix les arrêter et manœuvrer sur leur flanc. Le prince Frédéric Charles ne pouvait compter, pour ce sacrifice, que sur les troupes du X<sup>e</sup> corps allemand, en marche depuis le matin dans une direction excentrique. Il le fit appeler au combat.

Quelques fractions de ce corps avaient déjà pris part à l'action. C'étaient la 37<sup>e</sup> brigade d'infanterie, venue à l'appui de la 5<sup>e</sup> division de cavalerie, le 9<sup>e</sup> Régiment de dragons et un escadron de dragons de la Garde, enfin 5 batteries dont trois à cheval.

Ces diverses fractions, amenées par des raisons diverses sur la route de Metz-Verdun, avaient depuis le matin suivi la fortune du III<sup>e</sup> corps et, comme lui, étaient épuisées. Il fallait suspendre le combat et attendre le débouché sur le champ de bataille des têtes de colonne du X<sup>e</sup> corps.

Ce corps d'armée, chargé de nous couper la route entre Mars-la-Tour et Verdun, avait été dirigé dès la matinée du 16 sur St-Hilaire et Maizeray. C'était pour couvrir sa droite que la 5<sup>e</sup> division de cavalerie, soutenue en arrière par la 37<sup>e</sup> brigade, s'était portée vers Tronville, et c'était cette division qui, en canonnant la division de Forton, avait engagé la lutte à 9 heures du matin.

Pendant ce temps, la 38<sup>e</sup> brigade, restée seule de la 19<sup>e</sup> division, quittait Thiaucourt à 7 heures, et, précédée par la brigade de Dragons de la Garde, marchait vers les points indiqués. A peine était-elle en route que le bruit du canon se faisait entendre ; le général de Voigts-Rhetz, qui commandait le X<sup>e</sup> corps, pensa tout d'abord qu'il ne s'agissait que d'une rencontre de la 5<sup>e</sup> division de cavalerie, avec une de nos arrière-gardes ; mais il voulut cependant en avoir le cœur net.

Piquant des deux avec un escadron de dragons, il s'avança de sa personne jusqu'à Jonville où il reçut les rapports adressés du champ de bataille par son chef d'état-major le lieutenant-colonel de Caprivi. Il poussa jusqu'à Tronville et là put s'assurer de visu de la chaleur de l'action où était engagé le III<sup>e</sup> corps. L'hésitation n'était plus possible ; c'était bien une bataille qui se livrait et le général de Voigts-Rhetz jugea qu'il était temps d'intervenir. Il se hâta donc d'expédier à toutes ses troupes l'ordre d'accourir au plus vite, en abandonnant aussitôt tous les objectifs qui leur avaient été primitivement désignés.

Ce fut la 20<sup>e</sup> division (général major von Kraatz-Koschlau) qui déboucha la première.

Le groupe de l'artillerie de corps qui avait fait route avec elle avait pris les devants et était venu s'établir à l'ouest du village de Tronville afin de tenir tête au mouvement débordant des Français.

Au moment où elle atteignit le champ de bataille, la 20<sup>e</sup> division venait de parcourir tout d'une traite en 9 heures de temps l'énorme distance de 45 kilomètres. L'artillerie divisionnaire vint se mettre en batterie sur la grande route près Vionville.

L'intervention de la puissante artillerie du X<sup>e</sup> corps eut pour effet immédiat de paralyser les efforts des troupes de notre 3<sup>e</sup> corps, maréchal Lebœuf. Ecrasée par un feu d'une violence extrême, la division Grenier fut bientôt condamnée à quitter ses positions et à reculer jusqu'au nord du ravin qui s'étend de St-Marcel à la ferme Grizières, reprenant ainsi une attitude passive qui annihilait ses succès antérieurs.

Toutefois, si l'intervention du général Von Kraatz suspendait notre mouvement en avant, elle ne réalisait point l'attaque de flanc seule susceptible de l'arrêter. Il fallait attendre pour cela l'arrivée du reste du X<sup>e</sup> corps.

Mais le général von Schwartz-Koppen, commandant la 19<sup>e</sup> division avait poursuivi sa route vers St-Hilaire avec la 38<sup>e</sup> brigade, malgré la persistance de la canonnade qu'il continuait à prendre pour le bruit d'un combat d'arrière-garde.

Il arrivait dans ce village, après une marche de 29 kilomètres en moyenne, quand l'ordre lui parvint du général Voigts-Rhetz de se remettre en route et de revenir immédiatement sur Chambley. Le général obéit. Entre temps il recevait des nouvelles de la bataille et était informé de la situation critique où sa 37<sup>e</sup> brigade se débattait. Immédiatement la 38<sup>e</sup> brigade se jeta à gauche pour se porter sur Ville-sur-Yron. A trois heures elle arrivait à Suzemont, épuisée de fatigue. Cependant la situation ne permettait pas de lui donner un long repos, bien qu'elle eût laissé derrière elle un nombre incalculable de traînards.

C'était sur elle que l'on comptait pour l'attaque de flanc qui devait arrêter la marche en avant de notre aile droite. On la lança sur Mars-la-Tour, à cause de l'impossibilité où l'on se trouvait de tenter un mouvement tournant plus étendu. On la forma en bataille en avant du village, sur un arc de cercle face au nord-est, avec ordre d'attaquer les hauteurs au sud de Bruville, où

de nombreux bataillons français venaient d'apparaître tout à coup.

En même temps, la brigade de Dragons de la Garde recevait l'ordre de se diriger à l'ouest de Mars-la-Tour, où l'on supposait que se trouvaient les divisions de même arme afin de concourir au mouvement tournant que l'aile gauche allemande croyait pouvoir dessiner contre l'aile droite française. Mais le général von Voigts-Rhetz la maintenait au sud-est de Mars-la-Tour pour protéger les batteries qu'il portait au nord-est du village, pendant qu'il envoyait une batterie à cheval soutenue par un escadron du deuxième Dragons de la Garde sur la route de Jarny pour prendre notre ligne en flanc.

La 38<sup>e</sup> brigade d'infanterie du X<sup>e</sup> corps débouchait donc par Mars-la-Tour avec mission de se porter aussitôt offensivement contre notre droite.

Il est cinq heures.

Ces troupes sont harassées par leur longue étape à travers les bas-fonds, sous une chaleur torride ; mais un officier d'ordonnance arrive portant l'ordre de presser le pas.

La brigade Wedell, composée tout entière de Westphaliens, éreintée, à bout de forces, poussée par les officiers, prend le pas de course.

Elle franchit la route, mais s'arrête à quelques pas plus loin pour reprendre haleine. Les chefs crient et tempètent, les bataillons repartent à la course. Il faut encore s'arrêter, les hommes n'en peuvent plus. Et ainsi, par bonds, sans tirer, malgré les obus qui déjà éclaircissent leurs rangs, les Westphaliens courent au-devant des lignes françaises, qui descendent de Bruville.

La brigade allemande gravit le versant sud de la croupe qui lui fait face, atteint la crête et s'engage sur la pente doucement inclinée vers un ravin encaissé situé en avant du front de la position française. Un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie l'accueille quand elle apparaît sur ce versant presque complètement découvert.

Les régiments westphaliens n'en continuent pas moins leur marche avec énergie ; la seconde ligne se porte sur l'alignement des tirailleurs pour boucher les larges trouées que les projectiles ennemis y ont déjà ouvertes et quelques groupes restent seuls en ordre serré, en arrière du front. Parcourant 100 pas ou 150 pas à la course, puis se jetant à terre pour reprendre ensuite un nouvel élan, les compagnies descendaient ainsi par bonds successifs

quand tout-à-coup elles se trouvent en face du ravin escarpé et profond sur certains points d'une cinquantaine de pieds, qui formait comme le fossé d'un ouvrage fortement gardé. Mais ce nouvel obstacle ne parvient pas encore à les arrêter. Escaladant l'escarpement opposé, les cinq bataillons surgissent, tous ensemble, à 150, 100 et même 30 pas à peine de la ligne française.

Un feu rapide, de l'effet le plus terrible, s'engage alors entre les deux partis. A aussi courte distance, toute différence disparaît entre le fusil à aiguille et le chassepot, et chaque balle porte. Mais la division de Cissey débouche au pas de course à la droite de la division Grenier et se rue sur la brigade prussienne, déjà épuisée d'efforts. L'action dure quelques minutes à peine, au bout desquelles les Allemands sont contraints de faire sonner la retraite. Leurs débris se laissent glisser dans le ravin. Nos troupes marchant jusqu'à la crête, les foudroient de leurs feux.

C'est une tuerie épouvantable. La plupart des officiers prussiens sont tués ou blessés, la brigade Westphalienne est écrasée. Les survivants, s'aidant des buissons et des ronces, cherchent à gravir l'escarpement qui les retient dans cette tombe. Bien peu réussissent à échapper au massacre. Trois cents, incapables de remonter, se rendent prisonniers, et tout ce qui fuit est poursuivi par les balles.

C'est dans le cours de cette lutte si chaude que fut conquis un des drapeaux du 16<sup>e</sup> Régiment prussien. Le sous-lieutenant Chabal du 57<sup>e</sup> de ligne, pour l'arracher à l'officier ennemi qui le portait, dut en briser la hampe dont le tronçon seul resta aux mains de son défenseur, comme pour attester sa courageuse résistance.

La perte d'un étendard était sensible à l'état-major allemand, il a voulu l'expliquer : « Du drapeau du 2<sup>e</sup> bataillon du 16<sup>e</sup> on n'avait pu sauver que le bas de la hampe fracassée par un projectile ; les Français emportaient à Metz la partie supérieure et la flamme, probablement arrachée par un éclat d'obus. » Mieux eut valu avouer franchement la vérité que chercher à atténuer par des suppositions aussi invraisemblables un malheur qui n'entache en rien la bravoure des troupes prussiennes étant données surtout les circonstances dans lesquelles il s'est produit.

« Le glorieux trophée, d'abord remis au général de Cissey, resta longtemps exposé sur l'esplanade de Metz, réconfortant les blessés qui gisaient là, sur leur lit d'ambulance, et donnant aux

vieux soldats de Crimée et d'Italie comme une vision de leur ancienne gloire ».

Il est aujourd'hui suspendu à la voûte des Invalides.

La brigade Westphalienne avait subi des pertes énormes.

Les cinq bataillons allemands entrés en ligne avec 95 officiers et 4.546 hommes, avaient éprouvé, en y comprenant environ 370 prisonniers, une perte totale de 72 officiers et 2.542 hommes ; soit près de 60 pour cent de l'effectif primitif, les trois quarts tués.

L'aile gauche prussienne qui avait comploté de nous tourner, était tout à fait menacée à la suite de cet échec, le général von Voigts-Rhetz, fit appel à la cavalerie.

De grosses masses d'escadrons prussiens se tenaient prêtes au combat entre Puxieux et Tronville : c'était d'abord la brigade von Barby qui s'était ralliée là après sa reconnaissance vers le Nord. Le 13<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> dragons s'étaient réunis à elle.

Au nord de Puxieux se trouvait le 10<sup>e</sup> hussards.

En soutien derrière les six batteries d'artillerie deux escadrons du 4<sup>e</sup> cuirassiers se trouvaient à l'angle sud-ouest du bois dit de Tronville (bois à l'ouest de Vionville).

Et le 1<sup>er</sup> dragons de la Garde était arrêté au sud-est de Mars-la-Tour.

Quant au 2<sup>e</sup> dragons de la Garde il était disséminé : le 5<sup>e</sup> escadron patrouillait au Nord vers la route d'Etain, le 4<sup>e</sup> avait accompagné la batterie à cheval de la Garde qui avait suivi sur son flanc gauche la marche en avant de la 38<sup>e</sup> brigade. Un autre escadron, qui avait escorté les batteries le matin, avait été décimé dans sa charge contre notre 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.

Le moment est pressant, car l'infanterie française s'avance sur les pas des Allemands qui reculent et le point décisif est la possession du village de Mars-la-Tour placé à peine à 2.400 mètres en avant des Français. Avec ce village la route de Metz à Verdun pour laquelle on se battait depuis le matin leur restera libre pour la retraite.

Comme la brigade Wedell (38<sup>e</sup> brigade) avait jeté dans le combat toutes ses forces sans laisser de réserves, et comme les batteries placées en arrière avaient été également obligées de fléchir sous le feu de l'ennemi qui devenait toujours plus violent, il ne restait plus de ce côté de disponible que la cavalerie de la Garde.

Alors vint le moment dont l'ouvrage du Grand-Etat-Major Prussien dit : « Pour la deuxième fois dans cette journée mémorable,

la cavalerie prussienne intervient pleine de dévouement pour le salut de l'arme sœur exposée. »

Le commandant du X<sup>e</sup> corps s'approcha des dragons sur la route de Mars-la-Tour et donna au général von Brandenburg, qui s'était porté à cheval à sa rencontre, l'ordre d'attaquer avec sa brigade. Celui-ci observa aussitôt que sa brigade était réduite au seul 1<sup>er</sup> dragons de la Garde et que, vu la grande masse de l'infanterie ennemie compacte et complètement intacte, il ne pouvait se promettre de résultats que s'il lui était permis de choisir absolument à son gré le moment pour l'attaquer.

Le général von Voigts-Rhetz répondit : « *Le régiment doit en effet ne pas réussir, mais s'il contient l'ennemi seulement dix minutes, succombât-il jusqu'au dernier homme, alors il aura rempli sa tâche et accompli son devoir.* »

Le commandant du X<sup>e</sup> corps donna l'ordre aux deux escadrons du 4<sup>e</sup> cuirassiers, placés jusque-là en soutien des batteries, d'appuyer la charge des dragons ; mais une décharge de mitrailleuses et de mousqueterie les arrêta net et les empêcha de se déployer. Le 1<sup>er</sup> dragons de la Garde était réduit à attaquer seul.

Le général von Brandenburg a galopé vers le colonel von Auerswald, il lui donne ses ordres en peu de mots très clairs, et lui tend la main :

« *Allez-y, Auerswald, avec l'aide de Dieu ; j'y vais aussi avec vous.* »

Le colonel envoie reconnaître le terrain et recueillir les renseignements nécessaires pour donner la direction de la charge. L'adjudant du régiment (Lieutenant von Dachroden), qui a reçu cette mission, revient bientôt en disant que le terrain est particulièrement défavorable pour les mouvements du régiment, car parallèlement à la route de Mars-la-Tour à Vionville se trouvent des haies, des fossés et des contrebas qui rendent très difficile de marcher en bataille ou même en colonne de pelotons. Néanmoins le colonel n'hésite pas. Le régiment était formé en masse, il le fait rompre par la gauche. Le 5<sup>e</sup> escadron prend la tête, le 3<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> suivent. On laisse en arrière l'étendard avec le 4<sup>e</sup> escadron (prince de Hohenzollern) pour servir de réserve, et plus probablement pour les sauver l'un et l'autre du danger.

Dans cette formation, les trois escadrons du 1<sup>er</sup> dragons de la Garde passent la route et vont plus loin dans la direction du nord, en avant de Mars-la-Tour. On franchit plusieurs haies et contre-

bas, partie en passant au travers, partie en les sautant. Pour faciliter ces passages les escadrons se mettent à volonté ou même à plusieurs reprises par trois et se reforment à nouveau par pelotons sous le feu ennemi qui devient bientôt meurtrier. Chacun s'efforce de rester à sa place, les pelotons de queue sont obligés d'être constamment au galop pour garder leur distance.

Ces trois escadrons sont superbes avec leurs magnifiques chevaux mecklembourgeois de robes foncées. Les cavaliers sont vêtus de la tunique bleu céleste dont le col et les parements écarlates sont ornés de galons blancs. L'aigle d'or de leur casque en cuir bouilli tient dans ses serres le glaive et la main de justice. Ce sont les dragons royaux. La fleur de la noblesse prussienne y sert, soit comme officiers, soit comme engagés volontaires.

Deux régiments d'infanterie française, le 13<sup>e</sup> de ligne, avec ses tirailleurs dispersés en avant, le 43<sup>e</sup> à environ 50 pas derrière, s'avancent déployés, venant du nord-est sur Mars-la-Tour, pendant que le 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs français marche, venant du nord, dans le vallon couvert de buissons. De l'autre côté du ravin, on voit de longues rangées d'autre infanterie française ayant sur leur aile droite une batterie de mitrailleuses. Au loin en arrière, les hauteurs sont couvertes d'artillerie. De grosses masses de cavalerie s'aperçoivent derrière la droite française. C'est la division Legrand du 4<sup>e</sup> corps, et la brigade de France, Lanciers et Dragons de la garde.

A peine le peloton de tête des dragons allemands est-il hors du terrain coupé de haies que le colonel fait sonner au galop et la colonne glisse le long du front français qui fait feu sur elle. Mais l'infanterie prussienne qui se retire en désordre du côté de Tronville absorbe presque toute l'attention des Français.

Cependant les dragons prussiens voyant s'approcher en avant des bois des patrouilles de cavalerie française, ils prennent les mêmes précautions. Il fallait en effet reconnaître la force de l'ennemi dont la masse principale était dissimulée.

Quant à la batterie de la brigade de dragons qui avait reçu l'ordre de préparer l'attaque de ses escadrons, elle s'était avancée sur la route de Jarny. Elle avait d'abord ouvert son feu sur la brigade de France qui était venue en reconnaissance vers Mars-la-Tour et lui avait fait tourner bride. Afin de pouvoir encore agir, cette batterie et son escadron de soutien, le 4<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> dragons de la garde, prirent le galop sur la route, parcoururent environ 600

pas, firent face à droite le long de la chaussée, et la cavalerie française étant redevenue visible, elle rouvrit le feu sur elle ainsi que sur les autres troupes de l'aile droite.

Dès que le dernier escadron du 1<sup>er</sup> dragons eut atteint le terrain découvert, le colonel von Auerswald commanda « à droite en bataille » et fit sonner immédiatement « au galop ». La formation s'exécuta donc par le mouvement de pelotons à droite.

Le général von Brandenburg se place avec son état-major à l'aile droite du régiment, et toute la ligne galope sur l'infanterie française.

Comme pendant ce temps toutes les hauteurs au nord de Mars-la-Tour ont été occupées par notre artillerie, les dragons reçoivent en outre du feu de face un feu de flanc et de revers.

Le colonel avec son état-major est en avant, les capitaines devant le centre de leur escadron. La terre tremble sous les pieds des chevaux qui soulèvent un nuage de poussière. Les fantassins français s'arrêtent dans leur élan et l'on entend partout des interrogations : Qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que c'est ? Les blessés allemands se relèvent sur le coude pour voir cette bourrasque qui vient de leur ligne. Un capitaine prussien du 16<sup>e</sup> régiment, le capitaine Schultze, resté à terre, reconnaît les dragons de la Garde, il agite sa casquette et pousse un hurrah de toutes ses forces. Les escadrons passent, foulant aux pieds toutes ces épaves de l'infanterie et courent avec un entrain admirable pour les venger.

Le premier choc se produit sur trois compagnies de la division Grenier, qui marchent à notre extrême droite. Ce sont la 3<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Compagnies du 2<sup>e</sup> Bataillon du 13<sup>e</sup> de ligne. Cette infanterie marchait déployée en tirailleurs, la baïonnette en avant. Tout à coup la compagnie de chasseurs aperçoit la cavalerie allemande lancée à bride abattue sur sa droite. Nos chasseurs ont à peine le temps de se grouper pêle-mêle avec les soldats du 13<sup>e</sup> de ligne. Les tirailleurs se rallient en petits groupes et ouvrent aussitôt le feu sur les dragons qui arrivent le sabre haut et dressés sur leurs étriers. Une batterie de mitrailleuses les prend en écharpe sur leur aile gauche. Cependant ces intrépides cavaliers ne s'arrêtent pas.

Le feu rapide devient de plus en plus violent, le grincement des mitrailleuses toujours plus horrible, la grêle des balles toujours plus épaisse.

Dans le désir d'arriver au plus tôt sur l'ennemi, le galop d'ap-

proche devient de plus en plus allongé jusqu'à ce que le colonel commande : « marche ! marche ! » à environ 80 pas de l'adversaire. Les trompettes sonnent la charge, tous les cavaliers poussent un hurrah et s'élancent sur l'infanterie qui disparaît dans la fumée et la poussière.

Le colonel von Auerswald reçoit une balle à quelques pas de la ligne française, la balle a coupé la courroie de sa sacoche et pénètre dans le bas ventre.

Presque en même temps le cheval de l'adjudant du régiment von Dachroden frappé de deux balles s'abat raide.

Le trompette-major Wollenhaupt est mis en pièces par un obus.

Le deuxième trompette monté avec l'Etat-major, Kulwring, reçoit une blessure au bras. Le colonel von Auerswald se précipite avec lui dans les rangs de l'infanterie qui se pelotonne, et il fait un demi à gauche en se tournant vers le régiment et faisant signe avec son sabre à l'aile gauche de ralentir. Il rencontre alors le ravin qui descend à pic, et indique de revenir en arrière.

Le cheval blanc du trompette reçoit de l'autre bord du ravin une blessure dans le flanc droit, tombe sur les genoux, mais se relève d'un bond, emporte son cavalier hors du feu, puis tombe raide mort.

Le major von Kleist qui s'est tenu à la droite du colonel, a pénétré dans les rangs ennemis à sa suite, mais au lieu de tourner à gauche comme lui, a continué tout droit.

Le second lieutenant von Bismarck, qui montait un cheval de troupe en remplacement du sien tué le matin, n'en était pas complètement maître. Aussitôt après la conversion il est emmené en avant hors de sa place réglementaire, à côté du major von Kleist, qu'il suit quelques instants dans sa chevauchée au milieu de l'infanterie ennemie.

Les trois commandants d'escadron, comte von Westarpe, prince de Reuss et comte von Wedehlen sont tués. Il en est de même du second lieutenant von Treskow, de son frère l'enseigne porte-épée, ainsi que l'aspirant officier von Flemming. Ils ne sont tombés qu'au milieu de l'infanterie ennemie, comme la grande majorité des hommes tués.

Le lieutenant comte von Schwerin est grièvement blessé.

Le second lieutenant von Roher III (Frédéric) a reçu à 20 pas à peu près de l'infanterie un coup de feu dans l'épaule et en même

temps son cheval a été atteint de deux balles. Il parvient avec peine hors de l'atteinte du feu et rencontre le second lieutenant C<sup>te</sup> von Strachwitz dont le cheval a été tué et qu'une contusion a empêché de marcher. Tous deux gagnent comme ils peuvent une ambulance volante établie près du lavoir de Mars-la-Tour.

Le second lieutenant von Stolberg-Rossla a la main écorchée par une balle qui a été brisée par la poignée du sabre, il continue à combattre.

Le cheval du second lieutenant von Jagou s'abat après une lancade ; lorsque son cavalier se remet sur ses jambes il est culbuté et blessé par les cavaliers revenant de la mêlée, de telle sorte qu'il ne peut se traîner que lentement vers Mars-la-Tour en s'appuyant sur son sabre.

L'enseigne porte-épée, C<sup>te</sup> von Bassewitz Wehr, a son cheval tué. Lui-même n'a qu'une égratignure à la tête, mais, étourdi, il reste dans les rangs ennemis, et lorsqu'il revient à lui il est prisonnier.

Les trompettes Furstenberg et Fulmann et l'aspirant officier C<sup>te</sup> von Hohenthal ainsi que le sous-officier Uskurat sont également faits prisonniers.

Le choc a été rude, les cavaliers allemands ont été superbes de bravoure, nos fantassins ont été admirables et magnifiques de sang-froid.

Plusieurs se servent de leurs baïonnettes contre les chevaux lancés au galop et ont leurs armes complètement tordues. Le capitaine Chédeville du 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, violemment heurté par un cheval, va rouler tout étourdi sur le sol. Le sergent major Sibeud vole à son aide et le protège en jouant de la baïonnette. Un officier supérieur des dragons royaux charge le sergent-major Cadet du 13<sup>e</sup> de ligne et lui envoie un formidable coup de sabre. Le jeune sous-officier détourne, avec le canon de son chassepot, la lourde lame du Prussien, qui ne coupe heureusement que son épaulette rouge et d'un coup de fusil il tue son agresseur.

Un autre officier de Dragons tombe mortellement atteint aux pieds d'un soldat du 13<sup>e</sup> de ligne, qui se baisse sur le blessé : « A boire, par pitié, un peu d'eau ! » râle l'Allemand et tirant de sa poche une montre en or, il la présente au soldat, mais celui-ci la repousse, et, retirant le bidon qu'il porte en sautoir, il le met dans les mains de son ennemi. Après avoir bu, l'officier donne au soldat un petit couteau nécessaire, en lui disant affectueusement :

« Tiens, mon garçon, prends ceci, tu te souviendras de moi ».

Cependant les dragons allemands qui ont réussi à traverser ces groupes de tirailleurs tournent à gauche et, enfonçant dans le flanc de leurs chevaux les larges molettes d'acier de leurs éperons, c'est avec une nouvelle ardeur qu'ils se précipitent sur la division du général de Cissev qui est massée en arrière.

Le 73<sup>e</sup> de ligne est leur principal objectif. Cette infanterie est encore un peu désorganisée par son élan et la magnifique charge à la baïonnette qu'elle vient de fournir. A la vue de cette trombe de cavalerie qui accourt dans un nuage de poussière, la brigade de Golberg, sans aucun commandement, par un prodige inouï d'initiative et de discipline, se groupe autour de ses aigles et se trouve instantanément formée en ligne, face à l'attaque, qu'elle attend de pied ferme, en refusant un peu sa droite.

Le 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, le 1<sup>er</sup> de ligne et le bataillon du 43<sup>e</sup> imitent son exemple.

Ces carrés improvisés, faits de soldats de toutes armes laissent tranquillement arriver les dragons royaux lancés à toute vitesse.

Ils reçoivent la charge par des salves qui frappent de face et de revers et dont la dernière renverse, à bout portant, les cavaliers de tête du régiment prussien. L'élan des dragons est complètement rompu. Les deux autres escadrons ne peuvent arriver jusque sur nos baïonnettes et tournent bride, décimés par la fusillade, qui les poursuit d'une averse de plomb dans les reins des hommes et les croupes des chevaux.

Deux escadrons du régiment frère, le 2<sup>e</sup> régiment des dragons de la garde, à la vue de cette déroute, fondent ventre à terre et chargent à plusieurs reprises sur le 57<sup>e</sup> de ligne et le 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs ; ils éprouvent le même sort. En quelques minutes hommes et chevaux roulent pêle-mêle sous le feu terrible des chassepots et nagent dans leur sang. Quelques dragons du 2<sup>e</sup> régiment échappés au massacre tournent bride, quand dans leur retraite ils viennent à repasser au trot sous le feu du 1<sup>er</sup> bataillon du 43<sup>e</sup> de ligne, que son colonel M. de Viville, dirige lui-même, le bras droit en écharpe, et se tenant auprès de son aigle, qui a reçu un obus et plusieurs balles. Ces malheureux restent tous sur le carreau.

Ce dernier engagement s'est effectué à deux kilomètres environ et sous les yeux du 98<sup>e</sup> de ligne ; ce sont des tirailleurs de ce régiment, postés dans la ferme de Grizières, qui ont forcé les deux escadrons du 4<sup>e</sup> cuirassiers de Westphalie, par un feu plutôt me-

naçant que dangereux, à faire un circuit dans leur mouvement en avant comme dans leur mouvement de retraite.

Ecrasés dans cette charge poussée à fond, les débris des dragons de la Garde tournoient et s'enfuient dans la direction de Mars-la-Tour, laissant le terrain jonché de leurs cadavres.

« J'avais le sentiment bien certain que tout le 1<sup>er</sup> dragons était anéanti, dit le lieutenant von Schülenburg, aide-de-camp de la brigade, qui avait suivi le général et, lorsque le général von Brandenburg s'arrêta, je fus étonné de voir qu'il revenait encore des dragons du combat.

« Dans notre état-major un ordonnance et quelques chevaux avaient été tués, le mien blessé.

« Le Comte Brandenburg se retira au pas, malgré un feu meurtrier. Il s'agissait de rassembler maintenant ceux qui revenaient. Le général désigna à son officier d'ordonnance, von Ploetz du 2<sup>e</sup> dragons de la garde et à moi le commencement de l'allée de peupliers à l'ouest de Mars-la-Tour comme point sur lequel il fallait diriger les débris du régiment.

« Je galopai ça et là et je vis des scènes qu'il n'est pas possible de rendre dans leur vérité poignante. Les mourants voulaient être sauvés, les blessés emportés. Moi je ne pouvais secourir personne, car mon devoir m'appelait en première ligne près de ceux qui étaient restés sains et saufs. Seulement je donnai au Comte Herbert Bismarck qui, blessé, m'appela à l'aide, le secours de deux dragons »,

Tous les survivants du 1<sup>er</sup> dragons allèrent se rallier autour de leur étendard qui était resté à Mars-la-Tour avec l'escadron du prince de Hohenzollern. Ce fut là que le colonel von Auerswald, gravement blessé, salua ses dragons pour la dernière fois. Il poussa un hurrah pour le roi et s'affaissa de cheval pour n'y jamais remonter. Transporté à l'ambulance de la ferme de Mariaville, il y mourut le 21 août.

De notre côté, nous avons à regretter la perte du général comte Brayer, commandant la 1<sup>re</sup> brigade de la division de Cisse, tué avec son aide de camp, le capitaine de Saint-Preux, au premier instant de la charge.

Cette charge n'avait malheureusement pas été inutile aux Allemands. A la faveur du temps d'arrêt qu'elle avait imposé à nos troupes, l'infanterie allemande encore postée en avant de Mars-la-Tour pouvait se dégager; une batterie, qui avait suivi le 16<sup>e</sup>

régiment d'infanterie de Westphalie jusqu'au fatal ravin et se trouvait singulièrement compromise, pouvait rétrograder jusqu'à la route où elle rejoignait les autres. Enfin nos bataillons indécis, ne recevant aucune instruction, craignant de s'engager trop à fond, regagnaient la berge nord du ravin et reprenaient la défensive pour la troisième fois de la journée.

Mais après s'être reformés derrière l'artillerie, les dragons royaux peuvent constater que presque tous leurs chefs ont disparu. On s'interroge sur les absents et chacun raconte ce qu'il a vu.

Le lieutenant von Bismarck était aux côtés du major Von Kleist quand il se frayait un chemin au milieu de l'infanterie, il l'avait perdu de vue en tournant à gauche, pendant que le major tournait à droite. Le lieutenant von Bismarck avait alors cherché à gagner l'aile droite ennemie et était revenu par le ravin. Son cheval avait reçu une balle dans la cuisse droite, mais il ramenait pourtant son cavalier jusqu'à Mars-la-Tour où il rencontra son ordonnance avec un autre cheval.

L'aide de camp du régiment, von Dachroden, avait eu son cheval tué sous lui pendant qu'il galopait à l'attaque, il saisit un cheval de troupe sans cavalier et courut encore à l'ennemi jusqu'à ce que celui-là aussi fût tué. Il dut renoncer à en trouver un autre et pour ne pas être fait prisonnier, il courut à perdre haleine en arrière. Le hasard le sauva ; il trouva dans la campagne une charrette attelée sans conducteur, y monta et galopa vers la ferme de Mariaville. En route, il rencontra le second lieutenant von Jagou et l'aspirant officier Oertzen et à Mariaville il monta le cheval du colonel Auerswald.

Le second lieutenant von Ploetz qui commandait le 1<sup>er</sup> peloton du 3<sup>e</sup> escadron rejoignit les restes du régiment à la ferme de Mariaville ; il fit le récit suivant :

« Après avoir traversé perpendiculairement la route de Metz, nous eûmes à franchir plusieurs haies qui avaient en partie des ouvertures. En passant la deuxième haie, que je sautai, le dragon qui galopait à côté de moi tomba de cheval frappé à mort. Après avoir franchi ces obstacles, il fallut tout en marchant au galop rétablir l'ordre dans les pelotons. On marchait dans la direction du demi à gauche, c'est-à-dire à peu près vers le nord, pendant que l'ennemi se trouvait à 6 ou 700 pas sur notre flanc droit. Je vis beaucoup de chevaux sans cavaliers s'échapper à gauche.

« C'est alors que retentit la sonnerie en bataille. Les escadrons étaient très serrés.

« A dater de ce moment je n'ai plus rien su de mon capitaine, le Comte von Westarpe, mais je vis le capitaine prince de Reuss qui galopait à 60 ou 70 pas en avant de l'aile droite de son escadron se tourner plusieurs fois et faire signe de son sabre à l'aile gauche de se modérer.

« Tout près de l'ennemi, le prince cria : Hourrah ! et se précipita sur l'infanterie en donnant des coups de sabre.

« Les Français s'étaient pelotonnés, et je les traversai avec plusieurs dragons par une des trouées résultant de ce mouvement.

« En galopant, j'avais vu les Français qui étaient devant nous les uns se jeter à terre, les autres reculer, mais ceux-ci se trouvaient retenus par ceux qui étaient derrière. D'autres faisaient feu avec précipitation en tenant la crosse de leur fusil à la hanche.

« Je sabrai alors autour de moi sans pouvoir distinguer au milieu de la poussière et la fumée où je frappais.

« Au bout de quelque temps un de mes hommes cria : « Lieutenant on se retire » : Nous tournâmes alors, mais nous dûmes passer devant les baïonnettes ennemies.

« Je galopai vers la route de Mars-la-Tour à Bruville cherchant à me faufiler dans les plis du terrain et je vis notre colonel qui revenait au galop ralenti sur sa jument alezane Maureska.

« Par la route j'arrivai à Mars-la-Tour et, dans le village, je rencontrai Krudell et Wismann. Nous voulûmes essayer de retirer du combat des camarades blessés, mais nous ne pûmes y parvenir à cause du feu violent qui durait encore. Alors je me retirai sur la ferme de Mariaville où je trouvai les débris du régiment ».

Les survivants du 1<sup>er</sup> Dragons de la garde rejoignirent un à un le bivouac du régiment pendant la nuit ; les uns ramenaient un cheval éclopé, les autres revenaient à pied sans armes, tous, blessés, harrassés. Et chacun de raconter les péripéties qu'il avait traversées.

C'est ainsi que l'on vit arriver vers onze heures et demie le second lieutenant von Kröcher qui commandait le 1<sup>er</sup> peloton du 1<sup>er</sup> escadron. Il avait une légère blessure à la tête. Il fit le récit de son aventure.

« Peu après la sonnerie au galop, je me trouvais avec le capitaine C<sup>te</sup>. Wesdehlen, le sous-officier von Kunheim et le trom-

pette Sies, tous trois presque à la même hauteur. Le capitaine Vedehlen brandit son sabre et cria : « le 1<sup>er</sup> escadron ici » (ce qui correspond à notre commandement : Ralliement sur moi).

« A 10 pas de l'ennemi, mon cheval s'abattit, il me tomba sur la cuisse gauche, et se tordit dans les spasmes de l'agonie. Je mis à profit ce moment pour me remettre sur mes jambes, mais je fus bientôt culbuté par l'escadron qui suivait.

« Lorsque je me relevai enfin, j'étais au milieu de dragons et de chevaux tués et blessés et je ne vis plus que quelques hommes isolés combattant avec l'infanterie ennemie. Je me décidai à revenir à pied. L'espace que nous avons parcouru auparavant en si peu de minutes me parut immensément long sous le feu des Français qui restaient immobiles d'une manière incompréhensible.

« Un cheval du 4<sup>e</sup> cuirassiers me tomba sous la main, j'essayai de le monter ; mais au moment où je mis le pied à l'étrier, il tomba raide.

« Peu à peu quelques dragons de mon escadron qui avaient eu aussi leurs chevaux tués, se joignirent à moi et nous hâtâmes le pas, jusqu'à ce que nous fussions arrivés près de Mars-la-Tour hors de la zone du feu de la mousqueterie et qu'il n'y eût plus que les obus à redouter ».

Un médecin avait établi là un poste de pansement, près d'une meule de paille, le lieutenant Kröcher s'arrêta pour se faire bander la tête et laissant ses compagnons au médecin pour l'aider à panser les dragons toujours plus nombreux qui arrivaient, il s'éloigna pour retrouver son régiment. Entre Mars-la-Tour et la ferme de Mariaville, il rencontra, près d'une ambulance volante établie là, un dragon blessé qui était à cheval. Le dragon restant à l'ambulance, le lieutenant Kröcher monta son cheval et commença à errer dans toutes les directions, toujours à la recherche de son régiment. Il ne l'avait pas encore rejoint lorsque vers neuf heures du soir il trouva à Puxieux l'aide de camp de la brigade qui cherchait aussi le régiment. D'après lui il devait avoir établi son bivouac près de Sponville. Et ce ne fut que vers 11 heures et demie, après une marche de trois heures au milieu des détachements de toutes armes qu'ils réussirent à trouver les restes du 1<sup>er</sup> dragons de la garde.

Le sous-officier aspirant officier von Kunheim avait été envoyé en avant comme éclaireur du 1<sup>er</sup> escadron. Après avoir franchi plusieurs haies et un talus, il arriva dans une prairie lorsqu'il vit

le régiment galoper en avant de lui, se dirigeant vers le nord-est, en tête le 5<sup>e</sup> escadron, puis le 3<sup>e</sup>, enfin le 1<sup>er</sup>.

Lorsque la sonnerie à droite en bataille fut faite, il se trouva juste devant son escadron et se plaça à gauche du capitaine Wesdehlen. A la droite du capitaine était le trompette ; derrière lui le lieutenant von Kröcher avec le 1<sup>er</sup> peloton dans lequel il manquait déjà plusieurs files.

« Les Français qui s'avançaient en ligne, raconta ce sous-officier, s'étaient déjà pelotonnés en groupes inégaux. Ils firent, à ce qu'il me semble, deux salves sur nous. La distance pour arriver jusqu'à eux me parut très courte, il est vrai que la jument du comte Wesdehlen comme la mienne allaient ventre à terre comme des chevaux frais.

« A 50 pas à peu près des baïonnettes, je reçus un premier coup qui m'atteignit les phalanges du pied gauche. Là je vis encore le comte Wesdehlen près de moi, il me sembla qu'il me disait quelque chose, mais l'instant d'après je fus seul au milieu de l'infanterie ennemie.

« Devant moi tombèrent plusieurs Français, mais sans que j'y eusse contribué ; apparemment ils furent atteints, comme cela devint manifeste plus tard, par leur propre infanterie qui était loin derrière et continuait encore le feu sur nous. Je n'avais levé le bras que deux fois pour frapper ; au premier coup mon sabre avait volé en éclats, il était réduit de moitié de sa longueur, mais il me sembla mieux servir ainsi dans ce moment urgent.

« Les Français étaient debout, calmes et sans peur, et m'ont laissé une impression extraordinairement bonne. Je passai au milieu d'un groupe, et ce fut là alors qu'il me sembla que la jument bai-brune du C<sup>te</sup> Wesdehlen galopait plus à droite. Plus tard j'ai pensé qu'il était encore à cheval, mais j'ai maintenant la conviction qu'il est tombé tout à fait au début, au milieu des baïonnettes, sans cela je n'aurais pas été séparé si vite de lui.

« Je pus encore maintenir quelque temps ma jument à un galop pourtant très irrégulier et j'avais toujours de plus en plus le sentiment de pénétrer dans un feu de mousqueterie effroyable.

« Une égratignure au poignet gauche m'arracha les rênes, je les pris de la main droite. Encore un bond et ma jument tomba brusquement sur les hanches et les genoux.

« Au même moment une main prit mon bras gauche, et quelqu'un me cria : Vite, donnez-moi la main.

« Je regardai, c'était le sous-officier Lehmann qui était encore à cheval près de moi. Je reconnus de suite que ce n'était pas un secours pour moi, et que celui qui venait à mon aide était lui-même dans le plus grand danger. A mon mouvement de refus, il poussa en avant et mon cheval chercha en rassemblant toutes ses forces à le suivre en chancelant, mais il s'abattit de nouveau et je tombai avec lui au milieu d'un fouillis de baïonnettes.

« Au premier moment, j'avais tendu le bras en avant pour me garantir, mais je vis en face de moi le visage amical d'un soldat français compatissant.

« Il vaut mieux ne rien dire de ce qui me concerne après cela, la description en serait trop lamentable, car avec l'arme tomba le courage.

« Les Français évacuaient partout le champ de bataille, aussi loin que je pouvais voir. Autour de moi, étaient les morts et les blessés du 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie Prussien et environ six hommes et chevaux du 1<sup>er</sup> peloton de mon escadron parmi lesquels je reconnus le cavalier de l'aile, le comte von Hohenthal avec une blessure mortelle au milieu du dos. Il vivait et me pria de bander sa blessure.

« A cent pas à peu près de cet endroit, quelqu'un se leva et m'appela par mon nom, montrant sa tête derrière un cheval mort. Je crus le reconnaître, pour l'enseigne von Treskow. C'était une tête blonde aux cheveux coupés courts comme Treskow les portait alors. J'étais trop affaibli moi-même par une forte hémorragie pour pouvoir l'aider.

« J'essayai de persuader à Hohenthal de se traîner un bout de chemin avec moi, mais il ne voulut pas m'écouter, car il était d'avis que je prenais une direction fausse.

« La fraîcheur glacée de la nuit et surtout la crainte d'être encore entraîné par les Français me donnèrent cependant la force d'aller plus loin, jusqu'à ce qu'un jeune médecin prussien vint à mon aide ».

Les épaves du 1<sup>er</sup> dragons de la garde avaient marqué par une traînée de cadavres le parcours de leur charge de dévouement et rien ne peut mieux en donner la description que le récit qu'en fit le lieutenant von Wismann, après avoir parcouru le lendemain avec le lieutenant von Kröcher le terrain de charge du régiment pour en rechercher les morts et les blessés :

« Nous traversâmes Mars-la-Tour par la route de Vionville et,

de la place où le régiment était parti pour l'attaque, nous suivîmes le chemin qu'il avait pris.

« Dès que nous eûmes dépassé les prairies, il nous fut facile de reconnaître ce chemin signalé par les cadavres des dragons.

« Sur le lieu de la charge même, sur un espace relativement restreint, il se trouvait une telle quantité de tués et de blessés qu'il était impossible de passer à cheval sans les écraser.

« Nous trouvâmes de suite les trois commandants d'escadrons, le Comte Wesdehlen, le comte Westarpe et le prince de Reuss qui étaient étendus espacés l'un de l'autre à leur intervalle réglementaire. J'en conclus qu'ils avaient été atteints dès le début de la marche en bataille.

« Pour Westarpe et Reuss, c'était évident, car ils étaient couchés comme s'ils avaient été soulevés de leurs chevaux et posés à terre.

« Le prince de Reuss, avait une blessure qui avait pénétré dans la grosse artère du cœur et une autre dans le haut de la cuisse. Le prince était dépouillé à l'exception d'une ceinture d'or qu'il portait autour du corps. Cet argent fut plus tard distribué dans l'escadron sur le vœu de son frère.

« Le comte Westarpe avait aussi plusieurs blessures, une à la tête, une au bas-ventre, une à la cuisse droite; on lui avait volé jusqu'à son anneau de mariage.

« Les chevaux de Westarpe et de Wesdehlen étaient étendus morts auprès d'eux.

« A environ 100 pas du Comte Westarpe, contre la position française était l'enseigne porte-épée von Treskow avec une balle au milieu du front.

« Dans cette triste reconnaissance nous allâmes au nord du terrain de la charge jusqu'au ravin où nous trouvâmes le cadavre du second lieutenant von Treskow au milieu des morts du 16<sup>e</sup> d'infanterie et de ceux de notre régiment. Il avait plusieurs blessures, je ne me souviens pas où, mais le pied gauche était broyé. Treskow avait encore un coup de baïonnette dans la poitrine qui n'avait pas déchiré sa tunique ce qui peut faire conclure qu'il a été massacré par les Français en le dépouillant. Du reste presque toutes les blessures des nôtres avaient déchiré le devant des uniformes.

Non loin du Lieutenant von Treskow, nous trouvâmes le lieutenant Comte Schwerin vivant encore, couché sur un manteau d'infan-

terie. Il avait reçu de droite une blessure en travers des deux yeux et était très accablé. Je lui fis quelques questions mais je n'obtins que cette réponse : « Ah ! plutôt mourir que de rester ainsi ; ah ! laisse-moi mourir tranquille ».

« Il fut porté de suite à Mars-la-Tour avec un officier de réserve du 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

« Schwerin était également dépouillé, cependant il avait encore ses bagués, son agenda et quelques pièces d'or.

« Plus loin, nous tournâmes à l'ouest en suivant la traînée des chevaux morts et blessés et nous trouvâmes le cadavre de l'aspirant-officier von Flemming, son visage et sa barbe étaient pleins de sang.

« Il était difficile de découvrir ceux que nous recherchions parce que les morts étaient par tas.

« Nous rencontrâmes encore beaucoup d'hommes blessés du régiment, entre autres le sergent Brinkmann et le sous-officier Zellmann du premier escadron, tous deux avec des blessures au bas-ventre. Ils moururent le 18 août à Mars-la-Tour.

« Le trompette-major Wollenhaupt effroyablement défiguré, le visage contre terre, n'était reconnaissable qu'à ses galons ; son cheval blanc était près de lui.

« Je puis aussi mentionner le gefreite Sadouski du premier escadron, il lui manquait à peu près le quart de la tête, du sourcil à l'oreille et à l'extrémité du nez. Malgré cette horrible blessure, il avait encore vécu douze heures avec toute sa connaissance et sans douleur apparente. Il s'était entretenu pendant la nuit avec le dragon Wiedecke, couché près de lui, grièvement blessé aussi, et lui avait confié à 6 heures trois quarts du matin sa bague et ses recommandations pour ses parents, à 7 heures il était mort.

« Nous avons rencontré là des officiers et des hommes de beaucoup de régiments et à nos questions on répondit que, dans la direction de l'est, il y avait le cadavre d'un major de dragons. Après une longue recherche je trouvai enfin Kleist, mais bien loin de là, près du bois au nord-est de Vionville ; il n'y avait pas un homme, pas un cheval à trois cents pas autour de lui. Il avait plusieurs blessures, sa tunique était arrachée et il avait reçu un coup de baïonnette à travers sa croix de Malte. Comment Kleist était-il allé jusque-là, c'était inexplicable, mais il me sembla à en juger par la blessure qu'il avait reçu le coup de baïonnette étant à terre.

« Après avoir transporté les blessés, nous ramenâmes les cama-

rades morts à Mars-la-Tour sur une charrette conduite par des dragons. On les y enterra dans le cimetière du village ».

Nous avons tenu à citer textuellement le récit du lieutenant von Wismann, mais il est certain qu'il y perce un parti-pris d'établir que les blessés allemands ont été achevés à terre et dépouillés. Qu'il suffise de le relever.

Le sous-officier Uskurat et l'enseigne porte-épée comte von Bassewitz avaient été faits prisonniers. Ils s'évadèrent dans la nuit du 18 août, à 3 heures et demie du matin à Jarny où ils avaient été emmenés.

Le sous-officier Uskurat était à l'aile du troisième peloton du 3<sup>e</sup> escadron. Lors de l'attaque, il arriva jusque devant le front de l'infanterie, là son cheval fut frappé mortellement et s'abattit. Pris dessous, Uskurat n'avait pu se dégager et était resté aux mains de l'ennemi. Il raconta :

« Lorsque le régiment se fut retiré hors de portée du feu, le terrain de la charge fut immédiatement parcouru par les Français, tant pour recueillir le butin que pour faire des prisonniers, c'est là que je fus pris. J'avais une forte contusion à la cuisse gauche et étais couvert du sang de mon cheval ; on me tira de dessous l'animal et l'on me chargea sur une voiture. Un officier supérieur français me demanda en allemand si l'on m'avait pris quelque chose. Je répondis qu'on m'avait pris ma montre, mon argent, mon sabre et mon casque ; on me rendit ma montre. Je fus conduit à Bruville ».

Le trompette Furstenberg, qui avait été fait prisonnier, fut échangé le 24 août. Dans la charge, il accompagnait le capitaine du 3<sup>e</sup> escadron. Il passa à travers deux groupes ennemis, son cheval fut tué devant un troisième. Il raconta que c'était à ce moment là qu'était tombé le capitaine Comte von Westarpe, atteint d'une blessure dans le dos. Le trompette Furstenberg fut fait prisonnier, pansé à l'ambulance volante de Bruville et transporté à Metz avec les autres prisonniers.

En somme le 1<sup>er</sup> dragons de la Garde, dont trois escadrons seulement avaient chargé, avait perdu la moitié de son effectif : 11 officiers, 126 hommes et 250 chevaux.

Dans la suite on ménagea beaucoup ce régiment qui, pendant le reste de la campagne, ne fut plus engagé qu'une autre fois, à Sedan, le 1<sup>er</sup> septembre, où il perdit : 1 officier tué, 1 blessé et 3 hommes blessés.

A la suite de la bataille du 16 août toute la haute société berlinoise fut en deuil. Un grand nombre de gentilshommes de haut rang qui servaient aux dragons de la garde avaient été abattus par les balles de nos fantassins. Le médecin particulier du roi Guillaume avait perdu son fils et son beau-fils, tous deux officiers au 1<sup>er</sup> dragons de la Garde.

Lorsque l'on visite le champ de bataille de Mars-la-Tour, les paysans, après avoir montré tristement la frontière allemande à quelques pas, n'oublent pas de vous indiquer avec un geste de soulagement, comme au récit d'une revanche, le ravin situé entre Mars-la-Tour et Bruville, qu'on n'appelle plus maintenant que le *Ravin de la Mort*.

C'est un profond sillon taillé à pic dans le plateau dont les pentes abruptes sont semées de tombes prussiennes, qui attestent le massacre qui fut fait en cet endroit.

En effet, en s'approchant sur le bord de ce ravin, qu'on ne soupçonnerait point à quelques pas, on a l'impression d'une bouche grimaçante dont les lèvres tuméfiées de ces tumuli d'Allemands ont l'air de ricaner encore d'avoir fait tant de cadavres.

Il est rare que l'on ne trouve pas là des officiers prussiens en bourgeois, venus de Metz pour apporter des couronnes mortuaires. Bien que cet étrange cimetière, ce cimetière de champ de bataille, soit sur le territoire français, on les laisse accomplir ce culte de leurs morts, et, le soir, on les voit dîner presque muets d'émotion et de rage dans l'auberge de Mars-la-Tour.

Horrible en effet ce souvenir marqué par deux mille morts entassés là dans ce seul endroit.

COMMANDANT PICARD.

---

## Le 1<sup>er</sup> Mars 1815

### Débarquement de Napoléon au golfe Jouan

---

RÉCIT DU COLONEL GAZAN d'Antibes (1).

*Le récit qu'on va lire est certainement le plus authentique et le plus fidèle qui ait été donné, du mémorable débarquement*

(1) Que nous devons à l'obligeance de M. P. Sènequier, Juge de paix à Grasse, de pouvoir donner à nos lecteurs. Tout commentaire serait superflu : nous adressons donc tous nos remerciements à M. Sènequier.

du 1<sup>er</sup> mars 1815. En le publiant, je ne me conforme pas aux intentions du regretté Colonel de qui je le tiens : je m'y décide cependant parce qu'il me semble qu'un document aussi précieux ne peut pas rester, pour toujours, enfermé, dans mon secrétaire, et connu de moi seul. On le lira certainement avec un vif intérêt. Je suis heureux, d'ailleurs, d'avoir ainsi l'occasion de rendre un dernier hommage à la mémoire respectée du vétéran de la grande armée, qui, à l'âge de 87 ans, prenait la peine de rédiger, à mon intention, la relation détaillée de « l'épisode le plus mémorable de sa vie ».

Cette vie devait se prolonger pendant huit ans encore et notre cher Colonel avait l'heureux privilège de conserver, jusqu'à la fin, toutes les qualités de cœur et d'esprit, dont il était si richement doué.

Grasse, le 1<sup>er</sup> mars 1898.

P. SÉNEQUIER,  
J. de P.

Antibes, le 26 juillet 1879.

A Monsieur P. Sénequier, juge de paix à Grasse.

Cher Monsieur et Ami,

Vous m'avez demandé les détails de l'épisode de ma vie, le plus mémorable par les événements dont j'ai été témoin, le 1<sup>er</sup> mars 1815, est mon entrevue, avec Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, lors de son débarquement au golfe Jouan. Malgré la répugnance que j'éprouve à parler de moi et particulièrement à propos de cet épisode qui m'a exposé à trahir mes devoirs, je vous en adresse le récit, et j'espère que vous le recevrez comme une preuve de mon plus entier et affectueux dévouement. J'aurais besoin de le revoir sérieusement, si je voulais le publier ; mais, tel qu'il est, il pourra vous intéresser quant au fond, et je compte sur votre indulgence pour la forme.

Le 1<sup>er</sup> Mars 1815.

A la réorganisation de l'armée, après la chute de l'Empire et la rentrée des Bourbons, à la fin de 1814, mon rang d'ancienneté me fit classer parmi les officiers à demi-solde. J'avais été nommé

capitaine d'artillerie, le 9 décembre 1813. Je me trouvais donc dans ma famille, à Antibes, sans emploi et jouissant, en quelque sorte, d'une entière indépendance. — J'étais à la veille d'accomplir mes vingt-trois ans (le 7 mars 1815) et, comme la plupart des jeunes gens de cette époque (je puis le dire, car les temps sont bien changés), je préférerais les agréments de la société au tabac et aux liqueurs des cafés. Je dois dire aussi que la société d'alors était très attrayante. La politique n'avait pas encore divisé le pays au point d'éloigner les parents, les amis, les uns des autres. Antibes, par sa position sur la frontière, était considérée comme place importante de première ligne. Aussi, le gouvernement y avait-il établi un commandant supérieur, général de brigade; un colonel commandant la place; une Direction d'artillerie; une Direction des fortifications; un régiment d'infanterie complet; un Commissariat des guerres et une Direction des douanes. En 1815, ces différents services avaient à leur tête MM. le général Corsin; Cunéo d'Ornano, commandant de place; Chantron, directeur d'artillerie; Paulin, directeur des fortifications; Poudret de Sévroy, commandant le 106<sup>e</sup> de ligne; Dubuisson, commissaire des guerres, et Dobsan, directeur des douanes.

La colonie étrangère et les officiers de la garnison vivaient au mieux avec les habitants, et nos salons étaient réellement des lieux de réunion agréables où régnait une union parfaite. On y dansait souvent et on y arrêtait des promenades et des parties de campagne nombreuses.

Le général Corsin, qui avait reçu l'ordre de former une compagnie de vétérans à l'île Sainte-Marguerite, voulut profiter de la circonstance pour organiser une partie de plaisir et fit ses invitations pour un déjeuner à l'île, au bord de la mer, le 1<sup>er</sup> mars. J'étais au nombre des invités; mais, ayant déjà pris l'engagement d'aller passer ce jour-là au Cannet, avec un de mes anciens disciples, Léandre Sardou, lieutenant d'infanterie en demi-solde, comme moi, je ne crus pas pouvoir me dégager, et je fis agréer mon refus au général.

Le 1<sup>er</sup> mars, je partis donc, de grand matin, sur la jument de mon père, et j'arrivai chez mon camarade où je passai une journée pleine de bons souvenirs et de témoignages d'amitié réciproques. Sardou voulait me retenir jusqu'au lendemain, mais, j'avais promis à ma mère de rentrer, le soir, et, à cinq heures, je pris le chemin qui conduisait à la grande route et aboutissait

un peu en dehors de la ville de Cannes ; de sorte que je ne vis rien de ce qui s'y passait.

Non loin de ce point, je rencontrai un conducteur des ponts et chaussées, que je connaissais, et qui faisait exécuter quelques réparations à la route. Je m'arrêtai et causai quelques instants avec lui, sans qu'il me parlât du général Cambronne qui était déjà à Cannes avec un fort détachement, pour y faire des réquisitions de vivres, ni de l'évènement extraordinaire qui l'avait amené et que mon interlocuteur connaissait certainement.

La soirée était splendide, l'air calme, la mer tranquille, et le ciel, reflétant les derniers rayons du crépuscule, commençait à donner au lointain ce vague vaporeux qui précède nos belles soirées de printemps. Tout entier au tableau ravissant que j'avais sous les yeux : à droite, les îles de Lérins, en face, les collines du cap d'Antibes, que domine le morne Notre-Dame dont la chapelle est si chère à tous nos marins, unies par les eaux bleues de la Méditerranée, je me laissais aller à cette douce tranquillité d'esprit qu'on éprouve en contemplant une si belle nature et qui ravit l'âme et le cœur.

J'étais véritablement en extase, lorsqu'en arrivant en vue de la batterie de la Gabelle, j'aperçus des soldats sur son parapet. Cela me parut étrange. — Avant d'être mis à la demi-solde, j'avais été chargé de faire le désarmement de toutes nos batteries de côtes ; et, d'ailleurs, les limites de la garnison d'Antibes sont loin d'arriver jusque-là. — Cependant, à mesure que j'avançais, ces militaires se dessinaient plus nettement et, à leurs grands bonnets à poil, à leurs parements rouges, je reconnus des canonniers de la garde impériale. Je crus rêver et je ne pouvais en croire mes yeux, tant la chose était extraordinaire ; si bien, qu'arrivé devant l'entrée de la batterie, qui touchait la route, je demandai à celui qui était le plus près de moi s'ils n'étaient pas des canonniers de la garde impériale. Sa réponse ayant été affirmative, je lui demandai comment ils se trouvaient là ; à quoi il répondit : « Nous « avons suivi l'Empereur à l'île d'Elbe ; mais, le mal du pays nous « a pris et nous avons obtenu la permission de rentrer en France. « Vous pouvez voir dans le golfe le brick qui nous a amenés et « qui opère son débarquement. Débarqués les premiers, nous « sommes venus nous promener jusqu'à cette batterie, en atten- « dant nos camarades ».

Je vis effectivement un brick et quelques bâtiments mouillés en

face du hameau de la Gabelle et plusieurs canots qui allaient et venaient, des bâtiments à la terre ferme, et y déposaient des soldats. Toutefois, ma surprise avait été tellement grande, que je m'en tins à ce qui venait de m'être dit, sans me douter de la vérité qui, ce jour-là, était bien la chose du monde la plus invraisemblable ; et je continuai ma route, en pensant à l'illustre captif que la France avait acclamé Empereur, au grand capitaine dont les aigles nous avaient conduits, de victoires en victoires, dans toutes les capitales de l'Europe.

Je n'étais pas à cent mètres de la batterie, que je me croisai avec un douanier qui allait, au pas de course, vers Cannes, et qui s'arrêta à ma hauteur pour me dire : « Eh bien ! vous allez le voir, vous aussi ? — Qui donc ? — Eh parbleu ! Napoléon, l'Empereur ! — Que dites-vous ? — Je dis qu'il est là, qu'il vient de débarquer, qu'il n'est pas fier et que tout le monde peut l'approcher » ; et, me montrant des papiers qu'il avait à la main : « Tenez, voilà des dépêches qu'il m'a chargé de porter à Cannes » ; et il reprit sa course.

Un coup de tonnerre ne m'eût pas abasourdi comme ce peu de paroles. Je compris, à l'instant, la gravité de la situation : d'un côté, les Bourbons, pour lesquels la désaffection de la France augmentait tous les jours, soutenus par toutes les puissances de l'Europe ; de l'autre, le peuple et l'armée qui avaient conservé le souvenir du rang élevé que la France avait occupé parmi toutes ces nations ; peut-être la guerre civile ; à coup sûr, la guerre étrangère avec une coalition plus acharnée que jamais.

Assailli par ces tristes pressentiments, qui me troublaient la cervelle, je restai, pour ainsi dire, cloué sur place pendant quelques moments. Mais, revenu bientôt à moi-même, je me demandai si je devais retourner sur mes pas, où il s'il me serait possible de passer outre. La réponse ne se fit pas attendre. Je m'affermis dans l'idée qu'on ne pouvait pas m'arrêter et me faire suivre malgré moi, et, cette détermination une fois bien prise, je me dirigeai vers Antibes. Bientôt, je rencontrai une sentinelle avancée ; puis, un petit poste, une grand-garde qui me laissèrent passer sans observation, et enfin, vis-à-vis le point de débarquement, des groupes d'officiers qui se promenaient sur la route. Comme j'avais conservé mes moustaches, qui n'étaient pas portées aussi généralement qu'elles le sont aujourd'hui, ces messieurs, supposant que j'appartenais à l'armée, m'honorèrent de leur salut que je

leur rendis, sans ralentir ma marche, et impatient de les avoir bientôt dépassés. J'apercevais déjà devant moi le point où rien ne s'opposerait à un temps de galop, lorsque, à quelques pas au-delà de l'entrée du chemin qui conduit à la mer, un jeune sous-lieutenant de voltigeurs (je le reconnus à son collet jaune), s'avança vers moi en me disant : « On ne passe pas. — En vertu de quel « ordre ? — C'est l'ordre du Maréchal. — Quel Maréchal ? — Le « Maréchal Bertrand. — Je vous serais très obligé si vous vou- « liez bien me faire conduire auprès du Maréchal, car je suis « pressé de continuer ma route. — Je ne sais où est le Maréchal. « Il va et vient et peut être ici d'un moment à l'autre. Je ne dou- « te pas qu'il vous autorise à passer. Mais, vous me paraissez « militaire, et vous devez savoir ce que c'est qu'une consigne. — « C'est bien, monsieur, j'attendrai. » Et je restai à cheval.

(à suivre).

Signé : Le Colonel GAZAN.

---

## LE GÉNÉRAL LASALLE

---

Deux cents bouches à feu vomissent la mort dans un fracas de tonnerre continu ; la fusillade crépite sur toute la ligne du champ de bataille ; les baïonnettes de 50.000 fusils jettent des éclairs à travers les nuages de fumée de la poudre. Depuis trois heures que la bataille est engagée, la victoire reste indécise. Néanmoins nos troupes, inférieures de beaucoup à celles de l'armée ennemie, harassées par une longue marche, décimées par les balles et les boulets, harcelées par la nombreuse cavalerie ennemie, se resserrèrent de plus en plus, ne maintenant le combat qu'à force d'énergie et par amour pour l'Empereur qu'elles sentent là, derrière, et en qui elles ont toute la confiance que peut avoir un soldat en son chef. Elles savent qu'il ne les abandonnera pas et qu'au moment voulu il saura décider de la victoire.

Les grenadiers de la garde, l'arme au bras, immobiles sous le feu, commencent à grogner.

Le moment devient de plus en plus critique.

Tout-à-coup, les aides-de-camp de l'Empereur se lancent dans toutes les directions ; le centre de la ligne laisse le champ libre



Y. J. 181

LE GÉNÉRAL LASALLE

comme par enchantement, cependant qu'un bruit immense, innarrable, couvre les clameurs du champ de bataille.

La terre tremble ; on aperçoit des pelisses, des sabretaches et, des flammes de colbacks, etc., qui volent au vent. Le sabre haut, dix mille cavaliers hurlent : « Vive l'Empereur ! » et passent comme une trombe, détruisant tout sur leur passage et, se lançant à corps perdu sur l'ennemi, le culbutent et l'anéantissent.

C'est une charge de cavalerie qui passe conduite par Lasalle.

LA GIBERNE avait à honneur de donner quelques notes biographiques concernant le général Lasalle, ce type légendaire du cavalier léger français. Nous lui consacrons une planche en couleurs, par notre collaborateur L. Vallet, qui le représente chargeant à la tête de ses escadrons.

Né à Metz, le 10 mai 1775, le Comte Antoine Chevalier Louis de Lasalle était arrière-petit-neveu du maréchal Fabert et fils d'un commissaire ordonnateur.

Par sa naissance il débuta, le 19 juin 1786, comme sous-lieutenant élève au régiment d'Alsace (infanterie), en garnison à Strasbourg. Il fut classé dans le même grade le 25 mai 1791, au 24<sup>e</sup> régiment de cavalerie.

Par suite des événements, Lasalle dut donner sa démission, comme noble ; mais il reprit du service comme soldat, le 20 février 1794, au 23<sup>e</sup> chasseurs à cheval où il fut nommé maréchal-des-logis le 21 mars suivant.

Il serait trop long d'énumérer les actions d'éclat à son actif, nous nous contenterons donc de donner ici, car la place nous manque, la date des différents grades qu'il a conquis pendant sa noble carrière qui devait se terminer si brusquement à Wagram.

Lieutenant le 20 ventôse an III, il fut fait capitaine le 17 brumaire an V. Promu chef d'escadrons dans le 7<sup>e</sup> régiment de hussards le 17 nivôse de la même année, il est nommé à la tête du 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 5 thermidor an VI, deux jours après la bataille des Pyramides pendant laquelle il s'était si distingué.

Le 17 thermidor an VIII, il reçoit, comme témoignage de la satisfaction du gouvernement, un sabre et une paire de pistolets d'honneur des mains du premier Consul.

Le 7 fructidor suivant, il prend le commandement du 10<sup>e</sup> régiment de hussards.

Classé comme membre de droit dans la 5<sup>e</sup> cohorte de la Légion d'Honneur, il fut créé commandant de l'Ordre le 25 prairial an XII (1).

Il est nommé général de brigade le 12 pluviôse an XIII; général de division le 30 décembre 1806. Le 1<sup>er</sup> juillet 1807, l'Empereur lui confère la croix de chevalier de la Couronne-de-Fer. Le 4 septembre 1808, un décret impérial le nomma grand officier de la Légion d'Honneur et le créa ensuite comte de l'Empire.

Il est frappé d'un coup mortel à l'âge de trente-quatre ans, à la victoire de Wagram (6 juillet 1809).

---

## Une page d'histoire militaire

1805-1812

(Suite).

---

Elle n'est même pas arrivée dans cette ville qu'elle reçoit l'ordre de se rendre immédiatement à *Ratisbonne* (avril 1809) afin d'y remplacer le maréchal *Davout*, quand celui-ci quittera cette ville pour descendre le Danube et marcher sur la capitale de l'Autriche. De plus, la division Dupas doit le remplacer à *Straubing*, à *Passau* et à *Lintz*, à mesure que le corps d'armée de Davout progresse dans sa marche en avant.

Quant au prince *Bernadotte*, il doit avec les Saxons entrer lui-même à *Ratisbonne* pour y remplacer la division Dupas qui, après être restée vingt-sept jours en marche, sans un seul séjour, et sans trouver de poste français, arriva à *Passau* (lettre du 14 mai 1809). Elle avait reçu l'ordre d'y séjourner et d'attendre l'arrivée du maréchal Bernadotte. Cet échelonnement méthodique des différents corps d'armée sur la rive gauche du Danube, afin de se porter secours, montre la sollicitude de l'Empereur qui, repoussant devant lui l'armée autrichienne, veut atteindre *Vienne*, son premier objectif.

Pendant qu'elle gardait ainsi un point d'appui important sur le Danube, l'armée française apparaissait sous les murs de *Vienne*.

---

(1) *Les Fastes de la Légion d'honneur*, 2<sup>e</sup> vol., page 53.



M. O.

© AMÉRIC. SC.

FIFRE DES GRENADIERS D'UNE DEMI-BRIGADE  
1800

Si Napoléon était maître de la capitale de l'Autriche, il lui restait une grande difficulté à vaincre : c'était de passer le Danube devant l'ennemi et de livrer bataille, ce fleuve à dos, tout en gardant ses derrières vers le haut Danube.

Voulant rapprocher toujours ses forces de Vienne, l'Empereur dut échelonner ses différents corps d'armée autour de cette ville pour pouvoir accourir au premier ordre ; aussi a-t-il attiré à lui la division française du général Dupas (juin 1809) et il la fait passer avec les premières troupes dans l'île de *Lobau*.

Le 5 juillet au matin, l'armée entière se déploie en éventail devant l'ennemi qui se replie sur les hauteurs de *Wagram* ; la division française Dupas, marchant avec les Saxons de Bernadotte, enlève de haute lutte le village de *Raschdorff* ; elle est, en outre, chargée de résister à la réserve des grenadiers et cuirassiers autrichiens. A la chute du jour, Napoléon résolut d'exécuter une attaque brusque sur le plateau de *Wagram*, avec la ferme intention de percer le centre de l'armée autrichienne ; cette attaque ne fut pas couronnée de succès, malgré les prodiges de valeur et de courage déployés par nos troupes. Aussitôt les ordres donnés, la division Dupas avait, en effet, abordé le *Rüssbach*, gravissant les pentes du plateau opposé sous les balles et la mitraille. Elle se précipite avec rage sur les carrés ennemis. Les Saxons, pris de panique, battent en retraite ; le général Dupas reste seul avec ses deux régiments français (le 5<sup>e</sup> léger et le 19<sup>e</sup> de ligne), succombant sous les charges d'infanterie et de cavalerie ennemies, « jour le plus beau et le plus mémorable pour un militaire » (lettre du 21 août 1809).

Le récit de cet épisode de la bataille de *Wagram* est plein de détails charmants dans leur simplicité ; c'est le combat corps-à-corps, c'est notre « furie française ». La rapacité de l'adversaire pour dépouiller le vaincu, est peinte avec bonne humeur : « Ils me prirent mes épaulettes ; « ils firent plus : ils allèrent jusqu'à « voir si mes bottes pouvaient leur être bonnes, mais heureusement qu'ils avaient le pied trop grand ».

Emmené en captivité à *Prague*, le lieutenant Le Pelletier de Voillemont n'y reste qu'un mois ; après avoir supporté toutes sortes de privations et de souffrances, il rentre à son régiment qui était campé sous les murs de *Znaym*.

Ici est peinte d'une façon touchante la solidarité entre officiers et soldats : « Le colonel et tous mes camarades m'ont reçu « à bras ouverts, moi, mon sous-lieutenant et deux autres officiers ».

« Jusqu'à mes braves grenadiers qui sont venus au-devant de moi pour m'embrasser ; je n'ai pu m'empêcher de pleurer, « les pauvres diables restaient en si petit nombre ».

Peut-on voir preuve plus saisissante de l'estime du subordonné pour son officier ? L'exemple du chef au combat prime tout ; sa bravoure, son sang-froid entrent dans l'âme du soldat, « il le rend capable de toutes les énergies et de tous les sacrifices ».

« Cette échauffourée, dit M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, coûta à la division Dupas un millier « d'hommes, la dispersion de ses deux bataillons saxons, mais « c'était là un échec de peu de conséquence entre le merveilleux passage qui venait de s'accomplir et l'éclatante victoire « qu'on était fondé à espérer pour le lendemain ».

Remarquons que, même après ses plus grandes victoires, Napoléon a exigé de ses troupes un travail soutenu ; n'était-ce pas là le plus sûr moyen de conserver une discipline absolue ?

La bataille de Wagram est livrée les 5 et 6 juillet ; nous lisons dans la lettre du 29 septembre le passage suivant :

« Nous sommes toujours au camp sous Znaym ; c'est une vie « excellente pour nous instruire dans notre métier. Depuis le matin jusqu'au soir nous sommes à l'exercice et à la théorie : telle « est notre vie agréable. Je t'assure que je trouve cette existence « très douce auprès du séjour que j'ai fait en captivité à Prague. »

Décidé à faire observer le blocus continental dans toute sa rigueur, Napoléon évacue peu à peu les provinces autrichiennes, en portant ses troupes vers l'ouest de l'Europe où il en fait une sage répartition.

Après avoir séjourné à *Mühldorff* et à *Krems*, le 19<sup>e</sup> de ligne qui fait partie maintenant de la division *Legrand*, dans le corps d'armée du maréchal *Masséna*, revient à petites journées, par la *Souabe* et la *Franconie*, à *Mayence*, d'où il repart le 12 février 1810 pour se rendre à *Saint-Omer* et au camp de Boulogne. De-



Le lieutenant-colonel **LE PELLETIER DE VOILLEMONT**  
1785-1825.

puis près d'un an que le 19<sup>e</sup> régiment avait quitté *Lübeck*, nous pouvons juger, d'après ce qui précède, le chemin qu'il avait parcouru à travers l'Europe. Quels hommes aguerris composaient à cette époque de l'Empire nos régiments, et avec quelle joie devaient-ils rentrer dans leurs foyers, embrasser ceux qu'ils y avaient laissés ! Mais bientôt la guerre d'Espagne aura épuisé nos effectifs et l'Empereur, à bout de ressources, devra peu de temps après, en 1813, appeler sous les drapeaux des jeunes gens de seize ans, souvent incapables de supporter les fatigues d'une guerre.

Au commencement de 1810, l'occupation militaire s'étend même jusqu'au Nord de la *Hollande* et de l'*Allemagne*. Napoléon veut avoir sous sa main toute cette partie de l'Europe pendant qu'il lutte, souvent avec insuccès, dans la péninsule hispanique.

Le 19<sup>e</sup> régiment reste près de deux ans, de mars 1810 à janvier 1812, soit à *Saint-Omer*, soit à *Vimereux*, soit dans les camps de *Boulogne*. Les officiers y mènent la vie de garnison, quoique de temps à autre ils doivent faire des colonnes sur les côtes de *Belgique*, pour empêcher les bâtiments anglais de s'approcher et entraver toute tentative de débarquement. Pendant les périodes de repos, les troupes travaillent sans cesse, soit à restaurer les camps, soit à faire l'exercice. L'Empereur vient souvent visiter les troupes, placées à cette époque sous le commandement du maréchal *Ney*, il passe des revues, interroge les officiers sur la valeur de leurs troupes, et, suivant l'ancienneté de services, décerne des récompenses (lettre datée de *Boulogne*, le 13 octobre 1811).

Mécontent de l'attitude de la Russie à son égard, Napoléon avait commencé, dès 1811, les préparatifs de cette grande guerre, qu'il n'avait pas cessé de regarder comme certaine, et qui devait coûter tant d'hommes et tant d'argent pour aboutir à la malheureuse *Retraite de Moscou*.

Le 19<sup>e</sup> régiment reçoit l'ordre de quitter le camp de gauche, sous *Boulogne*, et de partir pour *Wesel* ; il fait partie de la division du général *Legrand* qui, après avoir appartenu au corps d'armée du maréchal *Masséna*, entre dans la composition du 2<sup>e</sup> corps, sous les ordres du 2<sup>e</sup> corps, sous les ordres du maréchal *Oudinot*. De *Wesel* il se dirige sur *Osnabrück* et *Brème*.

Après avoir séjourné quelques jours à peine dans cette dernière ville, le régiment gagne *Magdebourg* d'où il repart le 20 mars 1812 pour *Berlin* (lettres du 19 février 1812 au 24 avril 1812 inclus).

Pendant que Napoléon portait en première ligne le maréchal Davout sur la Vistule, il faisait avancer le corps du maréchal Oudinot en seconde ligne sur Berlin. Il lui ordonna d'entrer, dans la capitale de la Prusse, dans le plus grand appareil militaire, et même d'y séjournier un moment, pour donner le temps à tous les retardataires de rejoindre et de réunir autant que possible les convois, ensuite de s'acheminer sur l'*Oder*.

Le 28 mars, en effet, les troupes passent la revue de Sa Majesté le roi de Prusse, et, après avoir défilé en grande pompe devant lui, font leur entrée triomphale dans Berlin.

Invité par Sa Majesté à aller à Postdam, pour passer la revue de sa garde, le maréchal Oudinot assiste ensuite à un grand dîner à la Cour (lettre du 31 mars 1811, datée de Berlin).

De même que nous avons vu, en 1809, l'Empereur échelonner ses corps d'armée le long du Danube, pour les concentrer au moment de la bataille, suivant ce principe qu'il faut se disperser pour vivre et se resserrer pour combattre, de même, en 1812, commence le 6 juin un mouvement général de toute l'armée de la *Vistule* sur le *Nièmen*. Le corps Oudinot part de *Marienwerder* (lettre du 26 mai) pour passer par *Liebstadt*, *Eylau*, *Wehlau*, de façon à venir border le Nièmen entre *Tilsitt* et *Kowno*.

A *Marienwerder*, l'Empereur inspecte les troupes du maréchal Oudinot ; il les trouve un peu fatiguées par la marche et par la faim. Il ne pouvait pas en être autrement, ayant cheminé péniblement dans un pays moins riche et avec des moyens de transport moins bien organisés que dans le corps d'armée du maréchal Davout, par exemple. Du reste, la lettre du 26 mai 1812, datée de *Marienwerder*, et écrite par le capitaine Le Pelletier de Woillemont à sa sœur, peint bien la situation que nous venons d'exposer :

« Je suis, avec mon commandant Miazinski et mes deux lieu-

« tenants dans une ferme. Nous couchons sur la paille et sommes obligés de faire notre cuisine qui, à la vérité, n'est pas très difficile. Elle consiste en une soupe et du bouilli, quelquefois du poisson ou des œufs ; comme boisson, de la mauvaise bière et de l'eau-de-vie de grains...

« Tout le monde met la main à la pâte et cela marche le mieux du monde. Nous rions comme des fous de notre petit tripotage...

« La campagne ne tardera pas à s'ouvrir, quelle joie j'éprouve ; n'est-ce pas le sort d'une carrière qui n'en a que plus de mérite par les peines et les privations que l'on éprouve ».

Bientôt l'Empereur, qui a séjourné à *Dresde* (mai 1812), arrive à *Thorn* le 2 juin, prendre le commandement des troupes qui, comme le montre la lettre précédente, attendent l'heureux moment d'entrer en campagne.

Il est de courte durée : le 23 juin le général *Eblé* reçoit l'ordre de l'Empereur de jeter trois ponts sur le Niémen, à une lieue et demie au-dessous de *Kowno*. Le 24 juin s'effectue le passage du Niémen, après une proclamation lue aux troupes. Le corps du maréchal Oudinot franchit le fleuve après celui du maréchal Davout qui avait commencé le mouvement.

Jetons un coup d'œil rapide sur les préliminaires de cette guerre mémorable.

Les troupes russes formant un immense arc de cercle autour de la ville de *Vilna*, Napoléon dirige le corps du maréchal Oudinot (36,000 hommes), sur *Janowo* ; il lui donna l'ordre de passer la *Wilia* et de se porter sur *Wilkomir*, où, selon toutes probabilités, il trouverait le corps d'armée russe du général *Wittgenstein* qui, avec ses 24.000 hommes, tenterait de barrer la route sur *Dewel-towo*. Le maréchal Oudinot, sans hésiter, se jette sur les Russes et les force à se replier assez loin pour être bientôt hors de portée.

Fatiguées au moment de l'entrée en campagne, les troupes du 2<sup>e</sup> corps d'armée viennent d'être très éprouvées par les marches récentes ; le pain, le sel surtout faisaient défaut, les chevaux n'avaient plus d'avoine : aussi y avait-il un grand nombre de trainards, de soldats égarés errant dans les campagnes, cherchant à vivre par

n'importe quel moyen. En outre, cette mauvaise situation avait été encore aggravée par une température pluvieuse et froide, des averses continuelles qui mouillaient les soldats et ne leur permettaient pas de se sécher en arrivant au bivouac ; un très grand nombre d'hommes furent malades de la dysentérie.

Faisant face à la *Dwina*, le corps *Oudinot* reçoit l'ordre de se porter à droite, entre *Avanta* et *Widzouy* sur *Rimchanouï* (juillet). C'est du bivouac près d'Avanta, que le capitaine Le Pelletier de Woillemont donne des détails intéressants sur la *Lithuanie* et la *Courlande*.

Continuant toujours son mouvement, le maréchal *Oudinot* s'empara d'un des ouvrages de la ville de *Dunabourg* (sur la *Dwina*), puis vient se placer sur la gauche du corps du maréchal *Ney*, face au camp de *Drissa*, tandis que *Napoléon* était de sa personne avec la garde à *Gloubokoë* (THIERS).

Les Russes ayant abandonné le camp de *Drissa*, *Napoléon* les suit et se dirige sur *Witebsk*, mais, se doutant qu'il devait rester des forces ennemies sur la Basse-*Dwina*, il prescrit au maréchal *Oudinot* de franchir ce fleuve à *Polosk* et de couvrir la gauche de la Grande-Armée, en tenant tête au général Russe *Wittgenstein*.

Nous ne suivrons pas le mouvement sur *Witebsk* ; nous ne nous occuperons que du corps d'armée du maréchal *Oudinot*, et du 19<sup>e</sup> de ligne en particulier, objet de cette courte préface.

Le maréchal *Oudinot*, suivant les ordres qu'il avait reçus, avait franchi la *Drissa* et s'était placé au nord de cette rivière ; le général russe l'attaqua le 29 juillet à *Jacoubowo* ; craignant dès lors d'être coupé de *Polosk*, *Oudinot* rompt le combat ; les Russes le suivent et passent la *Drissa* (1<sup>er</sup> août).

A ce moment, *Oudinot* lance sur eux la division *Legrand* qui, avec une bravoure incroyable les repousse et les culbute au-delà de la rivière.

« Trois jours de combat très violent, ma chère sœur. Avec quelle



SALUT DE L'OFFICIER AVEC LE FUSIL.  
Régiment de Diesbach. — 1766  
(Fidelitate et Honore)

« intrépidité la 1<sup>re</sup> division du 2<sup>e</sup> corps, commandée par le brave  
« général Legrand, s'est conduite. Pour ma part, dans ma com-  
« pagnie, j'ai quarante de mes grenadiers à regretter. J'ai reçu  
« hier mon brevet de chef de bataillon ; je reste dans le régiment,  
« à la place de mon chef de bataillon qui a été tué ». (Lettre du  
13 août 1812, au bivouac, à huit lieues de Polosk).

Toutefois étant menacé sur ses derrières, le maréchal Oudinot revient séjourner à *Polosk*. Contrarié de ce mouvement rétrograde, l'Empereur lui envoie des renforts et lui donne l'ordre de poursuivre Wittgenstein sur la route de *Saint-Petersbourg*.

Le 16 août, il s'établit derrière la rivière de la *Polota*, mais ayant été blessé, il cède le commandement de son corps d'armée (17 août) au général *Gouvion Saint-Cyr* qui prend la résolution de livrer bataille, malgré l'état de fatigue et de souffrance dans lequel se trouvaient ses troupes.

(à suivre)

Commandant X...

---

## Régiment de Diesbach (Suisse)

1689-1791

---

Le régiment de Diesbach a été formé sous le nom de *Salis* jeune, en décembre 1689, au moyen de douze compagnies franches suisses. Il porta le nom de *Salis* jusqu'en 1702.

De 1702 à 1715, il prit celui de *May*.

De 1715 à 1721, celui de *Buisson*.

Et, de 1721 à 1791 celui de Diesbach.

Le premier uniforme de ce régiment fut réglé comme il suit :

Habit rouge, doublure, parements, veste, culotte et bas bleus ; boutons d'étain façonnés différemment jusqu'à la poche ; chapeau bordé d'argent.

Cet uniforme fut porté, sans grandes modifications, jusque vers 1750.

En 1760, l'état militaire décrit de la manière suivante, l'uniforme de ce régiment :

Habit garance, collet, parements et veste bleus ; boutons blancs ; pattes de poches en travers, plus larges que hautes, garnies de quatre boutons avec

boutonnères bleues ; trois boutons sur les parements ; vestes bordée d'un galon blanc avec onze agréments blancs de chaque côté et quatre sur la poche ; chapeau bordé d'argent.

En 1767, la tenue devient la suivante :

Habit rouge, parements, collet et revers bleu céleste, doublure blanche ; veste et culotte de drap blanc ; col noir ; poches en travers garnies de trois boutons ; trois petits sur le parement, sept sur les revers, trois gros au dessous ; boutons blancs unis collés et mastiqués sur bois.

En 1774, le collet est rouge, il redevient bleu céleste en 1780 et le tout est passepoilé de blanc.

L. F.



## LE GÉNÉRAL BARON TOUSSAINT CAMPI

(Suite).

M. Louis Campi dit dans son livre, chapitre 1<sup>er</sup>, page 3, que ce qui valut au général de pouvoir suivre librement la profession des armes, et qu'il aurait à rappeler à 26 ans de là, lorsqu'il reçut les étoiles de brigadier :

« Il se plaisait au milieu des soldats, et ne manquait aucune occasion pour les suivre à l'exercice. Son assiduité à cet égard, fit que l'enfant se trouva initié de bonne heure aux manœuvres dont il avait appris, en les entendant, les commandements avec une facilité surprenante. Un jour de l'année 1787, le régiment de Vermandois, en garnison à Ajaccio, manœuvrait sur la place d'Olmo.

« Voulant donner une preuve de savoir-faire, le jeune Campi, qui avait alors une dizaine d'années, commanda à haute voix, pendant une pause d'exercice, divers mouvements qui firent l'étonnement des assistants et de l'officier de service ; celui-ci, surpris d'une pareille précocité, en complimenta l'enfant avec forces caresses, et lui prédit qu'il ferait un jour un bon officier. Fier de cette prédiction, le jeune Toussaint arriva tout joyeux à la maison paternelle pour en faire part à sa famille. A partir de ce jour, son père dirigea son éducation vers la carrière militaire, et l'enfant répondit, par son travail et son application, aux espérances qu'il faisait concevoir.

« Après avoir obtenu tous les premiers prix de ses classes au  
« collège d'Ajaccio, il alla compléter ses études sur le continent  
« français, d'où il revint au bout de trois ans.

Campi avait dû aller étudier en France vers l'âge de quinze ans. — C'est-à-dire quitter la Corse en 1792. — Peu après son retour en Corse, le 24 septembre 1796, il est nommé par Bonaparte, sous-lieutenant dans l'une des compagnies franches du Liamone.

Et M. Louis Campi, dans son livre, continue :

« Dès le 28 octobre de la même année, il concourt sous les  
« ordres du commandant Bonelli, à la délivrance de la ville d'A-  
« jaccio, alors au pouvoir des Anglais. Les députés du départe-  
« ment de la Corse, dit à ce sujet *le Bulletin de l'Armée d'Ita-*  
« *lie*, sont venus au quartier général pour annoncer que les pa-  
« triotes de cette île s'étaient rendus maîtres d'Ajaccio, et en  
« avaient chassé l'ennemi. — Nos officiers se sont comportés dans  
« cette affaire avec le plus grand courage, et les miliciens Corses  
« qui voyaient le feu pour la première fois, ont combattu comme  
« de vieilles troupes. A la suite de ce brillant début, Campi rejoit  
« à Livourne la division Gentili, dont son bataillon faisait  
« partie, et, le 16 janvier 1797, il se distingua à la bataille de la  
« Favorite, sous les yeux du général en chef Bonaparte.

C'est alors que Bonaparte le nomme lieutenant à la 5<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, le 1<sup>er</sup> février 1797. Cette année-là (1797), ainsi qu'en 1798 et 1799, il devait faire campagne avec les armées d'Italie et d'Helvétie.

Il est blessé d'un coup de feu aux deux jambes (première blessure), le 21 septembre 1798, au combat d'Unterwald.

Dans son livre M. Louis Campi écrit :

« Au combat d'Unterwald, nous le trouvons luttant de valeur  
« avec les montagnards du canton Suisse, de ce nom, qui avaient  
« refusé d'adhérer à la nouvelle constitution que la France don-  
« nait à l'Helvétie à cette époque. — Avec 70 hommes il tient en  
« échec huit cents rebelles pendant plusieurs heures.

M. Louis Campi continue en faisant erreur selon nous :

« A peine remis de cette double blessure, il se fait remarquer  
« dans les journées des 27 et 28 thermidor an VII (1), à Insierl-

---

(1) C'est-à-dire les 14 et 15 août 1799. Or comme on le verra tout à l'heure, il fut fait prisonnier le 26 mai 1799, si c'est an VI, tout est bien, et il faut tra-

« den, et au Pont du Diable. Placé à la tête de quelques braves, « il poursuit six cents Autrichiens jusque sur les bords du lac de « Zurich où il les force à mettre bas les armes. Le 10 fructidor « (27 août) de la même année (1), il se trouve à l'attaque du « Pont d'Uzenach, et le lendemain il enlève par surprise le poste « de Nazel. Ce hardi coup de main lui valut la confiance absolue « du général Soult qui le chargea de reconnaître la rivière de « Linth, au-dessous du lac de Zurich. Il s'acquitta de cette mis- « sion avec autant d'intelligence que de courage, et organisa lui- « même un corps de nageurs armés de sabres et de pistolets.

« Le jour de la bataille, il franchit la rivière, encloue les pièces « ennemies tombées en notre pouvoir, jette l'épouvante dans ses « rangs et en tue un grand nombre.

En 1799 le général Fiorella, Corse de naissance, fut chargé de la défense de Turin, la conduite de Campi, qui était sous ses ordres, fut très brillante pendant ce siège.

Le premier choc que la ville eut à soutenir, fut repoussé par les Français avec une rare intrépidité.

Le 26 mai 1779, au moment de l'investissement de la place par le général Russe Souvarow, Campi défend presque seul l'entrée de l'Arsenal (2) contre un nombre considérable de Piémontais et d'Autrichiens, mais après un très vif engagement, les habitants s'étant insurgés ouvrirent les portes à l'ennemi.

Dans ce moment critique, où les forces françaises étaient assaillies par une armée supérieure en nombre, Campi ne céda que lorsqu'un coup de baïonnette qu'il reçut au côté gauche (seconde blessure) vint le renverser. Epuisé par la perte de son sang, il tomba aux mains des ennemis. Emmené prisonnier il fut interné à Bade.

Le traité de Lunéville qui donnait à la France le Rhin comme limite, et cédait à l'Autriche les Etats de Venise, signé le 16 fé-

---

duire 1798, mais alors ce qui va suivre se place avant l'affaire d'Unterwald ; et il n'y a pas à mettre par conséquent, les mots ; « à peine guéri de cette double blessure ».

(1) La même année, l'an VII. Mais nous avons expliqué au renvoi précédent que c'est impossible et que c'est peut-être an VI.

(2) Article nécrologique sur le général publié le 25 octobre 1832, par le *Courrier français* n° 293. Article très documenté et d'une précision remarquable.

vrier 1801, le mit en liberté, peu de temps après il revoyait la France.

Le Premier Consul le nomma capitaine-adjoint aux Etats-majors, le 5 avril 1802. De plus il fut employé à l'intérieur afin qu'il se remit de ses blessures et de ses fatigues.

Le 20 mai 1802, il est attaché à l'Etat-major de la 9<sup>e</sup> division militaire à Marseille, où il se trouve sous les ordres d'un compatriote, le général Cervoni. — Mais, dit dans son livre M. Louis Campi : — « La vie de garnison ne pouvait convenir ni à son activité, ni à son tempérament belliqueux, aussi demanda-t-il à servir à l'armée des Côtes de l'Océan. »

Il y fut placé le 17 janvier 1804 à l'état-major du corps des grenadiers de la réserve.

C'est là qu'il allait être choisi pour chef d'état-major par le maréchal Masséna, qui avait pour lui de l'affection.

Le maréchal Masséna, le prend, le 26 septembre 1805, pour aide-de-camp provisoire et Campi est confirmé dans cet emploi, le 28 octobre de la même année.

Il fait alors campagne avec l'armée d'Italie (1805), avec celle de Naples (1806), à la Grande-Armée (1807).

A son intrépidité est dû en partie le succès de la rude affaire d'Efferding ; il est alors nommé chef de bataillon le 22 février 1807.

Il continue à se distinguer par sa bravoure partout où il passe, et, le 19 mars 1808, il est donataire de cinq cents francs de rente annuelle sur le mont de Milan (1).

En 1809 il va servir à l'armée d'Allemagne. On voit dans les *Mémoires du général Pelet* (Paris, 1824, quatre volumes in-8<sup>o</sup>) la part active que Campi prit dans les campagnes de 1806 à 1809 et sa conduite particulièrement glorieuse et utile en 1809.

(à suivre).

BARON MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

---

(1) On sait que la plupart des titulaires de ces sortes de rentes sur les monts de piété étrangers ne touchèrent plus rien à partir de la restauration ; Campi fut sans doute dans ce cas.



# Chasseurs à cheval

1803

---

L'arrêté du 24 septembre 1803 prescrit qu'il y aura désormais 26 régiments de chasseurs à quatre escadrons chacun.

Mais les numéros 17 et 18 étant restés vacants, il n'y eut en réalité que 24 régiments.

Le même arrêté institue les compagnies d'élite dans les régiments de dragons et de cavalerie légère. La compagnie d'élite était la première du premier escadron du régiment. Les chasseurs qui la composaient étaient distingués de leurs camarades par des Kolbacks et des plumets écarlates; plus tard, ils reçurent des épaulettes de laine rouge, pareilles à celles des grenadiers de l'infanterie. Dans chaque régiment, la compagnie d'élite avait l'honneur de toujours escorter les étendards et guidons.

Nous ne dirons que quelques mots concernant l'uniforme du 5<sup>e</sup> régiment représenté par la planche ci-jointe de notre collaborateur Maurice Orange, réservant pour plus tard une description plus complète pour tous les régiments de chasseurs vers cette époque.

La tenue des chasseurs ne devait pas comprendre la pelisse; ce dernier effet n'était pas réglementaire pour l'arme. Néanmoins, d'après certains documents du temps, quelques chefs de corps des régiments de chasseurs en avaient autorisé le port, en tenue de ville, aux sous-officiers, brigadiers et chasseurs qui voulaient faire l'acquisition de cet effet.

Comme nous l'avons déjà dit, à cette époque et pendant toute la durée de l'empire, il y eut bien d'autres dérogations aux règlements d'uniformes.

La buffleterie jaune était une distinction particulière au 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs qui l'a portée jusqu'en 1814.

L. F.

---

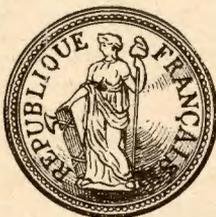


SOUS-OFFICIER DU 5<sup>e</sup> RÉGIMENT DE CHASSEURS  
1803

RÉVOLUTION



1



2



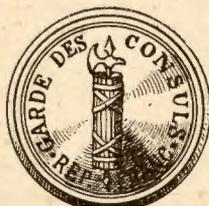
3



4



5



6



7



8



9

10. — Bouton de l'école Cyr, communiqué par ciste très connu et mém-tache ». Ce bouton est Restauration (1814) ; c'est dans toutes les collec-



10

tionnelle militaire de Saint-M. Paul Marmottan, publi-bre du comité de « La Sabre-un spécimen très rare de la le seul qui soit connu à Paris tions.

- 1. — Volontaire 1792 (cuivre).
- 2. — Officier de garde nat<sup>le</sup> de dis-trict, (argent).
- 3. — (étain).
- 4. — Officier de volontaires de 1792, (doré).
- 5. — Chef de sectionnaires, (doré).

- 6. — Grenadier de la garde consu-laire, (cuivre).
- 7. — Demi-brigade, (cuivre).
- 8. — Artillerie révolutionnaire, (cuivre).
- 9. — Officier de marine (1) (doré).

(1) Les neuf boutons communiqués par M. A. Beszard.

# NOS HUSSARDS

PREMIÈRE PARTIE. — ANCIEN RÉGIME  
(1692 1<sup>er</sup> JANVIER 1791) (*suite*).

ART. 14

« Il sera pareillement dressé un état de ce qui restera en effets dans les magasins du régiment ; cet état, ainsi que le précédent, seront faits doubles, et signés des Officiers qui composeront le Conseil d'administration, du Commissaire des guerres, et certifié par le Mestre-de-camp commandant, pour l'un rester au régiment, l'autre être adressé au secrétaire d'Etat de la guerre.

ART. 15

« Il sera aussi dressé un état du cinquième, soit de l'argent comptant et des effets actifs, soit du montant des effets, tant neufs que supportés, qui appartiendront à l'escadron détaché ; cet état sera signé des membres du Conseil d'administration, du Commissaire des guerres et du Commandant de cet escadron, à qui il sera remis après avoir été approuvé par le Mestre-de-camp-commandant : il en sera fait deux doubles, dont l'un sera adressé au secrétaire d'Etat de la guerre, et l'autre restera en dépôt au régiment.

ART. 16

« Sa Majesté autorise au surplus les Mestres-de-camp-commandans, pour le bien de son service et l'intérêt des régimens de Hussards, eu égard à la différence des couleurs de l'uniforme de chacun de ces corps, à ne laisser emporter aux hommes des escadrons détachés, que leurs sarots, gilets, culottes, bonnets d'écurie, bottes, armes, et à ne fournir que les chevaux sellés, bridés et harnachés de tout point, à l'exception de la schabraque : et ces escadrons laisseront à leurs corps respectifs, tous les autres objets pour lesquels chaque régiment payera par homme, vingt-six livres dix sous, qui est à peu près le quart du prix que ces articles coûtent lorsqu'ils sont remis à neuf. La somme provenant des effets laissés à chaque régiment, sera remise au commandant des escadrons détachés, avant leur départ pour se rendre à leur destination.

ART. 17

« Le montant du décompte général qui reviendra à l'escadron détaché, tant de la masse de quinze livres que de la retenue de seize deniers pour linge et chaussure depuis le décompte précédent, sera remis au commandant du dit escadron, avec un état détaillé de ce qui reviendra à chaque homme ; cet état sera signé du conseil d'administration, du commandant du dit escadron, du commissaire des guerres, et visé par le Mestre-de-camp-commandant.

ART. 18

« Le mestre-de-camp-commandant, fera aussi remettre au commandant de l'escadron détaché, un état nominatif des hommes à l'article desquels sera porté ce qui revient à chacun d'eux, sur le prix de son engagement ou rengagement ; cet état sera signé comme il est prescrit par l'article ci-dessus.

ART. 19

« Enfin, il sera remis au commandant de l'escadron détaché, un contrôle contenant le signalement des hommes et des chevaux de son escadron, lequel contrôle sera signé du Mestre-de-camp-commandant du corps, du commandant du dit escadron et du commissaire des guerres.

ART. 20

« Toutes ces opérations terminées, le commandant de l'escadron détaché, d'après les ordres et la route qu'il recevra du Mestre-de-camp-commandant, partira le jour fixé pour se rendre au lieu d'assemblée du régiment du colonel-général dont il doit faire partie ; et Sa Majesté y fera rendre à l'avance, les Officiers de l'Etat-major, et un officier général, pour procéder à la composition de ce régiment.

ART. 21

« L'Officier général fera ensuite reconnoître à la tête des escadrons, à mesure qu'ils arriveront, le Mestre-de-camp-lieutenant-commandant, lequel recevra et fera reconnoître ensuite le Mestre-de-camp-lieutenant en second, le Lieutenant-colonel, le major et les autres officiers qui seront dans le cas d'être reçus.

ART. 22

« Lorsque les escadrons qui doivent composer le régiment du colonel-général seront arrivés à leur destination, l'officier général les assemblera et les rangera en bataille, suivant l'ancienneté des capitaines, de manière que l'escadron du capitaine le plus ancien ait la droite, et ainsi de suite jusqu'à la gauche, où devra être placé l'escadron du capitaine le moins ancien.

ART. 23

« Le premier escadron formera la compagnie générale.

ART. 24

« Le dit officier général fera ensuite une revue de tout le régiment, et vérifiera les contrôles apportés par les commandans d'escadron. Le commissaire des guerres fera aussi sa revue pour servir au paiement de la subsistance et de la masse du dit régiment ; il constatera sa nouvelle formation par un procès-verbal, dont un double sera adressé au secrétaire d'état de la guerre, et un autre remis au Trésorier.

ART. 25

« Cette opération terminée, et après le retour du régiment à son quartier, l'Officier général assemblera le Conseil d'administration qu'il composera comme ceux des régimens de Hussards, et fera établir les registres nécessaires à l'administration : il fera appeler à ce Conseil, les Commandans d'escadron, munis des différens états et sommes qui leur auront été remis à leur départ des régimens auxquels ils étoient attachés ; le dépôt s'en fera au dit Conseil d'administration, qui en constatera la remise sur les registres à la décharge des dits Officiers ; cet enregistrement sera signé par tous les membres du Conseil, par le Commissaire des guerres et par l'Officier général : le montant de ces différentes sommes, sera le premier fonds de la Masse générale de ce régiment.

ART. 26

« Veut Sa Majesté, que la solde et la Masse générale soient payées à ce régiment sur le pied réglé pour les autres régimens de Hussards.

ART. 27

« La masse de cent livres pour l'entretien du cheval de chaque Porte-étendard, sera payée, à compter du jour de la formation de ce régiment.

ART. 28

« Sa Majesté donnera ses ordres pour faire remettre à la caisse du régiment du Colonel-général, les fonds nécessaires pour l'augmentation des quatre hommes de l'Etat-major, l'achat et l'harnachement des chevaux des deux Porte-étendards, de l'Adjudant, du Maître-maréchal, du Maître-sellier et de l'Armurier.

ART. 29

« Le régiment du Colonel-général se conformera, pour ses uniformes, équipement, armement et harnachement, aux dispositions générales contenues dans le chapitre 5 du 21 février 1779, et à ce qui est prescrit par l'article 3 de l'Ordonnance du 22 août suivant, si ce n'est qu'il sera ajouté à l'extrémité extérieure des ganses qui forment la boutonnrière sur la pelisse et sur le dolman, un petit galon d'or de la largeur de cinq lignes, lequel sera la distinction du régiment du Colonel-général; et que le sabretache, au lieu d'être chargé des armes du dit Colonel-général, sera orné du chiffre de Sa Majesté.

(à suivre).

L. FALLOU.

---

**Errata**

Page 144, ligne 27, au lieu de 48 piles, lire 48 files.

Page 172, ligne 3, lire avec *Marie Bracchini*, au lieu de Marie Thérèse Frassetto.

Page 173, ligne 32, au lieu de M. Joseph Guyon, lire M. *Aimé Guyon*;

Ligne 34, au lieu de notre nièce, lire *notre mère*.

La suite du *Chic militaire*, par M. L. Vallet, sera reprise dans le numéro prochain.

---

*Directeur-Gérant* : L. FALLOU.

# COMBAT DE WERTINGEN

8 OCTOBRE 1805.

---

Tandis que le général Mack, l'esprit dominé par une opinion faite d'avance, demeurait immobile à Ulm, les six corps d'armée français avaient débouché, le 6 octobre, dans la plaine de Nordlingen, au delà des montagnes de Souabe, qu'ils avaient tournés et aux bords du Danube qu'ils allaient franchir.

Déjà le 6 au soir, la division Vandamme, du corps du maréchal Soult, devançant toutes les autres, touchait au Danube et surprenait le pont de Münster à une lieue au-dessus de Donauwerth.

L'esprit des troupes était excellent, plein d'enthousiasme et d'entrain. La confiance éclatait sur tous les visages, et se traduisait par le refrain d'une chanson faite au départ du camp de Boulogne et que les soldats chantaient gaiement pendant les marches, sur l'air du curé de Pomponne :

Les Autrichiens disaient tout bas :  
Les Français vont vite en besogne,  
Prenons, tandis qu'ils n'y sont pas,  
L'Alsace et la Bourgogne.  
Ah ! Tu t'en souviendras, la ri-ra  
Du départ de Boulogne !

Cependant l'armée française était un peu fatiguée par la suite des marches qu'elle venait d'exécuter. Les rapports qui parvenaient de la cavalerie, surtout, continuaient à se plaindre du surmenage des chevaux et du mauvais état du harnachement.

Les preuves ne manquaient pas pour démontrer que la cavalerie de la grande armée était médiocrement montée et harnachée. Mais elle était composée, en grande partie, de vieux cavaliers formés par de nombreuses campagnes, et ses chefs, plus habitués à compter sur la valeur que sur le nombre de leurs soldats, ne s'inquiétaient que peu de laisser des chevaux en arrière.

Les chevaux blessés ou fatigués, qu'on pouvait échanger contre des chevaux du pays étaient soignés par les hommes éclopés

qui restaient avec eux dans les places de dépôt ; ils rejoindraient leurs corps par détachements, au fur et à mesure qu'ils deviendraient disponibles.

Une lettre datée de Nordlingen 7 octobre, du général Andrèossy à M. Pétiet, administrateur en chef de l'armée, lui donne l'avis de l'envoi, au château de Wallenstein, de 233 chevaux appartenant aux 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, et 16<sup>e</sup> dragons, ce qui fait une moyenne de 46 chevaux par régiment, douze jours seulement après le passage du Rhin.

Les effectifs se trouvaient déjà bien inférieurs au chiffre de 500 chevaux par régiment fixé par l'empereur. La 2<sup>e</sup> Division de dragons, par exemple, n'avait que 2.132 sabres à mettre en ligne.

Toutefois, malgré nos mouvements, l'ennemi ne quittait pas sa position principale ; seulement, le général Mack avait préposé le régiment Collorédo à la défense du pont de Donauwerth ; ce pont ne put donc être surpris par les pointes de cavalerie.

Murat en l'apprenant a fait partir trois divisions de dragons à cheval le 7 octobre à deux heures du matin et les a dirigées, par différents chemins, pour les faire aboutir dans la plaine de Donauwerth. En route, il apprend que l'infanterie de Soult y est déjà rendue, que le pont est détruit, et que l'ennemi a pris position sur la rive droite pour l'empêcher de le rétablir. Murat remonte alors sur le pont de Münster qui est intact. La division Vandamme était en train de le franchir, il réclame le passage pour ses dragons, fait traverser le fleuve par la division de dragons Walther et se porte au galop sur Donauwerth, pour couper la retraite aux Autrichiens qui disputaient le passage au maréchal Soult. Mais l'ennemi, canonné par l'artillerie du 4<sup>e</sup> corps s'est retiré avant l'arrivée des dragons.

Murat envoie aussitôt des reconnaissances sur les deux rives du Danube, sur Hochstædt rive gauche et sur Pfaffenhofen, rive droite.

Déjà pendant qu'on travaillait à rétablir le pont sur le Danube, à Donauwerth, on avait choisi, dans le 4<sup>e</sup> dragons, de la division Klein, un détachement de 150 dragons, commandé par le colonel Wathier, qui était passé dans des bateaux pour poursuivre les Autrichiens sur la rive droite du Danube.

Murat marche sur ses traces avec la division Walther.

L'ennemi se retirait sur Rain. Le colonel Wathier, voulant le devancer, passe le Lech au gué d'Obernsdorf et se rabat, par sa gauche, sur la ville de Rain ; mais les Autrichiens se sont retirés

en détruisant deux arches du pont. Toutefois le colonel Wathier, se trouve tout à coup en présence de forces très supérieures et il a là un engagement de nuit principalement avec des cuirassiers et des hulans ennemis. Wathier les charge et les enfonce ; mais il est ramené et obligé de se replier sur la division Walther. Il a perdu 1 tué, 2 blessés, et 8 hommes faits prisonniers.

Murat, qui a passé le Lech presque à la nage avec la division Walther, poursuit l'ennemi sans pouvoir l'atteindre, puis il descend le Lech jusqu'à Rain, y établit la division et revient sur la rive gauche par le pont qu'il a fait rétablir.

Pendant ce temps, la 1<sup>re</sup> et la 3. divisions de dragons à cheval sont restées en arrière de Donauwerth où elles ont été passées en revue par l'Empereur, qui a particulièrement complimenté le général Klein sur la belle tenue de ses dragons.

Les dragons à pied et la 4<sup>e</sup> division (Bourcier) sont toujours, provisoirement, sous les ordres du maréchal Ney, qui a pris position sur la rive gauche pour surveiller les débouchés d'Ulm.

Les autres corps d'armée ont atteint le Danube et vont, presque sans obstacle, franchir ce fleuve, dont les Autrichiens ont négligé de border la rive droite.

La première partie du plan de l'empereur a donc été accomplie dans cette nuit mémorable du 7 octobre.

Néanmoins, plus que jamais, Napoléon veut être en relation avec toutes ses colonnes et, le 7 octobre, il a fait paraître un ordre où il dit :

*« Il est expressément défendu à MM. les aides de camp et officiers d'état-major, chargés d'apporter des dépêches au grand quartier général, d'en repartir sans une dépêche, ou sans une autorisation signée du major général ou de l'aide-major général. »*

On plaçait des postes de correspondance dès que le mouvement des troupes devait être suspendu pour plusieurs jours. Il en était souvent de même en marche ; mais, le plus habituellement la correspondance s'établissait entre le commandement et les différentes unités au moyen d'officiers et de sous-officiers que les corps envoyaient au quartier général chaque jour, après leur établissement au cantonnement ou au bivouac, et que l'on trouve désignés sous le nom d'officiers d'ordonnance ou de correspondance.

Le quartier général impérial s'était transporté à Donauwerth. Tous les renseignements que l'on recevait sur le compte de

l'ennemi prouvaient qu'il était toujours en force à Ulm et à Memmingen ; rien n'annonçait de sa part de nouveaux projets.

L'Empereur voulait prévenir les autrichiens quelque parti qu'ils adoptassent. Il fallait donc, premièrement, diriger les corps de manière que toutes les routes que l'ennemi pourrait choisir fussent interceptées ; deuxièmement que la grande masse des forces françaises tendit, par des directions concentriques, à se rassembler derrière les positions de l'adversaire. L'Empereur donna ses ordres en conséquence.

La position de Memmingen était très importante à occuper, comme étant un des points principaux par lesquels les Autrichiens pouvaient tenter de s'échapper. Il était naturel que le 4<sup>e</sup> corps qui avait passé le premier le Danube à Donauwerth, et qui se trouvait par conséquent en avant des autres, eût la mission de s'emparer de cette place. Ce corps fut dirigé, en remontant le Lech, sur Augsburg, puis sur Landsberg, et de là immédiatement sur Memmingen. L'ordre à son chef portait :

*« S'il était possible que vos hussards, vos chasseurs et vos dragons arrivassent le 11 au soir à Memmingen, ce corps de cavalerie d'environ 2.500 hommes, auquel vous joindrez deux ou trois pièces d'artillerie légère, vous mettrait à même de donner des nouvelles à l'Empereur dans la nuit ; ce qui serait pour Sa Majesté de la plus grande importance, à cause des mouvements qu'elle veut prescrire aux autres corps... »*

*« Envoyez des espions à Kempten et à Waldsee, pour savoir ce qui se passe. Portez surtout une attention particulière à ce que l'ennemi ne vous dépasse, ni par votre droite, ni par votre gauche ».*

Le maréchal Davout recevait l'ordre de se hâter de franchir le Danube à Neubourg, et de dégager le point d'Ingolstadt, vers lequel Marmont et Bernadotte devaient aboutir.

La route que suivaient ceux-ci étant plus longue, ils étaient de deux marches en arrière. Le maréchal Davout devait se porter ensuite à Aichach sur la route de Munich, pour pousser devant lui le général Kienmayer, et faire l'arrière-garde des masses qui s'accumulaient autour d'Ulm. Les corps de Marmont et de Bernadotte avaient ordre d'accélérer le pas, de franchir le Danube à Ingolstadt, et de se diriger sur Munich, afin d'y replacer l'Electeur dans sa capitale, un mois seulement après qu'il l'avait quittée.

Par cette disposition, Napoléon présentait aux Russes Berna-

dotte et les Bavarois, puis, au besoin, Marmont et Davout, qui devaient, selon les circonstances, se porter ou sur Munich ou sur Ulm, pour aider au complet investissement du général Mack.

Il ne fait pas de doute que l'Empereur devait tenir beaucoup à mettre Donauwerth à l'abri d'un retour offensif de l'ennemi, aussi prit-il toutes ses précautions à cet égard. Dans les ordres qu'il donna le 8 octobre pour la garde de ce point il entre dans des prescriptions minutieuses relativement au service de sûreté de la cavalerie :

« **Service général.** — *Un général de brigade sera tous les jours de service ; il recevra toutes les demi-heures le rapport de tous les postes, et les fera passer sur le champ à l'Empereur. Le chef d'état-major, comme les généraux de brigade, fera son service.*

« **Service de la cavalerie.** — *Il y aura tous les jours un chef d'escadron de service qui se tiendra constamment au pont de Donauwert, hormis où il fera la ronde de ses postes.*

« *Il y aura trois bivouacs : deux commandés par les capitaines, toujours de 60 hommes chacun ; et un par un lieutenant, composé de 25 hommes. Le premier bivouac commandé par un capitaine sera placé à 100 toises en avant du pont de Donauwerth, à la jonction des chemins d'Augsbourg et de Rain. Il aura, à 100 toises en avant, des vedettes sur chacun de ces deux chemins, et deux autres le long du Danube, sur les chemins de traverse. Le deuxième bivouac se tiendra sur les hauteurs, entre Erlingshofen et Donauwerth, interceptant le chemin d'Ulm à Donauwerth ; il aura un poste d'un brigadier et de 4 hommes au village d'Erlingshofen, et sera relevé toutes les 6 heures. Il y aura une vedette sur le pont de Münster.*

« *Le troisième bivouac, commandé par un lieutenant, se tiendra sur le chemin de Donauwerth à Neubourg, sur la route du village de Zingesheim, il aura des gardes sur la route qui longe le Danube et sur celles d'en haut »,*

Dans ces instructions aussi détaillées faut-il voir seulement la précaution de l'Empereur de régler jusqu'aux plus minimes détails, ou sa défiance vis-à-vis des chefs de cavalerie pour l'exécution de ses intentions ?

L'une et l'autre sans doute.

En tout cas, ces ordres de détail, en ce qui regarde l'emplacement et la composition des petits postes, ne sont pas du fait d'un

commandant en chef. Il fallait la tête de Napoléon pour suffire à tout en entrant dans des prescriptions aussi infimes. L'exécution des ordres, la partie matérielle si l'on peut dire, doit être laissée au jugement des chefs qui sont sur le terrain et par conséquent plus à même de voir les nécessités qu'il impose. Ce serait annihiler toute capacité de ses subordonnés que de réduire à ce point leur initiative. C'est d'ailleurs ce qu'on a reproché avec raison à Napoléon.

Ceci est vrai surtout pour la cavalerie, arme d'improvisation et d'initiative.

En résumé : La droite de l'armée française fait front immédiatement dans la direction d'Ulm, coupant la retraite des Autrichiens, le Maréchal Ney sur la rive gauche, le maréchal Lannes et Murat sur la rive droite.

Le centre, le maréchal Soult, remonte la vallée du Lech, pendant que le maréchal Davout va occuper la position de Duchau.

A la gauche, le 1<sup>er</sup> corps et les Bavaois vont rapidement border l'Isar pour occuper Munich et faire face à l'armée russe qui arrive de Vienne ; le 2<sup>e</sup> corps rejoint le 3<sup>e</sup> corps et la garde.

Par suite de ces dispositions, l'armée française va faire face à l'ouest au moyen des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps et de la cavalerie de Murat ; elle fera face à l'est au moyen du 1<sup>er</sup> corps de l'armée bavaroise ; et entre ces deux fronts d'opérations, l'Empereur sera sur le Lech, avec sa garde et trois corps en réserve.

Mack est complètement tourné et il se trouve dans la même position que Mêlas à Marengo.

Surpris par les manœuvres de Napoléon, il veut d'abord essayer de disputer la ligne de l'Iller aux Français et à cet effet il envoie au devant d'eux sur Wertingen un petit corps composé de 9 bataillons et de 4 escadrons de cavalerie sous le général Auffenberg.

Dans la journée du 8 octobre, Murat, avec sa cavalerie, devait prendre les devants sur la rive droite du Danube pour battre le pays entre le Lech et l'Iller. L'Empereur l'autorise à se faire appuyer par de l'infanterie.

Ordre du 8 octobre, de Donauwerth, au prince Murat.

« Vous êtes autorisé à prendre deux régiments du corps de  
« Lannes, pour appuyer la marche de votre grosse cavalerie.  
« Vous aurez de forts partis sur la route d'Augsbourg à Ulm,  
« et vous ferez enlever les diligences, les voyageurs, et les déta-  
« chements ennemis se rendant d'Augsbourg sur Ulm et au

« quartier général autrichien. L'empereur désire que vous « établissiez des relais de chevaux de deux en trois lieues sur « la route de Donauwerth ».

Murat, qui après le combat de Rain est revenu de sa personne à Donauwerth, part à la pointe du jour et se dirige vers Zusmerhausen, avec la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> divisions de dragons, ainsi que la 1<sup>re</sup> division de grosse cavalerie, qui rentre au corps de réserve à dater de ce moment. La brigade légère du général Treilhard, empruntée au corps de Lannes, forme l'avant-garde.

La cavalerie que Murat emmène avec lui est donc composée comme il suit :

		B <sup>de</sup> Treilhard.	{	9 <sup>o</sup> Hussards.
			{	10 <sup>o</sup> Hussards.
		B <sup>de</sup> Fournier Fénéroles.	{	1 <sup>er</sup> Dragons.
			{	2 <sup>e</sup> Dragons.
		B <sup>de</sup> Lasalle.	{	4 <sup>o</sup> Dragons.
			{	20 <sup>e</sup> Dragons.
		B <sup>de</sup> Millet.	{	14 <sup>e</sup> Dragons.
			{	26 <sup>e</sup> Dragons.
		B <sup>de</sup> Boyer.	{	5 <sup>o</sup> Dragons.
			{	8 <sup>o</sup> Dragons.
			{	9 <sup>o</sup> Dragons.
		B <sup>de</sup> Scalfort.	{	12 <sup>o</sup> Dragons.
			{	16 <sup>o</sup> Dragons.
			{	21 <sup>o</sup> Dragons.
		B <sup>de</sup> Piston.	{	1 <sup>er</sup> Carabiniers.
			{	2 <sup>o</sup> Carabiniers.
		B <sup>de</sup> de la Houssaye.	{	2 <sup>o</sup> Cuirassiers.
			{	3 <sup>o</sup> Cuirassiers.
			{	9 <sup>o</sup> Cuirassiers.
		B <sup>de</sup> St-Germain.	{	12 <sup>o</sup> Cuirassiers.
1 <sup>re</sup> Div <sup>n</sup> de Dragons	}			
Gal Klein				
24 escadrons et 2 pièces				
3 <sup>e</sup> Div <sup>n</sup> de Dragons	}			
Gal de Beaumont				
24 escadrons et 2 pièces				
1 <sup>re</sup> Div <sup>n</sup> de Grosse Cavalerie	}			
Gal de Nansouty				
24 escadrons et 3 pièces				

Murat emmène également avec lui la division de grenadiers Oudinot du 5<sup>e</sup> corps.

Des partis d'infanterie, allant jusqu'à 4 ou 5,000 hommes en échelons, dit l'Empereur dans ses mémoires, appuyaient souvent la cavalerie d'exploration ; les grenadiers Oudinot jouèrent ce rôle pendant une partie de la campagne de 1805.

Dans la marche, les routes principales étaient réservées plus particulièrement à l'infanterie. La cavalerie utilisait tous les chemins qu'elle pouvait prendre pour se dégager des colonnes et vaquer à son rôle de sûreté et de reconnaissance. Ainsi la division de dragons du général Klein défila toute entière le 8 octobre, dans les environs de Wertingen, par un étroit passage à travers champs.

Les hussards de Treilhard (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments) marchaient en tête des troupes de Murat à travers un pays légèrement accidenté çà et là couvert de bois ou traversé par de petites rivières. En ar-

rivant sur les hauteurs qui dominent la rivière marécageuse de la Zusam, ils aperçurent en face d'eux, sur la rive gauche, un corps ennemi qui occupait le gros bourg de Wertingen.

Ce corps était la reconnaissance commandée par le général baron d'Auffenberg que Mack avait envoyée au-devant de nos troupes.

Elle se composait de six bataillons de grenadiers, de trois de fusiliers, de deux escadrons de cuirassiers du duc Albert et de deux escadrons de cheveu-légers de Latour.

Pour une reconnaissance, elle était peu renseignée, car les officiers étaient à table quand on vint leur annoncer l'attaque des Français. Ils s'y attendaient si peu qu'ils se mirent à rire à cette nouvelle, et laissèrent leurs troupes se former sans eux.

Murat était à Klosterholz, quand il fut instruit que l'ennemi occupait Wertingen. Il prit aussitôt ses dispositions pour l'attaquer. L'avant-garde poussa en avant pour le reconnaître pendant que le gros de la réserve de cavalerie se réunissait dans la plaine de Hirschbach.

La position de l'ennemi ayant été reconnue, Murat donna l'ordre de se mettre en mouvement. On fut obligé de passer un défilé pour arriver sur les hauteurs de Gottsmanshofen, où les divisions se mirent en bataille.

Les hussards avaient déjà commencé à tirer, ils attaquèrent le hameau qu'occupaient les Autrichiens en avant de Wertingen ; on tira quelques volées de canon pour leur répondre ; le hameau fut enlevé après peu de résistance et l'ennemi se retira sur Wertingen. On le poursuivit et il s'engagea une fusillade très vive aux abords du bourg.

Le 9<sup>e</sup> dragons, de la division Beaumont, était accouru au bruit de cette fusillade, il avait dépassé les hussards, mais il était tenu en échec par un feu violent partant des maisons, où se trouvaient embusqués plusieurs centaines d'Autrichiens défendant le pont de la Zusam. Le chef d'escadron Exelmans, aide de camp de Murat, avait été envoyé par celui-ci à la recherche du général Beaumont, il fut attiré par le bruit de l'engagement. Bien qu'il eut parcouru 4 lieues à une allure rapide, son ardeur, dit-il lui-même dans un récit qu'il a laissé de cette affaire, n'était pas ralentie ; il se précipita vers les dragons :

— Où est le général s'écria-t-il à haute voix, où est-il ?

— Il est allé à quelque distance, explorer la hauteur, lui est-il répondu.

— Eh quoi, vous laisserez-vous mitrailler ainsi? Donnez-moi 150 hommes de bonne volonté; qu'ils mettent pied à terre, et je me charge avec eux de débarrasser le village.

Le 9<sup>e</sup> dragons était commandé par un brave et bon officier, le colonel Maupetit, qui frémissait de rester dans l'inaction faute d'ordres: « Nous sommes tous de bonne volonté, s'écrie-t-il! »

Exelmans était jeune et d'une taille élevée; son regard, son geste, sa parole respiraient le feu et la hardiesse; c'était un de ces hommes qui, en face de l'ennemi, ont le don de communiquer leur ardeur à la troupe et de l'électriser par leur vue. Les dragons s'étonnent d'abord, se regardent et se précipitent en masse pour avoir l'honneur de suivre le jeune et vaillant chef d'escadron. Il n'en prend qu'un petit nombre, 200 environ, presque tous de l'escadron du capitaine Montagnier qui formait l'avant-garde; il leur fait mettre pied à terre et les conduit rapidement sur le pont qu'ils enlèvent, et en moins d'un quart d'heure ils pénètrent dans le village.

Ce fut le capitaine Montagnier qui entra le premier dans Wertingen.

Pendant ce temps, la division Klein, envoyée sur la gauche, allait passer la Zusam au-dessus de Wertingen pour tourner l'ennemi.

De leur côté, les hussards du général Treilhard tournaient la position des Autrichiens et menaçaient leurs flancs.

La division Klein ayant passé la Zusam et étant sur le point de gagner la hauteur, Murat ordonne au 9<sup>e</sup> dragons de pénétrer dans le village de Wertingen, de balayer tout ce qui ferait résistance et de se porter en avant dans la plaine. Tous les dragons remontent à cheval et le colonel Maupetit, à la tête de son régiment, s'engage au galop dans la petite ville qu'il traverse jusqu'au faubourg. Arrivé là il est obligé de prendre deux directions, il n'en continue pas moins à se faire jour; mais, en débouchant, la colonne de droite est arrêtée par une fusillade extraordinairement vive des ennemis qui occupaient les maisons et les vergers ainsi qu'une hauteur qui enfilait la route. Cette colonne est forcée de prendre position en arrière et, comme l'ennemi faisait mine de vouloir rentrer, l'officier qui la commande fait mettre pied à terre à des dragons qui arrêtent le retour offensif des Autrichiens par leur feu.

Enfin le 9<sup>e</sup> dragons réussit à déboucher de Wertingen; mais, au delà du bourg, il se trouve en face d'un grand carré d'infan-

terie flanqué d'artillerie et de cavalerie, établi sur le plateau.

Ce carré autrichien, peu étendu mais serré et profond, était formé par les 9 bataillons ralliés à la hâte. De l'artillerie et 4 escadrons de cavalerie protégeaient ses ailes.

Exelmans et le colonel Maupetit chargent le carré sans compter le nombre des ennemis. Ils sont accueillis par une fusillade des plus vives. Le lieutenant Chevalier est tué au moment où sa compagnie heurte le premier bataillon. Le colonel Maupetit tombe blessé grièvement de plusieurs coups de baïonnette, en demandant à l'aide de camp de Murat de vouloir bien témoigner que son régiment a fait son devoir. Exelmans lui en donne l'assurance; mais, au même moment, son cheval blessé d'un coup de baïonnette, bondit de douleur et le lance à plusieurs pieds de là. Il prend celui du colonel Maupetit et continue ce combat inégal. Il avait affaire à trop forte partie et il avait beau crier : « rendez-vous, ou je vous ferai passer tous au fil de l'épée, on ne lui répondait qu'à coup de fusil ».

Heureusement Klein et le 10<sup>e</sup> hussards arrivent à ce moment et chargent de front et de flanc la cavalerie autrichienne.

Le 1<sup>er</sup> dragons, bien qu'obligé de charger en montant, s'élance avec la plus grande impétuosité sur les cuirassiers autrichiens qui l'attendent de pied ferme. Le colonel Arrighi a deux chevaux tués sous lui, et serait tombé au pouvoir de l'ennemi sans le dévouement et la brillante valeur de ses dragons.

Le colonel Beaumont du 10<sup>e</sup> hussards, en chargeant également les cuirassiers autrichiens, fait prisonnier de sa main un capitaine de ce régiment après avoir tué plusieurs cavaliers.

Enfin les escadrons ennemis sont culbutés et dispersés; mais leur infanterie reste inébranlable.

Murat, attiré par le bruit du canon s'était hâté d'accourir avec le reste des dragons et les cuirassiers de Nansouty, ainsi que les grenadiers de Lannes.

Les grenadiers ouvrent le feu, ébranlent la formation autrichienne, y font une brèche, et la division Beaumont, qui vient de déboucher de la ville et s'est établie sur les hauteurs, s'élance pour soutenir le 9<sup>e</sup> dragons.

Le général Beaumont détache le 16<sup>e</sup> dragons sur sa gauche pour le couvrir, laisse le 12<sup>e</sup> en réserve et, à la tête des 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, charge le carré autrichien qu'il achève de rompre. Les dragons sabrent les artilleurs, font mettre bas les armes à plusieurs batail-

lons, enlèvent 10 canons avec leurs caissons et prennent 6 drapeaux.

Pendant, malgré la vigueur de l'attaque et la manœuvre de notre cavalerie, une grande partie des forces autrichiennes réussit à se réfugier dans les bois.

Alors Murat, après avoir placé la division de grosse cavalerie de Nansouty en réserve sur les hauteurs de Wertingen, prend la tête du 12<sup>e</sup> dragons que le général Beaumont a laissé derrière lui, et se précipite sur l'ennemi qui s'est jeté dans les bois.

Dans ces conditions la poursuite n'était pas facile, elle dura cependant jusqu'à la nuit. Le chef d'état-major de Murat, le général Belliard, écrivit dans son rapport à l'empereur : « une heure de jour de plus et toute la division ennemie était prise ».

L'ennemi avait perdu 1.520 hommes dont 52 officiers, il nous abandonnait 2.500 prisonniers.

Les Français avaient perdu dans cette journée 19 hommes tués et 89 blessés. La division de Beaumont eut pour sa part 35 chevaux tués et 53 blessés. Le 9<sup>e</sup> Dragons avait enlevé pour sa part 4 drapeaux et 4 pièces d'artillerie, mais son triomphe se trouvait assombri par la perte de son remarquable chef laissé pour mort sur le champ de bataille. Heureusement les blessures du colonel Maupetit, bien que graves, n'étaient pas mortelles et furent même assez promptement guéries.

Lannes et Murat avaient paru sur le champ de bataille de Wertingen juste à temps pour voir le commandant Exelmans lancé en l'air par son cheval : « Qu'est-ce cela, s'était écrié Lannes ? C'est ma foi ton aide de camp qui saute ». Murat, fort étonné, avait demandé au jeune chef d'escadron comment il se trouvait là et s'était emporté d'abord violemment contre lui pour avoir engagé le combat de sa propre autorité. Mais Lannes plaida chaudement la cause d'Exelmans ; les résultats de l'engagement et le témoignage unanime rendu à son intrépidité suffisaient d'ailleurs pour faire triompher cette cause, et Murat chargea son aide de camp de porter à Napoléon, avec les drapeaux pris à l'ennemi, la nouvelle de cette première victoire, glorieux début de la campagne.

Le soir du combat de Wertingen, la réserve de cavalerie prit position sur la Zusam : Murat établit son quartier général à Wertingen. La division Klein bivouaqua autour de cette petite ville.

Pendant la nuit on recueillit encore un certain nombre de prisonniers, Autrichiens isolés ou en petits détachements qui,

égarés dans l'obscurité, vinrent donner dans nos avant-postes.

C'est ainsi qu'il arriva au chef d'escadron Vuillemey, qui était de grand'garde, une aventure assez singulière :

Entendant vers minuit un coup de feu tiré par une de ses vedettes, le commandant Vuillemey s'élança à cheval vers l'endroit signalé. Il se trouve tout à coup au milieu d'un détachement ennemi qui s'était égaré et cherchait à surprendre le poste pour pouvoir se frayer un passage. Aussitôt, sans faire attention qu'il n'a dans ce moment avec lui qu'un de ses dragons, le brave Vuillemey s'avance au milieu de la troupe ennemie, saisit un drapeau que portait un officier et, criant d'une voix forte : « Escadrons en avant, » il annonce à ses adversaires qu'ils vont tous être sabrés, s'ils ne mettent pas bas les armes. Le détachement, composé d'une compagnie entière avec plusieurs officiers, obéit à l'injonction. La grand'garde française arrive sur les pas de son commandant et ramène au bivouac une centaine d'Autrichiens ainsi faits prisonniers par un seul homme.

Le lendemain, dès la pointe du jour, les patrouilles se mirent à traquer l'ennemi dans toutes les directions. Une partie des fuyards alla se heurter à nos autres corps, et, en somme, il n'y en eut qu'un petit nombre qui réussirent à échapper.

Le général Auffenberg lui-même fut fait prisonnier.

Dans cette même journée du 8 octobre, le maréchal Soult était entré à Augsbourg sans coup férir. Le maréchal Davout avait passé le Danube à Neubourg et s'était porté à Aichach, pour prendre la position intermédiaire qui lui était assignée.

Le général Walther, avec sa 2<sup>e</sup> Division de Dragons, avait remonté la rive gauche du Lech. Arrivé à l'embranchement de la route de Neubourg à Aichach il avait laissé le 10<sup>e</sup> Dragons pour garder cette bifurcation, tandis qu'il envoyait le général Sébastiani avec 80 dragons du 3<sup>e</sup> auprès du maréchal Soult sur la route d'Aichach et qu'il continuait lui-même, avec le reste de sa division dans la direction de Friedberg. A la nuit tombante, le général Walther avait fait exécuter une charge sur de la cavalerie ennemie et avait pris position dans les environs d'Aubershausen.

Kienmayer, coupé ainsi de ses communications avec Ulm, se retirait précipitamment sur Munich et gagnait la rive droite de l'Inn.

Bernadotte et Marmont faisaient les apprêts du passage du Danube vers Ingolstadt.

Pendant que ces différentes opérations s'exécutaient dans cette journée du 8, l'Empereur s'était porté sur Rain. Entendant, l'après-midi, de la petite ville de Rain située à six lieues de Neubourg une violente canonnade qui paraissait s'éloigner, il ordonna à Edouard Colbert, aide de camp de Berthier, de partir pour cette ville en marchant avec précaution afin de s'assurer si Davout y était réellement arrivé et de lui prescrire, dans ce cas, de se porter en avant le plus vite possible. Il devait en même temps rapporter les renseignements que le maréchal pourrait lui donner et reconnaître tout le pays. Colbert prit pour l'accompagner un chasseur de la garde parlant allemand, et un homme du pays pour guide. En le voyant partir, l'Empereur lui dit : « Le pays où vous allez passer n'est pas sûr. Prenez bien garde. D'ailleurs, si vous êtes pris, Murat m'aura donné aujourd'hui le moyen de vous échanger. Bon voyage ! »

« Je n'avais pas fait une lieue, raconte Colbert, que déjà la nuit ne me permettait guère de voir à plus de vingt pas. Le guide et mon chasseur me précédaient. Nous nous arrêtions souvent pour écouter, et le moindre bruit d'hommes ou de chevaux qui se faisaient entendre dans la campagne nous forçait à de nouvelles précautions, dans la crainte d'être reconnus. Dans le premier village que j'eus à traverser, et dont l'entrée paisible ne m'avait inspiré aucune méfiance, je fus très heureux de ne pas faire de rencontres fâcheuses, car j'aperçus dans plusieurs cabarets, à la lueur des lumières, un assez grand nombre de soldats autrichiens avec leurs armes. Notre marche lente, nos manteaux et l'obscurité de la nuit, favorisèrent notre passage.

« A peine étions-nous sortis de ce village que nous courûmes un nouveau danger par l'approche d'une troupe qui venait dans notre direction, et dont nous entendions déjà assez distinctement les pas. Aussitôt nous quittâmes la chaussée, et nous gagnâmes la plaine, ayant grand soin de ne pas accélérer notre allure pour ne pas être entendus. Pareils dangers, que j'évitai de la même manière, se présentèrent encore plusieurs fois dans ma route, et plusieurs fois aussi, pour ne plus m'exposer à tomber dans quelque embuscade, je pris le parti de tourner les villages que j'avais à traverser.

« Enfin, après cinq heures de marche et d'inquiétude, nous aperçûmes des hauteurs couvertes de nom breux feux de bivouac, que mon guide me dit être les environs de Neubourg. A qui pas-

partenaient ces feux ? Etaient-ils amis ou ennemis ? Cette incertitude rendait de plus en plus ma position difficile.

« Après un moment de réflexion, je me décidai à mettre pied à terre, à laisser derrière un buisson mon escorte, avec l'ordre de m'attendre sans bouger, et à m'avancer seul en silence pour tâcher de découvrir à quelles troupes j'avais affaire.

« Je n'avais pas fait cent pas que je crus distinguer le bout d'une baïonnette. Je marchai encore quelques pas, et j'acquis la certitude que j'avais devant moi un poste d'infanterie. Je retournai prendre mon cheval, je me dirigeai de nouveau vers l'homme au fusil, et, quand je fus à portée de me faire entendre, je lui criai : « Qui vive ? » tout près à battre en retraite s'il me répondait en allemand ou en faisant feu. Heureusement il n'en fut pas ainsi ; les mots « France » et « halte-là » vinrent frapper agréablement mon oreille.

« Un caporal, après m'avoir reconnu, me conduisit, ainsi que mon escorte, à l'officier commandant la garde du camp, et de là m'accompagna jusqu'au logement du maréchal Davout. Je me présentai à son chef d'état-major, comme chargé par l'Empereur d'un ordre verbal, et sur le champ je fus introduit dans la chambre du maréchal. Je le trouvai dans son lit et profondément endormi. Deux ou trois fois, à moitié réveillé par ma voix il essaya d'ouvrir les yeux ; il me tendit la main, il voulut me parler et retomba sur son oreiller. Vainement je fis sonner très haut le nom de l'Empereur et lui répétai l'objet de ma mission, je ne pus tirer de lui d'autres paroles que : « Ce n'est pas clair ». Bien que je m'exprimasse très clairement.

« Comme rien ne m'annonçait la fin de l'état presque léthargique du maréchal et que le temps me pressait, je fus forcé de m'entendre avec son chef d'état-major, tant pour obtenir des détails sur l'occupation de Neubourg par nos troupes et sur le passage du Danube, que pour lui donner connaissance des ordres de l'Empereur relatifs au mouvement que le maréchal devait exécuter le lendemain. J'attendis encore une heure, mais le sommeil du maréchal se prolongeait. Je mèn remis en route pour Donauwerth où je savais que mon retour était attendu avec une grande impatience. Il était une heure du matin, je repassai par le même chemin que j'avais pris en venant. Tout dormait dans le pays, aussi je ne rencontrai aucun obstacle, et, à la pointe du jour, j'avais rejoint le grand quartier général.

« L'Empereur avait donné l'ordre de le réveiller quand je paraî-

trais, et je fus reçus par lui, aussitôt qu'annoncé. Il écouta avec attention le rapport que je lui fis ; il me dit : « qu'il était bien aise que j'eusse évité les coureurs et les fuyards ennemis », et quand je lui racontai que l'avant-garde du maréchal Davout, en entrant dans Neubourg, avait fait prisonniers les officiers, sous-officiers et soldats du régiment de Giulay qui étaient venus pour préparer le logement, il se mit à rire et dit : « C'est vraiment trop poli à ces Messieurs de faire eux-mêmes le logement de mes troupes : » et il ajouta : « c'est très bien, allez vous reposer, vous devez être fatigué ».

« J'avais, en effet, besoin de repos, mais j'étais si content d'avoir réussi dans mon message que je me sentais à peine fatigué. Quel homme que cet Empereur ! Un mot obligeant de lui vous dédommageait de mille peines ! »

Napoléon apprit presque en même temps le succès de Wertingen, par Exelmans qui lui en apportait les trophées, et par le chef d'escadron Vuillemeys que le général Belliard, chef d'état-major du corps de cavalerie, avait envoyé à l'Empereur pour lui présenter lui-même le drapeau et la compagnie qu'il avait pris. Cet officier reçut l'accueil auquel il devait s'attendre : Napoléon le fit entrer sur le champ dans sa garde.

Quant à Exelmans, l'Empereur le reçut à cheval et entouré de son état-major : « Je sais, lui dit-il, qu'on n'est pas plus brave que toi, je te fais officier de la légion d'honneur ». C'était la première fois que Napoléon tutoyait Exelmans avec lequel il n'avait eu d'ailleurs jusque-là que fort peu de relations ; il le tutoya toujours depuis lors.

Napoléon était exigeant, et le succès de Wertingen ne le satisfit pas complètement. Tout en comblant d'éloges Murat et sa cavalerie, Oudinot et ses grenadiers, il reprocha à son beau-frère de n'avoir pas fait plus de prisonniers : « 2.000, c'est bien peu », écrivait-il à Berthier, « j'avais espéré, d'après le premier rapport, que la cavalerie serait arrivée à temps pour empêcher l'ennemi de se réfugier dans les bois. » Il ajoutait cependant : « Je suis fort satisfait de la bonne conduite de mes cavaliers et spécialement des dragons ; ils ont eu affaire à des bataillons de grenadiers, et c'est ce qu'il y a de mieux dans l'armée autrichienne ; faites-les mettre à l'ordre ». Dans une lettre à son frère Joseph, il disait encore : « C'est un petit succès agréable pour Murat qui commandait ».

Le combat de Wertingen et les combats adjacents n'en étaient pas moins une prise d'ascendant moral considérable sur les Autrichiens, qui dès lors ne pouvaient plus se bercer de l'illusion d'arrêter sur le Danube le mouvement tournant de la Grande armée française enfin éventé par leurs espions, puisque les reconnaissances envoyées au-devant d'elle venaient d'être surprises et chassées. Mais l'Empereur aurait voulu qu'elles eussent été enlevées.

COMMANDANT PICARD.

---

## Officier du 12<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs en 1802.

(Tenue de ville).

---

Nous avons déjà dit dans le numéro 4 de la « La Giberne » à propos de la tenue des *Matelots de la Garde*, que sous le Consulat, les corps de troupe rivalisaient entre eux pour la magnificence de leur tenue.

L'uniforme de l'officier du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs en tenue d'été, représenté dans la planche ci-jointe, se compose d'un dolman en naukin à collet cramois, orné de tresses, de ganses et de cinq rangs de boutons d'argent, gilet et culotte cramois ; chapeau.

Comme cette tenue est très bien détaillée dans l'aquarelle de M. Orange, nous jugeons inutile d'en donner plus d'explication à ce sujet.

*Nota.* — La culotte en serge cramoisie portée en tenue d'été était particulière au 12<sup>e</sup> de chasseurs ; le port en était facultatif.

L. F.

---

## UN OFFICIER DE LA GRANDE ARMÉE LE CAPITAINE MARTIN DE L'ARTILLERIE DE LA GARDE IMPÉRIALE

---

Guillaume Martin, né à Trouville (Eure) le 12 Janvier 1770, était parti volontaire en 1792. Elève sous-lieutenant à l'Ecole de Châlons, notre jeune lieutenant rejoignit en Italie le 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie auquel il était affecté.



OFFICIER DU 12<sup>e</sup> RÉGIMENT DE CHASSEURS  
(Tenue d'été)  
1802.

Décoré de la légion d'honneur le 3 Thermidor an 12, capitaine au 5<sup>e</sup> de son arme, Martin entra enfin dans l'artillerie de la Garde Impériale.

Le Capitaine Martin était un « officier d'un mérite solide » a écrit en ses Mémoires, le G<sup>al</sup> Bon Boulart, en se souvenant de l'officier qu'il avait vu tomber à Wagram.

Ce témoignage a sa valeur sous la plume de Boulart. Cet officier général savait apprécier ses subordonnés et avait à l'encontre de Pion, le rare mérite de rendre à ses camarades la justice qui leur était due.

Je souhaite le bonjour à l'ami Mabru et le prie de nous envoyer un peu d'orge s'il est possible, par le retour de mon domestique.

J'envoie mes deux chevaux à Villanobla pour être ferrés en entier par l'allemand qui est à la Compagnie de M. Arnould.

Vous avez dû être informé, mon cher Mabru, que vous étiez désigné par le général La Riboisière pour être chargé de l'habillement du régiment. Je ne sais si cet emploi vous flattera beaucoup mais je sais bien qu'il me sera bien contrariant de ne plus servir avec vous dans la compagnie.

Bonjour et amitié,

G. MARTIN.

Ce 11 février 1809,  
de Valladolid.

A Monsieur,  
Monsieur Mabru, capitaine d'artillerie de la Garde à Villanobla.  
Votre chapeau est arrangé, il n'y a plus de bonnets noirs.

Valladolid, le 1<sup>er</sup> mars 1809.

J'ai promis de vous écrire à Paris, mon cher Mabru, et je vous tiens parole, sans avoir beaucoup d'autres choses à vous communiquer que mon amitié ; car il est assez inutile de vous parler de la prise de Zaragossa que vous aurez appris à peu près dans le même temps que nous — du départ du général Lauriston qui vous aura sans doute atteint et dépassé ! Tout ce que je puis donc vous dire, c'est que nous sommes toujours dans l'attente comme lorsque vous nous avez quitté, avec cette probabilité de plus, pourtant que nous sommes renforcés, par ces deux événements, dans l'espoir de vous rejoindre bientôt. On croit que la prise de Zaragossa notamment, lorsqu'elle sera connue de l'Em-

pereur, le déterminera à rappeler sa Garde près de lui. *Lassen sie uno hoffen.*

Une partie des dragons et des Grenadiers à cheval s'est aussi mise en route pour Burgos, sans que la batterie de M. Greiner les ait suivis. D'Ausson, Commissaire des Guerres est allé préparer le passage de ces troupes.

On croit généralement qu'elles vont en France. Mais on n'en a point la certitude.

Nous manœuvrons toujours et faisons la bouillotte. Ici tout est assez calme. La prise de Zaragossa étourdit les habitants et les dispose à devenir plus traitables. Notre-Dame du Pilar tombe en désuétude.

Tous nos camarades me chargent de vous faire mille amitiés, auxquelles je joins l'inaltérabilité de la mienne. Je vous demande des nouvelles du bon pays où vous êtes et vous embrasse de tout mon cœur.

Beaucoup de choses amicales à Bizard, Aubert et Cie.

G. MARTIN.

Greiner, Chef d'Esc. surnommé le beau « Greiner » perdit le bras droit à Wagram.

Aubert sortait comme Mabru du 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.

Le capitaine Bizard perdit un bras le 2<sup>e</sup> mai près de Gross-Aspern.

Bayonne, 21 mars 1809.

Nous venons de toucher terre française, mon cher Mabru, et nous continuons notre route vers Paris, sans savoir si on nous laissera arriver jusque-là. Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies de notre bataillon sont restées en arrière, avec 1200 hommes de toutes armes de la Garde. Nous ne savons si ce corps doit nous suivre ou rester en Espagne. Tout le reste est en marche. MM. Boulard, Greiner et Henrion (1) viennent de se rendre en poste à Paris d'après l'ordre du Général Lauriston. Il est probable que c'est pour l'organisation de quelqu'équipage et pour des remontes. J'ai reçu ici une lettre de l'ami Bizard qui me fais croire que les deux dernières compagnies sont complètement formées.

Vaillant en a reçu une en même temps d'une autre personne et d'une date plus fraîche qui annonce même qu'elles ont déjà reçu

---

(1) Henrion François-Joseph Cap<sup>ue</sup> Adjudant-Major, Colonel 1813, retraité maréchal de Camp 1823, B<sup>on</sup> de l'Empire (1813), né à Metz 1776, mort à Paris 5 août 1849.

l'ordre de se mettre en marche. Cela m'intéresse un peu parce qu'il serait possible que je prisse le commandement de la 6<sup>e</sup> qui m'a été dévolu par l'organisation de Madrid.

On vient de renvoyer dans les régiments d'où ils sortent 9 ou 10 canonniers, mauvais sujets et sans conduite. C'est un moyen efficace pour corriger les autres et établir une bonne police dans les compagnies. Je ne doute pas que par la suite nous n'en fassions un corps vraiment distingué.

Vous allez être bien fâché, mon cher Mabru, de ne pas participer à la nouvelle campagne qui va s'ouvrir ! Je vous avoue que moi-même, je désirerais ardemment pour vous qu'on ne vous eût pas donné cette boutique d'habillement qui est si peu conforme à vos goûts particuliers et si peu convenable à vos véritables intérêts.

Il paraît que notre Major Drouot reste employé près du Général la Riboisière. Il est extrêmement fâcheux pour nous d'être ainsi séparés de nos chefs. M. Boulart aura probablement le commandement des quatre compagnies pendant la campagne. Marin est resté avec les deux compagnies qui sont encore en Espagne.

Adieu, mon cher Mabru, ou plutôt au revoir. Je compte vous écrire encore de Bordeaux ou de Poitiers où nous devons faire séjour.

Tout à vous de cœur et d'amitié,

G. MARTIN.

Beaucoup d'amitiés à Bizard.

A Monsieur,

Monsieur Mabru, Capitaine chargé de l'habillement de l'artillerie de la Garde Impériale à La Fère département de l'Aisne.

Hôtel d'Hollande, rue neuve des Bons-Enfants, à Paris.

Claye, le 19 avril 1809.

J'ai vu hier avant mon départ le tailleur du régiment et lui ai commandé un frac uniforme, un pantalon et une capotte : il doit m'en faire l'envoi à Strasbourg. Je vous prie, mon cher Mabru d'avoir la complaisance d'en surveiller la facture et de vous assurer que le drap sera d'une bonne qualité. Désignez-lui bien exactement le modèle du frac et du pantalon.

..... Je vous embrasse de tout mon cœur et attends de vos nouvelles à Châalons.

G. MARTIN.

A Monsieur

Monsieur Mabru, capitaine d'artillerie de la Garde Impériale rue des Poulies St-Honoré n° 2, à Paris.

St-Dizier, le 26 avril 1809.

J'ai reçu votre lettre à Châalons, mon cher Mabru ; je vous remercie beaucoup d'avoir réalisé mes 551 francs de gratification ainsi que des soins que vous voulés bien donner à la confection et à l'envoi des effets d'habillement que j'ai commandés à Cherrier. Je compte les trouver à Strasbourg à mon arrivée.

M. Le Guerney nous a délivré une paire de souliers par homme à notre passage à Châalons ; nous en étions presque entièrement dénués. M. le Colonel d'Abboville (*Sic*) auquel j'en ai rendu compte m'a promis de nous en faire confectionner à Strasbourg pour nous être délivrés au passage. M. Le Guerney a dû également vous écrire pour nous envoyer 80 paires de 1/2 guêtres qui sont confectionnées à Paris. C'est encore l'objet dont nous manquons le plus. On paraît ne pas se soucier des guêtres grises ; on a raison. C'est un peu mesquin pour nos canonniers dont la masse est d'ailleurs assez forte pour en avoir d'étoffe noire.

J'ai communiqué aux officiers qui font route avec moi les paragraphes de votre lettre relatifs à l'uniforme. Les points arrêtés sont bien conçus et du goût de tout le monde. Tâchez de faire décider sur le reste avant le départ du Général, et de m'en faire part dans votre prochaine lettre que je compte recevoir à Strasbourg.

Il paraît que nous sommes aussi classés définitivement : il me tardait bien pour mon compte particulier d'être à mon poste. Je ne connais rien de plus désagréable qu'un placement provisoire et quoique la décision que vous m'annoncez ne soit pas à l'avantage des arrivants, ils s'en consolent aisément par la satisfaction de voir enfin ce grand travail terminé.

On dit qu'on a arrêté un modèle d'éperons et qu'ils sont à batoon ou branches rondes. Les plates me semblent pourtant bien plus militaires et préférables sous tous les rapports : s'il en est encore temps, pensez-y bien.

Ne ferez-vous pas mettre soit un aigle, soit une grenade, soit enfin une couronne dans les coins de la housse du cheval ? Ne pourrait-on pas aussi faire quelques changements au poitrail de la selle française dont les boucles écorchent toujours les épaules des chevaux ? J'ai été obligé de supprimer celui de ma selle pour ne pas râper les épaules de ma jument. Les chaperons sont aussi assez mal ajustés : on pourrait leur donner une forme plus agréable et plus commode ceux existant finissent toujours par s'écraser.

Ils sont trop élevés et trop en prises au frottement inévitable des rênes.

Adieu, mon cher Mabru, donnez-moi de vos nouvelles le plus souvent possible, je vous promets de vous en rendre et de vous aimer toujours beaucoup.

G. MARTIN.

A Monsieur

Monsieur Mabru, capitaine d'artillerie de la Garde-Impériale, rue des Poulies St-Honoré, n° 2, à Paris.

Ulm, le 14 mai 1809.

Je comptais recevoir de vos nouvelles à Strasbourg, mon cher Mabru; j'en suis parti sans avoir eu cette satisfaction. J'espère que vous m'en dédommerez plus tard. Nous cheminons le plus vite possible vers l'armée dont les succès sont plus rapides que notre marche, regrettant beaucoup de n'avoir pu participer aux brillantes affaires qui ont déjà eu lieu et dont vous connaissez sans doute les beaux résultats (1).

... M. Cherrier ne m'a point envoyé à Strasbourg, ainsi qu'il me l'avait promis, les effets d'habillement que je lui avais commandés lors de mon passage à Paris. Cette circonstance me met dans la nécessité d'en faire faire en route. En conséquence, je vous prie de le prévenir que je laisse pour son compte ceux qu'il ne m'a point adressés à tans et que je ne puis espérer recevoir. Il est fort désagréable d'être ainsi servi. Si j'avais pu prévoir cela, j'y aurais suppléé à Strasbourg pendant le séjour que nous y avons fait.

Le général La Riboisière et le colonel Drouot viennent de prendre l'avance sur nous. Ils se rendent près de l'Empereur. Lallemand commande provisoirement la division. Nous sommes bien armés et passablement montés en chevaux de train.

Le Clerc est resté à Strasbourg quelques jours de plus avec la réserve qui n'avait pas assez de chevaux pour se mettre en marche. Il doit être en mouvement à présent. Peut-être nous apportera-t-il les 80 paires de guêtres que Le Guerny devait nous envoyer à Strasbourg et qui n'étaient pas arrivées lors de notre départ.

---

(1) Le brave officier blessé mortellement à Wagram le 6 juillet, mourait le 14 à l'hôtel Kolowrath, à Vienne, où il avait été transporté. Le 9, il avait été nommé chef de bataillon.

Adieu, mon cher Mabru, portés-vous toujours bien et comptez sur l'attachement et l'amitié de votre camarade.

G. MARTIN.

P. S. — Mon papier s'est trouvé tourné de manière que je finis sur le verso par lequel j'aurais dû commencer. *On est étourdi à tout âge.*

Cachet

P. P. N° 5

ARM. D'OBSERVATION

Du RHIN

A Monsieur,

Monsieur Mabru, Capitaine d'artillerie de la Garde Impériale, rue des Poulies, St-Honoré, n° 2, à Paris.

Au dos : à *La Fère.*

Vienne, 28 juin 1809.

J'ai reçu, mon cher Mabru, par la direction de M. Marin, le frac et le sur-culotte que vous avez eu la complaisance de m'envoyer avec d'autres effets pour MM. Boulart et Aubert. Je ne comptais plus du tout sur ces objets, vû que M. Cherrier ne me les avait point fait parvenir à Strasbourg lors de mon passage ainsi qu'il s'y était engagé de parole. Quoiqu'il en soit je les garde en vous remerciant beaucoup des peines que vous vous êtes données pour m'en faire l'envoi. Je vous tiendrai bon compte de tous vos débours. pour les boutons et frais d'expédition.

Le frac ne sera point d'uniforme dans l'artillerie de la Garde. M. le colonel l'a décidé et s'est expliqué nettement à cet égard. Il permet toutefois à ceux qui en ont fait faire de les user pendant la campagne.

Quant à la capote que Cherrier devait me faire, je serai encore bien obligé de la prendre, si vous m'en avez fait l'envoi mais s'il n'est pas encore fait, je vous prie de la laisser pour son compte. J'en ai fait faire deux autres depuis que je n'ai plus compté sur les siennes qu'il devait également m'envoyer à Strasbourg.

Il s'est opéré de grands changements dans notre artillerie depuis quelque temps. Vous saurez d'abord que l'on va former trois nouvelles compagnies d'artillerie à pied avec des conscrits pour être attachées aux fusilliers et voltigeurs de la Garde. Les officiers qui doivent commander ces compagnies sont déjà nommés. Ce sont MM. Schoulz, Fourcq et Le Vaillant. La Guelte aussi capitai-

ne en 2<sup>e</sup> dans l'une de ces compagnies. Je ne me rappelle plus du nom des autres officiers. Je crois que les lieutenants sont pris dans la ligne. On appelle aussi de la ligne plusieurs autres lieutenants pour remplir nos cadres. MM. Lallemand (1) et Pommereul (2) sont nommés chefs de bataillon de la Garde ce qui donne encore de nouvelles places de capitaines. Pion remplacera Lallemand dans la 3<sup>e</sup>, et Boisselier (3), Pommereul dans l'artillerie à cheval.

Les Compagnies de *Landwehr* (car c'est ainsi que nous les désignons) doivent se former à Strasbourg et les officiers nommés devront par conséquent s'y rendre, mais l'Empereur a décidé qu'ils ne partiraient qu'après *la bataille* ; un chef de bataillon, (et je crois que ce sera Lallemand) s'y rendra aussi pour présider à l'organisation.

On a demandé depuis trois semaines la croix d'officier pour notre camarade Bizard qui, comme vous l'aurez sans doute appris, a eu le bras gauche coupé à la bataille du 22 Mai. On ne sait par quelle fatalité cette demande n'est pas encore répondue. MM. Drouot, Marin, Greiner et Sandras étaient sur le même état pour le même objet. Dans une revue que nous passâmes peu de jours après notre arrivée, l'Empereur avait accordé la simple croix à tous les canonniers blessés de la 5<sup>e</sup>, ils n'ont pas encore reçu leur brevet.

Au demeurant, Bizard va fort bien : son bras est presque entièrement cicatrisé. Le Bel (4) que vous avez peut-être connu est dans la même chambre que lui avec une cuisse de moins : il va aussi passablement. Il avait été fait chef de bataillon aux premières affaires.

Enfin l'on fait des promotions sans nombre dans l'artillerie de

---

(1) Charles-François-Antoine Lallemand, Bon de l'Empire, général de division, né à Metz le 27 juin 1774, mort à Paris, 20 février 1851.

(2) « Officier bizarre, morose, spirituel et agréable conteur » suivant le Gal Boulart, retraité maréchal de camp en 1827 ; né à Fougères, 14 mai 1774 et mort au château de Marigny (Ille-et-Vilaine) le 30 août 1860. — Gilbert-Anne François Zephyrin était le fils aîné du Bon de l'Empire François-René-Jean de Pommereul, général de Don en 1796, puis Préfet et Conseiller d'Etat.

(3) Cet énergique officier qui disait à Wagram : « Dépêchons-nous Canonniers, plus tôt fait, plus tôt quittes » mourut à Reims de blessures reçues à Craonne.

(4) Jean-Baptiste Le Bel, Bon de l'Empire, retraité lieut.-colonel, né dans la Meuse en 1771. Mort à Strasbourg le 29 juillet 1829.

la ligne : il y a au moins dix nouveaux chefs de bataillon et des colonels en proportion, ce qui nous donne à penser à Cottin et à moi que les circonstances ne nous ont pas été favorables. Je viens cependant d'être définitivement nommé Capitaine commandant la 1<sup>re</sup> Compagnie ainsi quoique bien éloignés nous sommes très voisins sur le contrôle.

C'est un grand pas de fait, j'espère ! Qui peut calculer jusqu'où cela ira ? Guduld, Guduld !

Mille remerciements : 1<sup>o</sup> Pour les peines que vous vous êtes données pour faire tenir à Rouen les fonds que vous aviez reçus pour moi du général St-Laurent ; 2<sup>o</sup> pour les démarches que vous avez bien voulu faire chez M. Doffimont relativement à mes malles ; 3<sup>o</sup> enfin pour les soins que vous voulez bien donner pour me faire rappeler des sommes qui me sont dues d'après mon ancien livret de solde resté dans les papiers du Quartier-Maître.

Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur,

Leben sie Wohl,

G. MARTIN.

Mes amitiés à Pion s'il n'est pas encore parti et au philosophe Servois dont les bons enfants conservent toujours le souvenir.

Nous comptons vous donner bientôt des nouvelles de l'armée qui se porte fort bien.

A Monsieur,

Monsieur Mabru, Capitaine chargé de l'habillement de la Garde Impériale, à La Fère, département de l'Aisne.

G. BERTIN.

---

## INFANTERIE LÉGÈRE 1806

---

Nous recevons la lettre suivante, signée de M. Margerand, abonné à LA GIBERNE, que nous nous faisons non seulement un devoir, mais un plaisir d'insérer. Elle est très intéressante sur beaucoup de points et nos lecteurs pourront trouver un certain charme à la lire en même temps qu'ils auront quelques documents de plus relatifs aux uniformes de l'infanterie légère en 1806.

Monsieur,

« Je répons très volontiers à l'appel que vous faites à vos lecteurs au sujet d'une tenue d'infanterie légère reproduite par M. Maurice Orange dans le der-

nier numéro de la « *Giberne* » (1) et vous demande la permission de vous apporter ma modeste contribution.

« En 1806, les prescriptions réglementaires étaient bien plutôt les prescriptions régimentaires, car l'on peut assurer que chaque régiment avait ses règles de tenues et encore une large part était faite à l'initiative individuelle. Comment rétablir maintenant les tenues portées par tous nos régiments d'infanterie pendant cette grande période de 1803 à 1812, sinon au moyen des cahiers d'ordres et des croquis contemporains. Les dessins même très imparfaits, notés au passage de nos troupes en Allemagne, sont les témoins les plus fidèles et ceux qu'on peut le moins récuser. Rien ne peut donc nous faire douter que la tenue représentée dans le dessin de M. Orange n'a été réellement portée.

« Je vous envoie la copie d'un fragment inédit des mémoires d'un officier d'infanterie légère, relatif à la tenue du 14<sup>e</sup> léger à la même époque, qui vous confirmera cette opinion.

« D'ailleurs les particularités du costume reproduit dans la *Giberne* peuvent fort bien s'expliquer.

« Le shako est bien du modèle décrit dans l'état des dimensions et prix des effets confectionnés de toute nature dont les troupes doivent être pourvues sur leurs masses, conformément à la loi du 26 fructidor an VII et à l'arrêté des Consuls de la République du 9 thermidor an VIII, approuvé par le Ministre de la guerre le 4 brumaire an X (26 octobre 1801).

« SHAKOS D'INFANTERIE LÉGÈRE. — Hauteur 6 pouces 7 lignes.

Largeur du haut : 8 pouces.

La forme couverte d'un cuir de mouton en noir, garni d'un cuir autour portant trois pouces de largeur. Coiffe de toile grise. Porte-plumet en cuir.

Ganse en laine jaune de 5 lignes de large arrêtée par deux boutons jaunes.

Plaque de cuivre faite en cor de chasse de 2 pouces 3 lignes dans son diamètre et de 3 pouces dans le haut du cor.

Visière en cuir bouilli et estampé, large d'un pouce 10 lignes, longue de 6 pouces  $\frac{1}{4}$  et garnie de trois agrafes pour l'attacher au feutre. Cordon et gland en laine verte attachés au porte-plumet, le cordon portant sept pieds trois pouces de long ; aux deux bouts, deux tresses nattées de deux pouces 3 lignes de diamètre terminées par un gland d'un pouce neuf lignes.

Plumet en plumes de coq teintes en vert monté sur une tige de baleine qui doit être garnie de plumes dans la hauteur de 21 pouces.

*Nota.* — Le plumet n'est point fourni par le gouvernement, les militaires doivent se le procurer à leurs frais.

« Knötel dans son remarquable ouvrage sur les uniformes, note qu'en 1806, en Allemagne, l'infanterie légère portait encore l'ancien shako avec le plumet par côté.

« Je suis cependant surpris de voir dans le dessin le plumet à droite. Sa place habituelle était sur la cocarde et à gauche (2) ».

---

(1) Numéro 5.

(2) Nous sommes de l'avis de M. Margerand au sujet du port du plumet, mais qu'on nous permette de dire que sur le dessin exécuté en Allemagne, le plumet est en effet placé à droite. M. Orange n'a pas voulu rectifier la place de ce plumet désirant ne rien changer au document original. L. F.

« Le collet rouge évasé, passe-poilé de blanc est bien le collet réglementaire ainsi que le parement et les pattes de parements, ainsi qu'il résulte du décret du 7 septembre 1793.

« La Convention décrète :

Les bataillons d'infanterie légère porteront l'uniforme ainsi qu'il suit :

Habit-veste, gilet et culotte en drap bleu national.

Liseré de l'habit-veste en drap blanc.

Petit collet montant écarlate.

Pattes et parements écarlates.

Doublure bleue pour l'habit-veste.

Gros et petits boutons jaunes à la République avec numéro.

La coiffure sera un casque de cuir verni de couleur verte.

« La patte de poche devait être une patte à la Soubise.

« Le plumet vert au sommet rouge et l'épaulette verte à tournante rouge ont été également relevés par Knötel. L'épaulette est celle que portaient les chasseurs. C'est ce qui explique l'absence du sabre briquet; bien qu'à cette époque que les chasseurs aient porté le briquet dans plusieurs régiments d'infanterie légère.

« A noter par contre le port de la moustache qui est une grave dérogation pour cette époque, au règlement.

« Quant au gilet rouge et à la culotte, il ne faut pas s'en étonner, ce sont des effets d'usage courant. L'essentiel dans l'uniforme, c'est l'habit, pour le reste les soldats sont autorisés à y pourvoir en se procurant des culottes, des sur-culottes ou des pantalons qui présentent naturellement la plus grande variété. Je vous renvoi d'ailleurs sur ce point aux souvenirs de l'officier du 14<sup>e</sup> léger.

.....  
*Signé* : MARGERAND.

### SOUVENIRS DU 14<sup>e</sup> LÉGER

*Par un officier du corps.*

1805-1812.

... On croira facilement que nous n'étions pas rigides sur la tenue et en effet nos chefs étaient à cet égard d'un laisser aller incroyable aujourd'hui, en voici de curieux détails.

En 1805, l'uniforme de l'infanterie était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui : tandis que la ligne portait le bicorne, l'habit long à revers blancs, la culotte blanche et les guêtres montant au-dessus du genou, la légère s'en distinguait par le shako (voyez appendice), l'habit-veste à revers bleus (les officiers portaient l'habit long), le pantalon étroit et les guêtres qui n'allaient qu'au-dessous du genou; elle portait de plus, le sabre briquet qui dans la ligne était réservé aux compagnies d'élite. Tel était le règlement; mais,

en campagne, il n'était sortis de licences que nous ne prissions ; on peut dire que les officiers ne conservaient de l'uniforme que l'habit et les épaulettes et encore pour celles-ci, supprimait-on souvent, au corps de l'épaulette, les losanges en soie qui distinguaient des capitaines, les lieutenants, les sous-lieutenants et les adjudants, car tous ces grades avaient l'épaulette et la contre-épaulette. Pour le reste, liberté entière : nous remplacions le shako par le chapeau, le pantalon bleu par un pantalon de coupe, d'étoffe et de couleur quelconque (c'était assez souvent le charivari, pantalon large boutonné de haut en bas sur la couture extérieure), l'épée par le sabre, le baudrier par le ceinturon que chacun façonnait à sa guise, les bottes à la hussarde par les bottes à retroussis ou par les souliers.

En garnison notre tenue n'était pas moins bizarre, ainsi à Corfou, lorsque, comme le plus jeune des capitaines du régiment (je n'avais pas 25 ans), je donnais le bras à la femme du colonel à la promenade, j'avais le claqué à l'irato, surmonté d'un plumet vert de 58 centimètres de long (la longueur réglementaire était de 40 centimètres), l'habit d'uniforme, le gilet blanc, la culotte de drap de soie noire, les bas de soie blancs et les souliers à boucle. Ce costume était fort ridicule je l'avoue, mais l'uniforme du fantassin d'aujourd'hui (1863), l'est-il moins ?

Nos compagnies de carabiniers avaient porté en garnison le bonnet à poil, elles l'avaient laissé en dépôt pour la campagne de l'an XIV (1805) et ne l'ont pas repris depuis : elles se distinguaient par la flamme rouge autour du shako et les voltigeurs par la flamme jaune chamois. Plus tard, à Corfou, pour ménager les shakos dont le remplacement était devenu difficile, on avait donné la flamme bleu de ciel aux compagnies du centre ; toutes portaient le plumet de 40 centimètres rouge, jaune ou vert. Puis, pour la tenue l'été, on avait adopté pour la troupe, le gilet et le pantalon en cotonnade blanche avec les parements et les collets rouges, jaunes ou blancs. Cette tenue était fort gracieuse. Les officiers portaient pour l'été le frac de camelot bleu.

La capote était à peu près inconnue dans l'infanterie en 1805 ; on ne voyait dans les compagnies que quelques sarrauts de toile pour les corvées et la veste à manches qui pouvait se mettre par dessous l'habit, ne garantissait qu'imparfaitement contre le froid. Après Austerlitz on distribua des capotes de drap à l'armée, mais comme les draps provenaient des réquisitions faites dans le pays

conquis, on en voyait de toutes les couleurs dans un même corps, ce qui faisait une bigarrure assez choquante.

Le couvre-giberne (pour ne pas omettre les petits détails) n'était pas obligatoire ; il n'y avait que les soldats soigneux qui en fussent pourvus et ils le fabriquaient comme ils pouvaient, qui de drap, qui de toile, qui de toile cirée. Le premier au 14<sup>e</sup> léger, je donnais à ma compagnie des couvre-gibernes uniformes, nous étions déjà à Corfou et j'avais pu faire face à cette dépense avec le bénéfice du change des monnaies.

La moustache n'était régulièrement portée que par les compagnies d'élite et encore nos carabiniers en contestaient-ils le droit aux voltigeurs, se fondant sur les termes du règlement : les grenadiers seuls porteront moustache. Mais aux îles Ioniennes elle avait été donnée à toute la division.

Aujourd'hui que toute l'armée la porte et que cette innovation remonte à plus de trente ans, il n'est peut-être pas inutile d'en dire l'origine. Après la répression des troubles de Lyon en 1831, le duc d'Orléans, par un mouvement irréflecti, avait en témoignage de satisfaction, accordé la moustache aux corps qui étaient sous ses ordres. C'était une faute : le maréchal Soult pour la dissimuler, fit de cette exception la règle générale.

### Appendice.

Notre shako, évasé par le haut, était d'un feutre épais avec le fond en cuir bouilli assez fort pour résister au coup de sabre ; il était orné d'un cordon de shako assez pesant et surmonté sur le côté gauche, d'un plumet de 40 centimètres de haut ; par sa forme, sa matière et ses accessoires, il constituait donc une coiffure assez incommode ; encore plus incommode surtout sous le soleil de la Calabre était le shako du 1<sup>er</sup> léger tout en cuir bouilli, — et cependant on n'a jamais vu alors, comme on a vu dans l'expédition de Crimée par exemple, nos soldats s'en débarrasser dans les plus pénibles campagnes ; ils s'y étaient habitués et le portaient fièrement. L'espèce est-elle plus douillette aujourd'hui ou a-t-elle moins le sentiment du devoir ? (1)

---

(1) Communiqué par M. Margerand.

## Une page d'histoire militaire

1805-1812

(Suite).

---

« Le 18, août, à midi, après une courte mais violente canonnade, « toutes les troupes quittent le ravin de la Polota en colonne « d'attaque et se précipitent sur l'ennemi. Le 19<sup>e</sup> avec la division « Legrand, se jette à la baïonnette sur le centre de la ligne russe « et enfonce tout ce qui lui est opposé. L'ennemi surpris et décon- « certé bat en retraite après avoir perdu 3.000 hommes, 1.500 « prisonniers et 14 canons.

« Mais si le 19<sup>e</sup> régiment s'était couvert de gloire dans cette « journée, il l'avait chèrement payée; près de 300 des siens « étaient hors de combat, parmi ceux-ci, le colonel *Aubry* était « tué, le capitaine *Le Pelletier* était blessé. » (Historique du 19<sup>e</sup> régiment par le commandant Worms).

Blessé, en effet, de sept coups de sabre et de baïonnette sur toutes les parties du corps (1), il est laissé pour mort sur le champ de bataille de Polosk.

Emmené prisonnier, il reste deux ans en captivité pour reparaître plus tard sur le champ de bataille de Waterloo.

Nous n'avons retrouvé aucune trace de correspondance pendant cette période; il est probable que pendant plusieurs mois il ne put donner de ses nouvelles à sa famille; seule, une lettre datée de Berlin le 27 janvier 1813 et écrite à sa sœur, disait ceci :

« Depuis votre dernière lettre, Madame, j'ai été à même de « voir le régiment de M. votre frère (le 19<sup>e</sup> régiment). Tous les « renseignements que j'ai pu me procurer me portent à croire « qu'il a été fait prisonnier dans les combats nombreux que le « second corps d'armée a eu à soutenir. Il est certain que son « corps n'a point été trouvé sur le champ de bataille. Je savais « l'avancement que sa bravoure et son sang-froid lui ont fait « avoir. Prisonnier comme nous pensons qu'il est, il n'est point

---

(1) Etat des services militaires du lieutenant-colonel Pelletier de Woillemont

« étonnant qu'on n'ait point de ses nouvelles; les nombreux  
« combats que nous avons eu à soutenir, et les événements qui  
« se sont passés ont empêché toute relation avec l'ennemi, relati-  
« vement aux prisonniers qui, du reste, sont bien traités. Ne  
« désespérez donc pas de voir votre frère : Quant à nous, nous  
« comptons bien revoir ce brave se signaler encore au champ  
« d'honneur.

« En mission, pour la seconde fois, près de Sa Majesté Prus-  
« sienne, je profite d'un instant de tranquillité pour m'entretenir  
« avec vous, Madame, mais en mon particulier, je regrette vive-  
« ment de ne pouvoir vous annoncer de nouvelles plus certaines.  
« Si j'avais été bien instruit, j'aurais profité d'une mission près le  
« maréchal prince *Kutusow* pour recommander votre cher Au-  
« guste. A cette époque, je le pouvais, et l'accueil distingué qu'a  
« bien voulu me faire le général en chef des Russes me répondait  
« d'avance du désir qu'il m'aurait témoigné de m'être agréable  
« pour un de mes compatriotes qui me devient plus cher puisqu'il  
« est votre frère. »

(signature illisible).

Le 6 octobre 1814, il rentra en France et fut placé en non-acti-  
vité par suite de la réorganisation de l'armée ; il attendit ainsi  
que le roi Louis XVIII l'honorât d'un commandement. Le 11 mars  
1815, sur un ordre du Gouverneur de la 1<sup>re</sup> division militaire, le  
comte *Maison*, il fut employé avec son grade à l'état-major gé-  
néral du Gouvernement. Après les événements du 20 mars 1815,  
il reçut l'ordre de se rendre à Lyon pour commander un batail-  
lon de *gardes nationales* (1) du *Rhône* (11 mai 1815). Les quel-  
ques lettres que nous avons recueillies, et datées de juin 1815 au  
mois de mars 1825, époque de sa mort, n'ont pas un intérêt suffi-  
sant pour être mentionnées. Nous dirons quelques mots seulement  
sur la débâcle de Waterloo et le malheur de la France à cette  
époque.

« Le général vient de me confier l'organisation du 2<sup>e</sup> bataillon  
« des grenadiers nationaux du Rhône au *Pont-d'Ain* (département

---

(1) Après l'invasion de 1814, l'Empire, puis la Restauration adoptèrent cette institution, et même en favorisèrent l'extension par toute la France. Le Comte d'Artois fut nommé colonel-général des gardes nationales.

« de l'Ain) ; ce ne sera pas petite affaire, cette charge ne pouvant  
« être réglée qu'avec beaucoup de fatigue et nombre de désagrè-  
« ments. Toutefois cette troupe est fort belle, ce sont tous des  
« hommes animés du meilleur esprit, pas un ne songe à désertier.  
« Aussi, je puis t'assurer, ma chère sœur, qu'avec des hommes  
« de cette trempe-là on ne doit pas douter d'un grand succès. »

Hélas ! il devait en être autrement ; la bataille de *Waterloo* était suivie d'une seconde invasion de la France. Les bataillons de grenadiers nationaux furent licenciés dès le 28 juillet 1815, et chacun eut l'ordre de se retirer dans ses foyers. Seuls, les officiers composant les conseils d'administration de ces bataillons durent rester dans leurs garnisons jusqu'à la reddition complète des comptes.

« Après avoir entièrement terminé mon travail à *Clermont-Fer-*  
« *rand* (29 août 1816), où je me trouve actuellement, je viens  
« de recevoir l'ordre de me rendre à *Lyon* pour y terminer la  
« reddition entière de nos comptes, tant pour la comptabilité en  
« deniers que pour le matériel, armement et habillement. Je dois  
« en prouver l'emploi à M. le Préfet du Rhône, qui a été spécia-  
« lement chargé d'habiller et d'armer les gardes nationaux de son  
« département. Je ne sais pas au juste quand je serai entièrement  
« délivré de ce casse-tête ; et dire que, après-demain, je serai  
« encore au milieu des Autrichiens...

« Quand on pense qu'il aura fallu, pour arrêter la comptabilité  
« de ce bataillon, autant de temps qu'il aura existé !

« N'appartenant maintenant à aucun corps, je crains d'être mis  
« de côté ; toutefois, j'ai reçu des ordres, ma responsabilité est  
« engagée et il est de mon devoir d'obéir et de mon honneur de  
« me mettre à l'abri de tout soupçon. Je préfère être pauvre, ma  
« chère sœur, et avoir ma conscience nette ».

Les ordonnances du 16 juillet et du 3 août 1815 devaient réorganiser l'armée ; elles créaient une *Légion* d'infanterie par département. Ces légions devaient se composer d'un état-major, de deux bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied et de trois cadres de compagnie formant le dépôt. On

devait y ajouter une demi-compagnie d'éclaireurs à cheval, qu'on ne forma pas, et une demi-compagnie d'artillerie qui fut bientôt incorporée dans les régiments de cette arme (1).

Les légions formées aux chefs-lieux des départements se composaient d'abord des militaires licenciés de l'ancienne armée, nés dans le département ; elles se recrutaient ensuite dans la population de ce même département. C'était, en effet, une réorganisation complète de notre armée qu'il y avait lieu de faire ; jugeons de la situation par le passage suivant d'une lettre datée de *Lyon* le 30 septembre 1815 :

« La vérification des comptes n'est pas encore très avancée ;  
« le passage continuel des régiments licenciés occupe tellement  
« l'inspecteur qu'il peut à peine nous donner quelques moments....

« Depuis trois mois je n'ai pas touché un sol ; bien plus, le  
« Gouvernement ne veut payer que demi-solde les membres du  
« Conseil d'administration. Dans ce cas, nous venons d'écrire à  
« Son Excellence le Ministre de la Guerre. Hélas ! je sens com-  
« bien notre pauvre France est malheureuse... »

Nous ne pouvons céder au désir de reproduire les lignes qui vont suivre, pour montrer combien était haut placé le sentiment d'honneur dans ce cœur de soldat :

« M. l'Inspecteur vient de m'entreprendre et il m'a promis de ne  
« pas me quitter que tout soit entièrement terminé. Les affaires  
« ont été tellement embrouillées par la débâcle de *Waterloo*, qu'il  
« est difficile de s'y reconnaître, surtout chacun ayant tiré de son  
« côté sans vouloir rendre de comptes. Fort heureusement pour  
« moi, j'ai affaire à un très digne homme qui voit ma franchise ;  
« mes opérations sont sans détours, aussi répond-il à ma posi-  
« tion par de bons procédés. Quand j'en verrai la fin, je pourrai  
« dire avoir un grand poids de moins sur les épaules.

« Son Excellence le Ministre de la Guerre vient de répondre à  
« ma lettre ; il nous accorde le traitement d'activité jusqu'au 1<sup>er</sup>

---

(1) Voir page 269 les règlements prescrivant la formation des légions départementales, leur composition, la description de leur uniforme, etc... L. F.



CORNETS D'INFANTERIE

1812

« novembre prochain (1815) sans prolongation. Je ne m'attendais  
« nullement à ces 450 fr. ».

Placé avec son grade dans la légion de *Lot-et-Garonne* (5 août 1817) puis à la légion de la *Seine-Inférieure* (14 septembre 1819), il fut conservé dans son grade lors de l'organisation de cette légion devenue le 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne le 1<sup>er</sup> janvier 1821.

En effet, dès 1820, on revint à la formation par régiments, consacrée par l'expérience, et qui a l'avantage de disperser les divers éléments dont se compose la nation française, de les assimiler, de les fondre et d'en former un tout qui participe à la fois des qualités et des défauts qui distinguent chaque contrée ou chaque province.

Quoique aujourd'hui nous ayons le recrutement régional, nous cherchons à éloigner les différentes classes de l'armée active appelées sous les drapeaux, soit pour un an, soit pour trois ans, de leur subdivision d'origine ; la France est une, la nation entière doit participer à sa gloire, de même que si un envahisseur menaçait ses frontières, tous ses enfants sauraient mourir sous les plis de son drapeau.

(A suivre).

LE COMMANDANT X...

---

## Tambour-major

### Tambours et cornets

1812

---

Pendant les premières années du régime impérial, il n'existait aucune prescription réglementaire relative à la tenue des tambours, cornets, trompettes et musiciens des différentes armes. Cette tenue était laissée à l'arbitraire des chefs de corps.

Elle consistait généralement pour les tambours et cornets d'infanterie de ligne en un habit semblable à celui de la troupe, orné sur les épaules de nids d'hirondelle analogues à ceux en usage aujourd'hui pour les tambours des armées russes et alle-

mandes: ces nids d'hirondelle, de couleur écarlate, étaient bordés d'un galon d'or ainsi que les collet, revers et parements. Le même galon dessinait un écusson à la taille. La coiffure et le reste de l'habillement étaient en tout pareil à celui de la compagnie à laquelle était attaché le tambour ou cornet.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1810; à cette date, un décret impérial prescrivit que les tambours, cornets, trompettes et musiciens porteraient à l'avenir un habit aux couleurs de la livrée impériale (vert et jaune).

La coupe de cet habit fut légèrement modifiée par le décret du 19 janvier 1812 sur l'uniforme des troupes à pied: c'est la tenue de 1812 que portent les cornets représentés dans la planche ci-jointe.

Voici maintenant les articles du décret du 19 janvier 1812, relatifs à l'habillement des tambours.

« 33. L'habit des tambours sera confectionné en drap vert, le haut du collet, les parements, les poches et les bords des retroussis seront garnis d'un galon vert-foncé, portant une aigle et une N de couleur verte, sur un écusson jaune conforme au modèle.....

« L'habit n'aura pas de revers: il fermera sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons, entre lesquels il sera placé quatre doubles rangs de galon....: ces doubles rangs en forme de boutonnières se termineront en pointe, leur longueur, mesurée du bord de l'habit jusqu'à la pointe; sera de 130 millim. (4 pouces 9 lignes environ): les rangs seront espacés également: celui du haut joindra la couture du collet, et celui du bas effleuera l'extrémité du devant de l'habit.

« 34. Les manches seront couvertes de sept galons semblables, cousus en chevrons arrondis, à une distance égale; le chevron du haut de la manche, qui aura la même forme que l'emmanchure, sera à 60 millim. (2 pouces 3 lignes) de la couture; le galon inférieur arrivera de chaque bout, à 20 mil. (9 lignes) du bord du parement, mesurés aux coutures.

« 35. Les boutons seront cousus sur le galon; chaque bouton des poches reposera sur une boutonnière formée d'un double galon, se terminant en pointe et ayant 70 millim. (2 pouces et demi environ) de longueur. Les boutons de la taille seront environnés d'un écusson de forme carrée, entourant le bouton à double équerre; la partie inférieure du galon entrera dans le pli; chacun des trois côtés de cet écusson aura 80 millim. (3 pouces de longueur): le bas de la couture du milieu de la taille sera garni d'une pointe de galon conforme au modèle, et d'une hauteur de 50 millim. (22 lignes).

« Les trois pointes que ferme l'écusson des boutons, et celle du milieu de la taille, reposeront sur les trois coutures de la taille; celle du milieu s'élèvera de 5 millim. (2 lignes environ), plus haut que celles des côtés.

.....

L'habit de 1810 ne différait guère de celui de 1812 qu'en ce qu'il avait les basques plus longues. Le galonnage était le même.

Ajoutons ici que le collet, les épaulettes, les revers, les parements, les marques distinctives, le pantalon, la veste et la coiffure étaient semblables à ceux des hommes de troupe de la même compagnie.

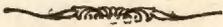
Les tambours-majors avaient porté jusqu'en 1810 une tenue généralement analogue à celle des tambours, avec un chapeau galonné d'or orné d'un panache en plumes d'autruche, des trèfles en or sur les épaules, et un galonnage en or plus ou moins compliqué à la fantaisie des chefs de corps. Ceux-ci rivalisaient entre eux pour la richesse de l'habillement de leur tambour-major. Le capitaine Coignet raconte dans ses souvenirs qu'un de ses anciens camarades des grognards, nommé tambour-major dans la ligne, vint un jour lui faire une visite au camp de Boulogne et qu'il avait « un uniforme prodigieux, tout couvert de galons, aussi riche que celui du tambour-major de la garde ».

Il est vrai que Coignet donne à entendre que son camarade tenait la canne au régiment commandé par le prince Bacciochi, beau-frère de l'Empereur (26<sup>e</sup> léger). Son colonel ne devait guère regarder à la dépense.

Le décret de 1810 vint ramener un peu d'uniformité et de simplicité dans la tenue des tambours-majors. Il prescrivit le port d'un habit semblable à celui des tambours, dont il ne devait être distingué que par le port d'un galon d'argent (quelle que soit la couleur du bouton) aux parements et au collet et par un galonnage de livrée un peu plus compliqué (voir la planche). Il est probable néanmoins que la fantaisie d'antan ne perdit pas tous ses droits.

A cette époque, le colback garni d'un calot ou d'une flamme en drap de la couleur de l'habit, ou de la couleur distinctive, commença à être en usage dans un certain nombre de corps; dans d'autres, le chapeau fut au contraire porté jusqu'en 1815. Ces deux coiffures étaient ornées en grande tenue d'un panache en plumes d'autruche; le colback comportait en outre, pour la grande tenue, un cordon tressé en or ou en argent suivant le bouton.

L. F.



# Le 1<sup>er</sup> Mars 1815

## Débarquement de Napoléon au golfe Jouan

### RÉCIT DU COLONEL GAZAN d'Antibes *(suite)*.

En ce moment, j'aperçus à quelques pas de moi un groupe de paysans des environs que la curiosité avait amenés, et, parmi eux, un serrurier d'Antibes, qui me dit en s'approchant : « Monsieur Gazan, il y a au nombre de ces messieurs, un de vos bons amis qui m'a demandé de vos nouvelles. — Où est-il ? — Il vous écrit » et je lui ai promis de vous porter sa lettre. » A peine mon nom fut-il prononcé que je vis sortir d'un groupe, sur ma droite, un capitaine d'artillerie que je n'avais pu distinguer, et qui s'éloigna en courant. C'était le capitaine Jeannet Lahoue que j'ai connu plus tard à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, où nous étions adjoints au Directeur. Il alla prévenir le camarade dont on venait de me parler et le général Drouot, que le capitaine Gazan était arrêté sur la route. Effectivement, je vis accourir le capitaine du génie Larabit, mon caporal de salle à l'Ecole Polytechnique, qui, plus tard, fut sénateur, et avec qui j'ai toujours eu les relations les plus amicales.

Je mis pied à terre ; on s'empara de mon cheval, et, après quelques mots affectueux échangés, je lui demandai ce qu'ils venaient faire et s'ils ne craignaient pas d'attirer les plus grands malheurs sur la France. Il m'est impossible de rapporter littéralement notre conversation, bien qu'elle n'ait pas été très longue, le général Drouot étant survenu bientôt ; mais, je puis la résumer comme il suit : « L'Empereur était désiré et appelé par la France entière ; l'armée était pour lui, et, le 20 mars, il ferait son entrée à Paris. » Tout en parlant ainsi, Larabit m'engageait à le suivre, ce que je refusai carrément, m'appuyant sur mon serment prêté à Louis XVIII, et j'insistai pour qu'on me rendît mon cheval et ma liberté.

Le général Drouot qui me connaissait, ayant eu l'occasion de le voir plusieurs fois, me prit à part, pour avoir de moi, me dit-il, quelques renseignements sur Antibes et sur sa garnison. Il me demanda notamment si je croyais que le 106<sup>e</sup> Régiment était réellement dévoué au Roi. Je lui répondis qu'il avait fait, depuis

peu, une manifestation très royaliste à l'occasion des cravates que la duchesse d'Angoulême avait envoyées pour le drapeau, et montré un véritable enthousiasme dans cette circonstance.

— « Pourquoi vos compatriotes ont-ils retenu un détachement  
« commandé par le capitaine Lamourette que l'Empereur avait  
« envoyé à Antibes? — Je l'ignore, lui dis-je, étant parti de grand  
« matin, ayant passé toute la journée au Cannet, d'où je venais  
« lorsqu'on m'a arrêté. — Puisque vous êtes à cheval, je vais  
« vous donner les proclamations de l'Empereur pour les porter  
« au général Gazan, à Grasse. — J'ignore si le général Gazan est  
« à Grasse, mais il faut que je rentre à Antibes, ce soir. — Vous  
« ne voulez donc pas venir avec nous? — Mon général, je suis  
« lié par un serment et je ne le dois pas. — Mais vous ne parti-  
« rez pas sans voir l'Empereur? Il recevra avec plaisir un ancien  
« officier de son armée. — Mon général, en ce moment, je n'ai  
« d'autre désir que d'aller rassurer ma famille, et je vous prie de  
« me faire rendre mon cheval. — Allons, allons, attendez-moi  
« un instant ».

A son retour, le général me prit par la main, en me disant :  
« Venez, j'ai parlé de vous à l'Empereur qui veut vous voir. »

Le terrain entre le hameau où se trouve la gare actuelle du chemin de fer et la route (alors royale) est divisé en planches par des rangées de vignes, comme le sont, en général, nos terres, et dirigées perpendiculairement à la route. L'Empereur, en petit chapeau, redingote grise, cravate noire, sans col apparent, en uniforme de colonel des grenadiers de la garde impériale, se promenait dans une planche dont le prolongement aboutirait à la gare. Les deux premières planches latérales, à droite et à gauche, étaient vides ; les secondes étaient occupées, chacune, par un rang de grenadiers en faction. L'Empereur recevait, à tous moments, des communications de ses hauts fonctionnaires, qui venaient aussi prendre ses ordres. Il était dans un groupe de cinq ou six personnes que je ne pus reconnaître, tant mes yeux étaient fixés sur lui, tant j'étais ému de me trouver en sa présence, lorsque le général Drouot me présenta en lui disant : « Sire, voici le neveu du général Gazan, dont je vous ai parlé ». Et il se retira (1).

L'Empereur fit un pas vers moi et me dit : « Eh bien ! Drouot

---

(1) Le général Drouot était dans l'erreur : il n'existait aucune parenté entre le général Gazan et le colonel.

« vous a-t-il donné mes proclamations ? Partez-vous pour Grasse ?  
« — Sire, j'ai eu l'honneur de dire au général Drouot que j'igno-  
« rais si le général Gazan était à Grasse, et que je devais rentrer  
« à Antibes, ce soir. — Mais vous n'y entrerez pas, ils ont fermé  
« les portes. — Sire je suis du pays, et elles me seront ouvertes. »

Là-dessus, l'Empereur me quitta et se réunit au groupe. Il revint un moment après : « Eh bien, me dit-il, partez-vous pour  
« Grasse ? — Sire, j'ai eu l'honneur de dire à votre Majesté, que  
« je dois rentrer à Antibes, ce soir. — Vous êtes à cheval ? — Oui,  
« sire. — Voulez-vous le vendre ? — Il ne m'appartient pas, je  
« ne puis pas en disposer ». Il me quitta de nouveau, et, quel-  
ques minutes après, un monsieur, en habit bleu de ciel avec  
broderies en argent, vint me dire : « Vous pouvez vous retirer.  
« Si Sa Majesté a besoin de vous, elle vous fera « appeler ». Je  
m'éloignai et, après avoir traversé la ligne des factionnaires, je  
trouvai Larabit à qui je fis part de mon nouveau refus. — « Tu  
« te perds, me dit-il. Va donc à Grasse. — Non, je ne le dois  
« pas, je ne le ferai pas. Maintenant j'en appelle à ton amitié pour  
« qu'on me rende mon cheval. — Sois tranquille, nous ne voulons  
« violenter personne. Je vais te conduire au général Drouot qui  
« te le fera rendre. »

La nuit commençait à venir, et nous nous dirigeâmes vers le grand olivier qui est à l'angle de la route et du chemin de la gare, sous lequel était le général donnant des ordres et surveillant les copies de la proclamation du golfe Jouan que l'on faisait à la lumière, sur des tambours servant de tables. Larabit lui transmit ma demande : « Décidément, vous ne voulez donc pas être des  
« nôtres, Monsieur Gazan, me dit-il ? — Mon général, j'ai prêté  
« serment à un autre souverain. Mais, si l'Empereur remonte sur  
« le trône, je le servirai comme par le passé. — Je vais vous don-  
« ner sa proclamation au Peuple Français que, sans vous compro-  
« mettre, vous pourrez faire connaître à vos compatriotes. —  
« Vous n'ignorez pas, mon général, qu'il n'appartient pas à un  
« simple particulier, comme moi, de publier de pareils actes.  
« Cependant, si vous y tenez, je m'en chargerai, à la condition de  
« la remettre à l'autorité supérieure qui commande à Antibes. —  
« C'est bien ; attendez-moi. »

Revenu tout de suite, il me tendit la proclamation que je pris, en lui répétant la condition à laquelle je l'acceptais. — « C'est en-  
« tendu, me dit le général » ; et, en me serrant la main, il ajou-

ta : « Adieu, Monsieur Gazan, j'espère avoir bientôt le plaisir de vous revoir, dans un temps moins difficile. » Je saluai et remerciai le général ; je remontai sur la route où il avait fait conduire ma jument que j'enfourchai après avoir embrassé Larabit, et je lui fis faire un temps de galop, comme elle n'en avait jamais fait.

J'arrivai à Antibes, à la nuit close. La barrière de l'avancée était fermée ainsi que la porte de la demi-lune. J'étais arrêté, sans trop savoir comment je parviendrais à entrer, lorsque j'entendis des voix derrière les murailles et je reconnus celle du portier-consigne, Lafon, que je connaissais très bien. Je l'appelai immédiatement par son nom, et il ne tarda pas à paraître sur le parapet au-dessus de la porte, en me demandant : « Qui est là ? C'est « moi, lui répondis-je, le capitaine Gazan. Venez m'ouvrir de « suite, je suis seul, et j'ai une mission très pressée ». Lafon descendit aussitôt, et, après m'avoir reconnu et s'être assuré que j'étais seul, il me laissa passer la barrière qu'il referma. Je passai ensuite par les guichets de la demi-lune et du corps de Place, et je puis enfin me rendre chez moi. Je trouvai sur la porte ma pauvre mère qui m'embrassa étreitement en pleurant de joie et qui me dit : « Ton père est au Conseil municipal qui est en per-  
« manence. Va vite lui annoncer ton arrivée ».

Mon père, enchanté de me revoir, fut tellement étonné du récit que je lui fis, qu'il voulut me le faire renouveler au Conseil municipal où l'on ne pouvait se persuader que l'Empereur eût réellement débarqué au golfe Jouan. Aussi les questions ne finissaient pas, et il fallut rappeler les nombreuses occasions où j'avais vu l'Empereur, afin de convaincre ces messieurs que je ne me trompais pas et que c'était bien lui que je venais de voir. Je leur racontai entr'autres le fait suivant : — Quelques jours après la bataille de Lutzen, je marchais avec ma batterie en colonne sur une chaussée élevée de quelques mètres et assez étroite pour deux voitures marchant de front. Les *impedimenta* des quartiers généraux voulurent passer, en file sur ma droite, et la dormeuse du maréchal Macdonald accrocha et fit rouler un de mes caissons. L'accident n'eut pas d'autre suite fâcheuse que quelques contusions, quelques égratignures, pour les conducteurs et chevaux. Je laissai filer la batterie et m'arrêtai avec quelques hommes nécessaires pour relever le caisson. L'opération était déjà assez avancée, lorsque l'Empereur passa avec son état-major ; il s'arrêta vis-à-vis de moi, et un aide de camp me dit : « Monsieur l'officier d'artillerie

arrivez ici ! » Je me rendis de suite devant Sa Majesté qui me dit : « Qu'est-ce que c'est que çà ? — « Sire, c'est un caisson de « ma batterie que la dormeuse du maréchal Macdonald a culbuté ; « heureusement qu'il n'a pas sauté et je l'ai fait relever. Avant « une heure j'aurai rejoint mon poste. — C'est bien » ; et il partit. Le lendemain, un ordre du jour ordonnait de mettre le feu à toute voiture particulière qui approcherait d'une batterie, à une distance déterminée.

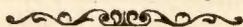
Après ces explications, le maire, Monsieur Tourre, un vieil ami de mon père, me demanda la proclamation, en l'absence du général Corsin, qui n'était pas encore rentré de l'île Sainte-Marguerite. J'hésitai un moment ; mais, sur ses instances réitérées, celles de mon père et des autres Conseillers municipaux, je la lui donnai, bien convaincu qu'il ne la ferait pas publier. J'allais sortir, lorsque je reçus l'ordre de me rendre au Conseil de guerre qui était aussi en permanence. Mon arrivée avait fait du bruit et était parvenue aux oreilles des Membres du Conseil.

Là, il fallut recommencer ma narration, et les mêmes questions m'assaillirent. Toutefois, malgré les doutes qu'il avait conservés jusqu'à ce moment, le Conseil avait fait prendre des mesures de défense, dans la crainte qu'Antibes ne fût attaquée. La ville était illuminée à *giorno*, et la garde nationale était en permanence, sous les armes. Aussi, lorsque ces messieurs furent bien convaincus, le colonel Chantron, directeur de l'artillerie, me dit : « Capitaine, je vous requiers. A dater de ce moment, vous êtes « en activité de service. Rendez-vous à l'arsenal pour coopérer, « avec vos camarades, à l'exécution des ordres que j'ai don- « nés pour monter du canon sur le rempart ». Je remerciai le colonel, en lui faisant observer que c'était une précaution inutile, attendu que l'Empereur ne viendrait certainement pas s'amuser devant Antibes, puisqu'il devait faire son entrée à Paris, le 20 mars.

Telles furent les péripéties de ma journée, le 1<sup>er</sup> mars 1815. Pour vous les raconter, j'ai dû fouiller bien loin dans mes souvenirs ; mais, j'avoue que ce n'est pas sans un certain charme que je me suis reporté à cette époque de ma jeunesse. Je vous en remercie, puisque c'est à vous que je le dois. Je désire que vous trouviez quelque plaisir à les lire.

Je vous renouvelle, cher Monsieur et Ami, l'expression de mon plus cordial et entier dévouement.

Signé : Le colonel GAZAN.





LÉGIONS DÉPARTEMENTALES. — 1816.

Chasseur. Fusilier.

Grenadier.

# LÉGIONS DÉPARTEMENTALES

1815-1820.

---

## Composition.

L'armée ayant été licenciée par l'ordonnance du 23 mars 1815, fut immédiatement reconstituée sur de nouvelles bases.

Le 16 juillet suivant, une ordonnance prescrivit la formation de 86 légions départementales d'infanterie à trois bataillons

Le 3 août, l'organisation des *légions départementales* est définitivement réglée ainsi qu'il suit :

« ART 1<sup>er</sup>. — Les régimens d'infanterie de ligne et légère étant licenciés par notre ordonnance du 23 mars, il sera formé une légion dans chaque département.

« 2. — Chaque légion prendra le nom du département où elle sera formée.

« 3. — Partie des militaires pourront être admis dans la légion de leur département.

« 4. — Chaque légion se composera :

D'un état-major,

De deux bataillons d'infanterie de ligne,

D'un bataillon de chasseurs à pied,

De trois cadres de compagnies formant le dépôt.

On pourra y ajouter :

Une compagnie d'éclaireurs,

Et une compagnie d'artillerie.

« 5. — Chaque bataillon d'infanterie de ligne sera composé de huit compagnies, dont une de grenadiers, six de fusiliers, et une de voltigeurs.

Le bataillon de chasseurs à pied sera également composé de huit compagnies, mais elles seront toutes de chasseurs.

6. — Il sera créé dans chaque légion un lieutenant-colonel; il conservera les marques distinctives qui étoient attribuées au ci-devant major, ses appointemens et son rang dans le corps. Ses fonctions seront de commander la légion sous les ordres du colonel, en sa présence et en son absence, et d'être l'intermédiaire de cet officier supérieur dans toutes les parties du service.

« 7. — Il sera créé dans chaque légion un major ayant rang de chef de bataillon; il en aura les appointemens et il en portera l'épaulette à droite: jusqu'à ce que ses fonctions soient plus amplement déterminées, il remplira celles dont les anciens majors étoient chargés, sous le rapport administratif.

Il concourra avec les chefs de bataillon pour l'avancement; et, après deux ans de fonctions, il sera libre de prendre le commandement d'un bataillon,

et susceptible, après quatre ans, d'être présenté pour l'emploi de sous-inspecteur aux revues.

Quel que soit son rang d'ancienneté, il ne commandera jamais la légion avant les chefs de bataillon.

« 8. — L'état-major et les compagnies de chaque légion seront organisés ainsi qu'il suit, SAVOIR :

**ETAT-MAJOR**

<i>Officiers</i>			<i>Troupe</i>	
Colonel.....	1		Adjudans sous-officiers.....	4
Lieutenant-colonel.....	1		Tambour-major.....	1
Chefs de bataillon.....	3		Caporaux-tambours.....	4
Major.....	1		Musiciens, dont 1 ch. f.....	12
Adjudans-majors.....	4		tailleur.....	1
Trésorier.....	1		guétrier.....	1
Capitaine d'habillement.....	1		cordonnier.....	1
Officier-payeur.....	1		armurier.....	1
Porte-drapeau.....	1			
Chirurgien-major.....	1		Total.....	25
Aides-chirurgiens.....	3			
Total.....	18			

**COMPAGNIE D'INFANTERIE DE LIGNE**

Capitaine.....	1		Sergent-major.....	1
Lieutenant.....	1		Sergens.....	4
Sous-lieutenant.....	1		Caporal-fourrier.....	1
Total.....	3		Caporaux.....	8
			Soldats.....	52
			Tambours.....	2
			Total.....	68

**COMPAGNIE DE CHASSEURS A PIED**

Capitaine.....	1		Sergent-major.....	1
Lieutenant.....	1		Sergens.....	4
Sous-lieutenant.....	1		Caporal-fourrier.....	1
Total.....	3		Caporaux.....	8
			Chasseurs.....	28
			Tambours.....	2
			Total.....	44

**COMPAGNIE DE DÉPOT**

Capitaine.....	1		Sergent-major.....	1
Lieutenant.....	1		Sergens.....	2
Sous-lieutenant.....	1		Caporal-fourrier.....	1
Total.....	3		Caporaux.....	4
			Tambour.....	1
			Total.....	9

**COMPAGNIE D'ÉCLAIREURS**

Lieutenant.....	1		Maréchal-des-logis chef.....	1
Sous-lieutenant.....	1		Maréchaux-des-logis.....	2
Total.....	2		Brigadier-fourrier.....	1
			Brigadiers.....	4
			Eclaireurs.....	36
			Trompettes.....	2
			Total.....	46

**COMPAGNIE D'ARTILLERIE**

<i>Officiers</i>		<i>Troupe</i>	
Capitaine en second, commandant		Sergent-major .....	1
la compagnie.....	1	Sergens .....	4
Lieutenant en second.....	1	Caporal-fourrier.....	1
Total.....	2	Caporaux.....	4
		Artificiers.....	4
		Ouvriers, dont 1 } en fer.....	1
		} en bois.....	1
		Canonniers de.. } 1 <sup>re</sup> classe.....	8
		} 2 <sup>e</sup> classe.....	20
		Tambours.....	2
		Total.....	46

Ainsi la force de chaque légion sera de seize cent quatre-vingt-sept hommes, dont cent trois officiers et quinze cent quatre-vingt-quatre sous-officiers et soldats.

.....

« 33. Les enfans de troupe, quel qu'en soit le nombre, seront tous conservés dans l'organisation de la légion, mais, à l'avenir, il ne devra y en avoir que deux par compagnie.

.....

« 37. Les compagnies, à l'exception de celles de grenadiers et de voltigeurs, d'éclaireurs et d'artillerie, prendront le nom de leurs capitaines.

.....

« 40. Il y aura un drapeau par légion, et un fanion par bataillon. Notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre nous présentera le modèle de drapeau, dont le fond sera blanc, portant l'écusson de France et la désignation de la légion.

.....

La formation des bataillons de chasseurs à pied fut ajournée jusqu'en 1818. L'ordonnance du 8 avril de cette année, les mit sur pied.

La même ordonnance prescrivait la formation des compagnies d'éclaireurs à cheval, dont l'organisation avait été également ajournée, mais pour ces derniers elle resta lettre morte sauf pour la légion du Morbihan dont les éclaireurs furent organisés.

Par ordonnance du 17 février 1819, huit départements eurent deux légions à 4 bataillons; quarante-huit une légion à 3 bataillons et vingt-sept une légion à 2 bataillons. Dix furent transformées en légions d'infanterie légère; c'étaient celles de l'Ariège, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, de la Creuse, de la Corse, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Vienne, du Jura et des Vosges. Ces légions d'infanterie légère furent formées à deux bataillons composés comme ceux des légions d'infanterie de ligne, mais les grenadiers sont remplacés par des

carabiniers. Dans chacun des bataillons de ces légions il y avait donc une compagnie de carabiniers et une de voltigeurs.

Le même jour, une autre ordonnance porte création de huit nouvelles légions à 3 bataillons chacune sous le titre de *légions bis* :

20 <sup>e</sup>	légion bis	des Côtes-du-Nord
31 <sup>b</sup>	«	de la Gironde.
33 <sup>e</sup>	«	de l'Ille-et-Vilaine.
48 <sup>e</sup>	«	de la Manche.
58 <sup>e</sup>	«	du Nord.
61 <sup>e</sup>	«	du Pas-de-Calais.
72 <sup>e</sup>	«	de la Seine.
75 <sup>e</sup>	«	de la Seine-Inférieure.

Le 12 novembre suivant, une décision royale supprima un des deux tambours dans les compagnies de chasseurs des bataillons d'infanterie légère, pour lui substituer un cornet ; et un emploi de caporal-cornet fut créé par décision ministérielle du 29 mars 1820.

Le 23 octobre 1820, une ordonnance réorganisa l'infanterie et transforma les légions en régiments.

## UNIFORME

L'uniforme des légions départementales fut réglé par l'ordonnance royale du 23 septembre 1815 et par les circulaires ministérielles des 5 décembre 1815 et 2 février 1816, il était composé comme il suit :

Habit en drap blanc, collet droit fermé, la poche en long et la doublure blanche pour toutes les légions.

Les couleurs distinctives étaient réparties de la manière suivante :

Les légions étaient divisées en séries de dix numéros, sauf la neuvième qui n'en comprenait que 6.

Les cinq premières légions de chaque série portaient les boutons jaunes timbrés du numéro de la légion.

Elles avaient en couleur distinctive :

La première, *collet, revers, parements, pattes de parement* ;

La deuxième, *revers et parements* ;

La troisième, *collet, revers et parties de parement* ;

La quatrième, *revers et pattes de parement* ;

La cinquième, *collet, parements et pattes de parement*.

Les cinq dernières légions avaient les couleurs distinctives disposées de la même manière que les premières, seulement les boutons étaient blancs.

Les couleurs distinctives étaient :

1 <sup>re</sup> série . . . . .	bleu.
2 <sup>e</sup> » . . . . .	jonquille.
3 <sup>e</sup> » . . . . .	écarlate.
4 <sup>e</sup> » . . . . .	rose foncé.
5 <sup>e</sup> » . . . . .	cramoisi.
6 <sup>e</sup> » . . . . .	aurore.
7 <sup>e</sup> » . . . . .	bleu céleste.
8 <sup>e</sup> » . . . . .	vert foncé.
9 <sup>e</sup> » . . . . .	lie de vin (garance en 1819).

Pour toutes les légions, les brides d'épaulettes étaient blanches, les épaulettes étaient :

- écarlates pour les grenadiers,
- aurore pour les voltigeurs,
- blanches liserées de couleur distinctive pour les fusiliers,
- vertes pour les chasseurs.

Celles des grenadiers et des voltigeurs étaient en laine à franges, celles des fusiliers, en drap, taillées en forme d'écusson à trois pointes.

Pour toutes les épaulettes, la doublure était en drap blanc.

Les retroussis étaient ornés :

- pour les grenadiers, de 2 grenades,
  - pour les voltigeurs, de 2 cors de chasse,
  - pour les chasseurs, d'un cor de chasse et d'une fleur de lis,
  - pour les fusiliers, de 2 fleurs de lis
- } de la couleur distinctive

Les passepoils des retroussis, des poches et du collet étaient de la couleur distinctive affectée à chaque série ; celui des revers, parements et des pattes de parement était de la couleur distinctive lorsque ces parties de l'habillement étaient blanches, et il était blanc, lorsque les dites parties étaient de la couleur distinctive.

Les galons des caporaux étaient, dans toutes les légions, en laine bleue.

Ceux des sous-officiers, en or ou en argent suivant le bouton.

Les galons de chevrons étaient pour les soldats, caporaux et sous-officiers, en laine écarlate.

Un *gilet* en tricot blanc avec le collet et les parements semblables à ceux de l'habit.

Le *pantalon* en tricot blanc, porté dans les demi-guêtres.

Une *capote* en drap beige avec collet de la couleur distinctive pour les légions qui avaient les boutons jaunes : du fond avec passepoil de couleur distinctive pour celles qui avaient les boutons blancs.

En 1818, le port d'un pantalon en tricot gris, tombant pardessus la guêtre est prescrit pour la petite tenue.

L'année suivante les légions *bis*, prirent à leur création la tenue de la première légion du département, à l'exception des retroussis de l'habit qui

étaient de la couleur distinctive avec les ornements en drap blanc et des boutons qui portèrent le mot *bis* au-dessous du n°.

La même année, le port du pantalon par-dessus la guêtre est prescrit pour toutes les tenues.

*Bonnet de police* à flamme blanche, passepoilée de couleur distinctive ornée d'une fleur de lis de même couleur sur le devant; turban également de la couleur distinctive.

*Shako des fusiliers et voltigeurs.*

En feutre noir avec plaque aux armes de France placées sur un soubassement demi-elliptique portant le numéro de la légion (cette plaque est en cuivre quelle que soit la couleur du bouton); cocarde en cuir verni blanc; jugulaires en cuivre estampé à écailles; les boutons d'attache sont timbrés d'une fleur de lis pour toutes les légions. Les pourtours inférieur et supérieur du shako sont en cuir verni noir: La visière inclinée en cuir verni noir.

*Shako des grenadiers.*

Également en feutre noir, mais plus élevé et moins évasé que celui décrit ci-dessus. Les pourtours supérieur et inférieur sont en galon écarlate à cul-de-dé. De chaque côté du shako se trouve placé un double chevron du même galon.

Couvre-shako en toile cirée noire pour tout le monde.

*Pompon des fusiliers.*

En forme de lentille, moule en bois, recouvert en drap de la couleur affectée au bataillon. L'ovale du pompon est entouré d'un cordonnet de même couleur. Le pompon porte sur ses deux faces le numéro de la compagnie en cuivre ou en métal blanc, suivant le bouton.

La couleur était :

Pour le 1 <sup>er</sup> bataillon,	bleu de roi.
2 <sup>e</sup>	— cramoisi.
3 <sup>e</sup>	— vert foncé.

Petit-état-major, le pompon était recouvert en drap blanc sans numéro.

*Pompon des grenadiers et voltigeurs*, semblable, pour la forme et la couleur à celui des fusiliers du même bataillon, sans numéro ni ornement. En 1817, le pompon des grenadiers reçut comme ornement sur ses deux faces une grenade en cuivre ou métal blanc; celui des voltigeurs reçut un cor-de-chasse.

En 1818, les compagnies de dépôt qui n'avaient reçu jusqu'alors aucune distinction, prirent le pompon lenticulaire bleu céleste foncé.

Enfin, le 17 février 1819, par suite de la création des quatrièmes bataillons, les couleurs des pompons furent ainsi modifiées :

Petit état-major . . .	Blanc.
1 <sup>o</sup> bataillon . . . . .	Bleu de roi
2 <sup>o</sup> . . . . .	Cramoisi.
3 <sup>o</sup> . . . . .	Jonquille.
4 <sup>o</sup> . . . . .	Vert foncé.
Dépôt. . . . .	Bleu céleste foncé.

La forme, la matière et les ornements restèrent les mêmes.

En grande tenue, le petit état-major et les compagnies d'élite firent usage

d'une aigrette en crin blanc pour le 1<sup>er</sup>, écarlate pour les grenadiers, aurore pour les voltigeurs ; Les anciens pompons continuèrent à être portés en petite tenue.

Buffleterie blanche.

#### Officiers.

Habit, pantalon et gilet semblables à ceux des hommes, sauf que ces effets sont confectionnés en drap fin ; les boutons sont dorés ou argentés ; les épau-  
lètes en or ou en argent suivant le bouton. Hausse-col doré, portant l'écus-  
son en argent aux armes de France, quelle que soit la couleur du bouton.

Les ornements des retroussis de l'habit sont en drap de couleur distinctive comme ceux de la troupe.

Pantalon porté dans les bottes jusqu'en 1819.

En petite tenue, les officiers font usage d'une redingote et d'un pantalon en drap gris ; en 1817, ces effets deviennent bleu céleste foncé.

L'année suivante, les officiers reçoivent pour la petite tenue et la tenue de manœuvre, un frac bleu céleste sans revers, passepoilé en drap de couleur distinctive.

Pour les légions qui avaient la couleur dist. bleu céleste, le passepoil fut blanc. Le pantalon bleu céleste qui se portait avec le frac, fut dès lors porté par dessus la botte.

Shako semblable à celui de la troupe avec galon du grade en or ou en argent, bourdalou en velours noir, plaque et jugulaires dorées.

Le shako des officiers de grenadiers ne porte pas de chevrons sur le côté.

Pompon semblable à celui de la troupe mais recouvert en drap fin avec l'ornement doré ou argenté et le cordonnet en or ou en argent.

Le pompon est « en laine fine et blanche » pour les officiers de l'état-major ; le colonel porte, à partir de 1817, une houpette pyramidale en laine blanche.

En 1819, les officiers de l'état-major et des compagnies d'élite portent l'aigrette en crin semblable à celle des hommes.

En petite tenue, les officiers portaient le chapeau auquel était adapté le pompon.

#### CHASSEURS.

Les bataillons de chasseurs, dont la formation avait été prescrite par l'ordonnance de 1815, ne furent réellement mis sur pied qu'à la fin de 1818.

Leur tenue fut complètement différente de celle de l'infanterie de ligne. Elle comprenait un habit-veste dit de chasse vert foncé et un pantalon de même couleur tombant sur les guêtres.

L'habit n'avait pas de revers et boutonnait sur le devant au moyen d'une seule rangée de boutons semblables à ceux de la légion ; les parements étaient en pointe ; le collet était de la couleur distinctive ou en drap du fond passepoilé de couleur distinctive, suivant le collet de la légion ; les épau-  
lètes en laine verte à franges, avec tournante de couleur distinctive.

Le pantalon était passepoilé de couleur distinctive.

Le shako comme celui de la légion, mais ayant à sa partie supérieure un ga-

lon en laine verte et portant un pompon lenticulaire recouvert en drap vert, avec le numéro de la compagnie sur ses deux faces.

Bonnet de police en drap vert passepoilé de couleur distinctive.

La giberne et son baudrier étaient remplacés par une ceinture en cuir fauve, garnie de tubes destinés à contenir les cartouches et recouverts d'une pattelette de giberne. La ceinture était portée sur l'habit à l'aide de deux pattes de ceinturon en drap du fond passepoilées en drap de couleur distinctive.

Le grand équipement était en cuir fauve.

Les *officiers* portaient la même tenue sauf les insignes du grade.

Les tambours, cornets et trompettes des légions, feront l'objet d'une description spéciale.

Les compagnies de carabiniers et de voltigeurs de l'infanterie légère, prirent respectivement les marques distinctives, pompons, épaulettes, etc..., des grenadiers et voltigeurs de l'infanterie de ligne.

L'uniforme des éclaireurs de la légion du Morbihan était semblable à celui des chasseurs, sauf les différences suivantes :

L'habit avait la coupe de celui des chasseurs à cheval ; les épaulettes étaient remplacées par des pattes d'épaule en drap du fond, lisérées de couleur distinctive ; les boutons étaient bombés à la hussarde. Le shako était en feutre noir, de même forme que celui de la cavalerie légère, bordé en haut d'une tresse verte ; la plaque était remplacée par une ganse de cocarde verte ; à la partie postérieure était adapté un couvre-nuque en cuir noir ; pompon sphérique en laine verte. Porte-manteau en tricot vert foncé, pantalon de cheval basané en cuir noir. Buffleterie de cuir fauve. Schabrazque en peau de mouton blanc bordée de dents de loup vert foncé. Armement de la cavalerie légère.

L. F.



## GÉNÉRAL BARON TOUSSAINT CAMPI

(Suite).

Le 3 mai 1809, Masséna battait les Autrichiens à Ebersberg (Autriche). Là fut donné un des exemples les plus remarquables d'acharnement dont ait parlé l'histoire. Campi était en tête de nos colonnes avec le fougueux et célèbre Louis de Cohorn (1) (alors colonel ou général de brigade) qui ne pût le surpasser en bravoure.

M. Louis Campi dit à ce propos, dans son livre sur le général Campi, en parlant de Campi et de Cohorn :

« L'un et l'autre étaient vraiment dignes d'être les exécuteurs  
« des inspirations géniales de Masséna dans cet épouvantable  
« combat. A peine arrivé sur le théâtre de la lutte, le comman-  
« dant Campi court sur le village de Klein-Munchen, s'empare  
« des jardins, puis se jette dans les maisons, prend ou passe par  
« les armes les occupants, pousse au-delà du village et se porte à  
« l'entrée du pont chargé de fascines incendiaires et criblé des  
« feux de l'ennemi. Loin de s'arrêter après ces prodiges de témé-  
« rité, il s'engage sur le pont, le traverse au pas de course, tue  
« ou prend ceux qui essaient de lui en disputer le passage, et le  
« défilé franchi, il gravit à la tête de son bataillon décimé par la  
« mitraille, le plateau qui était couvert des masses de l'infanterie  
« autrichienne.

« Il parcourt ensuite avec la même résolution, la rampe escar-  
« pée qui conduit à Ebersberg, y pénètre et oblige l'ennemi à se  
« retirer sur les hauteurs. »

Campi supporta aux côtés de Masséna, la dure épreuve d'Essling (22 mars 1809) et il y reçut sa troisième blessure, un coup de feu à la jambe droite.

On sait que Masséna était avec trente mille hommes, séparé des forces de l'Empereur par la rupture des ponts sur le Danube, et qu'il tint en échec les 21 et 22 mai, l'armée entière du prince Charles; il reçut en récompense le titre de Prince d'Essling.— Campi qui s'était surpassé, ne fût pas oublié et reçut pour sa part un avancement de grade.

---

(1) Mort général de brigade à la bataille de Leipzig en 1813.

L'Empereur nomma Campi, le 26 mai 1809, colonel du 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère.

Le Colonel Campi, à la tête du 26<sup>e</sup> léger, assiste à la bataille de Wagram, les 5 et 6 juillet 1809; assister à une bataille est, lorsqu'il s'agit de Campi, synonyme de se distinguer. En effet, il va sauver la situation :

Dans cette bataille décisive que Napoléon gagna sur les Autrichiens, il fit partie de cette fameuse colonne qui défila audacieusement par bataillons serrés en masse, sous le feu d'une artillerie formidable et au milieu des charges incessantes de la cavalerie Autrichienne.

Dans l'un des moments les plus critiques de ce mouvement, il reçut l'ordre de marcher au pas accéléré. L'exécution de ce mouvement aurait laissé croire aux ennemis que nos troupes allaient plier; le colonel Campi le vit, et cria sans le plus léger signe d'émotion: « Soldats, pas ordinaire »! Cela eut encore l'avantage de lui permettre de resserrer les rangs de son régiment très éclaircis par la mitraille. Les boulets faisaient de continuels vides et Campi toujours le plus exposé, ne cessait de commander: « Serrez les rangs »! Cette fière contenance inspirée par son courage et son sang-froid en imposa à l'ennemi et vint contribuer à sa défaite.

L'inspiration du colonel Campi de contrevenir à l'ordre qu'il venait de recevoir fut une preuve de plus de sa perspicacité et de son expérience des choses de la guerre.

Napoléon aimait assez ces actes d'initiative individuelle, dans les moments difficiles, surtout quand le succès venait les justifier.

A Kornembourg, à Stockereau, à Hollabrun, Campi se distingue aux postes les plus périlleux.

Le 11 juillet 1809, à Znaïm, il se fit remarquer par son intrépidité et ses talents militaires.

M. Louis Campi écrit à ce sujet dans son ouvrage sur le Général :  
« Ayant été chargé de reconnaître l'ennemi, et s'étant laissé  
« tromper par quelques avantages apparents, il se porta trop en  
« avant et tomba dans une embuscade de hulans appartenant à la  
« division Rosenberg. — Entouré par des forces décuples on le  
« croyait perdu, mais d'un coup d'œil, il avait saisi tout le parti  
« qu'il pouvait tirer d'une maison en ruines qui se trouvait dans  
« le voisinage. Il s'y était retranché à la hâte; et là, il avait sou-  
« tenu une lutte tellement vive, que l'ennemi arrêté pendant plus  
« d'une heure avait été obligé de lâcher prise, à l'arrivée des fusi-

« liers de la Garde, du général Mouton, qui venaient au secours  
« du colonel. — Durant ce combat Campi avait reçu trois coups  
« de baïonnette et perdu cinquante-sept hommes tués ou blessés ». —  
(Depuis le commencement de sa carrière il avait donc reçu six  
blessures, si l'on compte pour une celle d'Unterwald qui était  
double).

La récompense de sa conduite à Znaïm, ne se fit pas attendre.

Le 15 août 1809, Napoléon 1<sup>er</sup> le créa baron de l'Empire, et lui  
donne en même temps une rente annuelle de quatre mille francs  
sur le département de Rome (1).

Les lettres patentes de baron lui furent délivrées le 16 décembre  
1810.

Armes. — Coupé au 1 de sinople à une gerbe d'or ; et des barons  
militaires (canton de gueules à l'épée haute d'argent) au 2 d'ar-  
gent à une sirène de carnation tenant de la dextre un miroir ovale  
d'azur monté d'or, soutenue d'une mer dont l'eau est de sinople (2).

DEVISE : Campi tui replebuntur ubertate. Couronné Toque des  
barons de l'Empire.

Campi fut nommé le 24 juin 1810 adjudant commandant, em-  
ployé à l'armée d'Illyrie.

C'est à ce moment croyons-nous que :

Campi fut chargé par l'empereur de rapporter en France le  
riche butin de la campagne d'Italie ; des merveilles d'art, des ta-  
bleaux de maîtres, des diamants, des bijoux de prix, nombre d'ob-  
jets de toute beauté. Lorsque tout cela fut en sûreté à Paris, le  
général vint pour rendre compte à l'empereur de sa mission.

Mais Napoléon le prévenant l'aborda par ces mots :

— Eh bien ! Campi, je t'ai donné là une excellente mission, tu  
es riche à présent, j'espère ?

Stupéfaction du général. — Riche, sire ! Mais pourquoi ?

Alors Napoléon ne cachant pas son déplaisir, lui cria : Ah tiens,  
va-t'en, tu n'es qu'un imbécile.

Le général sortit...

Le 26 avril 1811, Campi est sur sa demande mis à la disposi-  
tion du vice-roi d'Italie Eugène de Beauharnais (le Prince Eugène)  
qui l'appréciait beaucoup.

Colonel du 34<sup>e</sup> de ligne pendant quelques mois seulement (sans

---

(1) Ainsi que nous l'avons dit, nous croyons que ces rentes ne furent plus  
payées à la Restauration.

(2) *Armorial* du 1<sup>er</sup> Empire par le Vicomte Révérend, page 174.

doute par intérim) il est nommé colonel du 65<sup>e</sup> d'infanterie le 4 août 1811, ce régiment était réputé comme le meilleur de la division Clauzel. Nous allons voir maintenant Campi servir aux armées d'Espagne et de Portugal en 1811, 1812 et au commencement de 1813.

Clauzel avait apprécié le baron Campi en Italie. — « Il lui confia « dès son arrivée au corps, (dit M. Louis Campi, dans son travail sur le Général) l'attaque du village de Marron, situé contre « une montagne au pied de laquelle coule la petite rivière d'Azon. « — Arrivé au point d'attaque, Campi s'aperçoit que l'un et l'autre étaient défendus par un corps nombreux d'Espagnols, et « que l'accès en était difficile, la rivière paraissant empêcher le « passage. Il fit sonder ce cours d'eau, et le trouvant guéable, « donna l'ordre à son premier bataillon de quitter les sacs, de battre la charge, puis à la tête de sa troupe, il se précipita dans la « rivière ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et parvint à atteindre « le village. — L'ennemi fut mis en déroute, perdit plusieurs « hommes et laissa quarante-cinq prisonniers entre nos « mains ».

Le 22 juillet 1812 il se conduisit en héros à la bataille des Arapiles.

Dès l'aube du 22 juillet, il occupa un poste tellement périlleux qu'il paraît impossible qu'il s'en tire indemne.

Le maréchal Marmont, duc de Raguse, que le premier boulet parti des lignes anglaises avait grièvement blessé, est battu.

Et le soir les troupes françaises se retirèrent sur le Duero.

Presque tous les généraux des deux armées belligérantes furent blessés. — Campi combattit jusqu'à la dernière extrémité et on l'entendit crier à ses hommes : *soldats il est plus beau de mourir sous ses drapeaux que de fuir pour les sauver des ennemis..*

Au même instant, il reçut une balle au pied gauche (c'était sa huitième blessure) le médecin major de son régiment, M. Blondeau avait été tué pendant l'action.

M. Louis Campi écrit à ce propos :

« Campi vit accourir à lui pour le soigner, un jeune aide-major du 20<sup>e</sup> de ligne, nommé Grandval, et comme lui originaire « d'Ajaccio ».

Les soins dévoués, et la médication intelligente de ce docteur donnèrent un résultat inespéré, le colonel Campi put ne pas quitter

son régiment, qui avait d'autant plus besoin de son colonel que l'on était vaincu.

Le colonel Campi eut alors la satisfaction de voir son régiment tout entier cité à l'ordre de l'armée par le général Bonnet.

Après un mois de repos nécessaire à la complète guérison de sa blessure, Campi fut attaché au siège de Castro-Urdiales, sous la direction du général de division baron Foy.

Au *Moniteur Universel* (Journal officiel), on lit, numéro du 4 juin 1813 (page 606), dans le rapport du général de division baron Foy, au général Clausel commandant en chef de l'armée du Nord de l'Espagne :

« Siège de Castro-Urdiales. Un bataillon du 2<sup>e</sup> d'infanterie et un « du 65<sup>e</sup> étaient placés sous les ordres de M. le colonel Campi « qui a servi utilement pendant le siège ».

Outre le 65<sup>e</sup> qu'il commandait habituellement, Campi avait donc au siège de Castro-Urdiales, un bataillon du 2<sup>e</sup> léger et un du 63<sup>e</sup> de ligne, tirés de la division SARRUT. Comme toujours sa conduite fut brillante, et celle d'un habile tacticien.

Grâce à ses judicieuses dispositions les bandes de Biscayes et de la province de Santander ne purent secourir la place énergiquement défendue par le chef espagnol Pédro Alvarez.

En récompense, par décret du douze avril 1813, le baron Tous-saint Campi est nommé général de brigade par Napoléon I<sup>er</sup>. Campi n'avait pas trente-six ans.

M. Paron (plus tard colonel); parent de Masséna s'était engagé au 65<sup>e</sup> avec une lettre de recommandation de Masséna pour Campi alors colonel de ce 65<sup>e</sup> ; le colonel Paron racontait que la bravoure de Campi était devenue légendaire, et qu'à l'armée d'Espagne le soir au bivouac, les anciens racontaient aux nouveaux arrivés les hauts faits de leur colonel, qu'ils adoraient, et concluaient en déclarant qu'il était *brave comme son épée* (sic).

(à suivre).

Baron MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

---

## GRENADIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE

1854.

---

Un décret daté du 1<sup>er</sup> mai 1854 rétablit la garde impériale.

Elle ne compta d'abord qu'une division d'infanterie formée de deux régiments de grenadiers et deux régiments de voltigeurs. Chacun de ces régiments était composé de trois bataillons.

Un bataillon de chasseurs à pied était adjoint à cette division.

L'uniforme des grenadiers se composait d'un habit bleu foncé à collet en drap du fond (1), parements en drap écarlate avec patte à trois pointes, en drap blanc : basques doublées en drap écarlate, avec retroussis écarlates portant une grenade brodée en fil blanc ; boutons de cuivre portant l'aigle couronnée et la légende « *garde impériale* ».

En grande tenue : un plastron blanc ; en tenue ordinaire : un plastron bleu foncé.

Pantalon bleu foncé avec passepoil écarlate.

Épaulettes en laine écarlate.

Bonnet à poil, en peau d'ours noir avec plaque en cuivre estampée en relief d'une aigle couronnée posée sur une bombe d'où s'échappe la foudre et qui porte le numéro du régiment découpé à jour. Cette aigle est sur un fond de rayons. Cordon en fil blanc tressé. Au sommet, calot en drap écarlate avec grenade blanche. Plumet écarlate fixé sur le côté gauche ; pompon cocarde aux couleurs nationales.

Buffleteries blanches croisées sur la poitrine, supportant le sabre-poignard, la baïonnette et la giberne, dont la pattelette est ornée, au milieu, d'une aigle en cuivre couronnée, et, aux angles, de quatre grenades, la bombe tournée vers l'aigle.

L'habillement des officiers est en tout conforme à celui de la troupe, avec cette différence que le cordon du bonnet, la grenade du calot et celles des retroussis sont en or ainsi que les épaulettes et les aiguillettes.

---

(1) Le collet bleu ne fut porté que deux mois environ. C'est sur les instances de l'Empereur que l'habit des grenadiers reçut le collet rouge.



GRENADIER DE LA GARDE IMPÉRIALE  
Grande tenue  
1854.

# PLAQUES DE CEINTURON

## RÉVOLUTION

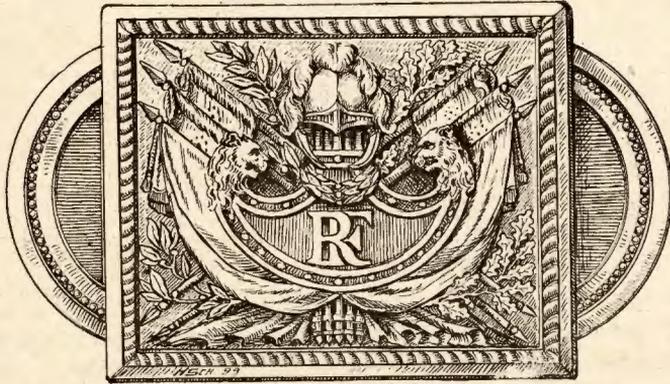


Fig. 1



Fig. 2

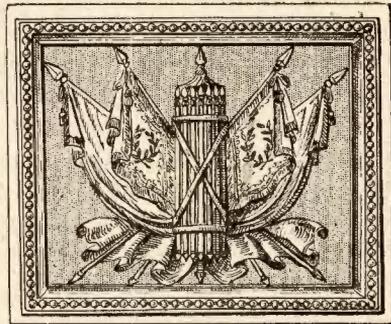


Fig. 3



4

1. — Commissaire aux armées (145 mil. × 82 m.).....
2. — Officier d'état-major (85 m. × 67 m.).....
3. — Officier de la garde des consuls (85 m. × 72 m.).
4. — Officier d'infanterie (85 m. × 58 m.).....

Provenant de la collection de M. Allart de Mesgrigny.

# NOS HUSSARDS

## PREMIÈRE PARTIE. — ANCIEN RÉGIME

(1692 1<sup>er</sup> JANVIER 1791 *(suite)*.)

### ART. 30

« Les trompettes porteront la livrée du Colonel-général, comme ceux des autres régimens de l'Etat-major.

### ART. 31

« Les deux étendards de ce régiment, l'un qui sera l'étendard général des Hussards sera fond blanc, d'un côté aux armes du Colonel-général, et de l'autre parsemé de fleurs-de-lys brodées en cr : le second étendard sera fond écarlate, d'un côté orné des armes du Colonel-général, et de l'autre côté fond bleu, un Dragon avec la devise : *Vigilantia*.

« Ces étendards seront fournis et entretenus par le Colonel-général, ainsi que les lances, monture, cravates de taffetas et fourreaux.

### ART. 32

« Permet Sa Majesté, que les congés, dont les officiers de ce régiment seulement, pourront avoir besoin, leur soient expédiés par le Colonel-général des Hussards, qui sera tenu de se conformer, pour ceux du semestre, à ce qu'il est prescrit par l'Ordonnance, ou aux dispositions qui seront faites à l'avenir sur cet objet. Les Commissaires des guerres en feront mention sur leurs revues.

### ART. 33

« L'intention de Sa Majesté est que le Colonel-général des Hussards, ait le droit de transmettre, en son absence, au Mestre-de-camp-lieutenant-commandant du dit régiment Colonel-général des Hussards, le pouvoir de faire l'inspection particulière de ce Corps, dont il rendra compte directement au Colonel-général.

### ART. 34

« Entend Sa Majesté, que toutes les Ordonnances concernant les Hussards, soient suivies et exécutées par le régiment du Colonel-général, tant pour ce qui concerne l'administration de la caisse, les masses en général, que pour l'instruction, les exercices, les manœuvres et la discipline, en tout ce qui ne se trouvera pas contraire aux dispositions de la présente.

« Mandant Sa Majesté à Mons, le Duc de Chartres, Colonel-général de Hussards, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance.

« Mandé et ordonne Sa Majesté aux Officiers généraux ayant commandement sur ses Troupes, aux Gouverneurs, Lieutenans généraux, Commandans en chef et en second dans ses Provinces, aux Inspecteurs généraux de ses troupes, aux Gouverneurs et Commandans de ses Villes et Places, aux Mestres-de-camp de ses régimens de Hussards, aux Intendans en ses Provinces et sur

ses frontières, aux Commissaires des guerres, et à tous autres ses officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance.

« Fait à Versailles, le trente-un juillet mil sept cent quatre-vingt-trois, *signé*, Louis. *Et plus bas*, le Maréchal de Ségur.

Le régiment *Colonel-général* est donc mis sur pied et formé à Hagueneau. Son uniforme est définitivement fixé comme il suit :

Parties de l'uniforme		Officiers	Bas-officiers	Brigadiers et hussards
Pelisse . . . . .	Drap du fond . . . . .	écarlate	écarlate	écarlate
	Doublure de . . . . .	Pel. des. tig.	p. de m. bl.	p. m. bl. (1)
	Bordure de . . . . .	Gorgederen.	dos de ren.	id. noir
	Galons à l'extrémité des boutons, tresses, cordons, galons des coutures	or	jaunes	jaunes
	Boutons (officiers 5 rangs, troupe 3 rangs) . . . . .	dorés	id.	id.
Dolman . . . . .	Marques distinctives de grade . . . . .	or		
	Drap du fond . . . . .	bleu de roi	id.	i d.
	Paréments . . . . .	écarlate	bleu de roi	bleu de roi
Gilet de drap . . . . .	Tresses, boutons, galons, marques distinctives, comme à . . . . .		écarlate	écarlate
		la pelisse écarlate	la pelisse »	pelisse »
Culotte de drap . . . . .		bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi
		cramoisi	cramoisi	cramoisi
Echarpe . . . . .	Écheveau . . . . .	or	jaunes	jaunes
	Boutons et gland . . . . .			
Manteau de drap . . . . .		bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi
		»	noir	noir
Coiffure . . . . .	Shako de feutre . . . . .	»	»	»
	Kolbach imitant la Doublure . . . . .	martre écarlate	écarlate	écarlate
	Galon de bordure . . . . .	»	noir	noir
	Cordon . . . . .	or	jaune	jaune
	Aigrette et cocarde . . . . .	blanches	blanches	blanches
Bottes à la hongroise . . . . .	n. r. ou j. (2)	noires	noires	
Col ou cravatte d'étoffe . . . . .	noire	noire	noire	
Ceinturon, bandoulières, courroies, porte-cartouche . . . . .		c. de Russie	c. de Russie	c. de Russie
		rougi	rougi	rougi
Sabretache . . . . .	Fond de drap . . . . .	écarlate	écarlate	écarlate
	Galon de bordure . . . . .	or	jaune	jaune
	Chiffre du roi... au centre . . . . .	or	jaune	jaune
Cordon de sabre, cartouche . . . . .		cuir noirci,	cuir noirci	cuir noirci
		cord. filé d'or et des. écarl.		
Porte-manteau . . . . .		rouge	rouge	rouge
	Drap du fond . . . . .			
Schabraque . . . . .	Galonné à la... du colonel général . . . . .	petite livrée	petite livrée	petite livrée
	Fond . . . . .	peau de tig.	p. de m. bl.	p. de m. bl.
	Bordure de drap . . . . .	écarlate	rouge	rouge
	Et galonnée, suivant les grades . . . . .	or	»	»

Même armement que dans les autres régiments de hussards.

Le 14 septembre, le duc de Lauzun obtint par ordonnance du roi, de former avec les *Volontaires étrangers de Lauzun*, un

(1) Peau de mouton blanc. | pel. de s. tig. veut dire *peluche de soye tigrée*.  
 (2) Noires, rouges ou jaunes. | gorge ou dos de ren., gorge ou dos de renard.

régiment de hussards, qui prit le n° 6 de l'arme, sous le nom de *hussards de Lauzun*.

Les hussards de *Lauzun*, eurent le même uniforme que portaient les deux compagnies des *Volontaires étrangers de Lauzun*, sauf la pelisse, qui devint blanche avec les agréments citron, de bleu de ciel qu'elle était.

D'après le lieutenant-colonel Titeux, voici quelle était la tenue d'un trompette de ce nouveau régiment :

Habit à la française bleu de roi, bordé d'un galon rouge et blanc, orné de 7 chevrons sur les manches et de 6 boutonnières de chaque côté de même couleur que le galon, avec collet rabattu de même couleur que le fond de l'habit et les parements, doublure et cravate rouges ; veste, boutons et culotte de peau, jaunes ; chapeau noir, bordé d'argent et orné d'un nœud d'argent sur le côté gauche ; bottes à genouillères noires, manchettes de bottes, blanches ; ceinturon et cordon de sabre blancs ; tablier de trompette bleu, frangé d'argent.

A cette époque, les hussards avaient toujours de longues moustaches cirées à la hongroise (on raconte que ceux qui n'en avaient pas s'en faisaient sur les joues, à l'aide d'un bouchon noirci au feu), des cadenettes plombées qui leur encadraient la figure et une courte queue très large, dont nous avons déjà parlé, appelée *catogan*.

## 1784

Par ordonnance royale du 25 juillet, les régiments de hussards sont mis à 4 escadrons de 2 compagnies, et leur composition est ainsi déterminée :

ÉTAT-MAJOR		ESCADRON		
Sur le pied de paix comme sur le pied de guerre		Officiers	pied de paix	pied de guerre
Officiers	Mestre de camp commandant. . . . .	1 Capitaines . . . . .	2	3
	Mestre de camp en second. . . . .	1 Lieutenants . . . . .	2	2
	Lieutenant-colonel. . . . .	1 Sous-lieutenants . . . . .	2	3
	Major . . . . .	Troupe		
	Quartier-maître trésorier . . . . .	1 Maréchal des logis-chef. . . . .	1	1
Troupe	Porte-Étendards . . . . .	4 Maréchaux-des-logis . . . . .	4	4
	Chirurgien-major . . . . .	1 Fourrier . . . . .	1	1
	Aumônier . . . . .	1 Brigadiers . . . . .	8	8
	Adjudants. . . . .	2 Appointés (1). . . . .	8	8
	Maître-maréchal . . . . .	1 Hussards montés . . . . .	72	132
	id. sellier. . . . .	1 Hussards à pied . . . . .	8	12
	id. armurier. . . . .	1 Trompettes . . . . .	2	3
	id. tailleur . . . . .	1 Maréchal ferrant. . . . .	1	1
id. botdier . . . . .	1			

Le plus ancien trompette a le grade d'appointé.

(1) Appointé est le grade au-dessous de caporal (aujourd'hui soldat de 1<sup>re</sup> classe).

1786

Le 1<sup>er</sup> octobre, paraît une ordonnance ainsi conçue :

« L'habillement uniforme des bas-officiers et hussards sera coupé à la hongroise, en drap des couleurs qui seront affectées à chaque régiment.

« Cet habillement sera composé d'une pelisse, d'un dolman et d'une culotte.

« La pelisse sera garnie, sur le devant, de 36 agréments ou boutons, formées avec des ganses carrées de laine ou de fil des couleurs qui seront réglées pour chaque régiment, à raison de 18 de chaque côté ; d'une douzaine et demie de gros boutons ronds pour former le rang du milieu, et de trois douzaines de petits demi-ronds, pour former ceux des côtés ; les coutures de cette pelisse seront recouvertes d'une ganse plate de la largeur de 4 lignes, de la même couleur que celle réglée pour les boutons, et elle sera bordée avec la même ganse ; la doublure sera de peau de mouton blanc bordée de mouton noir ; chaque pelisse sera garnie au collet d'un gros cordon ; boutons en olive de la même couleur que les agréments.

« Le dolman sera plus court de 7 pouces que la pelisse ; il sera garni du même nombre d'agrémens et de boutons ; les coutures seront recouvertes, comme celles de la pelisse, d'une ganse large de 4 lignes, et il sera bordé avec la même ganse ; la doublure sera en forte toile, et le pourtour par le bas sera recouvert d'un morceau de peau rouge de 6 pouces de hauteur ; le dolman sera de plus garni d'un petit parement retroussis en drap de la couleur réglée, coupé en équerre, et de 2 pouces de hauteur.

« La culotte sera à la hongroise, ... Les ouvertures, l'échancrure et les coutures du derrière seront garnies d'une ganse plate de 4 lignes.

« L'écharpe sera de laine cordonnée de la longueur de 8 pieds, de couleur cramoisie ; mais les boutons de cette écharpe seront de la couleur affectée à chaque régiment pour la garniture des bonnets...

« Le manteau sera de drap, ... le devant ne sera point parementé ; il y sera ajouté un capuchon.

« Indépendamment des parties d'habillement ci-dessus, chaque bas officier et hussard sera pourvu d'un surtout et d'un gilet de drap, ainsi qu'il est réglé pour la cavalerie et les dragons....

« Les bonnets ou schakos seront de feutre noir, façonnés à la hongroise ; ils seront doublés d'étoffe de laine des couleurs affectées à chaque régiment, et bordés d'un galon de 9 lignes...

« Chaque bas-officier et hussard portera un bonnet de police façonné à la dragonne...

« Les adjudans, les maréchaux-des-logis et les fourriers porteront la bordure de leur pelisse en peau de dos de renard.

« Les adjudans porteront, en outre, sur le dehors du bras, 3 galons d'argent fin larges de 10 lignes, posés en chevrons et cousus à 4 lignes de distance l'un de l'autre.

« Les maréchaux des logis chefs porteront un double chevron de galon d'argent...

« Les fourriers porteront une double bande de galon d'argent... au-dessus du pli du bras...

« Les maréchaux des logis porteront un seul chevron...

« Les brigadiers porteront une double bande de fil blanc, large de 10 lignes, cousue au-dessus du parement, à 6 lignes de distance l'une de l'autre.

« Les appointés porteront une seule bande de galon...

« Les hussards qui seront gentilshommes porteront pour distinction une épaulette sans frange, de galon d'or ou d'argent, large de 15 lignes...

« Les trompettes des régimens des hussards porteront les habits et vestes à la livrée des mestres de camp titulaires. Les habits des trompettes seront faits à la française; ils seront bordés d'un galon de 9 lignes... et garnis de chaque côté, sur le devant jusqu'à la poche, de 6 brandebourgs de galons de 18 lignes de large; les manches sont bordées de 7 bandes de galon de 9 lignes, cousues en dehors du bras, d'une couture à l'autre, à distance égale.

« Les culottes seront de peau... (Les bottes à genouillères). Les dits trompettes seront coiffés avec des chapeaux uniformes, (à bords relevés), tels qu'ils ont été réglés pour la cavalerie.

« L'habillement des officiers sera uniforme à celui des hussards, et ne différera que par la qualité des draps..., des boutons qui seront dorés ou argentés, des ganses ou cordonnets qui seront en or ou en argent, les écharpes qui seront en poil de chèvre de couleur cramoisie, et par la bordure des pelisses, qui sera de gorge de renard...

« Les officiers porteront, avec le surtout, un chapeau uni, sans bords, plumet ou bourdalou, garni simplement d'un bouton uniforme, d'une gance d'or ou d'argent, et d'une cocarde de basin blanc.

« ... Le collet du manteau sera bordé d'un galon d'or ou d'argent de la largeur d'un pouce.

« Les mestres de camps, porteront à l'ouverture de la culotte et au parement 5 galons, dont 3 de 4 lignes de largeur, et 2 de 9 lignes, placés en chevron brisé, à une ligne de distance l'un de l'autre, et alternativement, en commençant et finissant par un galon de 4 lignes.

« Le lieutenant-colonel sera distingué par quatre galons, placés de même en chevron brisé; les deux intermédiaires seront larges de 9 lignes, le premier et le dernier larges de 4 lignes.

« Le major portera également 4 galons; le premier de 4 lignes en bordé, le second de 9 lignes, et les deux autres au-dessus de 4 lignes chacun.

« Les capitaines commandant porteront de même 4 petits galons larges de 4 lignes.

« Les capitaines en second n'en porteront que 3.

« Les lieutenants en porteront 2.

« Les sous-lieutenants ne porteront que le bordé de 4 lignes au retroussis du parement.

« Le quartier maître trésorier portera 2 galons de 4 lignes comme les lieutenants.

to» pesr e-étendards ne porteront qu'un bordé comme les sous-lieutenants.

« Le sabre des hussards sera en cuivre, du modèle arrêté...

« Le cordon de sabre sera de cuir noirci..

« Le ceinturon sera à la hongroise, de buffle blanc... Il sera, en outre, à chacun des 3 anneaux de cuivre..., une courroie de buffle..., lesquelles courroies seront destinées à porter la sabretache.

« La sabretache sera de drap écarlate, soutenue d'un cuir rabattu en bordure sur le drap : elle sera ornée du chiffre du roi, formé avec une ganse plate ou cordonnet, cousu ou appliqué sur la pattelette et bordée d'un galon de 10 lignes de large.

« Le porte-manteau du hussard sera fait de tricot, des couleurs affectées à chaque régiment... les extrémités seront arrondies, bordées autour d'un galon de 9 lignes, des couleurs réglées, et croisées du même galon dans le milieu...

« Les bottes,... seront façonnées à la hongroise...

« Le sabre des officiers de hussards sera en cuivre doré...

« Le sabre sera garni d'une dragonne ou cordon mêlé de filets d'or et de soie couleur de feu,... le gland sera garni d'une frange conforme à celle réglée pour l'épaulette de chaque grade.

« Le ceinturon sera de buffle blanc...

« La sabretache, pour les officiers, aura une pattelette de drap écarlate,... le chiffre du roi, dont elle sera ornée, sera formé en cordonnet d'or ou d'argent, et le pourtour de la pattelette sera garni d'un galon de 10 lignes.

« La selle, et tous les équipages qui en dépendent,... dont les régimens de hussards feront usage, seront façonnés à la hongroise...

« La schabraque sera de peau de mouton, garnie au pourtour d'une bande de tricot festonnée, de la couleur affectée à chaque régiment.

« Le corps de la selle et les équipages qui en dépendent seront, pour les officiers, de mêmes formes que celles réglées pour les chevaux de hussards. Les tétières de brides, poitrails et croupières ne seront garnis d'aucuns petits clous, ou fleurons d'étain ou d'autre matière.

« La schabraque ou équipage de cheval continuera d'être en peau de tigre, garnie, au pourtour, d'une bordure de drap festonné, de la couleur affectée à chaque régiment, et bordée de petits galons d'or ou d'argent uniformes à la couleur du bouton, des largeurs ci-après :

« Pour les mestres de camp, lieutenants-colonels et majors, d'un galon de quinze lignes de largeur.

« Pour les capitaines, d'un galon large de douze lignes.

« Pour les lieutenants, d'un galon large de dix lignes.

« Pour les sous-lieutenants, d'un petit galon de six lignes.

« Les officiers, les maréchaux des logis, fourriers et trompettes de hussards seront armés de deux pistolets et d'un sabre ; et les brigadiers, appointés et hussards auront, en outre, un mousqueton.

« Les effets de petit équipement... seront les mêmes que ceux dont les cavaliers et dragons doivent être pourvus, à l'exception que les cols, au lieu d'être de basin blanc, seront d'étoffe noire.

« Les cheveux des hussards seront retroussés en queue raccourcie à la largeur de deux ou trois pouces ; les cheveux des faces seront noués à la hongroise. . . . .

. . . . .

**Tableau synoptique de l'uniforme des hussards.**

Parties de l'uniforme	Indication des Régiments						
	Colonel-général	Bercheny	Chamborant	Conflans	Esterhazy	Lauzun	
Pelisse	fond . . . .	écarlate	bleu c. f.	br.-marron	vert	gris-arg.	blanc
	doublure de mouton . . .	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc
	bordure de mouton . .	noir	noir	noir	noir	noir	noir
	tresses, cordon, ganse.	jaunes	blancs	blancs	jaunes	rouges	citron
	boutons . . .	jaunes	blancs	blancs	jaunes	blancs	jaunes
Dolman	fond et collet . . .	bl. de roi	bleu c. f.	br.-marron	verts	gris-arg.	blancs
	parements . . .	écarlate	garance	garance	garance	garance	flancs
	tresses, ganse des coutures	jaunes	blanches	blanches	jaunes	rouges	citron
	boutons . . .	jaunes	blancs	blancs	jaunes	blancs	jaunes
Culotte	fond . . . .	bl. de roi	bleu c. f.	bleu céleste	garance	gris arg.	bl. cél.
	ganse de s coutures . .	jaune	blanche	blanche	jaune	rouge	citron
Echarpe	écheveau . .	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cram.	cramoisi	cram.
	boutons . . .	jaunes	blancs	blancs	jaunes	blancs	jaunes
Marteau de drap . .	bl. de roi	vert	vert	vert	vert	vert	vert
Surtout et gilet . .	bl. de roi	bleu c. f.	br.-marron	verts	gris-arg.	bl. cél.	bl. cél.
Shako	fond . . . .	noir	noir	noir	noir	noir	noir
	doublure . . .	écarlate	rouge	bleu céleste	verte	blanche	bl. cél.
	galon de bordure . . . .	noir	noir	noir	noir	noir	noir
	cordons . . .	jaune	blanc	blanc	blanc	rouge	blanc
Cordon du sabre en cuir . . . .	noirci	noirci	noirci	noirci	noirci	noirci	noirci
Ceinturon, courroies de sabretache en .	buff. bl.	buffle bl.	buffle bl.	buff. bl.	buffle bl.	buffle bl.	buff. bl.
Sabre-tache	fond . . . .	écarlate	écarlate	écarlate	écarlate	écarlate	écarlate
	chiffre du roi. ce dernier sur	blanc	bleu cél.	bleu céleste	vert	bl. céleste	blanc
	fond . . . .	jaune	blanc	blanc	jaune	blanc	citron
	galon de bordure . . . .	jaune	bleu cél.	bleu céleste	jaune	bl. céleste	citron
porte-manteau	fond . . . .	bleu	rouge	rouge	vert	rouge	bl. cél.
	galon . . . .	livrée	blanc	br.-marron	livrée	gris arg.	livrée
Scha-braque	fond, peau de mouton.	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc
	bordure . . .	écarlate	bleu cél.	brune	verte	rouge	bl. cél.
Col en étoffe . . . .	noire	noire	noire	noire	noire	noire	noire

Nota : le régiment *Colonel Général* a en outre, pour distinction particulière, un petit galon de 5 lignes, à l'extrémité extérieure des ganses qui forment les boutonnières sur la pelisse et le dolman (distinction prescrite par l'ordonnance royale du 31 juillet 1783). Quoique le règlement n'en fasse pas mention les shakos sont ornés d'une aigrette noire à sommet rouge, d'une cocarde blanche et d'une fleur de lis de la couleur distinctive du régiment.

La même année, les hussards reçoivent un mousqueton modèle 1786.

Ce mousqueton a le canon long de 70<sup>c</sup>,37, ayant cinq pans courts et un calibre de 1<sup>c</sup>,71. La platine est ronde, le bassinet en cuivre, la batterie à retroussis. La garniture est en cuivre, excepté la grenadière et la tringle qui sont en fer (cette grenadière formant un anneau simple, a ses deux extrémités repliées en rosette, etc....) comme au mousqueton de l'an 9 (1800) et pour le même usage. La tringle est aussi conforme à ce modèle, et se fixe de la même manière. Le prolongement inférieur du derrière de l'embouchoir est logé sous la grenadière. Le bois ne s'étend que jusqu'à 39<sup>c</sup>,24 de la bouche du canon. On ne faisait pas usage de la bayonnette avec cette arme qui pesait 3 k. 650.

## 1788

Par ordonnance du 17 mars, chaque régiment de hussards est définitivement formé à 4 escadrons de 2 compagnies.

Les mestres de camp prennent le titre de *colonels* ; les régiments n'en conservent pas moins leur nom.

Chaque escadron est commandé par le plus ancien des deux capitaines de compagnie et le commandement des deux escadrons est donné à un officier supérieur créé à cet effet, qui prend le titre de *chef d'escadrons*, et a un lieutenant surnuméraire, un sous-lieutenant de remplacement et un porte-étendard.

Les escadrons sont numérotés de 1 à 4 et désignés par le nom de leur chef.

Dans chaque régiment, il y a en outre deux capitaines de remplacement.

L'état-major de chaque régiment, et chaque compagnie étaient composés comme il suit :

Etat-major.		Compagnie.		
			piéd de paix.	piéd de guerre.
Colonel . . . . .	1	Capitaine . . . . .	1	1
Lieutenant-colonel . . . . .	1	Lieutenant . . . . .	1	1
Major . . . . .	1	Sous-lieutenant . . . . .	1	1
Major en second . . . . .	1	Maréchal-des-logis chef . . . . .	1	1
Chirurgien-major. <i>non monté.</i>	1	Maréchaux-des-logis . . . . .	2	2
Aumônier . . . . .	1	Fourrier . . . . .	1	1
Maréchal des logis maître ma. réchal. . . . .	1	Brigadiers . . . . .	4	4
Maître sellier . . . . .	1	Appointés . . . . .	4	4
Maître armurier . . . . .	1	Hussards . . . . .	63	88
Maître tailleur . . . . .	1	Hussards . . . . .	4	4
Maître bottier . . . . .	1	Trompette . . . . .	1	1

Les 25 hussards montés, en augmentation par compagnie, sur le piéd de

guerre, servent à constituer le dépôt et sont chargés de lever les recrues décrétees. La compagnie peut avoir, en outre, un enfant de troupe.

Chaque escadron a un étendard, donné par la même ordonnance, à sa couleur distinctive.

## 1789

Le 1<sup>er</sup> mars, le régiment de *Conflans* prend le titre de *Saxe-hussards*.

Le 14 juillet, une ordonnance porte la suppression de la punition des coups de plat de sabre dans les troupes, établie par l'ordonnance du 25 mars 1776, et remplace la dite punition par celle de la prison ou autres punitions réglées pour la discipline militaire, suivant l'exigence des cas.

## 1790

Le 22 octobre, l'assemblée nationale décrète que les colonels seront tenus de changer les cravates blanches des étendards pour en substituer d'autres aux couleurs de la nation.

La même année, les places de cadets cessent d'exister.

Le grade de Colonel-général des hussards est supprimé.

Les hussards reçoivent un nouveau sabre à lame courbe et garde à deux branches en cuivre ; fourreau en bois recouvert de cuir noir avec chape et bout en cuivre et dard en fer.

(à suivre)

L. FALLOU.

---

### Errata.

Page 204, 23<sup>e</sup> ligne, au lieu de : est mon entrevue, lire *et* mon entrevue.

Page 207, 30<sup>e</sup> ligne, au lieu de : où il s'il me serait..., lire où *s'il* me serait possible.

Le bouton n° 10 inséré dans le numéro 6 est jaune.

Par suite de l'abondance des matières, la suite de l'article de M. Vallet : *Le Chic Militaire*, est remise à un prochain numéro.

---

Directeur-Gérant : L. FALLOU.



M. URGE

OFFICIER DE DRAGONS BAVAROIS  
(au service de la France)  
1812

## Une page d'histoire militaire

(1805-1812).

(Suite et fin).

---

Le 17 janvier 1821, Le Pelletier de Woillemont était nommé avec son grade au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la *Garde royale* (1), ce qui lui donnait conformément à l'ordonnance du 25 octobre 1820, le rang de lieutenant-colonel. Il n'avait que 35 ans.

Mais sa constitution robuste était minée par les fatigues de ses campagnes et les suites de nombreuses blessures, et il mourait à Paris le 22 mars 1825, laissant une veuve et deux enfants en bas-âge.

Tenant à honneur de suivre les mêmes traditions, son fils a servi, son petit-fils sert actuellement dans l'armée française, et il a trois fils « prêts d'y entrer dès qu'ils auront l'âge ».

### LETTRES

(1805-1812)

Fontainebleau, ce 21 mars 1805.

Ma chère sœur, je te dirai que nous sommes assez bien ici. Nous avons des maîtres de mathématiques, de dessin, d'écriture, d'armes ; nous apprenons et récitons la théorie pendant trois heures par jour, de telle sorte que nous ne sommes libres que depuis cinq heures jusqu'à huit du soir.

Je suis on ne peut plus sensible aux marques d'attachement que tu veux bien me témoigner ; sois persuadée que je te les rends bien. Au reste, en as-tu jamais douté ?

Je t'annoncerai une bonne nouvelle qui certainement te fera beaucoup de plaisir, si seulement elle pouvait être vraie ! Le bruit court que tous les caporaux des *Vélites* (2) vont passer officiers dans la ligne ; le frère d'un de

---

(1) *Garde royale*, créée en 1815 par Louis XVIII pour remplacer la garde impériale. Elle comprenait des troupes de toutes armes, plus deux régiments suisses et les gardes du corps. Elle fut supprimée en 1830. (*Dictionnaire militaire*). (*Note de l'auteur*).

(2) Sous Napoléon I<sup>er</sup>, on donna le nom de *Vélites* à un corps de chasseurs légers qui faisaient partie de la garde Impériale.

nos camarades lui a écrit qu'il avait eu l'honneur de parler au maréchal Bessières (1) qui lui aurait dit que S. M. l'Empereur avait signé l'admission.

Combien je désire que cela soit vrai, mais je n'ose encore m'en flatter.

Paris, ce 13 avril 1806.

J'avais espéré voir notre mère qui est venue à Longchamps, au Bois de Boulogne ; nous en sommes à très peu de distance.

Tu as sans doute appris que j'avais été malade à Fontainebleau, et forcé de garder le lit pendant une partie de mon séjour dans cette ville ; j'en suis même parti malade et suis encore en ce moment incommodé.

Tu n'ignorés pas, ma chère sœur, que je suis sous-lieutenant, je pourrai au moins avoir une permission pour pouvoir aller vous embrasser du meilleur de mon cœur, ce dont tu ne dois pas douter. Cela ne peut tarder, on nous le fait espérer tous les jours. Je t'avoue bien que le temps me paraît bien long et il me tarde de porter l'épaulette.

Du camp de droite (2), ce septembre 1806.

J'apprends avec plaisir que tu assisteras à la fête triomphante de notre grand héros et des braves qui l'accompagnaient à la bataille d'*Austerlitz* (3). J'avais l'espérance de m'y trouver : on parlait beaucoup que le régiment devait y aller. Mais je crois que cela est tombé dans l'eau, et nous avons assez de malchance pour rester ici pendant l'hiver, où la vie est loin d'être gaie. Le matin, je me lève à six heures pour commander une classe de recrues que j'instruis ; cela dure jusqu'à huit heures. Ensuite, je lis, et à dix heures je vais déjeuner. Quand je suis de semaine, je vais à la parade à midi, puis je me remets à lire ou à jouer jusqu'à quatre heures ; à cette heure, je reprends ma classe. A six heures, je vais dîner, puis je me couche. On finit par s'accoutumer à la sollicitude comme au plaisir quand on ne peut faire autrement. Tel est l'état militaire : tantôt bien, tantôt mal.

Du camp de droite, ce 12 octobre 1806.

En demandant à maman mon dernier trimestre, je l'ai priée de m'envoyer un peu davantage ; tu conviendras comme moi que neuf chemises, six mouchoirs, huit cravates et quatre paires de bas, ce n'est pas assez pour un officier. J'ai acheté ce mois-ci pour deux cents francs d'effets uniquement d'uniforme.

---

(1) Bessières, duc d'Istrie (1768-1813), créé maréchal lors de l'établissement de l'Empire (1804).

(2) Voir la carte n° 25 du Bassin et du Camp de Boulogne de l'Atlas de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (Thiers). Ce camp fut formé par Napoléon en 1803, mais il dut le lever en 1805, les troupes étant obligées de partir pour l'Allemagne. Il reste peu de traces de ce camp qui avait ressemblé à une grande ville.

(3) Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805.

La première année, il en coûte beaucoup pour se monter ; avec cela nous avons un colonel qui est jaloux que ses officiers aient bon ton...

Il n'y a ici rien de nouveau, si ce n'est que les Anglais nous font passer quelquefois la nuit parce qu'ils voudraient bombarder Boulogne.

Du camp de droite, ce 2 novembre 1806.

Ce n'est pas que tu aies passé un été bien agréable. Que veux-tu, il faut savoir en prendre son parti et souffrir ce que l'on ne peut empêcher ; ainsi va le monde...

Veux-tu dire à maman de m'acheter une paire d'épaulettes et une dragonne ; on ne peut en trouver ici que de très vilaines.

Je me dépêche, il est l'heure de l'appel et j'entre en semaine.

Du camp de droite, ce 12 novembre 1806.

J'éprouve bien de la peine, ma chère sœur, d'avoir eu le malheur de tomber dans ce régiment qui n'a pas fait partie de la Grande-Armée ; on souffre peut-être tout autant et l'honneur n'est pas le même. Toutefois je n'ai rien à me reprocher, puisque je suis à mon poste. Ma récréation est de faire des armes ; de plus, je m'amuse à coller du papier dans ma baraque.

Du camp de Miltzow, ce 18 août 1807.

Je viens d'écrire à mon frère et lui envoyer ma procuration, je n'ai pu le faire plus tôt, ayant été chargé de conduire très loin des prisonniers russes ; je suis resté absent de mon régiment pendant six semaines et il y a à peine quinze jours que je suis de retour.

Pour le moment, nous faisons le siège de *Stralsund* (1) qui, je l'espère, ne sera pas très long.

Nous sommes assez bien ici ; nous formons la garde d'honneur de M. S. le Maréchal Brune (2).

Il faut te dire que je viens d'obtenir, sinon, de l'avancement, du moins une place distinguée dans le régiment. A ma rentrée de mon voyage, j'ai été fait sous-lieutenant de grenadiers. Cela me procure, entr'autres, l'avantage de dîner tous les deux jours chez Monsieur le Maréchal et, dans six mois au plus, je serai lieutenant de droit.

Voici mon adresse : « M. Le Pelletier de Woillemont, sous-lieutenant de grenadiers de la seconde compagnie du 19<sup>e</sup> régiment de ligne, au Camp de Miltzow, devant Stralsund (Poméranie suédoise) ».

J'allais fermer ma lettre quand on vient me demander mes états de services et mes campagnes, ainsi que mon âge ; pareille demande a été faite à tous

---

(1) Stralsund, ville forte maritime de la Prusse septentrionale (Poméranie), sur la Baltique, vis-à-vis de l'île de Rügen. Elle fut prise en 1807, par les Français que commandait le maréchal Brune.

(2) Brune (1763-1815), maréchal de France.

les officiers de grenadiers du régiment, il est probable que c'est pour faire un choix parmi nous et les faire entrer dans la Garde.

Voici du reste, la note que j'ai fournie :

« Pellelier Woillemont Elisabeth-Augustin, né le 27 mars 1785.

« Ayant servi dans les grenadiers Vélites et la Garde depuis le 7 ventôse, an XII, jusqu'au 1<sup>er</sup> nivôse, an XIV, et depuis ce jour en qualité de caporal jusqu'au 19 avril, jour où j'ai été nommé sous-lieutenant au 19<sup>e</sup> régiment de ligne.

« J'ai fait les deux campagnes de l'an XIV. De plus, dans cette dernière, j'ai été fait légionnaire au siège de *Dantzig* (1), dans l'affaire du couronnement de la *sape* qui eut lieu dans la nuit du 7 au 8 mai ».

Si, par hasard on te demandait des renseignements, tu pourras donner ceux que je t'envoie plus haut.

Ile de Rügen, ce 11 septembre 1807.

Nous sommes entrés dans l'île de *Rügen* (2), le 9 de ce mois ; le 19<sup>e</sup> régiment est le seul régiment français qui ait eu ce privilège ; peut-être allons-nous y passer l'hiver.

Lübeck, ce 22 septembre 1807.

Le 12 de ce mois, je m'embarquai dans l'île de Rügen pour me rendre à Stralsund ; là nous reçûmes l'ordre de venir à *Hambourg*. En route nous reçûmes de nouveaux ordres pour se diriger sur Lübeck, c'est là où je reçus deux lettres de toi, ma chère sœur, la première datée du 7 juin et l'autre de la mi-août. J'ai vu que nos arrangements avaient été terminés moyennant une somme de trente-cinq mille francs que ma mère nous abandonnait à chacun ; mais je ne sais pas, par exemple, pourquoi l'on me retient le cinquième denier, l'on croit donc que je ne suis pas dans le cas de me conduire..

Tu me demandes, si j'ai besoin d'argent, je t'assure que oui. Voilà que j'ai contracté un arrangement ici avec un capitaine et un lieutenant. Je te prie de t'informer si X<sup>\*\*\*</sup> a fait parvenir cette somme à ces officiers, sinon je te prie de donner 400 livres à X<sup>\*\*\*</sup> qui aura la bonté de faire parvenir 300 livres à M. Colombon, capitaine au 19<sup>e</sup> régiment, au camp de Terlinethun (3), à Boulogne-sur-Mer, et 100 livres à Mme Collier, de même à Boulogne.

Mon adresse est la même : sous-lieutenant de grenadiers au 19<sup>e</sup> régiment, au 8<sup>e</sup> corps d'armée (4), en garnison à Lübeck.

---

(1) En 1807, le maréchal Lefebvre s'empara de Dantzig et reçut en récompense le titre de duc de Dantzig. Elle conserva une garnison française jusqu'en 1813.

(2) L'île de Rügen fut prise par les Français en 1807, qui la donnèrent au Danemarck.

(3) Terlinethun, petit village au nord-est de Boulogne, et à un kilomètre à peine du camp de droite.

(4) Pour assurer ses derrières, l'Empereur possède dans le Hanovre, le 8<sup>e</sup> corps, sous les ordres du Maréchal Mortier, gardant les embouchures du Wésér et de l'Elbe.

Lübeck, le 1<sup>er</sup> octobre 1807.

L'empereur vient, paraît-il de rentrer à Paris. Y aurait-il en ce moment un peu de repos ? Nous sommes assez bien ici, logés chez les bourgeois de la ville où nous sommes bien vus. Nous allons au spectacle tous les jours ; il y a une jolie société et nous sommes invités chez les uns et les autres :

Ce qu'il y a de plus agréable pour nous, c'est qu'il y a beaucoup de monde qui parle français, et même je ne serai pas fâché de passer l'hiver ici plutôt que de nous mettre en route par le mauvais temps.

Conserve-moi toujours ton amitié, ma chère sœur, je saurai toujours m'en rendre digne ; avec la conduite que je mène je peux dire, sans me flatter, que je m'attire les louanges de mes supérieurs et de mes camarades, avec cela je me trouverai heureux dans ce monde.

Lübeck ce 11 janvier 1808.

Depuis que j'ai embrassé l'état militaire, je n'ai jamais éprouvé autant de jouissance. Dans ma dernière lettre, je t'avais décrit les plaisirs de Lübeck, ils sont actuellement bien augmentés pour moi. Forcé de changer de logement je n'ai pas perdu au change, tu vas en juger. Je suis actuellement chez un sénateur, père de deux fort jolies jeunes filles, aimables, bonnes, extrêmement prévenantes sur tout ce qui peut faire plaisir ou amuser, en un mot, il n'est pas possible d'être mieux que je ne suis, aussi je l'avoue que si ce n'était pour me rapprocher de toi et entrer dans la Garde, ce que je désire ardemment, je ne voudrais pas quitter Lübeck, même pour aller dans une autre garnison en France.

Sois assez aimable de faire acheter une croix de légionnaire, ici on ne peut en faire faire.

Lübeck, le 16 février 1808.

Je n'ai reçu que hier la petite boîte contenant vingt-cinq louis et une croix de légionnaire....

Nous allons quitter cette ville incessamment ; nous venons de recevoir l'ordre, ce matin de nous tenir prêts à marcher ; nous devons, paraît-il, entrer dans le *Danemarck* et de là nous embarquer pour la *Suède*, du moins, c'est le bruit qui court.

Je viens d'être souffrant ; actuellement je suis parfaitement rétabli, grâce aux soins des bons et respectables habitants chez lesquels je suis logé. Il n'est pas possible de s'imaginer les soins que ces gens là avaient pour moi ; j'espère que la marche remettra ma santé.

Peut-être trouverai-je de l'avancement dans cette nouvelle campagne, notre colonel s'étant mis dans le cas d'être traduit en jugement pour avoir voulu trop « tirer à lui », cela a fait beaucoup de tort à l'avancement du régiment. Enfin, nous avons un nouveau chef de corps qui paraît être très porté à nous faire du bien.

Adressez-moi toujours vos lettres à Lübeck.

Lübeck, ce 3 mars 1808.

Depuis ma dernière lettre, nous avons été continuellement sur le qui-vive ; enfin notre sort vient d'être prononcé depuis trois heures ; nous entrons en Danemarck dimanche prochain, mais nous ignorons toujours le lieu de notre destination.

Combien vais-je avoir de peine de quitter ces personnes aimées ? Enfin le moment de la séparation approche ; mais nous autres militaires, quels sacrifices ne ferions-nous pas pour notre patrie ?

Je ne pense que trouver de l'avancement, d'abord je suis proposé pour premier lieutenant, j'attends la réponse du ministre, j'espère rester aux grenadiers ; allons, je commence mon porte-manteau, je vais faire mes adieux et c'est avec regret que je quitterai Lübeck.

Voici mon adresse : Corps du prince de Ponte-Corvo (1), division du général Dupas.

Gaarskew, ce 10 mai 1808.

Pour mon compte, je suis tombé du Paradis en Enfer. Si je jouissais naguère des plus grands agréments, je suis à présent réduit tout seul chez un paysan, dans une mauvaise ferme, au bord de la mer, tel un vieux pêcheur forcé de s'expatrier pour travailler à obtenir la rémission de ses péchés...

Ce qu'il y a de pire, c'est que nous sommes très éloignés les uns des autres, ce qui n'empêche pas d'avoir l'exercice tous les jours : notre journée est en partie occupée. Ensuite, il faut que je fasse ma cuisine, car la plupart des officiers en sont réduits là, dans ce pays, étant donnée la malpropreté de ces pahours (2), ainsi les appelle-t-on dans le pays.

Nous ne sommes pas nourris au compte de l'habitant : nous avons nos vivres et le Roi nous donne six francs par jour pour notre table.

Voilà quel est mon genre de vie ; je fais comme Robinson, je vais à la chasse le matin pour avoir du gibier pour mon dîner ou mon souper...

Le bruit court que d'ici peu nous irons à vingt lieues de Lübeck pour y faire un camp de plaisance pour les manœuvres, afin que les troupes se trouvent en partie réunies. J'en serai charmé, pouvant obtenir une permission et aller jusqu'à Lübeck, ... Si nous retournions en France, nous ne trouverons jamais une garnison comme celle-là, et si on demandait à beaucoup d'officiers ce qu'ils préféreraient soient d'aller en France, soit de rester à Lübeck, ce serait cette dernière solution qu'ils choisiraient.

Rien de nouveau au sujet de mon avancement, toutefois cela ne peut tarder ; le Major du régiment vient, en effet, de recevoir une lettre du ministre de la

---

(1) Bernadotte, prince de Ponte-Corvo (1764-1844), fut roi de Suède sous le nom de Charles XIV. Nommé gouverneur des villes hanséatiques et chargé d'opérer contre la Suède, il suspendit les hostilités (13 mars 1808), et se concilia ainsi l'affection des Suédois.

(2) Pahour, se dit dans les campagnes, pour lourdaud, grossier, rustique. (*Dictionnaire de Bécherelle*).

Guerre qui lui demande qu'incessamment il recevra toutes les nominations. J'espère donc t'en faire part dans une prochaine lettre.

Dis à mon frère Pelletier que je viens d'acheter un cheval, qui, j'en suis sûr, est plus beau que le sien ; au bout de quatre jours j'ai trouvé six louis à gagner dessus....

Du camp de Flensbourg, ce 14 juillet 1808.

Les circonstances de l'état militaire auxquelles nous sommes obligés d'obéir dans certains moments, m'ont empêché, ma chère sœur, de répondre aussitôt que mon cœur l'aurait désiré à ton aimable lettre du 26 mai dernier. Voici donc le détail des causes qui m'ont empêché de t'écrire plus tôt.

Depuis les premiers jours du mois de juin que nous sommes arrivés à Flensbourg, nous n'avons cessé d'être occupés à travailler à la formation du camp qui est à deux lieues de la ville. Nous étions obligés de partir le matin pour ne revenir que le soir, afin de travailler le soldat. Dès lors, depuis le premier juillet, nous y sommes sédentaires ; nous avons dû, les baraques des soldats finies, faire faire les nôtres : la mienne n'a été finie que ce matin, j'entends qu'elle soit tout à fait organisée.

En outre, nous avons l'exercice deux fois par jour. On attend, en effet, S. E. le prince de Ponte-Corvo, le 20 de ce mois, pour des grandes manœuvres ; du reste, nous sommes ici plusieurs régiments réunis.

.....  
Il vient d'être fait une réorganisation dans les régiments ; je viens d'être de nouveau proposé pour le grade de lieutenant ; je te prie donc, ma chère sœur, si dans tes connaissances tu avais quelqu'un du Bureau de la Guerre, de vouloir bien me faire informer si ma nomination a été sous les yeux du Ministre, cela la ferait accélérer.

Flensbourg, ce 11 octobre 1808.

Il est probable que tu n'as vu personne au ministère, ma chère sœur, pour faire appuyer ma nomination de lieutenant, aussi croirais-tu que j'ai la douleur de voir que je suis le second sous-lieutenant, qu'il fallait douze lieutenants et je n'ai encore rien pu obtenir, tandis qu'un jeune homme, moins ancien, qui n'a pas de campagne et n'a été proposé qu'une seule fois, vient d'obtenir son brevet de lieutenant. ....

Au camp sous Znaym (1), le 22 août 1809.

(Lettre reçue le 5 septembre 1809).

Sans doute tous les jugements que tu auras pu faire contre ton bon frère auront été anéantis lorsque tu auras reçu la lettre de mon bon ami Deu (2) qui

---

(1) Znaym, ville de Moravie (Autriche), sur la Thaya.

(2) Devenu chef de bataillon, le commandant Deu fut blessé de deux coups de lance et d'un coup de feu le 18 août 1812 (bataille de Polosk). Il ne survé-

t'a annoncé le malheur que j'ai éprouvé le 5 juillet, jour le plus beau et le plus mémorable pour un militaire (1).

Après avoir passé quatorze heures sous les boulets et la mitraille et être resté sous une nuée de balles, en avoir reçu quatre dans mes vêtements sans être blessé, excepté une légère contusion au pied qui se fit à peine sentir, nous fûmes chargés d'enlever une position très forte où l'ennemi nous attendait de pied ferme ; mais l'impétuosité du caractère français et l'amour pour le Héros qui nous commande, nous fit bientôt enlever cette belle position. Malheureusement la brume arriva et l'ennemi en profita pour faire une charge de cavalerie. Comme nous étions plusieurs détachements en avant, déployés en tirailleurs, nous étions mêlés avec l'ennemi et c'est à peine si l'on pouvait se distinguer, on se battait à l'arme blanche. Un cavalier me chargea, je me battis avec lui pendant un bon quart d'heure. Au moment où je me voyais presque débarrassé, quatre autres arrivent : l'un d'eux m'asséna un coup de sabre qui coupa la corne de mon chapeau, le poitrail de son cheval me jeta par terre, je fus obligé de succomber et de me livrer entre les mains de l'ennemi le plus impitoyable ; après m'avoir pris quarante-deux louis et quelques billets, ils me prirent encore mes épaulettes, ils firent plus, ils allèrent jusqu'à voir si mes bottes pourraient leur être bonnes, mais heureusement qu'ils avaient le pied trop grand. Ensuite ils nous firent marcher de force sans nous donner aucun moyen de subsistance ; pendant un mois je suis resté entre leurs mains, je n'ai reçu que seize florins, ce qui fait seize francs au prix qu'on nous les rembourse ici sur nos appointements. Tu vois donc dans quelle situation je me suis trouvé, oui, je t'assure, j'aurais désiré plutôt être blessé !

Il me faudrait une main de papier pour tout te raconter ; je suis très heureux de ne pas y être resté plus longtemps prisonnier et j'ai éprouvé une très grande satisfaction en rentrant à mon régiment. Mon colonel m'a reçu à bras ouverts, ainsi que tous mes camarades : ils m'ont témoigné toute la peine qu'ils avaient éprouvée pour nous, car il faut te dire que mon sous-lieutenant était avec moi, ainsi que deux autres officiers. Jusqu'à mes braves grenadiers qui sont venus au devant de moi pour m'embrasser ; je n'ai pu m'empêcher de pleurer, les pauvres diables étaient en petit nombre. J'ai perdu deux de mes bons amis, heureusement que Dieu s'en est bien tiré. Croirais-tu que nous avons été trente-huit officiers hors de combat, il y en a dix de tués et le reste blessé et prisonnier. Ma situation m'a fait d'autant plus de tort que l'on m'a cru blessé : c'est ce qui m'a empêché de passer capitaine ; les absents ont toujours tort.

Comme il manque encore un capitaine, mon colonel m'a promis de me pro-

---

cut pas à ses blessures (Historique du 19<sup>e</sup> régiment). Très lié avec l'auteur des lettres, ils étaient très unis ; ce dernier fut profondément affecté de cette perte douloureuse.

(1) *Consulat et l'Empire*, de Thiers (livre XXXV). Cette soirée du 5 juillet relatant l'action de la division Dupas, et en particulier du 19<sup>e</sup> régiment, y est racontée en détails.

poser incessamment ; le principal est que je me porte très bien actuellement.

.....  
Corps d'armée du maréchal Masséna (1), 1<sup>re</sup> division du général Legrand.

Vienne, ce 24 octobre 1809

Je ne t'écris qu'un mot pour te prévenir qu'étant envoyé ici par mon colonel pour des affaires du régiment, j'ai pris sur moi de me présenter, il y a une heure, chez M. Daru, intendant général de l'armée, lequel m'a très bien reçu, en me disant que le soir même il verrait le prince de *Neufchâtel* et de *Wagram* (2) et qu'il ferait son possible pour me faire confirmer au grade de capitaine, laquelle demande avait été faite à Son Altesse, le 12 du mois courant dans un mémoire de proposition de mon colonel.

J'étais porteur, pour M. l'Intendant-Général Daru, d'une lettre de mon colonel, conçue en ces termes : « Je vous prie instamment, Monsieur l'Intendant-  
« Général, de vouloir bien vous intéresser en faveur de M. Le Pelletier, lieu-  
« tenant, lequel s'est montré, à l'affaire du 5 juillet dernier, d'une manière  
« extraordinairement courageuse, en se jetant au milieu de l'ennemi avec la  
« compagnie qu'il commandait. Malheureusement, sa force n'étant pas suffi-  
« sante, l'ennemi le fit prisonnier, et c'est ce qui cause le retard qu'il éprouve  
« pour son avancement ».

N'ayant pu voir M. l'Inspecteur Daru qui était parti depuis quatre jours pour Paris, je te prie de faire écrire à l'Intendant, son frère, afin qu'il ne m'oublie pas ; mon mémoire de proposition a été établi en remplacement du capitaine Laffite, mort à Vienne, et a été dressé par l'état-major du 4<sup>e</sup> corps d'armée, le 12 de ce mois.

.....  
Mühlendorf, à trois lieues de Krems (3), ce 23 novembre 1809.

Tu me témoignes, ma chère sœur, combien tu désirerais me voir. Hélas ! je t'assure que c'est le souhait que je fais chaque jour. Il y aura trois ans et demi le 27 courant que nous ne sommes rentrés en France, c'est bien long.

..... je suis entièrement décidé à entrer dans la Garde, comme premier lieutenant, grade que j'ai depuis quatorze mois. Si tu peux l'obtenir, au fait, j'aurais autant d'avantage puisque l'on a le rang de capitaine de la ligne, et ensuite, quand on a de la conduite, l'on fait son chemin partout et encore plus vite dans la Garde, attendu que l'on est toujours sous les yeux de *l'Empereur* ; je t'envoie une note qui est utile à cet égard. Je ne puis rien te dire d'agréable sur les plaisirs que j'éprouve ici ; nous sommes réduits dans un mauvais village entouré de montagnes, de quelque côté que l'on se retourne, l'on ne voit que neige. Heureusement que j'ai mon commandant qui reste à un demi-quart de lieue ; c'est un homme rare sous tous les points, par sa bravoure, sa bonté. Toutes les après-midi je vais chez lui faire la partie de piquet,

---

(1) Prince d'Essling, maréchal de France.

(2) Prince de Neufchâtel et de Wagram, Berthier, maréchal de l'Empire.

je soupe et ensuite, à onze heures, je m'en retourne dans ma chaumière. La moitié du temps je dîne aussi avec lui, ce qui m'est agréable car je suis assez mal chez moi. Voilà ma vie actuelle mais j'espère que d'ici le 20 du mois prochain elle changera.....

Rosdorff, près Hanau, ce 1<sup>er</sup> février 1810.

Je n'ai pu recevoir de tes nouvelles, ni t'en donner des miennes depuis longtemps, ce sont encore les désagréments que l'on éprouve dans mon métier.

Il faut te dire que je n'ai reçu tes deux lettres que le 26 décembre, le même jour où nous reçûmes l'ordre de partir le lendemain pour nous rendre à Hanau et aux environs, route qui dura vingt-sept jours sans pouvoir avoir la faculté d'écrire, attendu que les postes divisionnaires ayant été supprimées et comme il ne restait que la poste du corps d'armée, nous ne pouvions ni donner de nos nouvelles ni en recevoir, vu que nous étions toujours éloignés de quarante lieues et même ici, comme elle se tient toujours au quartier général du corps d'armée, par conséquent, au centre des quatre divisions.

Voilà huit jours que nous sommes arrivés ici et je puis t'annoncer aussi mon départ car nous avons reçu hier l'ordre de nous rendre à *Mayence*, le 6 du courant, pour y tenir garnison. Toutefois tout porte à croire que ce n'est pas pour longtemps. Dieu merci ! notre division étant dissoute et d'autres régiments des autres divisions ayant aussi *Mayence* pour destination, dès lors, il paraît très probable que nous filerons pour l'Espagne. Je t'avoue que malgré que cela ne soit pas un séjour aussi agréable que l'Allemagne, sous tous les rapports, j'en serai très aise pour mon compte, puisque cela me procurera le bonheur d'aller te serrer dans mes bras, et ma petite nièce.

Tu diras que je suis ennuyé pour mon avancement, mais c'est un défaut de tout militaire qui aime son état et qui désire faire son chemin. N'ayant encore reçu aucune réponse du ministre à l'égard de mon avancement au grade de capitaine, mon colonel vient encore d'avoir la bonté de faire en ma faveur, un nouveau mémoire de proposition pour ce grade. Ce mémoire devra parvenir le 8 ou le 9 courant au ministère, aussi je te prie d'en faire part aux personnes qui veulent bien s'intéresser à moi, et si cela ne réussit pas cette fois, il faut perdre tout espoir. Je désire ardemment que mon voyage en Espagne se réalise, afin de pouvoir te serrer dans mes bras.

Tu m'adresseras dorénavant tes lettres au 19<sup>e</sup> régiment en garnison à *Mayence* sans mettre corps d'armée, ni division, ne faisant plus partie d'aucun corps, ni division.

Je ne sais pas le nom, le 16 février 1810.

.....  
Dans ma dernière lettre, je te disais notre départ d'Hanau pour *Mayence*. Actuellement, nous sommes partis de *Mayence* le 12 courant, pour nous rendre à *Saint-Omer*, où nous arriverons le 12 mars ; nous sommes très contents d'avoir quitté cette ville, car il y avait plus à s'y ruiner qu'à s'y enrichir. D'ailleurs, nous sommes en France et c'est tout dire. Nous regretterons longtemps nos Allemandes qui venaient au-devant de tout ce qui pouvait faire plaisir aux officiers qu'elles avaient logés chez elles ; actuellement, quand on

arrive dans son logement, l'on vous montre votre chambre et l'on vous tourne le dos.

.....  
Adresse-moi ta lettre à Cambrai (département du Nord), où je compte arriver le 5 du mois prochain, 19<sup>e</sup> régiment, division du général Legrand.

Saint-Omer, le 26 mars 1810.

Je viens d'être contrarié, je comptais pouvoir obtenir une permission d'ici huit jours, d'après la promesse de mon colonel, or mon capitaine vient de tomber malade et comme commandant de la compagnie, le colonel désire que je retarde mon départ ; ayant un sous-lieutenant qui n'est capable de rien, d'autant plus que dans ce moment nous mettons nos compagnies sur le pied de paix et ensuite il paraîtrait que nous allons partir pour le camp de Boulogne. Deux régiments qui étaient ici comme nous sont déjà partis pour le dit camp.

.....  
Du camp de Vimereux (1), ce 28 mai 1810.

Il a fallu une circonstance comme celle qui vient de se présenter, qui ne m'a pas laissé le moindre moment disponible, pour que tu n'aies pas reçu de mes nouvelles plus tôt. En voici donc la cause :

Il faut te dire qu'au lieu d'aller rejoindre à Calais, je rencontrai, à Boulogne, le 24 courant, à sept heures du matin, au moment où je descendais de la diligence, pour déjeuner, mon régiment qui se disposait à aller au camp, à trois lieues de la ville. A peine eus-je le temps de souhaiter le bonjour au colonel qu'il me dit qu'il fallait de suite prendre le commandement de ma compagnie, parce que l'on attendait l'Empereur d'un moment à l'autre et qu'il allait passer le régiment en revue. Je m'empressai aussitôt de me rendre à mon devoir, bien que très fatigué et enrhumé. Nous restâmes en vain toute la journée dans l'attente et ce ne fut que le lendemain que S. M. I. nous honora de sa présence ; il nous passa en revue et fit quelques promotions. Depuis ce moment nous ne cessons de quitter un camp pour rentrer dans un autre, voilà le second jour que nous sommes ici et ce ne sera que momentanément. Tu vois donc, très chère amie, que malgré tout le désir que j'avais de m'empresser de te témoigner ma reconnaissance, j'étais arrêté par une raison qui, seule, pouvait me faire différer.

Je n'ai pas vu le colonel ces jours-ci parce que nos bataillons sont éloignés les uns des autres.

Boulogne, ce 21 juin 1810.

Je suis très occupé, à peine ai-je le temps de prendre mes repas. Depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir je cours ; nous travaillons à la réparation du camp et je suis particulièrement chargé de ce détail, vu que je fais

---

(1) Camp de Vimereux, au nord-ouest des camps de Boulogne, ce camp était situé sur une hauteur dominant la rivière la Vimereux et le village de Gazinet.

les fonctions d'adjudant-major en remplacement de Miazinski ; je crois même que je garderai cette place, mon colonel le désire, il doit en faire la demande au ministre et moi cela m'arrange, d'abord cela augmente mes appointements et me donne droit à un cheval, puis c'est une place agréable pour celui qui aime son métier et qui aime à courir : on a souvent plus de mal que d'avoir une compagnie, d'ailleurs tout est compensé, l'un et l'autre ont leurs agréments et leurs désagréments.

. . . . .

Boulogne, ce 5 avril 1811.

Je suis arrivé ici à très bon port, j'ai été très bien accueilli par le colonel, mes autres chefs et tous mes camarades. Je suis très content d'être revenu car il n'y avait plus personne pour gérer ma compagnie ; il y a un changement considérable dans le régiment et nous attendons les officiers à la suite.

Boulogne, ce 17 avril 1811.

J'ai été présenté chez le préfet où je vais souvent, la société y est charmante et on ne peut y être mieux reçu.

Je ne sais encore si nous ferons un mouvement, il arrivera ici beaucoup de troupes dans les premiers jours du mois de mai ; nous ignorons si cela nous fera partir ou si, au contraire, ce sera pour renforcer le corps d'armée.

Boulogne, ce 21 mai 1811.

Je te prie, ma bonne Fortunée, de me rendre un grand service qui ne peut que contribuer à mon avancement, et, en même temps, à une augmentation d'appointements. On vient en effet, de recevoir l'ordre de former dans le régiment un bataillon de grenadiers et un de voltigeurs (1) qui, bien entendu, ne sont pas pour rester à Boulogne, mais bien pour faire une nouvelle campagne. Or, dans ce moment, un capitaine de grenadiers qui devait partir, vient de passer chef de bataillon, par conséquent, sa place se trouve vacante. Le jour de son départ, le colonel a eu la bonté de me donner quelque espérance en me disant qu'il avait donné des ordres à ce sujet au commandant Ricard. J'ajoute que lors de son départ, ce capitaine n'avait pas encore reçu sa nomination. Comme je n'ai encore aucun ordre et qu'il me tarde d'être capitaine de grenadiers, je pense que si tu lui écrivais de venir avec sa femme, te voir à la campagne, tu lui témoignerais le désir que je t'ai formulé de faire une nouvelle campagne. Je ne doute pas qu'il t'accorde cette faveur qui est urgente, parce que ces bataillons peuvent recevoir les ordres de partir d'un jour à l'autre.

Le commandant Ricard m'a chargé de t'assurer de son respect.

L'adresse du colonel est la suivante : Baron Aubry, colonel du 19<sup>e</sup> régiment de ligne, rue Helvétie, n<sup>o</sup> 56, Paris.

---

(1) Les grenadiers et les voltigeurs étaient des soldats d'élite. Ils ont été remplacés par les soldats de première classe.

Boulogne, ce 28 mai 1811.

Je m'empresse, ma chère Fortunée, de te faire part que mon souhait est accompli et que je suis au comble de la joie. Oui, ma bonne amie, notre excellent colonel vient de me faire une grande faveur : il m'a confié le commandement de la première compagnie de grenadiers, forte de 150 hommes. Cette faveur est d'autant plus grande que je n'ai encore qu'un an de grade et par conséquent je me trouvais encore un des derniers, tandis que maintenant je suis de première classe, ce qui me donne 600 francs de plus par an et l'avantage de faire une nouvelle campagne à la tête d'une compagnie de grenadiers, *à qui rien ne doit résister*, et où j'espère il se présentera des occasions où je pourrai confirmer la bonne opinion que mes dignes chefs ont bien voulu avoir de moi et où je pourrai cueillir de nouveaux lauriers. Enfin, je me trouve très heureux actuellement et je me félicite tous les jours d'avoir pris la carrière des armes.

Reçois, ma bonne sœur, mes sincères remerciements sur les démarches que tu as faites auprès du colonel, qui, seules, ont contribué au plaisir que j'éprouve aujourd'hui.

Boulogne, du Camp de Gauche, ce 30 juillet 1811.

Je vais te donner les raisons pour lesquelles je ne t'ai pas écrit plus tôt. D'après cela tu croiras que je n'ai pas toujours habité à Boulogne même. C'est l'exacte vérité et tels sont les agréments de notre métier.

J'ai reçu le 23 juin, à onze heures du matin, l'ordre de partir de suite de Boulogne, avec deux compagnies de grenadiers sous mes ordres, pour me rendre à *Ostende* où les anglais avaient débarqué en petit nombre. Mais comme on ne pouvait pas en prévoir les suites, j'avais l'ordre d'aller à grandes journées et sans m'arrêter. Je fis donc vingt-trois lieues en vingt-quatre heures, et lorsque je fus arrivé tout était dans la plus parfaite tranquillité. Je dus disperser ma troupe par détachements sur la côte, dans le sable jusqu'aux genoux, au milieu des paysans qui sont plus anglais que français. Je n'avais pas un instant à moi, étant obligé de veiller la nuit ; le jour je devais faire une correspondance continuelle avec les commandants des places de l'arrondissement que j'occupais, en outre la correspondance avec le régiment.

Enfin, le 22 de ce mois, je reçus l'ordre de quitter cette contrée, après avoir été relevé par d'autres troupes, pour rejoindre le régiment que je croyais toujours être dans le camp sous Boulogne. Mais il n'en était rien et la première chose que j'appris à mon arrivée, c'est que je devais monter au Camp de Gauche pour y construire des baraques et nous y établir. Ce n'est pas, je t'assure, une petite besogne, et si Miazinski ne m'avait pas donné un petit coin dans sa baraque, en attendant que la mienne soit en état d'être occupée, je ne sais vraiment comment j'aurais fait ; l'ordre express du général en chef défend aux officiers de tous grades de coucher en ville. Nous sommes dans les travaux à n'en plus finir, l'on dit même que notre corps d'armée va être de quarante mille hommes, il arrive pour l'instant beaucoup de troupes.

Mon camarade Deu qui a été détaché comme moi n'est pas encore rentré.

. . . . .

Ni lieu ni date.

Je ne puis te donner de longs détails sur la vie que je mène, ayant à peine le temps de prendre mes repas. Nous sommes en effet, depuis le matin jusqu'au soir à l'exercice, et depuis le 21 juillet dernier que je suis monté au camp, je ne suis descendu en ville que pour affaire de service.

Le maréchal Ney (1) qui vient d'arriver ici pour prendre le commandement du corps d'armée, nous donne beaucoup d'occupation ; le bruit court que l'Empereur doit arriver incessamment, aussi nous nous mettons en devoir de le recevoir. Dieu merci, j'aurai bientôt le bonheur, ma chère sœur, de t'embrasser.

Le commandant Ricard vient de nous quitter, il est passé gros-major dans un autre régiment, il m'a chargé de t'assurer de son hommage respectueux.

Je me dépêche, car je dois passer la revue du Maréchal demain à sept heures du matin et il est onze heures du soir.

Boulogne, ce 13 octobre 1811.

Je suis tout honteux d'avoir tardé à répondre à ta lettre du 22 septembre dernier, mais un contre-temps est venu s'opposer à mes intentions les plus chères. En effet, le séjour de Sa Majesté dans cette ville, des revues continuelles, être sous les armes depuis le matin jusqu'au soir, telles sont les causes de mon manque d'exactitude, et je t'assure que je souffrais, croyant que ma bonne Fortunée soupçonnât que ce temps ne fût employé au milieu des plaisirs. Non, je te le conjure, et soit persuadée que le front de bandière, depuis l'aurore jusqu'à la brune, l'épée à la main, tel a été mon lieu de promenade. La nuit, j'avais ma baraque pour asile, la plume à la main, pour travailler à la comptabilité de ma compagnie.

Nous avons eu *Sa Majesté l'Empereur* qui nous a passés en revue deux fois, on n'était pas plus aimable que lui ; j'ai bien regretté de n'avoir pas la pétition de mon oncle *Le Pelletier d'Argers* (2), je la lui aurais remise et je suis presque sûr qu'il y aurait fait droit, étant donnée la bonne disposition où il était d'accorder ce qu'on lui demandait. Il était à pied, passant devant toutes les compagnies. Il m'a parlé, m'a questionné sur ma compagnie ; il a été satisfait de mes réponses. Si j'avais été plus ancien de service, ce à quoi il tient beaucoup, je lui aurais demandé le grade de chef de bataillon, mais, véritablement, je n'ai pas osé ; de plus, le colonel avait plusieurs anciens militaires qu'il désirait faire passer et qui le méritaient à tous égards. Quant à moi, je n'ai pas à me plaindre, le colonel m'a dit que ce serait pour la première fois.

L'Empereur a donné vingt croix et fait beaucoup d'avancement ; j'ai éprouvé

---

(1) Ney, maréchal de l'Empire, duc d'Elchingen en 1807 et prince de la Moskowa en 1812.

(2) Argers, village situé à l'ouest de Sainte-Ménéhould à 1.500 mètres de la route de Châlons à Sainte-Ménéhould. Le Pelletier d'Argers oncle de l'auteur des lettres, avait été officier d'artillerie. (Voir l'ouvrage *une famille d'artilleurs*).

la jouissance de voir mon bon camarade Deu l'obtenir. L'Empereur ne voulait pas tout d'abord, mais il a fait un mensonge si adroit en lui disant qu'il avait douze ans de services, qu'il a fini par la lui accorder. Deu est également capitaine de grenadiers ; Ménil a été fort heureux de ne pas être ici, l'Empereur ne veut pas voir de jeunes gens jouissant du grade, il en a fait casser plusieurs dans tous les régiments.

J'ai vu ici Venilié, parent de Mme Daru, avec lequel nous avons diné chez elle ; il m'a beaucoup demandé de tes nouvelles. Il est capitaine dans les tirailleurs de la Garde, il est allé tenir garnison à Calais qui est à neuf lieues d'ici ; il m'a promis de venir passer deux ou trois jours avec moi.

Je ne te parlerai pas de mes plaisirs, car je ne quitte pas le camp ; Deu te fait part de sa chevalerie.

. . . . .

Brème, (1). le 19 février 1812.

Je crains que tu ne sois irritée contre moi, car j'avais promis de t'écrire à mon arrivée à *Wesel* (2), et je ne l'ai même pas fait d'*Osnabrück* (3), mais j'ai des raisons majeures à te donner. Je suis donc arrivé à *Wesel* le même jour que le régiment ; nous en partîmes le lendemain à six heures pour nous rendre à *Osnabrück* où nous devons tenir garnison. Mais en arrivant aux portes de la ville, on nous donna l'ordre de continuer pour *Brème*, sans un seul séjour. Le premier bataillon, dont je fais partie, nous ne fîmes que traverser la ville pour aller coucher dans des villages où nous n'arrivâmes qu'à la nuit ; le lendemain nous continuâmes notre route toute la journée.

Dans toutes les étapes où nous logeâmes pour arriver ici, je ne pus trouver une poste où j'aurais pu jeter deux mots pour te tirer d'inquiétude. Enfin nous sommes arrivés hier soir, et ce matin même, au moment où j'allais défaire ma malle, le premier bataillon (le mien), vient de recevoir l'ordre de partir dès demain, à sept heures, pour aller cantonner à quatre lieues.

Je présume que ce ne sera pas pour longtemps, soit que nous fassions un autre mouvement, quoique, ici, on ne parle ni de guerre ni de paix.

. . . . .

Mon adresse : M. Pelletier, capitaine de Grenadiers au 19<sup>e</sup> régiment de ligne, division du général Legrand, à *Brème*.

Berlin, ce 31 mars 1812.

. . . . .

Tu n'as peut-être pas fait attention d'où ma lettre est datée. Eh bien ! je te dirai que nous avons fait notre entrée triomphante dans *Berlin*, le 28. Après avoir passé la revue de Sa Majesté le roi de Prusse, à deux lieues de là, nous avons défilé en grande pompe devant lui. Il est fort bel homme, paraît plus jeune que son âge, mais d'un physique très froid ; sa cour n'est pas à comparer à la nôtre, c'est extrêmement mesquin. Nous sommes les premiers

---

(1) *Brème* une des trois villes libres de l'empire allemand, sur le *Weser*.

(2) *Wesel*, ville forte de la Prusse occidentale, au confluent de la *Lippe* et du *Rhin*.

(3) *Osnabrück*, ville forte du *Hanovre*.

français qui y soyons entrés depuis la guerre. Généralement on a été bien reçu chez ses hôtes, c'est à quoi nous devons nous attendre en entrant chez nos amis et alliés. Te dire qu'ils en sont enchantés, c'est ce que je ne crois pas. Je crois plutôt que les camarades ne sont pas assez bêtes pour ne pas voir qu'ils gobent la pilule ; dans tous les cas, ils doivent se trouver fort honorés que nous les admettions au nombre de ceux qui participeront à la gloire de vaincre leur ancien protecteur. Il y a toujours une garnison prussienne qui fait le service de la place, de pair avec nous.

M. le Maréchal *Oudinot* (1) a été invité par sa Majesté à aller à Postdam (2), passer la revue de sa garde, puis il y a eu dîner à la cour. Je ne puis te donner de plus grands détails sur cette capitale, car depuis notre arrivée nous sommes constamment sous les armes, toutefois je pense que notre séjour y sera très court. Nous nous attendons à tout instant à partir, mais par où, c'est ce que nous ignorons.

.....

Berlin, ce 24 avril, 1812.

.....

Il y aura un mois le 28 courant que nous sommes ici, et, en vérité, il semblerait d'après la tranquillité dont nous jouissons ici que nous avons envie de prendre racine. Nous nous accoutumerions bien, ma fois, à cette manière de faire la guerre ; je crois, par exemple, que cela n'amuserait pas trop nos amis Berlinoisis.

Depuis que je suis militaire, et à l'entrée d'une campagne, je n'ai jamais vu être si tranquille, ordinairement il y a toujours des bruits qui courent sur les changements de lieux, ici, au contraire, nous sommes comme si nous étions en garnison à Paris, nous nous occupons de nos manœuvres, puis nous battons le pavé jusqu'à l'heure de la comédie ; il n'y a pas à choisir, car il n'y a qu'un théâtre.

.....

Gros Albrechteau, à huit lieues de Marienwerder (3) ce 26 mars, 1812.

Vingt-cinq journées de marches continuelles et pénibles que nous venons de faire dans un pays où il n'y a pas de grandes villes, m'ont privé, ma chère Fortunée, du seul bonheur qui me reste, vu la distance qui nous sépare. Oui, je puis te le jurer, pas une seule poste ne s'est offerte à mes yeux. . . . .

.....

Ma position ici n'est pas très amusante, mais ce sont les avant-coureurs d'une campagne qui ne tardera pas à s'ouvrir. Je crois être encore au milieu des roses, d'ailleurs c'est le sort d'une carrière qui n'en a que plus de mérite par les peines et les privations que l'on éprouve. Si l'on était toujours dans les plaisirs, on finirait par s'y habituer et cela n'aurait plus le même prix. Nous sommes cantonnés dans un village, à huit lieues de Marienwerder ; il n'y a

---

(1) Oudinot, duc de Reggio, maréchal de l'Empire (1809).

(2) Ville d'Allemagne, à 20 kilomètres de Berlin.

(3) Ville de la Prusse occidentale, près de la Vistule.

malheureusement pas de château, ce qui est assez rare, car ils sont très communs dans ce pays. Je suis avec mon commandant Miazinski et mes deux lieutenants, dans une ferme; nous couchons sur la paille et sommes obligés de faire notre cuisine qui, à la vérité, n'est pas très difficile à faire; elle consiste en une soupe, du bouilli, quelquefois du poisson frais ou des œufs, des crêpes : c'est moi qui ordinairement m'en charge; ces Messieurs trouvent que j'ai bien profité des leçons de Fanchette, j'oublie par exemple l'eau-de-vie et le sucre, la raison en est très bonne. Comme boisson, de la mauvaise bière et du schnaps, autrement dit de l'eau-de-vie de grains. Le soir, pour s'anger, la même chose, tout le monde met la main à la pâte et tout cela marche le mieux du monde. Nous rions comme des fous de notre petit tripotage, mais tout cela passe le temps.

Je crois que nous ne tarderons pas à faire un mouvement, car nous venons d'apprendre l'arrivée de l'Empereur, à Dresde; je ne sais quelle pourra être notre direction, je pense que ce sera primitivement Königsberg: mais sois tranquille, je te donnerai de mes nouvelles, le plus souvent qu'il me sera possible, si je tardais, ne t'inquiète pas, attendu que plus nous irons en avant dans la marche, moins nous aurons de facilité d'écrire, par rapport aux postes.

. . . . .

Au Bivouac d'Avanta (1), ce 6 juillet 1812.

J'ai reçu hier, cinq du courant, ma très chère amie, ta lettre n° 5 en date du vingt-cinq mai. Il paraît, d'après ce que tu me marques, que tu n'avais pas encore reçu la mienne des cantonnements d'Albrechteau, où je t'accusais la réception de toutes les tiennes. Je te disais aussi, dans cette dernière lettre que je m'attendais à un départ très prochain, ce qui eut lieu en effet. Depuis cette époque, nous n'avons cessé de marcher à grandes journées et de bivouaquer. Nous avons passé le Niémen le 24 juin, position où nous nous attendions à avoir une affaire; mais soit que ces messieurs les Russes aient redouté notre courroux, ou qu'ils n'aient pas jugé à propos de voir encore se mesurer avec nous, ils ont battu en retraite jusqu'à la Dwina, où ils paraissent avoir pris position. Nous n'en sommes qu'à dix-huit lieues, toute notre belle armée paraît se concentrer pour pouvoir, je l'espère, se porter d'ici quelques jours sur un ennemi qui, à l'approche des soldats français, ne pourra que succomber et nous livrer la route de ce pays aux belles fourrures si justement renommées par nos aimables parisiennes.

Je pense bien que la première affaire sera forte, mais elle n'en sera que plus glorieuse. Sans doute qu'à Paris l'on nous croit dans des déserts: pas du tout. Figure-toi, au contraire, que nous venons de traverser la *Lithuanie*, qui est un fort beau pays très fertile; les villes y sont assez rares, mais les villages et les hameaux y sont très communs. Nous allons entrer en *Courlande*, qui ne le cède en rien à cette province russe. Je t'assure que les vivres ne nous manquent pas; on a de l'eau-de-vie à discrétion; quant aux autres liquides, il n'y en a pas, ce qui occasionne des dérangements d'estomac par la quantité

---

(1) Ville de Lithuanie, au nord de la Vilia.

d'eau que l'on boit. Sauf ce désagrément, cela va très bien. Déjà cinq cents lieues nous séparent, mon adorable sœur ; jamais barrière aussi grande ne s'est présentée à nos yeux. De plus, en connaître les bornes, c'est ce que nous ignorons encore, mais, quelle que soit la distance qui nous séparera, mon cœur ne cessera de te suivre et mes pensées d'aller vers toi.

.....  
Ma première lettre t'annoncera certainement une victoire remportée sur les Russes.

Du Bivouac, à huit lieues de Polosk, ce 13 août 1812.

Deux mots, ma très chère amie. C'est sur une caisse de tambour et à une demi-lieue de l'ennemi que je m'empresse de te faire part du bonheur que je viens d'éprouver pendant trois jours de combat très violent. Je ne te ferai pas de détails sur cette affaire : les papiers te l'apprendront. Avec quelle intrépidité la première division du deuxième corps commandée par le brave général Legrand s'est conduite ! Je me bornerai à te dire que ma compagnie a beaucoup souffert ; j'ai mes deux braves officiers et quarante de mes grenadiers à regretter ; quant à moi, ma très chère amie, je m'en suis retiré sain et sauf je ne sais comment. Je ne puis tarder, chère Fortunée, à te faire part de l'accomplissement de mon bonheur. Aussi je te dirai que ton frère a reçu hier son brevet de chef de bataillon : je viens de mettre à l'instant les épaulettes. Que c'est heureux pour ton frère ! Quatre mille francs d'appointements, droit à deux chevaux, et un grade qui commence à donner un rang dans le monde et qui fait entrevoir une belle perspective pour la suite.

Que d'obligations n'ai-je pas à mon bon colonel ! J'ai été aussi fortement appuyé par mon général de brigade, qui a pris le plus vif intérêt à cette réussite en mettant la plus belle apostille à mon mémoire de proposition.

Je reste dans le régiment, à la place de mon chef de bataillon qui a été tué ; Miazinski a été blessé, mais légèrement ; il vient d'avoir la croix, ce qui me fait bien plaisir. Nous avons malheureusement beaucoup d'autres officiers à regretter dans le régiment ; le bon Dieu s'en est retiré comme moi.

Je ne te parlerai pas de notre position en ce moment : j'attends que nous ayons pris des cantonnements ; alors je pourrai te parler des plaisirs que l'on peut avoir dans ce pays. Jusqu'à présent, je n'ai pas vu de villes, mais seulement des villages entourés de bois ; aussi nous n'apercevons pas une belle perspective de délasserment après cette campagne.

.....  
Je te prie de faire savoir mon avancement à ma mère. Tu diras à mon frère que je ne puis lui écrire : le papier, l'encre, le temps me manquent ; tu dois t'en apercevoir à mon écriture.

Adieu donc, mon adorable sœur, c'est à regret que je te quitte ; je sens combien le temps me devient précieux pour faire partir cette lettre qui pourra te faire verser des larmes de chagrin de moins, mais qui, je suis sûr, seront changées en larmes de joie,

.....  
Commandant X...

# États de service

D'AUGUSTIN LE PELLETIER DE VOILLEMONT

né le 27 mars 1785 et mort en 1825 (1).

Soldat aux Vélites de la garde impériale le 27 février 1804. Caporal au même corps en 1805, il devint sous-lieutenant au 19<sup>e</sup> de ligne, le 19 avril 1806. Lieutenant, le 27 octobre 1808. Capitaine le 26 mars 1810, et chef de bataillon au même régiment le 9 août 1812.

Employé avec son grade dans les gardes nationales du Rhône le 11 mai 1815, il passa ensuite dans la légion, du Lot-et-Garonne, puis dans celle de la Seine-Inférieure, devenue en 1821 le 39<sup>e</sup> de ligne.

Il fut nommé, le 17 janvier 1821, chef de bataillon au 5<sup>e</sup> régiment de la garde royale, avec rang de lieutenant-colonel (conformément à l'ordonnance du 25 octobre 1820).

Il a fait les campagnes de l'an XIII et de l'an XIV, de 1806 et 1807, à la Grande-Armée, en Hollande et à l'Armée des Côtes à Boulogne, de 1812 en Russie et de 1815 en Belgique.

Blessé de sept coups de sabre et de baïonnette à Polosk, le 18 août 1812 ; par suite de ces blessures, il est resté au pouvoir de l'ennemi.

Chevalier de la Légion d'honneur le 10 mai 1807, officier le 17 janvier 1815, chevalier de Saint-Louis le 25 avril 1821.

---

(1) Copie des états de service donnés dans le livre ayant pour titre : *Une famille d'artilleurs*, mémoires de Louis-Auguste Le Pelletier, seigneur de Glatigny, lieutenant-général des armées du Roi (1696-1769), par M. Baudenet de Perrigny (Ouvrage paru à la librairie Hachette, 1896).

## GÉNÉRAL BARON TOUSSAINT CAMPI

(suite et fin)

Sur sa demande le général baron Campi fut autorisé par l'empereur à servir en Italie sous le vice-roi Eugène de Beauharnais qui lui portait le plus grand intérêt.

C'est à ce moment que venant d'Espagne pour se rendre en Italie, le général Campi obtint la première permission qu'il ait eu depuis son entrée dans la carrière des armes, dix-huit ans auparavant.

Il n'avait demandé aucune permission après sa rentrée de captivité (1802).

La durée de ce congé fut de quinze jours, il le passa à Paris, chez son frère André Campi, qui habitait une vaste propriété qu'il avait aux Ternes (à cette époque dans la haute société on disait « les Thermes ») dans la banlieue (1) de Paris.

Les soldats français en ces temps de guerres continuelles étaient presque toujours à l'étranger, et ne tenaient pas garnison en France, cela explique la rareté des permissions.

L'avant-veille de l'expiration de cette permission le général reçut du ministre de la Guerre, une lettre de service lui prescrivant d'aller prendre le commandement de la 1<sup>re</sup> brigade de la 46<sup>e</sup> division d'infanterie au corps d'observation de l'Adige (nomination du 30 mai 1813).

Ce corps était la seconde armée d'Italie qui tint campagne du 21 août 1813 au 20 mars 1814.

Campi va continuer de s'illustrer partout où il va passer, les bulletins officiels citeront souvent son nom et ses hauts faits. — Chaque jour va voir un succès de cette armée d'Italie dont il fait partie.

Au moment où les alliés avaient envahi le sol national, où leurs masses s'approchaient de la capitale malgré les prodiges et les miracles du grand chef de la nation française, — l'armée d'Italie abandonnée à ses propres ressources par la défection du roi de Naples, Murat, resta inébranlable, battit deux corps ennemis plus forts qu'elle. Et l'abdication de Fontainebleau vint seule arrêter

---

(1) Les Ternes. C'est aujourd'hui un quartier de Paris.

la lutte victorieuse et inégale qu'elle soutenait depuis vingt et un mois.

A l'armée d'Italie plus de soixante combats illustrèrent nos troupes, et le général Campi se couvrit de gloire dans chacun d'eux. Nous ne saurions ici rappeler toutes ces batailles, nous mentionnerons simplement l'attaque de Villach par les Autrichiens le 24 août 1813, et les deux affaires des 26 et 28 août qui en furent les conséquences.

Campi qui commandait alors la première brigade de la division Quesnel se trouva livré à ses propres inspirations pendant toute la durée de la bataille, il y déploya les talents d'un chef expérimenté et d'un stratège. Vers la fin de l'action il fut mis hors de combat par une contusion à la tête. Cet accident ne l'empêcha pas quelques jours après de décider par son sang-froid, de la brillante affaire de Geïstritz sur la Drave.

L'historien de Vaudoncourt dit à ce sujet dans son *Précis des opérations de l'armée d'Italie* : « Le 6 septembre 1813 au point du jour, la division Quesnel se met en mouvement du camp Saint-Jacob pour déboucher en deux colonnes. Celle de droite commandée par le général Campi, et composée du 92<sup>e</sup> de ligne, de la 30<sup>e</sup> demi-brigade provisoire et de l'artillerie régimentaire du 84<sup>e</sup>, se dirigea sur Matschach. — A trois heures après-midi au signal d'un coup de canon, l'attaque commença de toutes parts. La brigade Campi descendit de Barenthal et s'approcha de la gauche de l'ennemi qu'elle prenait à revers. Quatre bataillons de cette brigade malgré la difficulté du terrain, parvinrent à tourner toute la position de Feistritz et menaçaient d'arriver sur Hundsdorf. — De son côté le 84<sup>e</sup> débouchait par la droite de Matschach, ayant rencontré l'ennemi le combat fut vivement engagé et les troupes avancées du général Autrichien Hiller furent successivement culbutées dans leurs retranchements. Aussi, pour arrêter les progrès de l'attaque sur sa gauche, cet officier général fit charger les tirailleurs français par un escadron de hulans. — Mais nos soldats reçurent le choc corps à corps, et repoussèrent à la pointe de la baïonnette l'ennemi qui alors seulement commença son mouvement de retraite. A cinq heures et demie les retranchements et les positions de Feistritz étaient complètement emportés. Le général Vecsey fut poursuivi jusqu'à Hollenbourg où il repassa la Drave, détruisant les ponts après lui. — Toutes les troupes combattirent avec la plus grande valeur. — Parmi les

officiers qui se distinguèrent le plus particulièrement, on doit citer les généraux Campi et Schmitz, le colonel Pégot du 84<sup>e</sup> et le chef de bataillon Fonvieille du 7<sup>e</sup> de ligne. — La perte de l'ennemi se monta à 370 morts, 530 blessés et 500 prisonniers. Nous eûmes 60 morts et 292 blessés. »

Les troupes avaient ainsi battu les défenseurs de la Styrie, et soumis le pays. Mais le Tyrol s'était présenté aux Autrichiens comme une nouvelle base de résistance, grâce à ses montagnes et à l'esprit d'indépendance des populations qui l'habitent.

Les paysans du Tyrol organisèrent un massacre général des Français ; c'est alors que le général Campi fut chargé de soumettre ce pays et d'en chasser les forces Autrichiennes.

Pour la première fois il était le chef suprême de troupes en combat contre l'ennemi. Déjà cependant il avait été livré à ses propres inspirations, mais obligé de poursuivre un plan tracé par ses chefs.

Coup sur coup le général Campi bat les Autrichiens et les Tyroliens, les 27 et 28 septembre 1813 à Brixen et à Brunecken.

Après ces deux victoires décisives il était certain de la soumission rapide de tout le Tyrol.

Le général Campi continuant d'avancer dans les montagnes arrive à Talmino le 7 octobre et il y bat le régiment de l'archiduc Charles, le disperse et le fait prisonnier. Le colonel Mümb du 8<sup>e</sup> chasseurs Autrichiens fut tué dans ce combat.

Après cette brillante campagne le Général baron Campi fit rejoindre à ses troupes le 1<sup>er</sup> corps d'armée (commandé par le lieutenant général Comte Grenier) auquel elles appartenaient, et sa brigade rentra dans sa division, (division Quesnel).

Les désastres que l'empereur malgré son génie subissait à ce moment, détournaient sans doute un peu son attention de l'armée d'Italie. Sans cela on ne peut s'expliquer comment le Général Campi ne fut pas à cette époque nommé divisionnaire.

L'écho de sa brillante conduite arriva cependant, peut-être un peu affaibli jusqu'à l'Empereur, car le général Campi reçut la croix d'officier de la légion d'honneur le 10 janvier 1814, puis de chevalier de l'ordre de la couronne de fer le 15 mars de la même année.

Entre temps il est vrai, il avait pu aider le roi Jérôme, dans sa fuite ; le roi Jérôme quitta la Westphalie le 26 octobre 1813 à la suite de la bataille du Rhin, Campi facilita le voyage du roi,

qu'ils firent tous deux dans la même voiture jusqu'à Paris, ainsi qu'il résulte du passage suivant que nous extrayons mot à mot, d'une lettre écrite le 24 décembre 1849 par Sauveur Campi (frère du général) à Nina Campi, fille dudit Sauveur, épouse du noble polonais Jerzmanowski.

Cette lettre est en langage corse dont voici la traduction :

« Pour le Général Toussaint Campi, mon frère, il était (illisible) famille ; et le roi Jérôme connaissait bien le Général Campi, parce que à la bataille du Rhin ils ont voyagé ensemble jusqu'à Paris, et Campi qui était général lui a été utile quand ils fuyaient. »

Nous empruntons ce qui suit à M. Louis Campi (*Vie du Général baron Campi*, page 26) : « Sur ces entrefaites, le prince vice-roi apprit officiellement la renonciation de l'Empereur Napoléon, son père adoptif à la couronne d'Italie, pour lui, ses héritiers et successeurs, et tous les membres de sa famille. Cette renonciation formait l'article 1<sup>er</sup> du traité conclu le 11 avril 1814 à Fontainebleau. Le royaume d'Italie suivant une autre clause de cette convention devait être occupé au nom des puissances alliées, par les armées autrichiennes. En conséquence le 9 mai de la même année, l'armée française quitta la péninsule italique pour rentrer en France et le 20 elle fut dissoute. »

Nous venons de retracer l'épopée que fut la vie du général Campi sous la Révolution, le Consulat et l'Empire.

Cet empire, qu'il avait si bien servi vient de s'écrouler au milieu du fracas des batailles. En vain le génie de l'homme immortel qui l'avait fondé en a retardé la chute, il n'a pu l'empêcher.

Le drapeau tricolore qui depuis vingt-deux ans s'était étendu tour à tour sur toutes les capitales européennes a plié sous le choc des étrangers.

Nos envahisseurs nous ont ramené un roi, qui s'appuyant sur un appareil formidable de baïonnettes ennemies vient s'étendre dans le lit encore chaud de l'aigle qui avait vaincu le monde. Et alors un vertige s'est emparé de presque toutes les consciences. Ceux que Napoléon avait créé ducs, pairs, maréchaux, sénateurs, insultent ouvertement, d'autres se joignent à eux pour le trahir ; ils sont en plus nombreuse compagnie encore pour l'abandonner et courir dire leurs serments de fidélité au roi Louis XVIII, ils se pressent briguant l'honneur d'être de ses courtisans.

Honneur aux rares cœurs vaillants qui dans cette circonstance

restèrent fidèles, méprisant les vengeances qu'une telle conduite devait leur attirer.

Campi était de ceux-là. Honneur à lui !

A peine établi le nouveau gouvernement commence à persécuter les Corses, et tous ceux qui paraissent favorables à l'empereur, environ la moitié des officiers français, sont mis en disponibilité, en non activité, ou en retraite. Cette mesure inique réduit leur solde à une somme dérisoire, et la plupart étaient sans aucune autre ressource que leur traitement.

Non content d'assigner à ces hommes qui avaient si bien servi la France, des retraites, ou des soldes de non activité, ou autres d'un chiffre insuffisant aux besoins de l'existence, le gouvernement de Louis XVIII oubliait souvent de payer les traitements qu'il avait ainsi réduits ou bien faisait d'innombrables difficultés pour s'exécuter.

Alors on vit beaucoup d'officiers en non activité se réunir par quinze et vingt dans une mansarde ou un grenier, faire la soupe en commun, et n'avoir plus pour tous qu'un pantalon une veste et un chapeau, qu'ils se passaient pour sortir tour à tour.

Voilà à quelle misère se serait exposé l'officier qui aurait affirmé sa fidélité à l'Empereur.

Le Général Campi resta hautement partisan de Napoléon.

Le 4 avril 1814 l'Empereur abdiquait en faveur de son fils. Louis XVIII était proclamé roi de France par les étrangers.

Tous les Corses furent aussitôt suspects au nouveau gouvernement.

Louis XVIII fit faire au général Campi toutes sortes de promesses pour le gagner à sa cause. Il lui fit offrir des grades, des honneurs et des commandements importants ; le gouvernement revint à la charge à plusieurs reprises, et toutes les fois Campi opposa un refus formel et absolu ne cachant pas qu'il gardait sa vie à l'Empereur.

On le savait capable en cas d'aventure Bonapartiste d'entraîner ses troupes dont il était chéri.

Le premier septembre 1814, il est placé en non activité ; le gouvernement espéra que cela le ferait plier et faisant une nouvelle tentative pour se l'attacher, Louis XVIII nomma le général Campi, chevalier de Saint-Louis le 14 septembre 1814. Campi ne porta jamais cette décoration, même pas lorsque fut fait son portrait sur lequel il n'a que la croix de la Légion d'honneur.

L'Empereur resta l'idole pour le général Campi, il rapporta toujours tout à lui.

Ainsi sa fidélité à l'Empereur venait de valoir au général sa mise en non activité, mesure qui réduisait considérablement son traitement si toutefois on lui a encore payé quelque chose.

Or il n'avait pour vivre que ce traitement qu'on lui enlevait.

Il dut alors attendre son pain quotidien d'un gouvernement dont il était l'ennemi.

Son frère André Campi, ancien ambassadeur de France à Madrid qui avait acquis une grande fortune par une sévère économie, des services près des princes, de judicieuses et honnêtes spéculations de commerce avec l'étranger, lui vint en aide.

Sans doute, le général vécut alors chez ce frère, qui avait à Paris, aux Ternes, une magnifique propriété.

C'est ainsi que le général Campi persécuté par le gouvernement de Louis XVIII, éprouva pour la première fois le regret de n'avoir jamais songé à ses intérêts personnels.

Resté très longtemps auprès du pouvoir suprême, toujours digne, et sans faire jamais aucune démarche contre sa conscience et ses opinions.

Il ne sollicita jamais rien pour lui.

Il avait fui les occasions de s'enrichir ne les croyant pas parfaitement exemptes de critiques.

Le général Campi appelait de tous ses vœux le retour de l'Empereur et son espérance ne tarda pas à se réaliser.

Tout-à-coup au milieu de cette France que Louis XVIII cherchait à endormir, s'éleva, étonnante, une fanfare de réveil annonçant partout la grande nouvelle ! Napoléon a débarqué au golfe de Jouan !

Alors la France, délaissant le vieux monarque féodal, et son linceul fleurdelysé, se lève dans un cri formidable qui fait trembler l'Europe : *Vive l'Empereur !*

L'Empereur avait en effet quitté l'île d'Elbe, et Louis XVIII s'était réfugié à Gand. Le 20 mars Napoléon rentrait en souverain au palais des Tuileries.

Aussitôt, à part quelques-uns, il voit se rallier autour de lui, presque tous ses anciens serviteurs.

M. Louis Campi dans sa « vie du général Campi » dit que : « parmi eux était le général Campi, qui fut présenté à l'Empereur par le roi Jérôme son compagnon d'enfance » (nous avons dit en

commençant cette étude que la différence d'âge de huit ans qui existait entre le général et le roi Jérôme rendait difficile cette amitié d'enfance entre eux. Que le camarade du général doit être un autre frère de l'Empereur). M. Louis Campi continue : « L'Empereur répondant au désir de son jeune frère promit à son ami de l'employer dans la prochaine campagne où il devait acquérir un glorieux renom, et huit jours après il lui confia le commandement de la 2<sup>e</sup> brigade de la 5<sup>e</sup> division du 2<sup>e</sup> corps à l'armée du Nord. »

La nomination est du 31 mars 1815, la réception par l'empereur aurait donc eu lieu le 24 mars 1815.

M. Louis Campi dit dans son livre :

« D'après la composition de l'armée du nord la brigade Campi était formée des 72<sup>e</sup> et 108<sup>e</sup> régiments de ligne. Dans l'ordre de bataille elle se trouvait placée à la droite de la deuxième division (Jérôme Bonaparte) du 2<sup>e</sup> corps aux ordres du général comte Reille.

Le projet de Napoléon dans son premier plan était de produire son maximum d'effort sur la gauche ennemie, de la déborder et de frapper simultanément à un moment donné, ce qu'il appelait le coup de massue, au point de jonction de cette aile et du centre, au-dessus de la Haye-Sainte. Ce plan déclaré par les hommes compétents très beau de conception, hardi et très puissant de développement devait infailliblement réussir si rien ne venait déranger les calculs du chef de l'armée Française, malheureusement la défection de Bourmont, l'inexécution par Grouchy des ordres du quartier général et l'arrivée impossible à prévoir du général prussien Blücher, renversèrent ces savantes combinaisons.

« Les hostilités s'ouvrirent le 16 juin par une bataille gagnée pour nous à Ligny, et une autre indécise aux Quatre-Bras.

« Blessé (1) l'un des premiers à Ligny, continue l'historien Louis Campi, après avoir eu un cheval tué sous lui, il semble que le général Campi va quitter un champ de bataille sans emporter de sanglants témoignages de sa bravoure. Pendant plus d'une demi-heure, il resta au pouvoir de l'ennemi, et ne put se dégager qu'à la suite du retour offensif de la division Girard qui coûta la vie à ce vaillant homme de guerre.

---

(1) L'état des services du Général délivré par le ministère de la guerre ne fait pas mention de cette blessure.

Pendant la lutte opiniâtre des Quatre-Bras, le rôle du baron Campi fut plus que brillant. Les dragons belges ayant voulu soutenir les hussards hollandais furent culbutés par le 6<sup>e</sup> chasseurs français et rejetés sur les anglais qui les prenant pour ennemis, tirèrent sur eux et complétèrent ainsi leur déroute. Après cet incident, notre ligne tout entière entra en action sous la protection d'une nombreuse artillerie. A droite, la division Bachelu formée des deux brigades Campi (72<sup>e</sup> et 108<sup>e</sup> de ligne) et Husson (11<sup>e</sup> et 61<sup>e</sup>) s'avança déployée au-delà de la ferme de Gimioncourt que nous avons acquise.

« Elle avait à franchir plusieurs ravins bordés de haies, et marcha résolument sans essayer de grandes pertes, secondée qu'elle était par le feu de nos canons. Après le premier ravin s'en trouvait un second qu'elle franchit également, mais à cette distance, notre artillerie dont les coups auraient porté sur elle cessa de l'appuyer ; elle gravissait néanmoins le bord du deuxième ravin pour s'emparer d'un plateau couvert de blés lorsque tout-à-coup elle essuie à l'improviste un feu terrible. C'était celui des six bataillons anglais du général Picton, qui étaient cachés dans ces blés hauts de 4 à 5 pieds et qui attendaient pour tirer que nos troupes fussent à bonne portée. Sous ce feu exécuté de près et avec une grande justesse, trois de nos régiments sont presque décimés. Le général Campi atteint d'un coup de feu voit tomber presque au même instant son deuxième cheval foudroyé par un éclat de bombe. Cet homme de fer au tempérament si fort ne sent pas dans l'ardeur du combat, le coup meurtrier qui compromet son existence, aussi rassuré de ce côté, enfourche-t-il incontinent une autre monture et donne ses ordres avec un sang-froid qui provoque l'admiration de ceux qui l'entourent ; la brigade se rallie alors au son des tambours et tente un effort désespéré pour ressaisir la victoire.

« L'effort suprême de la brigade Campi, coûta cher aux nôtres.

« Le Commandant Dujardin du 1<sup>er</sup> bataillon du 72<sup>e</sup> qui venait de serrer la main de son général comme pour lui dire un dernier adieu, avant de se faire tuer, ainsi que six officiers du même régiment tombent pour ne plus se relever. Le découragement s'empare alors de la brigade. Heureusement un concours d'incidents inespérés vint sauver la situation et voici comment : Après sa sanglante surprise, Picton avec beaucoup d'à-propos avait ordonné une charge à la baïonnette. Notre infanterie poussée vivement sur

un terrain en pente, ne pouvant soutenir le choc, descendit pêle-mêle dans le ravin dont nous avons parlé, et se retira sur le bord opposé. Là, elle eut l'occasion d'achever son ralliement, essayé d'abord mais en vain, par le Général. Des quatre régiments formant la division Bachelu, trois seulement avaient pu se porter en avant. Le 72<sup>e</sup> que Campi dirigeait en personne ayant été fort maltraité, s'était vu contraint de se replier sur le 108<sup>e</sup> lequel avait été retenu par une haie trop épaisse et il était encore occupé à la couper, lorsqu'il aperçoit les deux régiments de la brigade Husson en pleine retraite. Aussitôt Campi leur adresse quelques paroles énergiques pour arrêter leur marche rétrograde et prescrit au colonel Higonet commandant le 108<sup>e</sup> de faire face à droite, d'où venait le danger et de déployer ses bataillons en leur recommandant d'attendre son signal pour tirer. Dès que nos soldats en retraite ont dépassé la pointe des fusils du 108<sup>e</sup>, qui nous l'avons dit se trouve renforcé par le 72<sup>e</sup> de la brigade Campi, cet officier ordonne le feu sur les Anglais animés à la poursuite des 11<sup>e</sup> et 61<sup>e</sup> formant la brigade Husson, et couvre la terre de leurs morts, puis il se précipite sur eux à la baïonnette et en fait un horrible carnage. A cette vue les soldats de Husson placés à la droite de ceux de Campi se rallient à eux et les Anglais sont ramenés au point d'où ils étaient partis, après avoir essuyé des pertes quadruples des nôtres en officiers et soldats ».

L'état officiel des services du général Campi porte qu'il fut blessé grièvement à Mont-St-Jean le 18 juin 1815, et non à Ligny le 15 juin. Reprenant le récit nous dirons :

La division Foy qui avait aperçu ce mouvement le soutint avec vigueur et contribua à refouler la gauche de l'armée anglaise en arrière. Mais ces succès partiels obtenus au prix des plus grands sacrifices, furent neutralisés par les fautes de Grouchy, les tâtonnements du Comte d'Erlon commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, et même l'ardeur impatiente de Ney qui obligèrent l'Empereur à changer brusquement son premier plan de bataille pour fixer la victoire. Au lieu d'écraser l'aile gauche des Anglais comme il avait résolu d'abord, et par un changement de front; tomber ensuite sur les Prussiens, il voulait maintenant percer le centre des alliés, lancer deux divisions sur leur aile droite et avec le reste de ses forces, accabler l'aile gauche anglaise et anéantir le corps Prussien.

Ney, le brave des braves, dont la présence d'esprit et le coup

d'œil dans cette journée ne se montrèrent pas à la hauteur du courage et du dévouement, fut chargé d'exécuter ce mouvement sauveur. A la tête de toute la grosse cavalerie forte de 1200 hommes, il accomplit successivement onze charges à fond qui sont restées légendaires, et dont le fameux Wellington dans son admiration, disait plus tard au général Jomini, le grand tacticien, que jamais il n'avait vu, à la guerre, quelque chose d'aussi extraordinaire.

En une heure les carrés anglais sont enfoncés, sabrés, Wellington éperdu ne calcule plus que le temps matériel qu'il fallait encore au Prince de la Moskowa pour égorger ses troupes qui mouraient froidement à leur poste.

Encore un effort et la bataille est gagnée pour l'Empereur. A ce moment des troupes apparaissent sur les hauteurs environnantes. C'est Grouchy ! c'est Grouchy, crient nos soldats. Hélas ! non, ce n'était pas Grouchy...

Soudain le canon de Blücher tonne sur notre droite, trente mille hommes de troupes fraîches entrent en ligne.

La journée est avancée, et l'armée française ne compte presque plus que des blessés.

Napoléon alors se retira dans l'un des carrés des grenadiers de sa Vieille garde aux ordres du général Cambronne, et commanda la retraite.

En un instant le victorieux se trouva vaincu et la retraite elle-même devint impossible.

Le découragement s'était emparé des plus intrépides, un affreux désordre s'ensuivit. Nos soldats pris d'une panique subite cherchant l'homme qu'ils ne cessaient d'idolâtrer, alors que toutes leurs infortunes cependant tenaient de lui, demandaient à grands cris Napoléon qu'ils croyaient mort.

L'Empereur, le visage sombre mais impassible, sondant l'avenir de son regard perçant, apparaît tout-à-coup au milieu des débris de son armée.

Tous ces braves gens ranimés par sa présence, sentant qu'il faut mourir l'accueillent par le cri nourri de *Vive l'Empereur !*

Dernière et trompeuse illusion : c'était le chant du cygne et non l'acclamation de la victoire.

En effet en présence d'une confusion indescriptible, d'un sauveur qui peut, qu'il n'était plus au pouvoir de personne de comprimer, le désespoir finit par s'emparer du chef lui-même, jusqu'alors calme et fécond en ressources.

Décidé à ne pas survivre à sa défaite, Napoléon pousse son cheval au devant d'une batterie Anglaise qui cause d'affreux ravages dans nos rangs.

Tout son entourage est fauché par la mitraille, lui seul échappe au trépas.

Comme à Montereau sans doute le boulet qui doit le tuer n'est pas encore fondu.

Une seconde fois il excite sa monture pour trouver la mort ; un boulet tombe à ses pieds et le couvre de terre.

Plusieurs généraux frémissant à la vue du danger auquel il s'expose si témérairement, accourent auprès de lui pour le détourner de sa funeste résolution. Le maréchal Soult, son chef d'Etat-major général, arrivé le premier lui dit : Ah ! sire, les ennemis ne sont-ils pas déjà trop heureux ! Napoléon n'en persiste pas moins dans son idée ; il presse encore son cheval et cette fois une balle vient frapper la garde de son épée. Après cet avertissement providentiel, le général Campi voyant que le Roi Jérôme par ses actes et son langage, imitait Napoléon au lieu de le détourner de son projet, lui adressa ces paroles :

« Prince, vous seul avez ici qualité pour inviter l'Empereur à retourner en arrière ; agissez et je protégerai sa retraite.

Jérôme saisissant alors la bride du cheval de son frère, essaie de le faire rétrograder au nom de la France. Mais Napoléon s'y oppose énergiquement. C'est alors que le Général Campi, quoique très dangereusement blessé, si couvert de boue et de sang qu'on reconnaissait à peine son uniforme, s'ingénia à utiliser les derniers lambeaux de son existence pour le salut de son maître.

Chancelant sur son cheval, et pouvant à peine se servir de son épée, presque mourant, il se place devant l'Empereur pour lui servir de bouclier : « Campi ta place est à l'ambulance et non ici, lui crie aussitôt l'Empereur ». Le Général fait la sourde oreille, mais, au même instant une balle lui emporte son chapeau, puis frôle la tête de son illustre compatriote.

« — Campi, j'exige que tu m'obéisses, retire-toi, reprit cette fois avec humeur, Napoléon ».

« — Sire, je demande comme une grâce à Votre Majesté de tolérer que je lui désobéisse pour cette fois seulement. »

Désarmé par cette sublime persistance, dont il fut profondément ému, l'Empereur abandonna son projet, ne voulant pas

augmenter par sa mort le chagrin des serviteurs si fidèlement dévoués à sa personne.

Pendant ce temps, les grenadiers de la garde groupés dans un carré informe, aux rangs clairsemés, tiraient sur l'ennemi avec la certitude de ne plus revoir la France.

Un monceau de blessés appartenant à tous les corps, s'était formé autour du cheval de l'Empereur.

Les uns levaient des mains suppliantes pour le conjurer de s'arrêter. Les plus mutilés de ce rempart humain sanglotaient de douleur et d'impuissance, les autres menaçaient de leurs bras mutilés, l'ennemi grisé par le triomphe, lui jetant comme un défi leur cri de *Vive l'Empereur !*

Alexandre Dumas dit à ce sujet dans : *Impressions de voyage*.

« Alors Napoléon, résolu de se faire tuer. Alors il se jeta dans  
« le carré de Cambronne, sous le feu d'une batterie anglaise qui  
« emportait des files entières, essayant toujours de pousser en avant  
« son cheval que le Prince Jérôme tenait par la bride et forçait  
« de retourner en arrière, tandis qu'un général corse, le général  
« Campi, quoique blessé dangereusement et se tenant à peine sur  
« son cheval, couvrait continuellement de son corps le prince et  
« l'Empereur.

— « Mais, Campi, lui dit le Prince, tu veux donc absolument te faire tuer ? »

— « Oui, répondit celui-ci, pourvu que ma mort sauve l'Empereur ! »

Napoléon resta ainsi près de trois quarts d'heure cherchant, appelant, implorant ces boulets et ces balles qui le fuyaient. Enfin ce fatalisme auquel il avait toujours cru triompha de son désespoir.

« Dieu ne le veut pas, dit-il ». Puis s'adressant à ceux qui l'entouraient :

— « Y a-t-il un homme, qui se charge de me conduire près de Grouchy ? » Dix officiers se présentèrent.

L'un d'eux, le général Campi prit la bride de son cheval pour le tirer de cette affreuse mêlée ; mais l'empereur fit signe qu'il avait encore quelques paroles à dire. Alors se retournant vers le prince Jérôme : — « Mon frère, lui dit-il, je vous laisse le commandement de l'armée ; ralliez-là et attendez-moi sous les murs de Laon. Puis lui tendant la main. « Je suis fâché, ajouta-t-il, de vous avoir connu si tard ».

APRÈS WATERLOO

Après la bataille de Waterloo, Napoléon s'était retiré à la Malmaison, ancienne résidence de l'Impératrice Joséphine où l'attendaient les membres de sa famille.

Malgré ses grandes préoccupations politiques, il s'enquit de l'état de santé de tous les généraux qui avaient été blessés pendant cette journée si fatale à la nation et à sa dynastie.

Le testament de Sainte Hélène est venu dans la suite témoigner de cette sollicitude de l'Empereur envers les blessés de Ligny et de Waterloo. Un codicille à l'acte de ses dernières volontés daté de Longwood, le 24 avril 1821, porte en effet les dispositions suivantes : « Je lègue 200.000 francs pour être répartis entre les amputés ou blessés grièvement de Ligny et de Waterloo, encore vivants, sur des états dressés par mes exécuteurs testamentaires auxquels seront adjoints, Cambronne, Larrey, Percy et Emmerly. Il sera donné double à la garde, quadruple à ceux de l'île d'Elbe.

Ce codicille est écrit de ma propre main, signé et scellé de mes armes ».

*Napoléon ;*

Napoléon apprit par son frère Lucien que le général Campi était parvenu, triomphant de difficultés inouïes, à gagner la France et, quoique très souffrant et alité chez son frère, aux Thernes, on ne désespérait pas de sa guérison.

L'Empereur visiblement satisfait à cette nouvelle qu'il considéra comme un vrai miracle fit ordonner aussitôt à l'un de ses médecins de se rendre auprès du malade pour lui donner ses soins, et chargea Lucien de lui écrire en son nom la lettre ci-après :

A la Malmaison le 28 juin 1815.

« Mon cher général,

L'empereur n'a pas oublié votre belle conduite pendant la bataille de Waterloo. Il a même déclaré que si tous les généraux avaient fait leur devoir comme vous, il ne serait pas ici, et la France aurait été préservée d'une invasion. Sa Majesté aurait été heureuse de vous récompenser suivant vos mérites, mais les événements ne le lui permettent pas pour le moment. En attendant des jours meilleurs elle fait des vœux pour votre prompt rétablissement et vous envoie en témoignage de sa satisfaction, un souvenir

destiné à vous rappeler Celui que vous avez toujours servi avec honneur et fidélité.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : *Lucien Bonaparte.*

Cette lettre était accompagnée d'un envoi consistant en une superbe tabatière en or massif ornée du portrait de Napoléon, délicieuse composition du peintre miniaturiste Isabey.

Ce précieux souvenir est aujourd'hui en possession de la famille Bonfante, sans doute par ce fait que les Bonfante sont alliés à une famille alliée aux Campi.

On peut dès lors supposer qu'après la mort du général Joseph Campi; son frère avec lequel le baron Toussaint Campi, était resté « en froid » toute sa vie, est venu à Lyon, et que, comme il ne figurait pas au testament l'héritier universel du général, François Campi, donna la tabatière à M. Joseph Campi.

M. Joseph Campi était marié à Madeleine Marignan, dont la sœur était Madame Bonfante. La tabatière fut comprise dans l'héritage de Madame Joseph Campi, recueilli par la famille Bonfante.

M. Louis Campi, dans son récit continue :

« Cette prévenance de Napoléon envers le général au milieu des plus graves préoccupations, et sa missive si flatteuse produisirent l'effet d'un baume souverain sur les blessures du vieux soldat; il recueillit ses forces, au dire de son frère André témoin de cette scène, se releva comme mû par un ressort, sur ses coudes appesantis par la douleur, lut et relut la lettre impériale qu'il baigna de ses larmes, puis il dit seulement ces mots :

« C'est trop de bonté. »

Entré en convalescence après trois mois de souffrances continuelles supportées avec une stoïque résignation, le général se crut guéri, mais cette guérison n'était qu'apparente et cachait un malaise incurable qui devait le torturer, par intervalles, toute sa vie ».

Lors de la seconde restauration, le général Campi, toujours fidèle au gouvernement impérial, cette fois cependant bien fini, éprouva pendant quelques temps les honneurs de la persécution; il fut mis en non activité le 1<sup>er</sup> septembre 1815.

A nouveau des offres brillantes lui furent faites, il les refusa toutes.

Cependant, environ trois ans après, le ministère libéral du duc Decazes prit le pouvoir. Decazes tenta de réparer le plus qu'il pût les injustices faites aux officiers fidèles à la cause impériale. C'était fort peu malheureusement car le génie du premier ministre était paralysé par les efforts haineux des ultras.

Le maréchal Gouvion St-Cyr qui avait connu le général Campi à l'armée, pensa faire acte de Justice en rappelant ce vaillant à l'activité. Campi est alors compris d'office comme inspecteur d'infanterie, dans le cadre de l'Etat-major général, le 30 décembre 1818, par ordonnance du roi.

Au cours du mois de mai de l'année 1819 la plus grande douleur de sa vie, avec la chute de Napoléon, devait l'atteindre; son frère André Campi, le préféré de ses frères, avec son autre frère Sauveur, mourrait, empoisonné à l'âge de cinquante-cinq ans.

Le 16 juin 1819, le baron Toussaint Campi est nommé d'office inspecteur général de l'Infanterie; ses opinions ultra impérialistes le firent jeter dans la disponibilité dès le 1<sup>er</sup> janvier 1820, pour ne rentrer en activité que onze ans plus tard, sous Louis-Philippe.

Remis en disponibilité le Général Campi se retira au Château de Vauluisant en Bourgogne.

Là, vinrent le visiter des amis dévoués parmi lesquels nous citerons le maréchal Sébastiani alors député de la Corse et futur ministre de la guerre sous la monarchie de juillet,

L'historien Louis Campi écrit :

« De cette époque date la profonde amitié que la baron Campi avait vouée à Béranger, le barde Napoléonien si célèbre dont il admirait le talent et qu'il soutint généreusement de sa bourse à l'occasion des nombreux procès qui lui furent intentés pour avoir osé, dans ses écrits, prendre la défense de nos gloires nationales et les comparer à la faiblesse du régime existant... »

Lorsque Louis-Philippe devint roi des Français, Campi vit avec une joie sans borne, réapparaître le drapeau tricolore de l'Empereur, et il sortit de sa retraite.

Le 27 février 1831, il est nommé général de division.

Le 11 mai 1832, il est mis à la disposition du Général commandant en chef la 7<sup>e</sup> division militaire dont le siège est à Lyon.

Le 15 mai, il est nommé commandant des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes.

Le 31 mai, il prend le commandement d'une division d'infanterie à Lyon.

Des troubles avaient en effet éclaté dans cette ville et l'on donnait au Général la mission de les apaiser.

Il déploya en cette circonstance les fécondes ressources de son esprit, et par sa modération autant que par sa fermeté il empêcha de grands malheurs.

Le 12 octobre suivant, environ cinq mois après son arrivée à Lyon, il mourait dans cette ville.

Le *Moniteur universel* (*Journal officiel* d'alors) du 20 octobre 1832, annonce la mort en ces termes :

Le lieutenant Général Campi commandant la division d'infanterie en garnison à Lyon est mort le douze dans cette ville.

Les obsèques eurent lieu à Lyon le 14 octobre 1832, et avec le cérémonial d'usage, le corps du général fut inhumé au fort Laurote, au pied du château de ce nom.

BARON MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

---

#### Erata.

Par suite d'un accident arrivé à un cliché au moment du tirage le plumet de l'officier du 12<sup>e</sup> chasseurs (tenue d'été 1802) planche du numéro 7, doit être *vert* à sommet rouge au lieu de bleu.

Dans le même numéro, une erreur typographique a été commise dans la désignation des plaques de ceinturon (page 233) ; prière de lire comme il suit :

1. — *Adjudant général*, 1792.
2. — *Aide-de-camp*, 1803.
3. — *Etat-major des places*, 1803.
4. — (Exacte).

A la page 292 du numéro 7, au lieu de : (*à suivre*), lire : *fin de l'ancien régime*.

Numéro 5, page 157, après les mots : Voilà, n'est-il pas vrai, du Chic militaire, au lieu de : (*à suivre*), lire : *fin*.

